

le concevoir & le pratiquer dans nos ames que de l'exprimer dans ces Remarques. Les Saints ont fait des Commentaires entiers ſur cette matiere; C'eſt pourquoy il feroit inutile, & même impoſſible d'en traiter ici comme il faut. Et apreſtous, y a-t'il rien plus à dire ſur ce ſujet, que d'exhorter les ames à lire & relire ce que Sainte Tereſe en dit? N'eſt-ce pas aſſez de voir la Vierge & tous les Saints dans des empreſſemens, d'endurer des travaux: Ne nous ſuffit t'il pas de voir JESUS-CHRIST attaché à une Croix, & qui meurt de l'ardente ſoiſ qu'il a de ſouffrir les douleurs & les tourmens que la rage des Juifs ne pût pas inventer?

9. Elle parle dans le troiſième nombre de la Sentence que le Nonce donna, portant deſenie aux Carmes Déchauffez de continuer à fonder des Convens, ce qui l'affligeoit beaucoup, non pas à cauſe des peines que la perſecution lui faiſoit endurer; mais à raiſon de celle que ſes Enfans ſouffroient, & du retardement que cette deſenſe apportoit au ſervice de Dieu. Une bonne ame a cela de propre, que de ne ſentir point ce qu'elle ſouffre, & de ſe reſſentir de ce que Dieu ſouffre en la perſonne de ſes Serviteurs.

10. Ceux qui ſouffrent pour Dieu trouveront dans ce nombre une grande conſolation, & recevront une grande lumiere de ce que la Sainte rapporte de celui qui donna cette Sentence contre la ſainte Reforme; *Il eſt*, dit-elle, *fort en colere contre moi, diſant que je ſuis une femme inquiete & vagabonde*, peut-être que ce juge diſoit ces paroles comme il le croioit; & la bonté divine eſt ſi admirable, qu'il ſe peut faire qu'il meritoit en diſant cela, parce qu'il ne l'entendoit pas autrement, & que Dieu ne l'éclairoit pas, afin qu'il vit plus diſtinctement ce qu'il cenſuroit.

O que les jugemens humains ſont de peu d'importance à l'égal de ceux de Dieu; Le Seraphin de la terre Saint François, diſoit à ce propos admirablement bien; *Perſonne n'eſt rien d'avantage dans ce monde, que ce qu'il eſt devant Dieu; ſi tous me loient, & que Dieu me*

condamne, je suis malheureux ; mais si tout le monde me blâme, pourveu que je sois approuvé de Dieu, je suis bien-heureux : qu'importe t'il que je sois dans l'estime du monde, si je suis rebuté de Dieu ? Et si Dieu nous absout, il n'importe pas que le monde nous condamne : je ne me tourmente pas beaucoup qu'un petit souffle me condamne, pourveu qu'une Eternité me sauve : La vie n'est qu'un souffle qui ne dure rien, mais la gloire est une éternité : Cherchons doncques d'être approuvez de Dieu, dans la gloire, & n'apprehendons pas d'être reprouvez des hommes dans cette vie.

11. Ce Nonce appelloit la Sainte *Inquiète*, & il avoit raison, mais c'étoit une sainte inquietude causée par l'amour de son Epoux ; elle étoit inquiete pour apporter la quietude aux ames qui se perdoient dans l'inquietude de ce monde, & aux dépens de son repos elle leur cherchoit l'éternelle assurance, & tranquillité : Elle troubloit le monde de la même façon que JESUS-CHRIST soulevoit la Jerusalem & la Judée, pour reformer & racheter les hommes, selon que les Scribes disoient, *commovet populum incipiens à Galilaa* : c'est ce que nous avons touché dans les Remarques sur la 3. Lettre.

12. Ce Nonce disoit aussi que la Sainte étoit une *Vagabonde* ; mais comment pouvoit elle faire ses Fondations sans aller d'un côté & d'autre, & sans faire beaucoup de voïages. Je vois bien ce qu'e'est, les pas, & les voïages que la Sainte faisoit pour la gloire de Dieu, & pour le profit du prochain étoient censurez par le monde, comme si c'eussent été des pas de scandale, & de reprobation ; cela nous apprend bien que nous devons seulement chercher la gloire de Dieu en tout ce que nous ferons, & ne nous soucier gueres de l'approbation ni de la gloire de ce monde.

13. La Sainte rapporte dans le quatrième nombre une revelation qu'une Religieuse du Convent où elle demouroit eût : il est certain que c'étoit elle-même, & ajoute que Dieu lui assura, que dans vingt jours cette tempête cesseroit, comme effectivement elle finit, d'autant

d'autant que nôtre Seigneur aiant permis que ceux qui voguoient sur la Mer souffrissent pour son amour la tempête, pendant qu'il dormoit dans le Navire, s'éveilla à la fin au bruit des Prieres, des larmes, & des gémissemens : Et ce qui est de plus confiderable ; c'est que son amour même l'éveilla, & commanda à la Mer de se calmer, aux vents de cesser, & à même temps la tempête finit.

14. Et il faut remarquer dans ce même nombre cinq choses bien particulieres : La premiere est, que la Sainte dit, *que nôtre Dame prioit son Fils pour cette Sainte Reforme*, parce que cette Religion est sous la protection particuliere de la Sainte Vierge : La seconde est, *que Saint Joseph intercedoit aussi pour le même sujet*. Car comme cette Religion appartient à son Epouse, il étoit necessaire qu'il en eût soin : La troisieme est *que le même jour que l'on donna ici bas en terre la Sentence de Cassation contre la Reforme, qu'elle avoit si heureusement commencée. Le même jour on ordonna dans le Ciel, suivant cette revelation qu'elle seroit confirmée, & qu'on poursuivroit de fonder de nouveaux Convens sur la terre.*

Le jour qu'on ordonna qu'elle seroit mise par terre, le même jour on resout dans le Ciel de l'élever jusqu'au Ciel ; car les Edicts, & les Arrêts de ce monde sont de fort peu de conséquence quand Dieu en donne de contraires dans le Tribunal son verain de sa toute-puissance.

Et je me moque des Ordonnances que les hommes font, quand Dieu en ordonne autrement dans ses desseins inscrutables.

15. La quatrième chose qu'il faut remarquer est, *que nôtre Seigneur dit à la Sainte qu'elle eût recours au Roi, qui lui serviroit de Pere en tout* ; C'est ici un grand témoignage de la vertu, & de la sagesse de Philippes II. qui fut le Pere commun de toutes les personnes saintes, & vertueuses, & qui soutint les interêts de nôtre Religion avec une Foi si constante, & un zele si ardent, comme tout le monde sçait ; ce que tous ses successeurs ont continué, & principalement le Roi d'aujourd'hui.

d'hui, qui étant le Pere de ſes Roiaumes plutôt que le Roi, tâche d'y maintenir cette Foi inviolable qui ſ'y eſt conſervée depuis un ſi long-temps, de defendre ſes Sujets de leurs ennemis, & de les ſoulager autant que la deſenſe neceſſaire le peut permettre.

16. En cinquième lieu, il faut conſiderer ce que la Sainte Vierge dit à Sainte Tereſe, ſçavoir, *que la Reforme dès ce jour-là feroit de nouveaux progres, & iroit toujours en croiſſant* : Mais où montra-elle, Sainte Vierge ? Elle montera au Ciel par le moien des vertus ; Elle obtiendra la Couronne par le moien des merites ; Et enfin elle montera à la gloire par le moien de la grace.

Cette ſainte Reforme qui a été fondée ſur la penitence, & ſur les larmes, a tous les ſujets du monde de ſe réjoûir pour voir accomplie cette Prophetie que la Vierge revela à ſa Fondatrice ; Qu'elle continuë donc à monter à la gloire par les degrez de la ſouffrance, & que ſes enfans ſe perſuadent qu'ils monteront toujours ſans crainte de tomber, & qu'ils chemineront toujours continuellement dans la voie de perfection ſans jamais ſe repoſer, d'autant que comme l'Evangeliſte Saint Marc pour exprimer les larmes de Saint Pierre, dit, *cœpit flere, & flevit amarè*, qu'il commença à pleurer ſans ceſſer, qu'il pleura amèrement ſans s'arrêter, & que ſes yeux ne ceſſerent jamais de repandre des larmes que quand il arriva à cette gloire, ce qu'il avoit acquiſe par les ſouffrances. De même Sainte Tereſe dit ici, *que la Reforme commencera dès ce jour-là à faire de nouveaux progres* ; mais elle ne dit pas juſques à quand elle doit ſ'avancer dans l'éclat & la perfection : car elle montera toujours par les degrez de la ſouffrance, quand on monte par ces degrez on n'apprehende pas de tomber, & on jouit d'une vie qui ne finit jamais : apres cela cette ſainte Reforme unira ces peines temporelles à cette éternelle felicité, & durant tout le temps que le monde durera elle ſ'avancera, croîtra, méritera & viendra à jouir de ces plaiſirs éternels pour avoir ſouffert pour Dieu ces maux temporels. En

Marci
14. v.
72. &
Matth.
26. v.
75.

17. En ſuite dans le 6. nombre la Sainte offre à ce bon Pere des moiens pour ſortir de ces miſeres, & venir à bout de la perſecution ; car Dieu veut que la nature humaine travaille & faſſe ſes efforts , y donnant lieu à la grace d'operer ſon effet (quoi que la nature ne ſçau- roit commencer d'agir ſans la grace.)

18. La Sainte acheve le 6. nombre diſant, *qu'elle ſe portoit fort bien, & qu'elle étoit dans une ſanté mer- veilleuſe* : tout le monde pourra croire facilement qu'elle portoit bien dans ſon intérieur, car ſes vertus & ſes excellentes qualitez le témoignioient aſſez ; mais de dire qu'elle fut dans une parfaite ſanté, graſſe & dans l'embon-point, perſonne ne le pourroit croire ſi l'on ne ſçavoit que de ſouffrir & d'endurer pour ſon Epoux étoit toute ſa joie, toute ſa nourriture, tout ſon conten- tement : & ainſi il ne faut pas s'étonner ſi les afflictions & les ſouffrances l'engreſſoient.

Elle finit ſa Lettre conſeillant ce Religieux de s'ad- dreſſer dans un temps où ils étoient ſi fort traversez, au tres-Excellentiſſime Duc de l'Infantade, lequel ſuivant que les Chroniques les rapportent, fut le plus grand re- fuge que la Reforme de Sainte Tereſe ait eu dans ſes perſecutions : c'eſt pourquoi ſes Enſans ſont obligez à cette tres-illuſtre Maiſon de Mendoze, d'où ſont ſortis les Ducs de l'Infantade.

Tom.
I. l. 4.
C. 35.
n. 5.

L'amour que la Sainte témoigne dans cette Lettre pour les ſouffrances, a tellement emporté mon eſprit, que je me ſuis un peu plus étendu qu'il ne falloit pour demeurer dans les bornes que les Remarques doivent avoir, tellement qu'il ſemble que j'aie voulu faire un Commentaire de cette Lettre.

19. Ce ſaint Religieux à qui cette Lettre s'adreſſe, fut un Perſonnage de grande Sainteté, & des premiers Fondateurs de la Reforme : & cette priſon dont la Sainte parle, fut quand le Chapitre General qui ſe tint à Plaifance en Italie, fit une Ordonnance, par laquelle la Sainte étoit obligée de demeurer renfermée dans une chambre : elle étoit pour lors à Seville, & ne pût

obeir à cette Ordonnance qu'après qu'elle fut revenuë à Toledé où elle accomplit sa Penitence; mais comme l'on eut recours au Pape & au Roi, ou plutôt comme Dieu avoit ordonné dans le Ciel tout le contraire de ce que l'on avoit resolu sur la terre, toutes les Ordonnances des hommes cassées, & la Sainte sortit de prison & eut permission de faire des Fondations: en un mot ce qui avoit été resolu dans le Ciel fut executé malgré tout ce que les creatures avoient proposé.

LET TRE XXVIII.

Au Pere Ambroise Marian de Saint Benoît Carme Déchaussé.

J E S U S M A R I A.

1. **L**A Grace du Saint Esprit soit avec vôtre Reverence.

Il paroît bien que vous ne sçavez pas les obligations que j'ai au Pere Olea, ni l'affection que je lui porte, puis que vous m'écrivez touchant une affaire dont il m'a déjà parlé, & que je n'ai pu lui accorder; vous sçavez bien, comme je crois, que je ne suis pas ingrate, & je vous assure que s'il y alloit dans ses affaires de mon repos ou de ma santé, elle seroit déjà conclue; mais quand la conscience y est interessée, il n'y a point d'amitié qui tienne, car je suis plus obligée à Dieu qu'à personne du monde.

2. Pleût à Dieu que l'inconvenient fut de n'avoir point de dot, car vous sçavez assez (& vous vous en pouvez informer) combien il y a de Religieuses dans ces Convens qui n'en ont point apporté, outre que cette Fil-le en a un assez bon & suffisant pour la faire recevoir en quel Monastere que ce soit.

Comme le Pere Olea ne connoît point nos Religieuses je ne m'étonne pas qu'il soit incredule; pour moi qui sçai qu'elles sont Servantes de Dieu, & qui connois la pureté de leur âmes, je ne croirai jamais qu'elles veuillent ôter l'habit à personne, sans qu'elles aient beaucoup de raisons

raisons pour cela, d'autant que je n'ignore par le scrupule qu'elles ont accoutumé de faire pour de semblables choses; & puis qu'elles se résolvent de lui ôter l'habit, il faut qu'il y ait beaucoup de sujet qui les oblige à le faire. Je vous assure que comme nous sommes en fort petit nombre, le trouble que celles qui ne sont pas propres pour la Religion apportent dans les Maisons est si fâcheux, que même une mauvaise conscience seroit scrupule de pretendre qu'on en receut quelqu'une de cette humeur, à plus forte raison une ame qui desire de ne déplaire en rien du monde à sa divine Majesté; mais quand cela ne seroit pas, dites-moi je vous prie puis-je obliger mes Religieuses à prendre par force une Fille? Et si elles ne lui donnent pas leurs suffrages pour sa reception, voulez-vous que je fasse ce qu'aucun Superieur ni Prelat ne pourroit faire?

4. Et ne vous imaginez pas que le Pere Olea ait grand interet dans cette affaire, car il m'a écrit qu'elle lui est aussi indifferente qu'une personne qu'il voit passer par la rue: ce sont mes pechez qui lui ont mis en tête d'exercer cette charité, & de me solliciter touchant une chose qui n'est pas faisable, & où je ne puis pas le servir, dont je suis grandement marrie; certainement quand cela se pourroit faire, on ne rendroit pas un trop bon office à cette Fille, de procurer qu'elle demeurât avec des personnes qui ne veulent point d'elle. J'ai fait dans ce rencontre plus qu'il n'étoit raisonnable, d'autant que j'ai obligé nos Religieuses à la retirer encore une année contre leur gré, pour l'éprouver davantage & pour m'informer mieux de toutes choses, si je passe par le Convent où elle est, quand j'irai à Salamanque. Je fais ceci à la consideration du Pere Olea, que je suis bien aise de servir, afin qu'il se satisfasse davantage: car je vois bien que les Religieuses ne mentent point, & vous sçavez que le mensonge, même en des choses legeres, est extrêmement éloignée de l'esprit de nos Sœurs.

4. Vous sçavez aussi que ce n'est pas une chose nouvelle de voir sortir des Novices de nos Maisons, cela

est assez ordinaire ; & quand celle-ci dira qu'elle n'a pas la santé pour supporter la rigueur de nos austeritez, personne ne le trouvera mauvais, & elle n'en sera pas moins estimée, d'autant que je n'en ai point veu qui ait perdu de sa reputation pour être sortie de nos Convens, & qui en ait valu moins. Cela m'apprendra à considérer bien dorénavant ce que je ferai ; pour ce sujet on ne recevra point la Demoiselle dont le Seigneur Nicolas nous a fait parler, encore qu'elle soit à votre gré, d'autant que je suis informée d'un autre côté, & il n'est pas juste de me faire des ennemis pour rendre service à mes amis.

5. C'est une chose assez étrange que vous me disiez pourquoi j'avois commencé de traiter de cette réception si je ne voulois pas la recevoir ; car si l'on ne procedoit de cette sorte, on ne recevroit point de Religieuses ; & apres tout, j'en avois parlé, parce que je desirois de servir celui qui m'en prioit ; mais j'ai été depuis informée tout autrement que l'on ne m'en avoit parlé, & je suis assurée que le Seigneur Nicolas est plus porté pour le bien de nos Maisons, que pour celui d'un particulier ; c'est pourquoi il ne pretendoit pas que cette Fille fut reçue sous cette condition.

6. Je vous prie pour l'amour de Dieu de ne vous en mêler plus ; car elle a fort bon dot, & pourra plus facilement entrer dans un autre Convent, que d'être reçue parmi des Religieuses, qui pour être un si petit nombre devoient être toutes bien choisies ; & si jusqu'à present l'on n'a pas usé de cette rigueur à l'égard de quelques-unes qu'il y en a en grand nombre, nous nous en sommes trouvés si mal, que nous y prendrons mieux garde pour l'avenir. Aiez soin, mon Pere, de nous point broüiller avec le Seigneur Nicolas, & de ne lui point persuader de persister dans sa demande, car il recevroit un second refus.

7. Je n'ai pu m'empêcher de rire quand j'ai leu dans votre Lettre que vous vous faisiez fort de connoître cette Fille, seulement en la voiant. Hélas ! mon Pere,

les Femmes ne ſont pas ſi faciles à connoître ; puis que leurs Conſeſſeurs, même apres les avoir pratiquées durant un long-temps, ſont ſouvent ſurpris des les avoir ſi peu connus ; & cela vient de ce qu'elles ne ſe ſçaient pas bien expliquer, & manquent le plus ſouvent à dire leurs fautes, & les Conſeſſeurs ne peuvent juger que par ce qu'elles diſent. Mon Pere, quand vous voudrez que l'on vous rende quelque ſervice dans nos Maisons, preſentez nous des Filles qui ſoient propres pour la Religion, & vous verrez que nous nous accommoderons aiſement, quand il ne ſera queſtion que du dot ; mais ſi elles ne ſont pas vertueuſes, je ne vous puis ſervir en rien.

8. ſçachez, ſ'il vous plaît, que je tenois pour une choſe aiſée d'avoir ici une Maïſon pour loger les Religieux en forme d'Hoſpice, & je ne croïois pas auſſi (encore que ce ſoit pas un Monaftere) qu'il fut beaucoup difficile d'obtenir la permiſſion d'y dire la Meſſe, de même qu'on la donne à un Gentil-homme qui a une Oratoire dans ſa Maïſon : J'en écrivis ma penſée à notre Pere Gratian, qui me répondit qu'il ſ'en falloit bien garder ; & que c'étoit ruiner entièrement cet établifſement ; depuis j'ai connu qu'il avoit raiſon, & qu'il avoit jugé très-ſagement. Ainſi ſçachant ſa volonté, vous ne deviez pas permettre qu'il y demeurât tant de Religieux ; & ce qui m'a fait rire, c'eſt que vous avez préparé une Eglise comme ſi vous aviez la permiſſion de dire la Meſſe. Je n'achetterois pas même une Maïſon que je n'euſſe la permiſſion de l'Ordinaire ; Et ſi je n'eus pas cette precaution à Seville, vous ſçavez ce qui nous en coûta. Je vous ai toujours dit que vous ne feriez rien que vous n'euffiez obtenu de Monſeigneur le Nonce une Lettre, par laquelle il vous donnât la permiſſion de vous établir.

9. Lors que Don Hierôme me dit que vous alliez voir nos Peres Chauſſez pour les en prier, j'en fus toute ſurpriſe. Je n'ai pas une ſi grande confiance en eux ; au contraire, pour ne vous pas imiter, je ne ſuis pas d'avis

de parler à Valdemore; car je le soupçonne beaucoup; Et il est certain qu'il ne sera pas porté d'affection à nous faire du bien; Il tâchera plutôt d'épionner, & de sçavoir quelque chose pour en avertir ses amis. Je souhaiterois beaucoup que vous eussiez la même défiance, pour ne vous pas tant assurer en lui, aussi il n'est pas nécessaire que vous vous serviez de semblables amis pour faire cette affaire. Remettez-la entre les mains de Dieu; c'est son affaire, & sa Majesté en viendra à bout dans le temps qu'il faudra. Je vous prie de ne vous pas hâter, car cela est capable de gâter tout.

10. Soiez assuré que Don Diegue Mexia est un fort bon Gentil-homme, qui fera ce qu'il dit, & puis qu'il l'a promis, il doit être assuré que son Cousin ne lui refusera rien; car vous vous devez imaginer que ce que son Cousin ne fera pas pour lui, il ne le fera pas non plus pour sa Tante. C'est pourquoi vous n'avez que faire de lui écrire, ni d'employer à cette affaire autre personne que ce Cousin de Don Diegue; car outre la parenté si proche, l'amitié qui est entre eux est beaucoup à estimer. C'est aussi une bonne marque pour nous que l'Archidiacre se soit offert de présenter notre Requête, car s'il n'eût creu d'y réussir, il ne s'en seroit pas chargé. L'affaire est à présent en fort bon état, ne la pressez pas davantage, car vos diligences seront plutôt nuisibles que profitables: Laissons seulement faire à Don Diegue & à l'Archidiacre.

11. Je tâcherai de sçavoir s'il y a en ces quartiers quelqu'un qui les en puisse prier. Je verrai aussi si le Doien y a quelque pouvoir. Madame Louïse lui en parlera: Je suis très-aise que cette affaire soit ménagée par ces personnes, ce qui me fait croire davantage que cette Fondation est très-agreable à Dieu, puis qu'il la fait sans que nous y contribuions rien, d'autant que ni l'établissement, ni la permission de dire la Messe ne sont pas dans notre pouvoir. C'est déjà beaucoup que nous ayons une Maison; car pour la permission de dire la Messe, nous l'obtiendrons tôt ou tard: si Monseigneur le

Nonce l'eût accordé, l'affaire ſeroit déjà faite ; Je prie Dieu de lui donner la ſanté, & qu'elle nous ſoit utile : car le Pere Toſtat ne perd point courage ; & j'apprehende beaucoup que le Nonce ne ſe tourne de ſon côté, comme il a fait autrefois.

12. Touchant l'affaire de Salamanque, le Pere Jean de JESUS, eſt dans un ſi mauvais état avec ſa fièvre quarte, que je ne vois pas qu'il puiſſe faire aucune choſe, outre que vous ne marquez pas ce qu'il doit faire ; ni à quoy les Religieux s'emploieront. Pour ce qui eſt du College de cette même Ville, il faut commencer par ce qui eſt le plus neceſſaire, qui eſt d'obtenir la permiſſion de Monſieur le Nonce ; & ſ'il nous l'eût donnée, cela ſeroit déjà fait ; mais il faut tâcher de l'avoir : car ſi l'on manque dans les commencemens, l'on ne fait rien de bien dans le reſte. A mon avis, le deſſein de l'Evêque eſt, que comme il a ſçeu que le Seigneur Jean Diaz a été arrêté priſonnier à Madrid, il voudroit des perſonnes qui priſſent ſa place, & qui euſſent ſoin des Repenties qu'il confeſſoit. Je ne ſçai pas ſi nôtre Profeſſion ſouffre que les Religieux puiſſent être Confeſſeurs de ces Maifſons ; Je ne le trouve pas à propos : Et quand cela ſeroit qu'on les ſerviroit, à quoy bon les laiſſer au bout de deux mois comme vous dites. Cela ne ſerviroit qu'à nous attirer la haine & la colere de l'Evêque ; outre cela, que ſçavons-nous ſi nos Peres reüſſiront bien dans la conduite de ces Femmes ; Ils voudront peut-être les obliger à faire de grandes mortifications, & les contraindre à vivre dans une grande perfection : Et ce gouvernement n'eſt pas bon pour des perſonnes de cette ſorte : Et enfin je ne ſçai pas ſi l'Evêque ſera bien-aiſe d'y voir des Religieux.

13. Je vous aſſure, mon Pere, qu'il y a plus à faire que vous ne penſe-pas : Et que peut-être nous perdrons par où nous croions de gagner. Je ne crois pas même que ce ſoit une choſe avantageuſe à nôtre Ordre, d'avoir des Religieux qui faiſſent l'Office de Confeſſeurs des Repenties. (Car l'Evêque ne les veut pour ce ſujet.)

Il seroit bien mieux que le monde les reconnut pour des Hermites dégagés des affaires, & adonnez à la contemplation, plutôt que de les voir d'un côté & d'autre avec des Femmes de cette vie. Je doute même que le monde ne s'en scandalise, encore que ce ne soit que pour les retirer de leur mauvaise vie. Je vous propose tous les inconveniens, afin que vous les examiniez en votre particulier, & que vous fassiez ce que vous trouverez à propos; car je soumets mon jugement au vôtre; & si vous prenez bien vos mesures sur ce que je viens de dire, vous rencontrerez mieux. Vous pourrez communiquer ma Lettre au Seigneur Licentié Padille, & au Seigneur Jean Diaz, parce que je ne sçai pas davantage que ce que je vous écris. Nous serons toujours assurez d'avoir la permission de l'Evêque, car à moins de cela, je n'ai pas trop de confiance en la negociation du Seigneur Don Teuton. Je suis bien persuadée de sa bonne volonté, mais je suis assurée qu'il a fort peu de pouvoir.

14. Je m'attendois d'aller de delà pour donner chaleur à votre établissement de Madrid; car je suis une grande negociante quand il le faut, & si vous ne le croiez pas, informez-vous-en de mon bon ami Valdemore; je serois ravie d'être sur les lieux, d'autant qu'il me fâcheroit qu'on ne vint pas à bout de cet établissement, manque d'avoir fait toutes nos diligences pour réussir dans les moyens d'y parvenir. Certainement j'ai beaucoup souhaité que l'on fit ce Convent dans cette Ville pour être la résidence de la Cour, & je m'en réjouis beaucoup; je trouve bien à propos que l'on abandonne le dessein que l'on a de fonder à Salamanque, jusqu'à ce que nous voions plus de jour pour nous établir. Car à present je ne vois pas que l'on puisse en aucune façon bien rencontrer dans cet établissement. Pour être mal, il seroit beaucoup mieux à Malagon, selon le grand desir que Madame Louïse en a. Elle fera avec le temps des charitez; outre qu'il y a à l'entour plusieurs Bourgs très-bons, qui sont assez grands; ce qui me fait croire que les

Religieux trouveront aſſez d'aumônes pour ne pas mourir de faim; & cette Fondation ſeroit d'autant plus convenable, qu'elle ſerviroit de pretexte pour l'autre Maiſon que vous ſçavez; car on diroit qu'on la transfere à Malagon; il ne faut pas que le monde ſçaſſe que vous l'abandonnez tout à fait. Vous transportant en cette nouvelle Maiſon, on croira que vous ne quittez pas la premiere pour toujours, & que vous y retournerez quand vous y aurez bâti un Convent, d'autant qu'il n'eſt pas bien-ſeant à la Reforme de prendre aujourd'hui une Maiſon, & de la laiſſer le lendemain.

15. J'ai donné à Don Hierôme la Lettre que j'écrivois à Don Diegue Mexie, il doit la lui avoir envoie'e avec une autre qui s'adreſſoit au Comte d'Olivares. Je lui écrirai quand je verrai qu'il en ſera beſoin; tenez-le de près, & prenez garde qu'il ne ſe refroidiſſe; car je vous aſſure encore une fois, que s'il vous a promis de faciliter la choſe, & s'il vous a dit qu'il en avoit traité avec l'Archidiacre, & qu'il la tenoit faite, vous devez vous en promettre une fort bonne iſſuë; car c'eſt un homme de parole, & de verité.

16. Il me prie dans une Lettre que je viens tout maintenant de recevoir de ſa part, de donner l'habit à une Fille qui a de fort bonnes qualitez pour être Religieuſe ſelon l'information qu'en fait la Mere du Pere Viſiteur. Pleût à Dieu que celles que nous reſuſons, & dont vous me parlez, euſſent les mêmes qualitez, car je vous promets que nous les recevrons. Comme j'écrivois ceci, il m'eſt venu à la penſée qu'il ſeroit fort à propos de me ſervir de l'occaſion que j'ai d'écrire à Don Diegue touchant cette Fille, pour lui parler de nôtre affaire, & la lui recommander de nouveau, ce que je ferai; cependant rendez-lui cette Lettre, & demeurez avec Dieu, car j'ai été auſſi longue comme ſi je n'avois autre choſe à faire. Je n'écris point au Pere Prieur pour avoir à preſent pluſieurs autres choſes à faire; & d'ailleurs il pourra lire la preſente, comme ſi elle lui étoit adreſſée. Je me recommande grandement à mon bon

Pere Padille. Je louë beaucoup nôtre Seigneur de la bonne santé qu'il lui donne. Je prie sa Majesté d'être toujours avec vous. Je tâcherai de recouvrir la Cedule, quand même je serois obligée d'en parler à Valdemore, je ne puis pas user d'une plus grande exageration : car je crois qu'il ne fera rien du tout pour nous. C'est aujourd'hui la Fête des onze mille Vierges.

Votre indigne Servante.

TERESE DE JESUS.

Auparavant que Diegue arrivât, j'avois reçu d'autres Lettres de vôtre Reverence; je vous prie d'envoyer par la premiere commodité celle qui s'adresse à nôtre Pere Gratian, car elle presse fort, à cause de certaines permissions que j'en attends. Je ne lui écris rien des affaires; c'est pourquoi ne manquez pas de l'en informer.

18. Afin que vous voiez comme mes Religieuses sont plus agissantes, & plus propres pour faire des affaires que vos Reverences, je vous envoie ce petit mot de Lettre de la Mere Anne de JESUS, Prieure de Veas : He bien ! n'a-t'elle pas trouvé une bonne Maison pour nos Peres de la Pegnovele ? Que vous en semble-t'il ? Ferois gager que vous n'en seriez pas si-tôt venu à bout; elle m'a fort contentée, & j'ai reçu un plaisir indicible du bon succes de sa negociation. Elle a donné l'habit à une Demoiselle, qui a apporté au Convent sept mille écus pour son dot; Il y en a deux autres qu'elle recevra bien-tôt, & qui ont autant d'argent que celle qui est entrée. Il y a aussi une Femme de grande qualité, Niece du Comte de Tendelle, qui a déjà pris l'habit, & qui a fait venir à la Maison une grande quantité d'argenterie, qui vaut plus que tous ces dots, & qui consiste en de beaux Chandelières, Burettes, Reliquaires, Croix de Christal & tant d'autres choses precieuses, que je serois trop longue d'en faire le recit en détail: Mais le malheur est qu'elles ont à present un proces, comme vous verrez dans ces Lettres que je vous envoie; Considérez, s'il vous

Sainte Tereſe de J E S U S. Lettre XXVIII. 275
vous plaît, ce qui ſ'y pourra faire. Je crois que le meilleur expedient pour les en ſortir, ſeroit de parler à ce Don Antoine, & lui remontrer la hauteur des Grilles qui n'incommodent point ces perſonnes, & qui ſont de grande conſequence pour nous autres. Enſin voiez ce qui ſe peut faire en ce rencontre. Je prie ſa Majeſté divine d'être toujours avec vous.

R E M A R Q U E S.

1. **O**utre que cette Lettre eſt couchée avec une diſcretion admirable, & une grace ordinaire à la Sainte; elle eſt auſſi tres-profitable, d'autant qu'elle donne des inſtructions tres-utiles pour ſe bien conduire dans les affaires de la Religion, & dans celles du monde; mais parce que j'apprehende beaucoup de me trop étendre dans ces Remarques (bien que le Lecteur me pourroit faire ceſſer mon apprehenſion ſ'il les paſſoit ſans les lire) j'abregerai dans cette occaſion autant qu'il me ſera poſſible.

2. Ce Pere Marian à qui la Sainte écrit, fut des premiers Fondateurs de la Reforme. Il étoit grandement vertueux & ſpirituel; & à raiſon du grand eſprit qu'il avoit, le Roi Philippes II. ſ'en ſervit en pluſieurs affaires & negociations del'état.

3. On voit au commencement de la Lettre que ce Pere aiant été ſollicité par le Pere Olea (à ce que j'ai appris, c'étoit un Jeſuite) écrivoit à la Sainte, & la prioit par des paroles preſſantes de faire Profeſſe une Novice que les Religieuſes d'un de ſes Convens ne vouloient pas recevoir à la Profeſſion, d'autant qu'elles ne la jugeoient pas propre pour la Religion. La Sainte éconduit ce Pere en plus de vingt manieres, & deduit ſes raiſons avec autant d'agrément, qu'elle témoigne de fermeté à lui refuſer ce qu'il lui demandoit.

4. Car en premier lieu, elle lui dit, *qu'elle ne peut pas faire en conſcience ce dont il la prie.* Et apres cette raiſon, il étoit inutile d'en apporter d'autres; mais la Sainte voulut ſatisfaire pleinement ce Pere, & lui rendre rai-

son pourquoi elle ne lui pouvoit pas octroyer ce qu'il vouloit, afin qu'il ne se formalisât pas davantage de son refus.

5. Une seconde raison que la Sainte lui allegue est, *qu'elle ne peut pas oster aux Religieuses la liberté de leurs suffrages, & qu'elle ne peut pas les obliger à recevoir la Novice contre leur volonté.* Et en cela, elle a raison ; car ces pauvres Religieuses sont durant toute l'année sujettes à l'obéissance, & à une sainte servitude, & n'ont point de liberté que le jour qu'elles donnent leurs voix pour l'Élection d'une Prieure, ou pour la reception d'une Novice. Or ne seroit-ce pas une chose bien sensible & étrange, qu'une Supérieure leur voulut ôter cette liberté qu'elles ont dans des semblables occasions ? Puis que même ces pauvres Filles ne sont pas en ce temps dans une liberté de toutes choses ; mais seulement pour ce qui regarde de donner leurs suffrages qui doivent être libres, afin que l'Élection, & la reception soient vallables.

6. En troisième lieu, elles s'excuse envers ce Pere, disant, *que c'est un grand trouble pour les Religieuses d'avoir en leur Compagnie une Fille qui n'a pas le véritable esprit de Religion, principalement quand elles sont en petit nombre.* Car dans une grande multitude elle pourroit passer, & l'on n'en souffriroit pas tant, comme si la Sainte disoit, *qui pourra gouverner des Religieuses qui sont en petit nombre, & qui ne sont pas portées à la vertu, n'étant pas même d'accord.*

7. La quatrième raison est, *parce qu'il n'étoit pas à l'avantage de la Novice de faire Profession contre le gré de toutes ces Religieuses, d'autant qu'elle s'en trouveroit mal, & qu'elle regretteroit apres d'être entrée parmi des personnes qui ne la vouloient pas, encore qu'elles fussent Saintes ; car enfin, c'est assez qu'elles n'en vouloient point pour lui témoigner tousjours la cause de leur desagrément, d'autant que l'ame la plus sainte ne contente jamais le prochain, en ce qu'elle ne veut pas, & ne juge pas même devoir vaincre son propre sentiment,*

timent, quand elle voit que la choſe n'eſt pas à propos.

8. En cinquième lieu, la Sainte ſatisfait ce Pere, lui montrant, *que cette affaire ne regardoit point le Pere Olea ; & que c'étoit ſeulement une charité que ce bon Pere avoit voulu faire à cette Novice, & que ſes pechez en étoient cauſe.* Elle declare fort diſcretement par ces paroles, combien une charité imparfaite eſt faſcheuſe, & importune, quand elle veut bannir la parfaite, qui conſiſte dans la conſervation du public, & à empêcher que la fantaſie d'un particulier n'aille contre le bien du general.

9. Elle dit en ſixième lieu, *que la ſortie de la Novice ne lui ſera pas ſi deſavantageuſe, comme ſi elle reſtoit dans le Convent.* En effet, ſi elle y demeueroit contre le gré des Religieuſes, elle pouvoit perdre, & l'ame & le corps ; mais ſi elle en ſortoit comme infirme, elle ne perdrait pas même le moins de ſa réputation ; & ce ſeroit une choſe bien étrange de ſe hazarder à perdre le corps & l'ame, quand on ne court point riſque de perdre l'honneur, en quittant l'habit.

10. En ſeptième lieu, elle ſe laiſſe gagner, au moins, pour ce qui eſt de garder la Novice encore un an ; elle dit néanmoins, *qu'elle eſt aſſeurée que ſes Religieuſes ne mentent point, dans le rapport qu'elles en font ; & que pour l'en mieux éclaircir, elle la garderont dans le Convent juſqu'à ce que la Sainte y paſſe pour aller à Salamanque ;* néanmoins elle témoigne qu'il ſera bien difficile de la recevoir à la Profeſſion, & diſſuade ce Pere de continuer dans ſa ſollicitation, d'autant qu'elle le voudroit voir detrompé en une matiere de laquelle il lui ſembloit que le Pere devoit faire quelque ſcrupule ; en ce que la Sainte dit, *que ſes Religieuſes ne ſçaient pas mentir.* Tout le monde en demeure d'accord & l'expérience le fait aſſez voir à tous ceux qui traittent avec elles. En effet, comment ſeroit-il poſſible que celles qui ſervent la verité éternelle avec une ſi grande perfection ſe reſoluſſent de proferer de leur bouche un menſonge ?

11. En huitième lieu, pour diſſiper par ce refus une
autre

autre sollicitation, & empêcher que ce Pere ne prit plus sur lui de faire admettre à la profession les Novices de l'Ordre, elle dit, *qu'elle a appris à ses dépens à ne recevoir aucune Fille qu'elle ne soit bien informée de son humeur*. Ensuite elle répond à quelques raisons que le Pere lui apportoit ; & enfin elle lui demande avec force de ne s'embarasser pas davantage dans cette affaire.

12. En neuvième lieu, elle dit fort agreablement dans le septième nombre, *que les femmes ne sont pas si faciles à connoître, comme ce Pere s'imaginait*. O la parfaite connoissance que la Sainte en avoit ! Elle les connoissoit beaucoup mieux qu'elles mêmes ne se connoissent. Elle donne en cet endroit un bon enseignement, & une grande lumiere aux Confesseurs, & aux Peres Spirituels, pour ne s'engager pas facilement à croire qu'ils connoissent l'esprit & l'humeur de leurs Penitens, & de leurs Filles Spirituelles, d'autant qu'ils les doivent gouverner, comme un bon Pilote, la sonde à la main, c'est à dire avec reserve, & precaution ; & lors qu'ils pensent les connoître le mieux du monde, ils doivent apprehender de se tromper dans leur croiance ; & il faut qu'ils s'imaginent que peut-être ne les connoissent-ils pas ; c'est là une tres-bonne maxime pour toutes sortes de Directeurs.

13. Enfin elle conclud son raisonnement par un avis tres necessaire pour la conduite de tous les Convens : disant, *Mon Pere, quand vous voudrez que l'on vous rende quelque service dans nos Maisons, presentez-nous des Filles qui soient propres pour la Religion, & vous verrez que nous ne serons pas en dispute pour le dot ; mais si elles ne sont pas vertueuses, je ne vous puis servir en rien : comme si elle eust dit ; une Novice qui apporte de l'argent à la Maison, & qui n'a pas les bonnes qualitez, ny l'esprit de la vertu, ny de l'humeur, n'est pas une Religieuse, elle n'est que de l'argent : Et nous ne cherchons pas l'argent, mais des bonnes Religieuses. Nous ne devons pas traiter, ny avoir commerce avec l'argent, qui ne doit servir qu'à nôtre nourriture ;*

re; mais nous devons traiter, & communiquer avec les Religieuſes qui ont beſoin d'avoir de bonnes qualitez pour nous édifier. On ſe deſait bien-toſt de l'argent, mais les Religieuſes imparfaites demeurent tous jours dans le Convent. Les Carmelites ne reçoivent pas les Religieuſes par le moien de l'argent, mais elles reçoivent le dot, ſi on leur donne de bonnes Religieuſes, l'argent eſt l'acceſſoire, la vertu eſt le principal: tellement que ſi celles qui prétendent d'être receuës dans ces ſaints Monaſteres n'ont pas les qualitez requiſes, quelque grand dot qu'elles aient, elles n'y entreront jamais; d'autant que ces ſaintes Meres ne veulent point les richelſſes ſans la vertu, ni les Religieuſes ſans les bonnes inclinations. En effet, elles ont fort bonne raiſon, car l'argent n'eſt rien aux prix du repos & de la quietude qu'elles deſirent dans leurs Maisons, & qui ſeroit troublé par une Religieuſe imparfaite, encore qu'elle euſt apporté un dot de cent mille eſcus.

Cette maxime de Sainte Tereſe eſt tres-ſainte & tres-profitable, non ſeulement pour les Mariages ſpirituels des Religieuſes dont elle parle en cet endroit; mais elle eſt encore tres-utile pour les Mariages du monde: car ſi un homme épouſe une femme qui n'ait ni vertu, ni jugement, ſeulement parce qu'elle eſt riche, encore qu'elle lui apporte deux cens mille écus de Mariage, elle les dépenſera en moins de quatre ans, faute de jugement, de conduite, & de vertu; tellement que le pauvre mari demeurera chargé d'une femme, qui n'aura ni Mariage, ni jugement, ni vertu.

14. Dans le huitième nombre, la Sainte fait remarquer à ce Pere qu'il ne prenoit pas bien ſon temps, ni ſes meſures pour avancer la Fondation d'un Convent de Carmes Déchauffez, qu'il vouloit faire à Madrid, ſuivant que l'on peut inferer du contenu de la Lettre, d'autant qu'il l'entreprenoit ſans avoir la permiſſion de l'Ordinaire; elle lui remontre, *que le grand chemin qu'il faut tenir dans le ſemblables rencontres, eſt d'obtenir l'agrément des Superieurs; car ſans cela, c'eſt travailler*
en

en vain que de s'y opiniâtrer, c'est defaire au lieu de faire, ou avoir des contestations sans rien avancer.

15. Elle lui conseille dans le nombre suivant, *de ne se fier pas si-tôt à ceux qui n'avoient paru jusqu'alors être de ses amis*. Cette Sainte Vierge faisoit voir en tout sa prudence, il ne faut pas s'en étonner : car ce n'est pas une marque de Sainteté, que de se laisser tromper ; au contraire, c'est une bien grande d'agir avec prevoiance & precaution, nous donnant de garde de ceux qui nous peuvent tromper.

16. Mais celle qui se méfioit dans le nombre precedent de certaines personnes, fait voir dans le nombre suivant qu'elle se confioit en d'autres, d'autant qu'elle avoit une connoissance extraordinaire des humeurs & des inclinations de tous ceux avec qui elle communiquoit. Elle dit apres au Pere Marian avec beaucoup de grace, *l'affaire est à present en fort bon état ne la remuez pas davantage, car toutes vos diligences seront plutôt nuisibles que profitables*. L'on voit par ces paroles que ce Pere étoit un peu trop ardent, & que la Sainte vouloit arrêter son impetuosité avec une admirable prudence.

17. Elle poursuit dans le nombre suivant la même matiere avec un grand discernement des personnes, se méfiant des unes & se fiant aux autres : & en suite elle traite dans le 12. nombre, de la Fondation du tres-Religieux College de Salamanque, qu'est à present l'edification & l'exemple de cette grande Université. Elle parle aussi d'une proposition que l'Evêque de cette Ville avoit fait aux premiers Religieux de cette Reforme: elle consistoit en ce que ces Peres pour être receus devoient être Confesseurs d'une Maison de Repenties, qui avoient perdu leur Directeur : c'étoit un Prêtre appelé Jean Diaz, qui étoit detenu prisonnier à Madrid: comme la Sainte le donne à entendre, il semble que ces bons Peres étoient portez à recevoir cette proposition pour mettre le pied dans la Ville, & rendre durant deux mois ce service à Dieu ; mais la Sainte n'étoit pas de ce sentiment ;

timent ; & encore qu'elle témoigne dans le 13. nombre le grand deſir qu'elle avoit de voir cet établifſement , toutefois elle auroit voulu que c'eût été par un autre moien : c'eſt pourquoi elle s'oppoſe courageuſement avec de fort bonnes raiſons à celui que ces Peres vouloient prendre , lui ſemblant que c'étoit une choſe contraire à leur Vocation , & que ceux qui avoient été appelez dans la Religion pour s'adonner entierement à la vie contemplative ne devoient pas s'arrêter à la vie active, & principalement dans un exercice ſi dangereux comme eſt celui d'aller chercher d'un côté & d'autre des Femmes de mauvaiſe vie, pour les reduire & les renfermer entre quatre murailles.

18. La Sainte parle apres du Seigneur Don Teuton de Bragance , qui travailloit à cette Fondation de Salamanque, comme nous avons veu dans la II. Lettre: & comme il ne devoit pas avoir grand pouvoir dans cette Ville pour être étranger , elle dit agreablement , *je n'ai pas trop de confiance de la negociation du Seigneur Don Teuton : je ſuis bien perſuadée de ſa bonne volonté, mais je ſuis aſſeurée qu'il a fort peu de pouvoir: comme ſi elle diſoit, un Solliciteur qui a beaucoup de bonne volonté & fort peu de pouvoir n'eſt pas capable de nous faire entrer dans Salamanque.*

19. Elle dit dans le nombre ſuivant, *qu'elle s'attendoit d'aller à Madrid pour donner chaleur à cette Fondation, d'autant qu'elle étoit une grande negociante* (ce qu'elle ſignifie par un mot Eſpagnol *Baratona* qui devoit être en uſage en ſon temps) & la Sainte avoit raiſon de le dire grande negociante, parce qu'elle ne venoit à bout de ſes fondations, qu'avec ſes propres fraix & dépens, ſon eſprit, ſes raiſons, ſes travaux, ſes veilles, & ſes ſollicitudes.

20. Elle ajoûte à la fin de ce nombre , *qu'il n'eſt pas bien ſeant à la Reforme de prendre aujourd'hui une maiſon & de la laiſſer le lendemain ; en effet c'eſt une marque d'une grande inconfiance & de peu de prudence de defaire ce que l'on avoit fait : car cela fait grand*
tort

tort aux personnes qui l'ont entrepris, & le monde juge par là qu'il n'y a pas grande assurance dans leurs résolutions, ce qui ne peut être qu'à leur deshonneur.

21. Dans les trois nombres suivans elle parle de diverses affaires, & dans le dernier, pour instruire ce Pere par l'exemple de l'adresse & de la prudence de ses Religieuses, elle lui marque de lire la Lettre de la Mere Anne de JESUS, où il verroit comme elle avoit mieux réussi que tous les Religieux n'avoient fait, dans l'établissement qu'elle leur avoit moïenné à la Pegnovele, & par ce moïen elle réveille & encourage ses Religieux leur proposant la prudence & la bonne conduite de ses Filles.

LETTRE XXIX.

*A Monsieur Laurens de Cepede & Ahumade,
Frere de la Sainte.*

JESUS.

1. **J**E prie le Saint Esprit d'être toujours avec vous, & de vous récompenser du soin que vous avez eu de nous secourir si promptement. J'espère en Dieu que vous meritez beaucoup devant sa Majesté : car il est constant que vous faites vos charitez si à propos, & que tous ceux à qui vous avez envoyé de l'argent en avoient un si grand besoin, que j'en ai reçu une grande consolation. Pour mon particulier je crois que Dieu vous a inspiré de m'en faire tenir une si grande somme : car pour une pauvre petite Religieuse comme moi, qui tiens à honneur de porter un habit rapiécé, dont je rends gloire à Dieu; il y avoit assez de la partie que Jean, Pierre Dépinose & Varone (je crois que c'est-là le nom de l'autre Marchand) m'avoient delivrée, pour me retirer de la nécessité pour quelque temps.

2. Mais cet argent ne me viendra pas mal; car comme je vous ai déjà écrit fort au long, je l'emploierai à une chose dont je n'ai pu me defendre pour plusieurs raisons, & principalement parce que Dieu m'a donné
de

de fortes inſpirations pour l'entreprendre. Je n'oſe paſſer des choſes de cette nature à une Lettre ; je vous dirai ſeulement que des Perſonnes ſaintes & ſçavantes m'aſſeurent que je ſuis obligée à n'être point timide, & à faire tout ce qui me ſera poſſible pour cette œuvre, qui eſt de fonder un Monaſtere où il n'y ait que treize Religieuſes, ſans qu'il y en puiſſe avoir davantage, qui vivront dans une tres-étroite clôture, & n'en pourront jamais ſortir. Elles ſeront auſſi dans un grand recueillement, & ne pourront voir perſonne qu'avec le voile baiſſé, leur principale Profeſſion ſera de s'adonner entièrement à l'Oraiſon, & à la Mortification, comme je vous ai plus amplement écrit, & je vous en écrirai encore, quand Antoine Moran s'en ira.

3. Madame Guimar qui vous écrit cette Lettre m'oblige infiniment ; elle eſt Veuſve de François d'Avila, qui étoit de ceux de la Sobrileſe, je ne ſçai ſi vous vous en ſouviendrez : il y a neuf ans que ſon mari eſt mort, il avoit pendant ſa vie ſept à huit mille livres de rente, dont elle jouit à preſent, outre le bien qu'elle a hérité de ſa Maiſon. Quoiqu'elle ſoit demeurée veuſve à l'âge de vingt-cinq ans, toutefois elle n'a pas voulu ſe remarier ; mais elle s'eſt entièrement donnée à Dieu, tellement qu'elle eſt fort pieuſe & ſpirituelle : il y a plus de quatre ans que j'ai lié avec elle une ſi étroite amitié, que je l'aime plus que ſi elle étoit ma propre Sœur. Or bien qu'elle m'aide dans mon deſſein, me donnant une bonne partie de ſon revenu : néanmoins elle ne peut pas me ſecourir, parce qu'à preſent elle ſe trouve ſans argent ; & pour ce qui regarde de faire & d'achepter la Maiſon, il faut que je le faſſe avec la faveur de Dieu ; j'ai déjà reçu (encore que le Convent ne ſoit pas commencé) le dot de deux Filles qui y ſeront reçues ; & par le moien de cet argent j'ai achepté la maiſon ſecretement, bien que je n'eſſe pas le moien de faire bâtir pour la réduire en un Convent. Bien plus, dans la ſeule confiance que j'avois que Dieu m'aſſiſteroit, puis qu'il vouloit que la choſe ſe fit, j'avois fait marché & ar-

réſé

rété les Ouvriers sans avoir un sol, ce qui sembloit une grande folie ; mais sa Majesté y a mis ordre, & vous a touché le cœur si à propos, que vos charitez sont arrivées au temps qu'il falloit, & ce qui m'a davantage surpris est que j'avois grandement besoin des quarante écus que vous avez ajouté à la somme. Je crois assurément que S. Joseph qui doit être le Patron Titulaire de cette Maison a voulu m'assister dans cette nécessité ; & je suis certaine qu'il vous rendra la charité que vous avez faite, pour achever de bâtir ce Convent, qui est à la vérité pauvre & petit, mais qui au reste a de belles venës & assez d'espace.

4. On est allé à Rome pour les Bulles ; car bien qu'il soit de nôtre Ordre-même, nous serons toutefois sous l'obéissance de l'Evêque ; j'espere en Dieu que tout réussira à sa plus grande gloire, si nous en venons à bout, comme je crois qu'il arrivera infailliblement, d'autant qu'il y doit entrer des âmes qui sont fort choisies, & qui sont capables de donner de grands exemples d'humilité, de penitence & d'Oraison. Je vous prie de recommander cette affaire à Dieu : j'espere qu'avec sa faveur tout sera achevé avant qu'Antoine Moran s'en aille.

5. Il est venu me voir, & j'ai été grandement consolée de sa visite : car je l'ai reconnu pour un homme franc, véritable, & qui a beaucoup d'esprit outre qu'il m'a dit des choses fort particulieres de vôtre conduite & de vos bons desseins. Je crois effectivement que la plus grande faveur que Dieu m'a jamais faite, c'est d'avoir appris de sa bouche que l'on vous a fait comprendre la vanité du monde, & que vous avez fait resolution de vous en retirer pour vivre en repos. Je crois que vous suivez le chemin du Ciel, Dieu vous fasse la grace de continuer, c'est ce que j'avois le plus souhaité de sçavoir : car j'avois été jusques à présent en suspens. Gloire soit rendue à celui qui est l'Auteur de tout, & qu'il lui plaise de vous donner sa grace pour faire tous les jours de nouveaux progresz dans son saint Service ; car puis que la recompense doit être sans mesure, il ne faut pas
s'ar-

s'arrêter dans le chemin de la vertu, mais il faut s'y avancer chaque jour, au moins quelque peu, & ce doit être avec une si grande ferveur, que l'on vienne à connoître par vôtre courage, que nous sommes continuellement dans la guerre, & que nous ne devons pas nous reposer, ni nous negliger jusques à ce que nous aions remporté la victoire.

6. Tous ceux à qui vous aviez donné de l'argent pour me le faire tenir, ont été gens de parole; mais Antoine Moran s'est signalé par dessus tous, tant en ce qu'il a vendu l'or à plus grand prix, & sans aucune dépense, selon que vous verrez, comme aussi pour avoir pris la peine de venir de Madril ici pour l'apporter, au prejudice de sa propre santé, car il s'est trouvé malade à ce voyage, & il en a eu un accèz de fièvre, mais il se porte mieux aujourd'hui. C'est un homme que j'ai reconnu être vôtre veritable ami. Il a aussi apporté avec un tres-grand soin l'argent de Varone. Rodrigue est venu avec lui, & s'est assez bien acquité de sa Commission; je lui donnerai une Lettre pour vous, s'il part devant Antoine Moran, qui m'a montré la Lettre que vous lui avez écrite; vous pouvez être assuré que le grand soin que vous avez de m'assister, est à mon avis non seulement un effet de vôtre bonté, mais un veritable mouvement de Dieu.

7. Ma Sœur Marie m'envoia hier cette Lettre pour vous la faire tenir; elle m'a mandé qu'elle vous en écrira une autre, aussi-tôt qu'elle aura receu l'autre argent que vous lui envoyiez. Elle a receu l'assistance que vous lui avez renduë fort à propos; c'est une fort bonne femme qui est acablé de plusieurs travaux; tellement que si Jean d'Ovaille intentoit procez contre elle, ses enfans seroient ruinez: mais aussi il n'a pas tant de droit dans cette affaire comme il s'imagine, bien qu'il ait fait vendre tout le bien par justice, & qu'il ait entierement ruiné cette famille. Martin de Gusman d'autre côté avoit ses raisons, Dieu lui ait fait misericorde; & la justice lui a jugé a cet heritage contre toute sorte de droit, mais je ne scaurois souffrir qu'on redemande à present ce que feu mon Pere a

Elle
s'ap-
pelloit
Mada-
me Ma-
rie de
Cepe-
de,
femme
de Mar-
tin de
Gus-
man,

vendu;

vendu; Et d'autre part ma Sœur Marie se trouveroit en fort mauvais état, si on renvoioit le proces que feu son mari avoit gagné; Dieu me preserve d'un vil intérêt, qui ne considere ni l'amitié, ni la parenté, & qui conspire à la ruine des plus proches parens: mais cela est à present si ordinaire en ces païs, qu'en matiere d'intérêt le Pere ne reconnoît pas son fils, ni le frere la sœur; c'est pourquoi je ne m'étonne pas du procedé de Jean d'Ouille, au contraire je trouve qu'il en a fort bien usé, puis qu'à m'a consideration il n'a pas poursuivi le proces: Il a un fort bon naturel; mais il ne faut pas s'y fier dans ce rencontre: & ainsi quand vous lui enverrez les mille écus, il faudra qu'il passe une trans-action, par laquelle il s'obligera en recevant ladite somme d'en donner cinq cens écus à ma Sœur Marie, le jour qu'il recommencera le proces.

8. On n'a pas encore vendu les Maisons de Jean de Centuce; mais Martin de Gusman en avoit déjà reçu deux mille francs: & il est raisonnable qu'on les rende à Jean d'Ouille, qui sera fort à son aise, si vous lui enverrez ces mille écus. Il pourra demeurer dans cette Ville même; il est à present si incommodé, qu'il n'a pas de quoi pour s'y venir habiter, & si cet argent ne vient, il sera mal en ses affaires long-temps.

Elle se
nom
moit
Mada-
me Je-
anne de
Ahu-
made.

9. Ma Sœur Jeanne est assez bien mariée, je vous assure qu'elle est tres-honnête femme, & si fort genereuse, que c'est une chose admirable. Elle a l'ame d'un Ange, il n'y a que moi qui sois la plus méchante de toutes, & que vous ne devriez pas même reconnoître pour sœur, à cause que je degene si fort de vôtre sang; Je ne sçai pas comme mes parens me peuvent porter un si grand amour; je vous dis ceci avec toute sorte de verité, & de franchise; cette pauvre femme a souffert beaucoup de tourmens, & les a supportez avec une grande patience: si vous lui pouvez envoyer quelque chose sans vous incommoder, ne le differez pas quand ce ne seroit que peu à peu.

10. Vous verrez dans les avis, comme l'on a delivré l'ar-

l'argent ſelon que vous l'aviez ordonné. Toribre & ſon mari ſont decedez. & nous avons donné l'argent à leurs enfans, qui ſont extrêmement pauvres, & qui en ont été grandement ſoulagez. On a fait dire toutes les Meſſes que vous aviez commandées ; je crois même qu'on en avoit dit quelques-unes avant que l'argent arrivât. On les a dites à l'intention que vous me marquez, qui m'a beaucoup edifiée, & m'a donné de la devotion. J'ai cherché les meilleures ames que j'ai peu trouver pour les dire.

11. Je me ſuis trouvée dans toutes ces affaires à la Maïſon de Madame Guiomar, fort conſolée de me voir plus ſouvent parmi des perſonnes qui me parlent ordinairement de vous. Je vous dirai l'occaſion qui m'a procuré ce bonheur ; c'eſt qu'une Fille de cette Dame qui eſt Religieuſe dans nôtre Convent de l'Incarnation eſt ſortie pour venir voir ſa Mere, le Provincial m'a commandé de lui ſervir de Compagne ; il m'a bien fait plaiſir, car j'ai dans cette Maïſon beaucoup plus de liberté pour tout ce que je veux, que je n'avois pas dans celle de ma Sœur, d'autant que nous ne traittons ici que de Dieu, & nous ſommes fort recueillies, & plus libres pour nos exercices ; j'y demeurerai juſqu'à ce que le Pere Provincial en ordonne autrement : toutesſois je ſouhaiterois fort qu'il m'y laiſſât quelque temps, car j'ai plus de commodité pour negocier l'affaire dont je vous ai parlé ci-devant.

12. Mais parlons un peu de Madame Jeanne matres-chere Sœur qui ne tient pas la dernière place dans mon cœur, bien qu'elle ſoit nommée la dernière dans cette Lettre ; car je vous proteſte que je prie Dieu pour elle avec autant d'affection que pour vous & que je l'aime pour le moins autant qu'elle vous. Je la remercie un million de fois des grandes faveurs qu'elle me fait ; je ne ſçai comment m'en acquitter. Tout ce que je puis faire, c'eſt de recommander puïſſamment à ſa divine Maieſté mon petit Neveu, & de donner ordre que pluſieurs Serviteurs de Dieu prient pour lui, je l'ai particulière-

C'étoit
la fem-
me de
ſon Fre-
re l'au-
rens de
Cape-
de ap-
pellée
Mada-
me
Jeanne
de
Fuen-
tes &
de Guſ-
man,

Cesont
les le-
suites.

ment recommandé au saint Religieux Pierre d'Alcantara qui s'en est chargé : c'est un Recollet dont je vous ai autrefois parlé : j'en ai aussi prié les Peres Theatins & plusieurs autres personnes dont les Oraisons sont efficaces devant Dieu. Plaise à sa divine Majesté de le faire meilleur que son Pere & sa Mere; je ne dis pas qu'ils ne soient gens de bien, mais je veux que leur Enfant soit quelque chose de plus. Je vous prie de m'entretenir dans vos Lettres du contentement & de la bonne intelligence qu'il y a entre vous deux, car j'en reçois une grande consolation.

13. Je vous ai déjà dit que je vous envoie par la commodité d'Antoine Moran, une copie des Lettres executoires que vous sçavez, qui ne sçauroient à ce que l'on dit, être mieux faites. J'aurai tout le soin possible afin que vous les receviez; & si par malheur elles venoient à s'égarer par les chemins, je vous en enverrai toujours jusques à ce que je sçache qu'elles soient arrivées entre vos mains. Un certain caprice a été cause que l'on ne vous les a pas plutôt envoyées: mais je ne vous en dis pas le particulier, parce que cela regarde une tierce personne. Vous recevrez aussi par la même commodité des Reliques que j'ai, elles sont renfermées dans un Reliquaire qui ne m'a pas beaucoup coûté. Je remercie un million de fois ma Sœur de la belle Image dont elle m'a fait present: si je l'eusse receuë dans le temps que je portois de l'or sur moi, j'aurois eu une grande envie de la garder, car elle est extrêmement jolie. Je prie Dieu de vous conserver tous deux dans une parfaite santé & sainteté, & de vous donner d'heureuses années. Je fais ce souhait assez à propos, car c'est demain la veille de l'an. 1562.

14. Pour avoir demeuré long-temps avec Antoine Moran, j'ai commencé fort tard à écrire; car sans cela, je vous manderois plusieurs autres choses; outre qu'il veut partir demain; c'est pourquoi je les garde pour quand mon Frere Hierôme de Cepede s'en ira; & ainsi il n'importe pas trop que je vous aie écrit si à la hâte. Faites-moi

moi la grace de lire toujours mes Lettres; j'ai eu grand ſoin que l'encre fut bonne : mais j'ai écrit la preſente avec tant de preſſe, & ſi tard, que comme je viens de dire, je ne puis pas la relire. Je me porte mieux que je n'ai accoutumé de faire. Je prie Dieu de vous donner la ſanté corporelle, & ſpirituelle telle que je la deſire, Amen. Je n'ai pas le temps d'écrire à Meſſieurs Ferdinand & Pierre de Ahumade ; mais je m'acquitterai bien-tôt envers eux de mon devoir. Je veux bien que vous ſſachiez que certaines perſonnes qui ont de tres-bonnes ames, & qui ſſavent le ſecret de nôtre affaire, ont tenu à miracle de voir que vous m'aiez envoïé tant d'argent à un temps où j'en avois ſi grand beſoin. J'eſpere en Dieu que quand il m'en faudra davantage, il vous touchera le cœur, & vous obligera à me ſecourir, quand vous ne le voudriez pas.

Vôtre tres veritable Servante,
Sœur TERESE DE AHUMADE.

REMARQUES.

1. LA Sainte écrit cette Lettre au Seigneur Laurens de Cepede ſon Frere, qui demeroit pour lors dans les Indes Occidentales, & dans la Ville des Rois, appellée autrement *Lima*, qui eſt la principale du Peru dans l'Amerique que l'on nomme Meridionale, & il ſemble que c'eſt ici la premiere Lettre qu'elle lui envoie apres pluſieurs années d'abſence, d'autant qu'elle lui rend compte de ſes Sœurs, comme ſ'il n'en avoit aucune connoiſſance. La Sainte dit en ſes Fondations qu'il demeura dans ce País plus de trentre-quatre ans.

2. Elle étoit pour lors plus empreſſée que jamais pour la Fondation du Convent de Saint Joſeph d'Avila; & lors qu'elle ſe trouva dans la plus grande neceſſité du monde, en ſorte qu'elle ne pouvoit plus continuer ſon deſſein faute d'argent, elle receut ce ſecours de Dieu & de ſon Frere. Comme ſa Majeſté divine eſt par tout, & qu'elle eſt infinie, il ne faut pas ſ'étonner ſ'il ſſait remedier aux neceſſitez d'une perſonne par les charitez

d'un autre, quelque éloignement qu'il y ait entr'elles.

3. La Sainte dit, *que l'argent arriva fort à propos* : c'est un metal qui ne vient jamais à contre-temps, soit pour se secourir soi-même, soit pour remedier aux miseres d'autrui : sçavez vous quand il arrive mal à propos ? c'est quand on le reçoit pour le garder ; car pour lors l'avarice l'enferme & le rend esclave au lieu de l'employer. Que m'importe-t'il d'avoir des richesses si je ne m'en sers pas ? L'argent appartient aussi bien à mon prochain qu'à moi-même, hormis que j'ai du desavantage à avoir le soin de le garder : car comme dit Saint Gregoire, *Le cœur de l'avaricieux qui met son repos dans les richesses, trouve apres son tourment & son inquietude à les garder : Quia dum anxietur qualiter acquisita custodiat, ipsa eum sua solietas angustat, & qui ex abundantia requiem quasierat, postea ad custodiam gravitè laborat.*

4. Elle lui rend compte dans le premier nombre de la Fondation qu'elle entreprenoit par une inspiration divine, & à laquelle elle travailloit par le conseil de personnes saintes qui l'exhortoient à la faire. De ces bons commencemens & de ces moiens assurez on ne pouvoit esperer qu'une heureuse fin. En effet ce tres-haut & tres-souverain edifice de la Reforme s'est établi & a été bâti sur des fondemens si solides, que je ne m'étonne pas si elle a contribué si abondamment à la gloire de Dieu, & si elle a été si avantageuse à l'Eglise & au monde.

5. La Sainte bâtissoit son Monastere, & disoit, *que selon les sentimens du monde, elle croioit de faire une grande folie*. C'est ici une reflexion d'une ame tres-spirituelle, qui étoit toujours détachée de son propre sentiment ; & bien qu'elle connût par le moien d'une lumiere divine que c'étoit une œuvre d'une haute sagesse, toutesfois elle confessoit que c'étoit une folie dans le sentiment de la nature de l'entreprendre. La Sainteté est un mystere selon les lumieres de la grace, mais elle est folie aux yeux du monde. La Croix est estimée par les

les Juifs pour un ſcandale, & pour une folie par les Gentils, & adorée par les Chrétiens. La Sainte n'agiſſoit que par la Foi, & par le moien de cette vertu Theologale, elle venoit à bout de tout ce qu'elle entreprenoit. Ah ! pleût à Dieu que nous nous laiſſaſſions conduire à Dieu. Ah ! combien y a-t'il de choſes que nous eſtimons ridicules, qui nous paroïtroient apres ſaintes, hautes & parfaites.

6. Dans le nombre 12. elle mande à ſon Frere comme elle a grand ſoin de faire prier Dieu pour ſon petit Fils, & entr'autres perſonnes elle nomme le Pere Pierre d'Alcantara, qui étoit un ſaint Religieux envoie du Ciel, un prodige de Sainteté & de Penitence, une lumiere tres-brillante du ſiecle paſſé, & le miroir de la Recollection des Peres Déchauffez de Saint François, où ſes enfans ſe regardent & ſont les Images vivantes dans les œuvres & dans la pieté.

7. Elle appelle les Jeſuites *Theatins* ſuivant en ceci le vulgaire qui ne les appelle pas autrement, même en ce temps; & cet erreur du commun peuple d'Eſpagne eſt procédé de ce que dans le même temps que les Peres de la Compagnie de JESUS vinrent d'Italie pour fonder en Eſpagne, l'Evêque de Theati qui fut depuis Pape appellé Paul IV. fit une autre Fondation, & comme ces deux Religions ont une ſemblable Profeſſion, cela a cauſé cet equivoque dans l'Eſpagne que de prendre les Jeſuites pour les Theatins; or on peut juger de la grande Sainteté & perfection qu'il y avoit pour lors dans la même Compagnie; d'autant que Sainte Tereſe met ſes enfans dans le même rang que le bien-heureux Pierre d'Alcantara.

8. Elle ne traite dans tout le reſte de la Lettre que de ſes Parens dont perſonne ne ſe peut détacher, quelque vertu qu'il ait, & même il n'étoit pas convenable que la Sainte s'en ſeparât, puis qu'elle les avoit ſi bien ſervis dans l'avancement de leurs ames, les faiſant paſſer de la vie de la nature à celle de la grace, par le moien de l'Oraiſon, de la pieté & de la vertu qu'elle leur ap-

prit : mais ce qui est admirable, c'est que dans toutes les affaires domestiques dont elle parle, elle y mêle quelque chose de profitable, & assaisonne merveilleusement bien son discours par des maximes tres-pieuses, & sur tout quand elle dit dans le 5. nombre, *que si la recompense que Dieu nous doit donner sera sans mesure, il ne faut pas nous arrêter dans le chemin de perfection.* Que cette proposition est spirituelle & grandement utile ! Et qu'il seroit à souhaiter que tout le monde le gravât dans son cœur, le grand desir, la grande soif que nous aurions à servir un Dieu qui nous doit recompenser si abondamment, sans doute que nous aurions confusion de voir que nous servons chichement & avec mesure celui qui nous recompense sans mesure dans la vie éternelle.

O mon Dieu ! Qui est celui qui pourroit vous servir autant que vous pouvez le récompenser ? Qui seroit l'heureux qui pourroit être aussi infini dans les services qu'ils vous rend sur la terre, comme vous êtes infini dans les récompenses que vous donnez aux âmes dans le Ciel ? Qui pourroit avoir le bonheur d'être infini à vous plaire, encore qu'il ne vous possédât après qu'avec limitation ? Qui auroit le bien d'être infini pour vous servir, bien qu'il fut après limité dans la jouissance du fruit & de la gloire qu'il auroit mérité de vous avoir servi & agréé infiniment ?

9. Il faut remarquer ce qu'elle dit dans le 7. nombre dans ces termes, *Dieu me preserve d'un vil intérêt, qui ne considere ni l'amitié, ni la parenté, & qui conspire à la ruine des plus proches parens : mais c'est une chose si ordinaire dans ces Pais dans le temps où nous sommes, qu'en matiere d'intérêt le Pere ne reconnoît pas son fils, ni le frere la sœur.* La Sainte donne bien clairement à connoître que le monde est furieusement intéressé : en effet lors qu'il s'agit du propre intérêt chacun tire de son côté, & toutes choses vont en desordre. C'est pour-
 Tom. 3. quoy Saint Chrisostome disoit fort bien, *Meum & tuum*
 Orat. *frigidum illud verbum : que l'intérêt étoit la chose la*
 de S. *plus ridicule du monde.*
 Philog. Je

10. Je ne ſçaurois finir cette Lettre ſans parler de cette ſainte & noble Dame Madame Guiomar d'Ulloa, qui comme la Sainte le témoigne dans le nombre 3. donna de ſi grandes aſſiſtances pour faire la Reforme, aiant fourni beaucoup d'argent, donné des conſeils, & employé ſon courage & ſon credit pour bâtir le premier Convent de Saint Joſeph d'Avila; & peut-être que ſans ſon aſſiſtance Sainte Tereſe ne ſeroit jamais venue à bout de ſon entrepriſe, qui lui a acquis la veneration de tout le monde. Elle étoit native de Tore & iſſuë d'une des plus nobles Familles de cette belle Ville.

LE T T R E X X X.

Au même.

J E S U S.

LE Saint Eſprit ſoit toujours avec vous. Amen. Je vous ai écrit par quatre voies différentes, & vous ai adreſſé trois Lettres pour rendre à Monſieur Hierôme de Cepede: c'eſt pourquoi comme il n'eſt pas poſſible que vous n'ayez reçu quelqu'une de mes dépêches, je ne répondrai pas à tout ce que vous me marquez, & je ne parlerai pas à preſent davantage touchant la bonne reſolution que Dieu vous a inſpirée, dont j'ai beaucoup loué ſa Majeſté; & certainement je trouve que vous ferez fort bien de la mettre en execution: car enfin par les raiſons que vous m'écrivez je comprends à peu près qu'il y en peut avoir pluſieurs autres qui vous y doivent obliger. J'eſpere en nôtre Seigneur que ce ſera pour ſa plus grande gloire, & pour vôtre plus grand bien. On prie continuellement Dieu dans nos Convens pour vôtre heureux retour: car puis que vôtre deſſein eſt de ſervir Dieu, toutes nos Religieuſes ont obligation de faire des Prières toutes particulières, qu'il plaiſe à ſa divine Majeſté de vous ramener heureuſement dans ce País, & de vous conduire & adreſſer à ce qui ſera plus avantageux à vôtre ame & à vos enfans.

2. Je vous ai déjà écrit qu'il y a maintenant six Monasteres fondez de nos Religieuses, & deux de nos Peres Déchaussez, où ils s'avancent fort dans la perfection; & pour ceux des Religieuses, ils sont si conformes à celui de Saint Joseph d'Avila, qu'ils semblent être une même chose. Je suis grandement consolée de voir avec combien de perfection nôtre Seigneur y est loüé, & avec quelle pureté d'ame il est servi.

3. Je suis maintenant à Toledé; il y aura un an la veille de nôtre Dame de Mars, que j'y arrivai. J'ai fait depuis un voiage à un lieu qui appartient à Ruigomez Prince d'Eboli, où j'ai fondé un Monastere de nos Religieux Déchaussez, & un autre de nos Religieuses, qui s'y trouvent assez bien. Je reviens en cette Ville pour achever ce qui restoit à faire dans cette Maison, & pour la laisser bien établie, car elle est en état de devenir fort considérable. Je me suis beaucoup mieux trouvée cet Hiver que je n'avois fait depuis long-temps: d'autant que l'air de ce Pais est merveilleux; & si je ne vois les inconveniens qu'il y a du côté de vos Enfans, qui vous empêcheroient de vous établir ici, j'aurois quelquefois dessein de vous faire habituer dans cette Ville, à cause de la bonté de l'air. Mais vous trouverez des Bourgs dans le territoire d'Avila où vous pourrez passer les Hivers comme plusieurs autres font. Pour ce qui regarde mon Frere Hierôme de Cepede, je pense que si Dieu me fait la grace de le voir dans ce Pais, il fera fort bien de s'y arrêter: car il s'y portera mieux. Tout depend de la volonté de Dieu, & ainsi je crois qu'il veut que j'aie à present plus de santé que je n'en ai eu depuis quarante ans, encore que je garde la Regle comme les autres Religieuses, & que je ne mange jamais de viande, si je n'en ai une grande nécessité.

4. Il y a environ un an que j'eus la fièvre quarte, qui m'a laissé en un meilleur état. J'étois pour lors à Valladolid, où je fondeis un de nos Monasteres, & où l'on me faisoit un bon traitement par le moyen des charitez de Madame Marie de Mendoza, veuve du Secretaire

Cobos, qui a pour moi une affection toute particuliere ; de forte que quand Dieu connoît que nous avons beſoin de la ſanté pour nôtre avancement , il nous la donne ; mais ſ'il voit qu'elle ne nous ſoit pas neceſſaire, il nous envoie la maladie ; qu'il ſoit beni en tout. J'ai été fort fâchée d'apprendre que vous aviez mal aux yeux ; c'eſt une maladie fort dangereuſe. Je rends graces à Dieu de ce que vous vous en trouvez mieux.

5. Jean d'Orville vous a déjà écrit ſon voiage de Seville : un de mes amis lui donna de ſi bonnes adreſſes, qu'il retira l'argent le même jour qu'il y arriva, il l'a apporté ; & à la fin du preſent mois de Janvier on le delivrera à ceux que vous ordonnez. On fit en ma preſence le compte des droits qu'il a fallu paier au Roi, je vous l'enverrai dans ce paquet. Sçachez que je n'ai pas peu fait d'avoir la connoiſſance de ces choſes , mais que voulez-vous, je ſuis devenuë tellement perſonne d'affaires par le moien des Fondations que j'ai faites de ces Maisons de Dieu, & del'Ordre, que je ſçai un peu de tout ; & comme je conſidere ce qui vous touche, comme ſi c'étoit les affaires de Dieu, je ſuis bien aïſe de m'en mêler. Je vous avertis, de peur que je ne l'oublie, que depuis ma dernière Lettre, le fils de Quere eſt mort fort jeune. Nous n'avons point ſujet de nous fier en cette vie : Ainſi je reçois une grande conſolation toutes les fois que je me ſouviens combien vous êtes perſuadé de cette verité.

6. Je voudrois apres m'être détachée des affaires de ce Convent, m'en retourner au Convent d'Avila, dont je ſuis encore Prieure, pour ne pas fâcher l'Evêque auquel je ſuis tres-obligée, & toute nôtre Reforme auſſi : mais je ne ſçai pas ce que Dieu vaudra faire de moi : & je ſuis dans l'incertitude ſi j'irai à Salamanque, où l'on m'offre une Maiſon : car bien que je ſouffre beaucoup de fatigues dans ces voïages, toutefois le proſit que ces Convens font par toutes les Villes où ils ſont établis, eſt ſi conſiderable, que mes Conſeſſeurs m'obligent en conſcience d'en fonder autant que je pourrai ; & nôtre Seigneur

neur y contribué si puissamment, qu'il m'encourage beaucoup.

7. J'avois oublié dans mes autres Lettres de vous faire sçavoir la grande commodité qu'il y a dans Avila pour élever vos enfans dans la vertu: car les Peres de la Compagnie de JESU y ont un College, où ils enseignent la Grammaire aux jeunes gens, & les font confesser tous les huit jours, les rendans si vertueux, qu'il y a de quoi en louer Dieu. On enseigne aussi la Philosophie & la Theologie dans le Convent de S. Thomas, tellement qu'il ne faut pas sortir de ce lieu pour être instruit soit es vertus, soit es études. Et il y a une si grande devotion parmi le peuple, qu'elle est capable d'edifier ceux qui viennent des autres Villes. Il y a quantité de personnes même qui font l'Oraison, qui frequentent souvent le Sacrement de Penitence, & qui menent une vie tout a fait parfaite, le bon François de Salcede est de ce nombre.

8. Vous m'avez fait grand plaisir d'envoyer un si beau present à Cepede: il ne peut assez nous en remercier: c'est à la verité un saint homme, & je crois de ne me pas tromper dans ce sentiment que j'ai de son ame. Il y a environ un an que Pierre de el Peio mourut: Il a été bien-heureux de sortir de ce monde dans cet âge si decrepit. Anne de Cepede s'est tenuë fort obligée de l'aumône que vous lui avez fait: avec cela elle sera riche, car comme elle est si honne, il y a beaucoup de personnes qui lui font du bien: il y a assez de lieux où l'on la pourroit retirer, mais son humeur est difficile, & n'est pas propre à vivre en compagnie, c'est le chemin par lequel Dieu la mene. Je n'ai jamais osé la prendre dans nos maisons, non par faute de vertu, mais parce que j'ai creu que l'état où elle demeure lui étoit plus convenable, & ainsi elle ne logera ni avec Madame Marie, ni avec personne. Elle n'est pas mal selon la vie qu'elle s'est proposée: elle a quelque chose de celle d'un Hermite, & au surplus elle persiste dans la vertu que l'on a toujours remarquée en elle, & fait beaucoup de Penitences.

9. Le fils de Madame Marie ma ſœur, & de Martin de Guſman, a fait Profeſſion, & ſ'avance grandement en ſaineté. Je vous ai déjà mandé la mort de Madame Beatrix, & que ſa Fille Mademoiſelle Magdeleine, qui étoit la cadette, eſt Penſionnaire dans un Convent; je ſouhaiterois fort que Dieu l'appellât à la Religion; c'eſt une fort bonne fille, à ce que l'on m'a dit, car il y a long-temps que je ne l'ai vue. On parle à preſent de la marier avec un homme veuf, qui eſt l'ainé de ſa maiſon, je ne ſçai ce qui en ſera.

10. Je vous ai auſſi écrit comme la grace que vous avez faite à ma ſœur étoit venue à point nommé: car je vous aſſure que je ſuis toute étonnée de la neceſſité qu'elle ſouffre, & des travaux qu'il a plu à Dieu lui envoyer. Elle ſupporte tout avec une grande patience; & je crois que c'eſt pour ce ſujet que ſa Majeſté la veut maintenant conſoler par le moien de vos charitez. Quant à moi je n'ai beſoin de rien, car j'ai plus qu'il ne me faut; c'eſt pourquoi une partie de l'aumône que vous m'avez envoyée, ſera pour ma ſœur, & j'emploierai l'autre à de bonnes œuvres, qui ſe feront à vôtre intention: il eſt vrai qu'une petite partie de cet argent m'eſt venu fort à propos pour certains ſcrupules que j'avois: car il m'arrive pluſieurs choſes dans les Fondations de nos Monafteres, où il en faut débourſer & quelquefois que j'apporte pour l'employer entierement pour ce ſujet: toutefois je connois bien que j'en pourrois donner moins que je ne fais en de certaines verilles où je conſidere trop les perſonnes ſçavantes avec leſquelles je communique toujours les ſecrets de mon ame: de ſorte que quelque peu de cet argent que vous m'avez envoyé m'a beaucoup ſervi pour faire que je n'en aie emprunté de perſonne: car je n'aurois pas manqué d'en trouver, j'aime mieux le dépenser pour ce ſujet que pour un autre: car par ce moien j'ai toute liberté de dire à ces Meſſieurs mon ſentiment. Le monde eſt à preſent ſi intéreſſé, que pour ce ſujet j'ai en horreur les richesses; c'eſt pourquoi je ne veux rien poſſeder: & ſi je donne

quelque chose à l'Ordre, ma conscience n'en sera point chargée, car je donnerai par une bonne intention; outre que j'ai du General & du Provincial, toute la permission qui est nécessaire, tant pour recevoir les Religieuses, comme pour changer ce qui est dans une Maison aux autres, & pour assister un Convent avec le bien d'un autre.

11. L'aveuglement dans lequel le monde est, d'avoir bonne opinion de moi, est si grand que je n'en sçai pas la raison; & même j'ai un si grand credit aupres de tous, qu'il n'y a personne qui ne me fie les mil, & les deux mil écus: de sorte que dans le temps que j'ai le plus d'aversion pour l'argent, & pour les affaires, Dieu veut que j'en sois plus embarrassée que jamais, ce qui n'est pas une petite Croix pour moi: Dieu veuille au moins que je le puisse servir dans tous ces tracas: car à la fin cela se passera.

12. J'espère que j'aurai quelque soulagement de vôtre retour dans ce Païs: il est vrai que j'en reçois si peu de toutes les choses de la terre, que c'est un hazard, que Dieu veuille que j'aie le bien de vous voir, & de nous joindre ensemble pour travailler avec plus de fruit à son honneur, à sa gloire, & au profit des âmes: car je suis fort touchée de compassion, d'en voir un si grand nombre de perdus; entre autres ces Indiens parmi lesquels vous vivez, ne me donnent pas peu de peine: je prie Dieu de les vouloir éclairer, aussi bien que ceux de ce Païs, parce que je vous assure qu'il y a beaucoup de misere par tout. Je n'en sçai que trop: & comme je vais en tant d'endroits, & que je traite avec tant de personnes différentes, le plus souvent je ne puis dire autre chose, si ce n'est que nous sommes pires que des bêtes, puis que nous ne connoissons par la grande dignité de nôtre âme que nous ravalons, aneantissons par l'attache que nous avons à de petites bagatelles, comme sont les choses de la terre, Dieu veuille nous donner sa sainte lumière.

13. Vous pourrez communiquer avec le Pere Garcia de

de Toleſe, qui eſt Neveu du Vice-Roi, & duquel j'au-
rois certainement grand beſoin pour mes affaires; ſi
vous avez beſoin du Vice-Roi en quelque choſe, vous
pourrez facilement recourir à lui; car c'eſt un grand
homme de bien, & je tiens à un grand bonheur qu'il ait
voulu accepter cette charge, & s'en aller ſi loin. J'ai
mis une Lettre pour ſon Excellence dans les envelopes où
je vous ai envoieé des Reliques pour vôte voiage. Je
ſouhaiterois beaucoup qu'elles vinſſent entre vos mains.

14. Je ne croiois pas d'être ſi longue. Je deſire gran-
dement que vous connoiſſiez la ſaveur que Dieu vous a
faite, pour avoir donné une ſi belle mort à Madame
Jeanne. On a prié Dieu dans cette Ville pour ſon ame,
& les Obſequies en ont été faites par tous nos Convens:
tellement que j'eſpere en ſa Maieſté que nos vœux au-
ront été exaucez, & qu'elle n'a maintenant plus beſoin
des Prieres; efforcez-vous autant que vous pourrez de
vous conſoler de cette mort, & prenez garde que vous ne
ſoiez du nombre de ceux qui ne ſe ſouviennent pas qu'il
y a une autre vie, puis que vous continuez à vous affli-
ger ſi fort de voir ſortir des miſeres de ce monde ceux
qui en vont jouir. Je me recommande beaucoup à mon
Frere Hierôme de Cepede, je ne puis lui écrire, c'eſt
pourquoi il lira la preſente, & la tiendra comme ſi elle
s'adreſſoit à lui. J'ai eu une grande joie de lire dans vô-
tre Lettre, comme il a déjà donné ordre pour s'en reve-
nir ici dans quelque temps, & le plutôt qu'il pourroit,
je voudrois qu'il pût amener ſa famille, & qu'il ne
laiſſât pas ſes Enfans de de-là: il ſeroit bien mieux que
nous vinſſions tous à nous rejoindre dans ce País, & à
nous aider à ſervir Dieu, pour nous voir enſemble dans
l'Eternité.

15. J'ai déjà fait dire la plus grande partie des
Meſſes, & j'ai donné ordre qu'on diſe bien-tôt celles qui
reſtent; j'ai receu une Fille qui n'a rien apporté, je vou-
lois même lui fournir le lit, & c'eſt à l'intention de vô-
tre heureux voiage, aiant offert à Dieu cette charité,
aſin qu'il vous ramene ici, vous & vos Enfans en bonne

santé. J'en reçois aussi une autre sans dot, & je l'offre à Dieu à l'intention de mon Frere Hierôme de Cepede. Je donne l'habit à plusieurs de ces Filles qui n'ont rien, seulement parce qu'elles sont vertueuses & spirituelles, ce qui fait que N. Seigneur en fait venir d'autres qui apportent du bien pour celles qui n'en ont point apporté, & par ce moien nous recevrons & les Riches, & les Pauvres, pourveu qu'elles soient propres à la Religion.

16. Il en est entré une dans le Convent de Medine, qui a apporté huit mille écus de dot; Et nous avons ici une Pretendante, qui en a neuf mille, & qui les veut donner au Convent, sans que je lui aie rien demandé. Il y en a si grande quantité de cette sorte, que c'est un sujet de beaucoup louer Dieu: si tôt qu'une Fille commence à faire Oraison, elle n'a point d'autre desir que de prendre nôtre habit: nous ne sommes en tous que treize à chaque Convent; & nous ne pouvons pas être davantage, parce que la Constitution nous defend de demander aucune chose, & nous ne vivons que de ce que l'on nous apporte au Tour, ce qui nous suffit: le nombre ne pouvoit bonnement être plus grand. Je pense bien que vous serez grandement ravi de voir nos Monasteres & nôtre façon de vivre. C'est aujourd'hui le 17. Janvier 1570.

Votre indigne Servante.

TERESE DE JESUS,
Carmelite.

R E M A R Q U E S.

1. **E**Ncore que ces Lettres ne traittent que d'affaires domestiques, & ne contiennent que de certains avis que Sainte Tereſe donnoit à son Frere: toutesfois elles sont remplies de tant de pieté & d'esprit, en tout ce qui y est écrit, & ses matieres divines sont si à propos mêlées parmi les humaines, qu'elles peuvent servir d'une instruction muette & eloquente pour ſçavoir entretenir une honnête correspondance dans les affaires du monde sans nous détacher de celles de nôtre ame,

ame, d'autant que la Sainte joint admirablement bien le divin avec l'humain, & apres trente paroles qui regardent les affaires du monde, elle en dit quatre qui regardent Dieu, & qui font que tout ce qu'il étoit de mondain ſe change en divin.

2. Elle parle dans le premier nombre du retour de ſon Frere en Eſpagne, & lui dit *qu'il aura moins d'occaſion de ſe perdre dans ſon País que dans les Indes* : car bien qu'il ſoit veritable que *calum non animum mutat qui trans mare currit*, on ne change point du naturel pour changer de País, & comme courbez & pancez que nous ſommes vers la terre nous nous portons toujours nous mêmes en quelque lieu que nous allons avec nos inclinations bonnes ou mauvaiſes : toutesfois on ne peut nier que ſelon la penſée de Sainte Tereſe les demons n'aient plus de licence de nous tenter dans un endroit que dans d'autres País, & cela eſt plus ordinaire dans un País delicieux, abondant & riche : c'eſt pourquoy l'on doit avoir plus de ſoin de ſervir Dieu là où l'on court plus de riſque de l'offenſer ; & pendant que je demeurois dans les Indes, j'ai veu pluſieurs perſonnes qui avoient ce ſoin, & pluſieurs autres qui demeu- roient dans le peril.

3. Dans le ſecond nombre elle lui rend compte du progrez des maiſons qu'elle avoit fondées, tant de Religieux que de Religieuſes, & apres elle ajoûte *que les Convens de ſes Filles ſont comme celui de Saint Joſeph d'Avila*. O que ce Convent eſt heureux, puis que la Sainte le propoſe pour un modele afin que tous les autres en ſoient ſes copies : & comme ils ſont ſi parfaits, c'eſt une marque evidente que ce Convent eſt tres-parfait, d'autant qu'il arrive fort peu ſouvent que la copie arrive à la perfection del'original : toutesfois la Sainte dit en ce rencontre *que toutes les autres maiſons égalent en perfection celle de Saint Joſeph d'Avila, tellement qu'il ſemble que ce ne ſoit qu'une même choſe*.

4. La Sainte vid durant ſa vie cette conformité des Convens de ſes Filles ; mais j'ai bien veu davantage a-
pres

pres la mort, car je vois que non seulement les Convens sont conformes, mais que les Religieuses se ressemblent en tous les unes aux autres ; elles vivent dans une parfaite ressemblance ; il n'y a pas grand sujet d'admirer l'unité de la même Profession dans tous les Convens des Carmelites, encore qu'on pourroit bien s'étonner de voir la conformité & l'égalité qui se trouve dans une observance si étroite ; mais ce qui est le plus admirable, c'est de voir un nombre infini de Religieux & de Religieuses qui vivent dans une parfaite unité d'esprit & d'intention, tellement qu'il semble que tous les Carmes Déchaussés ne soient qu'un seul Religieux, & toutes les Carmelites une seule Religieuse, telle est la ressemblance, & la conformité qui se trouve parmi ces saintes Ames. Mais cela ne nous doit pas causer une si grande admiration si nous sçavons le raisonnement de la Sainte, car si l'Observance se garde également dans tous les Convens, si les exercices d'une maison sont les mêmes que ceux d'une autre, il faut nécessairement que les Religieux, & les Religieuses qui observent les mêmes Regles, & qui font les mêmes exercices, ne soient qu'une même chose dans la pieté & dans la devotion : car s'il y avoit quelque Religieuse qui s'écartât de ce cette unité, elle ne seroit point Epouse de JESU-CHRIST, il faut qu'elles perseverent dans cette conformité pour meriter d'avoir cette glorieuse qualité, comme effectivement toutes les Carmelites la meritent, puis qu'elles vivent dans cette merveilleuse unité, comme la Sainte le témoigne, & comme nous l'experimentons tous les jours.

5. Dans le troisième nombre elle lui marque le lieu où elle demeure, & en suite elle parle de deux Convens de Pastrane & du voiage de Salamanque. Elle se comporte dans ses Fondations comme un Capitaine general qui commande une armée, & qui a besoin d'être par tout & de donner les ordres d'un côté & d'autre, pour venir à bout d'une conquête si spirituelle, si sainte, & qui a fait une si cruelle guerre au demon.

6. Et

6. Et d'autant que les Notes ſouffrent des choſes communes, je veux en rapporter ici une fort agreable touchant ce Convent de Salamanque, qui eſt extreme-ment ſaint, & dont les Religieuſes conſervent toujours cette premiere ferveur de leur Mere : c'eſt que Sainte Tereſe étant arrivée en cette Ville. là pour le fonder, elle fut obligée de demeurer quelques jours dans une maiſon qui étoit fort en deſordre, & la premiere nuit qu'elle y coucha ſa Compagne qui voioit que ni les portes, ni les fenêtres ne fermoient pas trop bien, ne faiſoit que ſoupirer toute la nuit, la Sainte lui demanda quel ſujet elle avoit de ſoupirer, la bonne Religieuſe répondit, *que c'étoit parce qu'elle avoit peur des voleurs*, la Sainte lui dit avec beaucoup de grace, *dormez ma Sœur juſques à ce qu'ils viennent & pour lors vous pourrez avoir peur & ne pas dormir* : la Sainte rapporte auſſi dans ſes Fondations que cette même Religieuſe lui demanda ce qu'elle deviendroit ſi on venoit à la tuer, à quoi elle répondit, *quand cela ſera, je ſongerai à ce que j'aurai à faire, mais pour cette heure je vous prie de me laiſſer un peu dormir*. Ce ſont des paroles qui marquent bien la ſageſſe de la Sainte : car en effet c'eſt perdre le temps que de s'eſſraier avant que les maux & même les dangers nous aient menaſſez.

7. Elle fait mention dans le quatrième nombre d'une grande Dame qui lui étoit fort affectionnée, elle s'appelloit Madame Marie de Mendoza, qui fut la femme la plus vertueuſe & la plus exemplaire de ſon temps, elle étoit Veuve du Secretaire Cobos, grand Favori de Charles V. & Secretaire d'état de Philippes II. ce fut lui qui par les grands & ſignalez ſervices qu'il rendit à l'état fit la maiſon de Camaraſe, qui a été depuis unie à celle de Ricle & à d'autres.

8. Dans le même nombre elle parle de la maladie des yeux que ſon Frere avoit, elle témoigne en avoir été en peine : & dans le 5. nombre elle traite de pluſieurs affaires, & dit fort agreablement *qu'elle eſt fort agiſſante, que par le moi en des Fondations qu'elle a faites, elle*

s'entend à tout : & dans le nombre suivant elle assure que plus elle a d'aversion pour l'argent , plus Dieu lui en donne pour faire ses affaires & fonder des Monasteres.

9 Il vaut mieux que Dieu nous donne des richesses quand nous les haïssons , que quand nous les aimons , d'autant qu'en les haïssant nous nous en détachons , mais en les aimant nous nous rendons ses esclaves , & nous sommes aux richesses au lieu qu'elles devroient être à nous . *Viri divitiarum , & non divitia virorum* , parce que bien loin de nous servir , elles nous commandent mal-heureusement : Ah ! mon Dieu ne permettez pas un tel dérèglement.

10. Dans le 7. nombre elle lui marque où il pourra vivre avec repos , car de mener une vie inquiète ce n'est pas vivre , mais mourir ; elle lui recommande entr'autres choses la bonne education de ses enfans , & comme une Sœur charitable elle lui donne des conseils pour bien élever ses enfans , afin que le Pere se sauvât par le soin qu'il auroit de les faire élever , & ses enfans aussi par la bonne education.

Elle dit qu'il y a à Avila des Peres Jesuites qui enseignent la Grammaire & la vertu à la Jeunesse. Elle ajoute qu'on lit aussi la Philosophie & la Theologie dans le Convent de Saint Thomas , qui est de l'Ordre de Saint Dominique , comme si elle disoit , la Jeunesse sans sortir de son Pais trouve tout ce qui est necessaire à son education ; les Jesuites enseignent les belles Lettres & la pieté , les Peres Prêcheurs la Philosophie & la Theologie , que peut-elle souhaiter d'avantage ?

11. Elle loue en suite la devotion de la Ville d'Avila , ô l'excellente Fille qui a un soin tout particulier d'honorer son Pais & sa Ville ! Elle ne parle point de sa Noblesse , car il n'y a personne qui ne sçache bien que c'est la plus noble d'Espagne : elle se contente de louer sa pieté & sa vertu ; qui sont les marques assurées d'une veritable Noblesse , qui merite d'être la plus louée : aussi il n'y a point de doute qu'une Ville qui a donné au monde

monde & à l'Eglise une Sainte Tereſe, doit être noble, devote & Sainte.

12. La Sainte traite dans les nombres ſuivans de diverſes affaires, & de ce qui eſt arrivé à Avila touchant les familles; elle rapporte la mort, les accidens, les differens & les malheurs qui ſont arrivez à quantité de perſonnes: ce monde n'eſt autre choſe que changement, c'eſt un theatre où l'on joue la Tragedie d'une infinité d'evenemens differens.

13. Dans le nombre 14. elle conſole ſon Frere touchant la mort de ſa femme, qui s'appelloit Madame Jeanne de Fuentes & Guſman, & qui étoit auſſi noble & auſſi vertueuſe que ſon mari: & pour lui arrêter ſes larmes, elle lui remontre fort devotement qu'il ne doit pas ſ'en affliger dans un ſi grand excez, de peur d'être du nombre de ceux qui ne ſe ſouviennent pas qu'il y a une autre vie: il ſemble qu'elle entend parler Saint Paul quand il diſoit, *Fratres nolumus vos ignorare de dormientibus ut non contriſtemiri ſicut & ceteri qui ſpem non habens*: Mes Freres ne vous affligez point pour la mort de ceux qui paſſent à une meilleure vie car c'eſt reſſembler à ces brutaux qui ne croient pas qu'il y en ait d'autre, & qui penſent de perdre tout quand ils viennent à mourir, mais quelle perte peuvent faire ceux qui perdent la vie temporelle, s'ils en attendent une eternelle? ſans doute qu'ils ne perdent rien, & s'ils perdent quelque choſe, ce ſont les peines & les miſeres de ce monde qu'ils laiſſent pour jouir de la gloire d'une eternité.

14. Enfin elle parle de ſes Religieuſes, diſant que ſi elle en reçoit quelqu'une qui n'ait point de dot, en même temps il ſ'en preſente d'autres qui en apportent un conſiderable. La Sainte avoit une conduite qui tenoit peu du monde, mais beaucoup de Dieu; elle ſe gouvernoit par le principe d'une grande pieté, ſans avoir égard à l'ordre naturel des choſes; de forte que dans le même temps qu'elle ſ'adonnoit entierement à recevoir des Filles par charité, la Providence de Dieu l'aſſiſtoit par

Matth
v. 33.
Luc.
12. v. 1.

sa liberalité ; il n'est point de meilleure prevoiance que de se fier & laisser conduire à cette Providence infinie : c'est pourquoi la verité eternelle dit , *Cherchez-moi avant toutes choses, cherchez ma grace & aussi-tôt vous possederez tout le reste : Primum quarite Regnum Dei & Fusitiam ejus, & hæc omnia adjicientur vobis.*

LET TRE XXXI.

Au même.

JESUS soit avec vous.

1. **L**E Messager me presse tant , que je voudrois n'être pas longue, & cependant quand je commence à vous écrire je ne puis jamais finir ; mais comme je n'ai pas toujours la commodité de cet homme , il faut qu'il me donne un peu de temps.

2. Quand j'écrirai à François ne lisez jamais sa Lettre, car j'ai peur qu'il n'ait quelque melancholie, & c'est beaucoup qu'il se declare à moi. Peut-être Dieu lui envoie ces scrupules pour le retirer de plusieurs autres dangers ; j'espere d'y apporter remede, & il est fort bien disposé à le recevoir, car il croit & fait tout ce que je lui dis.

3. Il est tres-certain que j'avois envoié l'écrit dont vous me parlez ; mais je fis mal de ne vous en point avertir : je l'avois donné à une de nos Sœurs pour le transcrire, elle l'a cherché par tout sans l'avoir pu trouver ; il n'y a pas moyen de vous le faire tenir, jusques à ce que l'on en ait envoié une autre copie de Seville.

4. Je crois que vous aurez déjà receu une Lettre que je vous ai envoiée par la voie de Madrid ; toutefois en cas qu'elle se soit perdue, il faut que je vous repete dans la presente ce que je vous mandois, encore qu'il me fâche fort de m'embarasser dans ces affaires : je vous avertis donc en premier lieu de faire visiter la maison de Ferdinand Alvares de Peralte où vous vous êtes logé. Il me semble que j'ai oïi dire qu'il y avoit un appartement qui étoit prêt à tomber, prenez y bien garde.

5. En ſecond lieu, je vous prie de m'envoyer la petite caſſette avec tous les papiers qui ſeront à moi, ſ'il en eſt reſté quelqu'un, car on mit les autres dans de certains paquets, & il me ſemble qu'ils vinrent dans un biſſac que je receu dernièrement : aiez ſoin que la caſſette ſoit bien couſüe & bien emballée. Si Madame Quiterie donne à ce Meſſager le paquet qu'elle veut envoyer, on le pourra mettre dedans, car elle ſera fort aſſeurée, n'oubliez pas auſſi d'y mettre mon cachet, parce que j'ai une grande repugnance à cacheter mes Lettres avec le cachet où il y a une mort gravée ; je voudrois les cacheter avec le cachet où eſt gravé celui que je ſouhaiterois grandement qui fut imprimé dans mon cœur, comme dans celui de S. Ignace : faites en ſorte que perſonne n'ouvre la caſſette que vous, d'autant que je crois que le Papier d'Oraiſon que vous ſçavez eſt dedans ; mais prenez garde ſi vous y voiez quelque choſe de n'en rien dire à perſonne, car je ne vous en donne pas la permiſſion, & même il n'eſt pas juſte que je vous la donne, vous croirez peut être de rendre un ſervice conſiderable à Dieu de le dire, mais il y a pluſieurs autres raiſons qui vous doivent obliger à garder le ſecret, & cela vous doit ſuffire, car ſi j'apprends que vous en aiez dit quelque choſe, je me garderai bien de vous rien communiquer.

6. Le Nonce m'a envoiée dire que je lui envoieſſe une copie des Patrones dont je me ſuis ſervie pour fonder nos Monafteres, il veut ſçavoir combien il y en a déjà de fondez & en quelles Villes ils ſont établis : il veut auſſi que je lui marque le nombre des Religieuſes : le lieu & la Maïſon d'où elles ſont ſorties, l'âge qu'elles ont, & combien il en a qui puiſſent être Prieures. Tous ces papiers ſont dans cette caſſette, & je ne ſçai ſ'ils ſont dans le biſſac ; enfin j'ai beſoin de tout ce qui eſt de là : on m'a voulu dire que le Nonce demande ce billet pour faire une Province ſeparée de nos Peres Déchaufſez ; mais j'apprendre que ce ne ſoit plutôt qu'il veuille que nos Religieuſes aillent reformer d'autres Convents,

comme

comme l'on a déjà plusieurs fois voulu faire, ce qui n'est pas à notre avantage : je vous prie de declarer à la Supérieure la volonté du Nonce , & de lui dire qu'elle m'envoie tous les noms de celles qui sont Professes de cette Maison d'Avila , comme aussi l'âge des Religieuses qui y sont à present , & l'année de leur Reception & Profession ; elle écrira tout cela sur un petit cahier de quatre feüilles , & le signera de son nom.

7. Je fais à present reflexion qu'étant Prieure de cette Maison je le puis faire moi-même , & partant il n'est pas besoin qu'elle signe , il suffit qu'elle m'envoie le nombre, le temps de la Profession & l'âge des Religieuses , & il n'importe pas qu'il soit écrit de sa main, car je le transcrirai ; il n'est pas besoin que les Sœurs sçachent pourquoi c'est. Aiez bien soin de m'envoyer tout cela en bon ordre , prenez garde que les papiers ne se puissent pas mouïller , & n'oubliez pas de m'envoyer la clef.

8. Le Livre où il est traité de la matiere spirituelle que je vous ai marquée , est celui du Pater noster , vous y trouverez beaucoup de choses propres pour l'Oraison que vous faites , bien qu'elles n'y soient pas déduites si au long que dans l'autre Livre. Je crois que ce que vous demandez est dans la 2. Demande, Adveniat regnum tuum , prenez la peine de la relire , & tout au moins repassez le Pater noster , car il se peut faire que vous trouverez quelque chose qui vous satisfera.

9. Mais de peur de l'oublier, dites moi pourquoi faites-vous un vœu sans me le dire ? voila en verité une plaisante obeïssance ! Votre resolution m'a donné autant de peine que de contentement , parce qu'il y a beaucoup à craindre dans toutes ces sortes de promesses. Informez-vous en , d'autant qu'il pourroit être que ce qui n'est qu'un peché veniel viendroit à être mortel à cause du vœu ; je le demanderai aussi à mon Confesseur qui est fort sçavant. Pour moi il me semble que c'est une simplicité de faire de semblables promesses ; ce que
j'ai

j'ai promis à Dieu eſt bien different dans ces circonſtances. & je n'oſerois pas promettre à Dieu ce que vous lui avez promis, d'autant que je ſçai que les Apôtres furent ſujets aux pechez veniels, il n'y a eu que la Sainte Vierge, apres ſon cher Fils, qui n'en ait point fait; je veux bien croire que Dieu aura reçu en bonne part votre bonne intention; mais en tout cas je tiens qu'il eſt fort à propos quel'on vous change bien-tôt ce vœu en quelque autre choſe, ce que vous pouvez faire facilement, en vous ſervant de la Bulle: ſi vous ne l'avez déjà fait, uſez de diligence pour cela, ce Jubilé vous en donne un moiſen fort aisé. Qu'il eſt facile de pecher veniellement, mon Frere, on tombe dans ce malheur à tout moment ſans s'en appercevoir; Dieu nous faſſe miſericorde, mais il eſt ſi bon qu'il ne nous l'impute pas comme une grande faute; il connoît bien la foibleſſe de notre nature. Selon mon ſentiment il eſt neceſſaire que vous y remediiez au plûtôt, & qu'il ne vous arrive jamais de vous engager legerement dans des promeſſes, car c'eſt une choſe dangereuſe. Il me ſemble qu'il ne ſera pas mal à propos de communiquer quelques fois à vos Conſeſſeurs ce qui vous arrive dans l'Oraiſon, ils ne ſont pas loin de vous, & apres tout, cela ne vous peut nuire, car ils vous donneront des conſeils tres-proſitables.

10. Le repentir que vous avez d'avoir achepté la Métairie de la Serne, eſt une tentation du Demon, qui voudroit vous détourner de remercier Dieu de la grande faveur qu'il vous a faite en cela. Croiez-moi, c'eſt la meilleure affaire que vous puiſſiez faire, ſoiez en tout à fait perſuadé, car outre le bien que vous avez acquis à vos enfans, vous leur avez achepté une maiſon qui contribuera beaucoup à leur honneur: il n'y a perſonne qui ſçache que vous avez fait cette acquisition qui ne l'eſtime pour un grand bonheur. Quoi penſiez-vous qu'il n'y eût point de peine à exiger les rentes? & qu'il ne falut pas donner des commandemens & executer à tous momens ceux qui ne voudroient point vous paier?

paier ? cela est ordinaire à tous ceux qui ont du bien ; prenez garde que c'est une tentation de vous en repentir ; cessez de vous en fâcher ; mais au contraire il faut que vous en louiez Dieu. Ne vous imaginez pas que si vous aviez plus de temps vous feriez plus d'Oraisons , desabusez-vous de cette pensée, car le temps qui est aussi bien employé comme celui qu'on donne à prendre soin du bien des enfans , n'empêche jamais de faire Oraison. Dieu répand dans un moment plus de graces , qu'il ne fait en beaucoup de temps ; & ses liberalitez ne sont pas mesurées ni limitées par le temps.

11. Tâchez donc, apres que les Fêtes seront passées, de prendre celui qu'il faudra pour voir vos Papiers & vos écrits, & rangez-les chacun en son rang. Je vous assure que le temps que vous emploierez à cette Manoirie sera fort bien employé, & vous prendrez plaisir d'y aller passer quelques jours de l'été qui vient. Abraham, Jacob & S. Joachin ne laissoient pas d'être Saints pour avoir soin de leurs troupeaux : mais je vois bien que comme nous avons aversion pour le travail, le moindre nous lasse ; cela m'arrive souvent, & Dieu veut que j'aie assez de quoi m'occuper ; communiquez toutes choses avec François de Salcede, car pour ce qui est du temporel je lui cede ma place.

12. C'est une grace toute particuliere de Dieu que vous veniez à vous lasser de ce qui serviroit de repos à d'autres, toutefois il ne faut point perdre courage pour cela, d'autant que nous devons servir Dieu comme il veut, & non pas comme nous voulons. Il semble que vous pouvez éviter de faire certains profits & certaines épargnes ; c'est pourquoi je me suis réjoui en partie de voir que pour ce qui regarde ces avantages vous les laissez entre les mains de Dieu, & il vaut mieux perdre quelque chose de ces interêts & n'être pas si liberal à donner, puis que Dieu vous a donné de quoi pouvoir vivre & donner, encore que ce ne soit pas avec tant d'excez. Je n'appelle pas gain ce que vous voulez faire à la Serne, car je le trouve fort bien ; mais je parle du profit

proſite que v^{otre} argent vous peut rapporter. Je vous ai déjà dit de ſuivre en toutes ces choſes le ſentiment de François de Salcede qui vous guerira de tous ces ſcrupules ; je vous prie de lui faire mes recommandations , & à ce qu'il aime le plus ; n'oubliez pas de ſaluer de ma part Pierre de Ahumade , je voudrois avoir le temps pour lui écrire , car je prens plaifir à lire les réponſes qu'il me fait.

13. Vous direz à Tereſe qu'elle n'apprehende pas que j'aie autant d'amour pour perſonne que pour elle ; qu'elle diſtribue les Images ſans toucher à celles que j'ai miſes à part pour moi , & qu'elle en donne quelques-unes à ſes Freres ; j'ai un grand deſir de la voir. Ce que vous m'en aviez écrit à Seville me donna de la devotion ; je receus ici vos Lettres , & toutes nos Sœurs eurent un grand divertiffement à les lire dans la recreation , j'en fus auſſi toute conſolée , car je m'imagine que vous ceſſerez plutôt de vivre que d'être de belle humeur , mais comme c'eſt avec des Saintes cela vous ſied fort bien ; à n'en point mentir je crois que toutes nos Sœurs ſont effectivement Saintes , à tout propos elle me mettent dans la conſuſion.

14. La Fête du Nom de JESUS qui fut hier , nous fut fort ſolemnelle & fort douce pour avoir reçu v^{otre} preſent. Dieu vous le rende ; je n'ai autre choſe à vous envoier pour tant de faveurs que vous me faites , que ces Chanſons que j'ai faites par l'ordre de mon Conſeſſeur , qui me commanda de réjouir mes Sœurs. J'ai aſſiſté à leurs recreations du ſoir , & je n'ai ſçeu les mieux divertir que par ces Cantiques ſpirituels , l'air en eſt beau , & je voudrois que le petit François les peût apprendre : voiez je vous prie ſi je ne ſuis pas bien avancée , neanmoins nôtre Seigneur m'a fait tous ces jours beaucoup de graces.

15. Je ſuis étonnée de celles que vous recevez de lui , qu'il ſoit à jamais benî. Je ſçai bien que c'eſt une bonne choſe de deſirer la devotion comme vous faites ; mais il y a de la difference entre la deſirer & la demander ,

der, toutesfois soiez assuré que le meilleur de tout est de se resigner entierement à la volonté de Dieu, & remettre sa cause entre ses mains, il sçait ce qui nous est convenable, tâchez seulement d'aller toujours par le chemin que je vous ai marqué, & sçachez qu'il est de plus grande importance que vous ne pensez.

16. Quand il vous arrivera de vous éveiller avec ces mouvemens impetueux de Dieu, vous ferez fort bien de vous asséoir un peu sur le lit; mais à condition que vous ne dérobiez pas à vôtre corps le sommeil qui vous est nécessaire pour soulager la tête; car encore que vous ne vous en trouviez pas mal vous pourrez être réduit à un état auquel vous ne sçauriez faire Oraison. Aiez soin de vous couvrir bien, & de ne pas souffrir beaucoup de froid, parce que le froid est contraire à la colique que vous souffrez. Je ne sçai pas pourquoi vous demandez des apprehensions & des fraieurs lors que Dieu vous conduit par l'amour, elles étoient bonnes pour les commencemens; mais à cette heure il faut vous laisser conduire à Dieu. Ne pensez pas que ce soit toujours le Demon qui empesche de faire cette sorte d'Oraison; c'est quelque-fois un effet de la misericorde de Dieu, & j'oserai dire que Dieu fait à l'ame presque une aussi grande grace de la priver de l'Oraison qu'elle pretend faire, comme quand elle en fait beaucoup, & c'est pour plusieurs raisons que je n'ai pas loisir de vous dire. l'Oraison que Dieu vous envoie est plus grande, sans comparaison, que si vous pensiez à l'Enfer; & ainsi vous ne sçauriez y penser, quelque volonté que vous en aiez, & vous ne pourriez pas vous empêcher de suivre celle que Dieu vous donne, outre qu'il n'y a pas raison pour cela.

17. Quelques réponses de nos Sœurs m'ont fait rire, il y en a quelques-unes qui sont fort bien faites, & qui m'ont éclairci touchant le sujet que vous sçavez, car je vous assure que je l'ignorois, & je vous l'ai proposé par cas fortuit: je vous en dirai, s'il plaît à Dieu, mon sentiment lors que je vous verrai.

18. La réponse de nôtre bon ami François de Salcede
m'a

m'a beaucoup satisfaite ; son humilité est tout à fait merveilleuse, auffi Dieu le conduit avec de si grandes apprehensions qu'il pourroit avoir creu qu'il n'étoit pas bien de parler de la sorte dans une matiere si relevée ; il nous faut accommoder à la capacité des ames que nous connoissons. Je vous assure qu'il est Saint, mais Dieu ne le mene pas par un même chemin que vous ; car comme il est fort & courageux il le traite avec des secheresses & des fraieurs, & il nous traite nous autres comme des foibles & des timides ; il a fort bien répondu pour être de l'humeur qu'il est.

19. J'ai releu vôtre Lettre. Pour ce que vous me disiez de l'envie qui vous prenoit de vous lever la nuit, je ne l'ai pas entendu autrement que pour vous asseoir sur le lit ; ce qui me sembloit déjà beaucoup, car il est nécessaire que vous dormiez ; c'est pourquoi ne vous levez point en aucune façon, qu'elle ferveur que vous ressentiez dans vôtre ame, & si vous en dormez davantage n'en soiez pas en peine, si vous aviez entendu ce que le Pere Pierre d'Alcantara disoit sur ce sujet, vous ne vous en étonneriez pas quand même cela vous arriveroit étant éveillé.

20. Je ne m'ennuie point de lire vos Lettres, au contraire elles me consolent grandement, & ainsi je serois ravie de vos pouvoir donner plus souvent des miennes ; mais j'ai tant de peines & d'occupations que je ne scaurois vous écrire plus frequemment que je fais, même j'ai manqué cette nuit à faire Oraison pour vous faire la presente, je n'en fais point de scrupule, & je suis marrie seulement de n'avoir pas le loisir de vous faire sçavoir plus souvent de mes nouvelles : je prie Dieu de nous donner du temps pour l'employer toujours à son saint Service : ainsi soit-il.

21. Cette Ville est tres-incommode pour les personnes qui ne mangent point de viande ; toutefois je faisois l'autre jour reflexion sur ce qu'il y a long-temps que je ne me suis si bien trouvée comme à present, encore que je fasse comme les autres, ce qui n'est pas une pe-

rite consolation pour moi. C'est aujourd'hui le second jour de l'an.

Votre indigne Servante,

TERESE DE JESUS.

22. J'avois creu que vous nous enverriez votre Chanson. Les Stances que j'ai faites ces Fêtes n'ont ni pied ni tête on ne laisse pas de les chanter. Il me souvient à present d'un Cantique que je fis dans un temps que j'étois fort en Oraison, & il me sembloit que je recevois du repos en le composant, les Vers étoient de cette sorte ; je ne sçai toutefois si je m'en souviens bien ; à tout hazard, pour vous faire voir que d'ici même je veux vous divertir ; je m'en vas vous les dire.

O *Hermosura*, que excedeis
A toda las *hermosuras* !
Sin herir, dolor hazeis ;
Y sin dolor deshazeis,
El amor de las *Criaturas*.

O *fludo*, que assi juntais
Dos cosas tan designales :
No sè porque os desatais :
Pues atado, fuerça dais,
A tener por bien los males.

Quien no tiene ser, juntais
Con el ser que no se acaba,
Sin acabar, acabais :
Sin tener que amar, amais :
Engrandeceis nuestra nada.

Souveraine Beauté, Lumiere sans seconde,
Vous causez du tourment & vous ne blessez pas ;
Mais sans faire du mal vous bannissez du monde
L'amour que l'homme porte à ses trompeurs appas.

Vous unissant à nous nôtre ame à l'avantage
De s'attacher à Dieu par un heureux lien,
Et s'il n'est point rompu il nous donne courage
De regarder les maux comme un souverain bien.

Votre

Vôtre Eſſence éternelle a pris nôtre nature,
 Vous mourez ſans mourir, & vivant en ce lieu
 Vous aimez ſans ſujet l'ingrate Creature,
 Elevant ſon neant à la grandeur de Dieu.

Je n'en ſçai pas davantage. Quelle cervelle de Fondatrice ? Que vous ſemble-t'il de ſon Jugement ? Or je vous aſſeure qu'il me ſembloit que j'en avois beaucoup quand je fis ces Vers. Je prie Dieu de vous pardonner de ce que vous me faites perdre le temps ; mais j'eſpere que cette piece vous attendrira, & vous donnera de la devotion ; n'en dites rien à perſonne : dans le temps que je la compoſai j'étois avec Madame Guiomar, que je ſalüé de tout mon cœur.

REMARQUES.

1. **Q**uant la Sainte écrivit cette Lettre, ſon Frere demeueroit à Avila, comme toute le contenu de la Lettre témoigne aſſez.

Elle parle dans le premier nombre de certains ſcrupules que ſon Neveu avoit, dont il eſt à croire qu'il ſortit, puis que ſa Tante aſſeure, *qu'il ajoutoit foi à tout ce qu'elle lui diſoit*, c'étoit l'unique remede d'une maladie ſi fâcheuſe.

2. Dans le 5. & 6. nombre, elle demande à ſon Frere quelques papiers qu'elle avoit à Avila, avec leſquels étoit le Traité ſpirituel ſur le *Paternoster*, qui eſt imprimé avec les Oeuvres de la Sainte.

3. Elle le charge auſſi de lui envoyer ſon cachet, parce qu'elle avoit de la repugnance de cacheter ſes Lettres avec un cachet où il y avoit une mort gravée, elle en vouloit avoir un autre où étoit imprimé celui qu'elle ſouhaitoit graver dans ſon cœur, comme il avoit été dans celui de Saint Ignace. Pour entendre ces paroles, il faut ſçavoir que la Sainte cachetoit au commencement ſes Lettres avec une mort, pour l'avoir toujours preſente en tout ce qu'elle faiſoit : depuis, Dieu lui aiant embrasé le cœur, & l'aiant élevée à de plus hauts degrez d'amour, elle en fit faire un autre, où le Nom

de JESUS étoit gravé, & comme elle avoit laissé ce dernier à Avila, elle étoit contrainte de se servir de l'autre.

Pour ce sujet elle dit, qu'elle trouvoit grande repugnance à cacheter avec l'un, étant si pleine de desirs de ne mettre que l'autre en usage, comme si elle eût dit; *Je ne puis cacheter avec la mort, puis que je veux cacheter avec la vie: JESUS-CHRIST est ma vie, & ainsi je veux cacheter avec JESUS-CHRIST: Je veux mettre sur une Lettre le cachet que je voudrois imprimer & graver dans mon cœur, comme il fut gravé dans celui de Saint Ignace.* Elle parle du Martir, qui fut Evêque d'Antioche, & un tres-tendre Amant de JESUS notre souverain bien. On rapporte en sa vie qu'on trouva apres sa mort le tres-doux Nom de JESUS écrit sur son cœur en lettres d'or.

4. Elle dit en suite, que le Nonce (qui s'appelloit Nicolas Hermomete, grand Protecteur de la Reforme de la Sainte) lui avoit envoyé demander le nombre des Religieuses qu'il y avoit dans les Monasteres, & de celles qui pouvoient être Prieures, qu'elle apprehendoit que ce ne fut pour reformer d'autres Convents, à quoi elle ajoute; *Cela n'est pas à notre avantage.* Elle avoit fort bonne raison, parce qu'il n'étoit pas à propos d'exposer une Reforme qui ne faisoit que de naître à mille perils & dangers. En effet, si on regarde de près l'esprit & les exercices de la Sainte, elle s'employa plus à reformer son Ordre par l'établissement de sa sainte & illustre Reforme, qu'à reformer les autres, & partant elle ne vouloit pas que ses Religieuses entreprissent une chose qui avoit besoin d'une vocation toute particuliere.

5. Elle est merveilleuse quand elle dit, *Je fais à present reflexion que je suis Prieure de ce Convent.* C'est que la Sainte écrivoit cette Lettre de Toledé, où elle s'étoit arrêtée à son retour de la Fondation de Seville, qu'elle étoit allée faire étant Prieure du Convent d'Avila, & son temps n'étoit pas encore écoulé. C'est une
marque

marque evidente du mépris que Sainte Tereſe faiſoit des honneurs & des Charges, puis qu'elle ne s'en ſouvenoit point, que quand il ſ'agiſſoit de travailler à ce que ſa Charge l'obligeoit.

6. La Sainte dans le 5. nombre, recommande grandement à ſon Frere de garder ſes papiers avec beaucoup de ſecret, & de ne les communiquer à perſonne; car il eſt evident qu'il y avoit dedans pluſieurs grandes faveurs de Dieu, comme l'on peut voir dans les Oeuvres, & dans ſa vie.

La Sainte enſeigne en ceci le grand ſecret que l'on doit garder pour les faveurs de Dieu, & la reverence avec laquelle on les doit recevoir; car il n'eſt rien de plus aſſuré ni de plus profitable, que de ne point éven-ter le ſecret, ſuivant cet Oracle du ſaint Eſprit, qui dit, *Secretum meum, mihi, ſecretum meum, mihi*; de ſorte que de publier imprudemment les faveurs divines, c'eſt les faire diſſiper, & je ne ſçai ſi je ne dois pas dire que c'eſt les mépriſer.

Iſa. 24
v. 16.

7. Cette precaution de garder le ſecret à ces faveurs celeſtes, eſt tres-utile pour la pieté, neceſſaire au repos de la vie, & aſſeurée pour la reputation. Elle eſt tres-utile pour la pieté, d'autant que par l'humilité, & le ſilence, l'ame eſt aſſeurée de ne point tomber dans un eſprit d'orgueil, & de preſomption. Elle eſt neceſſaire au repos de la vie, parce que l'ame ſera d'autant plus tranquille, repoſée, & même d'autant plus parfaite, qu'elle ſera moins eſtimée du monde. Enfin elle eſt aſſeurée pour la reputation, parce qu'en matiere de ces faveurs interieures de Dieu, de ces viſions & revelations, ſ'il y a vingt perſonnes qui les croient, il y en aura plus de deux mille qui en médiront, ce qui fait que l'on perd plus de la reputation que l'on n'en gagne, quand même on ne pretendoit cet honneur que pour rendre à Dieu des ſervices plus conſiderables; c'eſt pourquoi il ne faut jamais communiquer ces graces qu'à ceux qui ſont les Directeurs des ames.

8. Monſieur Laurens de Cepede avoit une grande

ferveur pour la devotion, puis que par un merveilleux empressement qu'il avoit de l'avancement de son ame, il fit vœu d'obeir à sa Sœur, comme elle assure dans la Lettre suivante, nombre 2.

Ioan. 3. Sainte Scolastique fit vœu d'obeir à S. Benoît. Il est
v. 8. assez naturel que la Sœur se soumette au Frere; mais dans cette occasion le Frere se soumet à la Sœur; la raison de ceci est que dans cette autre conjoncture, la plus grande pieté étoit dans l'homme, & elle est ici en la femme, *Spiritus ubi vult spirat*. Or il est juste que l'instruction se fasse par celui qui a plus de vertu & de pieté, d'autant que les grandeurs & les puissances ne donnent jamais de bons enseignemens à ce qui est parfait; mais la perfection enseigne beaucoup mieux ce qui est grand.

Ceci se doit entendre pour les instructions particulières, car pour ce qui regarde le public & la puissance de l'Eglise, ou d'un état, il faut que l'homme en soit toujours le juge & le maître par le moien de sa science, puis que Dieu lui a donné les clefs de son Eglise, & qu'il a voulu qu'il fut l'interprete de ses Loix dans la justice de la terre.

9. Comme le Sieur Laurens de Cepede étoit dans les ferveurs de son Noviciat pour la vertu, il vint à faire quelque temerité, dont la Sœur & sa Maîtresse spirituelle le reprend, & lui dit, *Pourquoi faites-vous un vœu sans m'en avertir, vraiment voilà une plaisante obeissance*. Quoi! elle accuse de desobeissance un Penitent, qui faisoit pour l'amour de Dieu des choses si penibles, & si difficiles sans le lui declarer.

Elle nous enseigne par là l'obeissance que l'on est obligé de rendre aux Directeurs des ames, elle apprend aussi à ceux qui commencent de cheminer dans la vertu, de ne pas s'emporter à des mouvemens violens de pieté sans en avoir auparavant consulté leur confesseur; car bien que tout ce qu'il fait soit bon, s'il vient de la part de Dieu, toutefois il faut que le Directeur examine toujours si cela vient de Dieu: *Probate Spiritus si ex Deo sint*, Dit S. Jean, *Voiez, examinez si c'est l'Esprit de*

1. Ioan.
4. v. 1.

de Dieu ; ce qui ſe doit faire par la Loi de Dieu, par ces Commandemens, par les œuvres, par les conſeils, par la conſideration du temps, par l'humeur de la perſonne, par les accidens qui ſurviennent, & par leurs circonſtances, que le jugement du Confeſſeur doit parcourir, peſer, conſiderer, & voir par ce moien ſi cet Eſprit eſt un Eſprit de Dieu, ſi ce mouvement vient de la Grace ou de la Nature : Enfin il ne faut pas ſe fier à ſon propre ſentiment, d'autant qu'il eſt grandement trompeur, & celui d'autrui eſt le plus aſſeuré.

10. Dans le 10. nombre, elle guerit par de fort bonnes raiſons ſon Frere, d'un ſcrupule qu'il avoit d'avoir achepté une Metairie, ou une Ferme, nommée *la Serne*, à une lieuë d'Avila: Il eſt vrai que Laurens de Cepe-
de avoit quelque ſujet de faire ſcrupule de l'achapt de cette maiſon, d'autant qu'il apprehendoit de ſ'attacher trop au bien de ce monde, & au temps auquel il ſe vouloit donner entierement à Dieu, & par le mépris de cette vie, tendre de tout ſon cœur à la vie éternelle. Mais ſa Sœur étoit plus raiſonnable, en ce qu'elle ne vouloit pas qu'il abandonnât ce qui lui étoit neceſſaire ſelon ſa profeſſion, & ce dont il avoit beſoin pour ſa nourriture, & pour celle de ſa Famille, comme ſi elle eût dit, *mon Frere, vous avez des enfans, Dieu vous les a donnez afin que vous aiez ſoin de les nourrir, & de les faire élever ſelon vôtre condition, leur laiſſant après vôtre mort du bien pour ſubſiſter honorablement, & puis que vous êtes obligé à cela, vôtre devoir doit être preferé à la devotion.*

11. Et pour l'exhorter d'avoir ſoin de ſon bien, elle lui rapporte dans le nombre 11. l'exemple d'Abraham, Jacob & de S. Joachim, qui furent tous Saints, encore qu'ils poſſedaſſent des biens : de ſorte qu'elle lui fait voir que la vertu n'eſt pas incompatible avec les richèſſes, au contraire, elle prouve qu'il eſt neceſſaire qu'un homme qui a des enfans, ait de quoi les entretenir ; en effet, un Pere de famille vertueux, qui ſera chargé d'enfans, & qui n'aura pas du bien, poſſèdera véritable-

ment la vertu; mais celle de ses enfans & de sa famille, courra grand risque de se perdre : Car à quel danger un Pere n'est-il pas exposé qui n'a point de bien, & qui a plusieurs Filles ? La nécessité n'est-elle pas la cause des plus grands maux ? Il faut donc qu'un Pere ait soin de ne point tomber dans cette nécessité dangereuse : que si au contraire un homme a du bien, & qu'il n'ait point de vertu, il est encore beaucoup plus à plaindre, veu que ses richesses sont des filets & des precipices. Il est donc à souhaiter que le Pere de famille ait des vertus avec du bien, & qu'il ait du bien avec la vertu.

12. Apres lui avoir ôté ce scrupule, elle le dissuade dans le nombre 12. de s'engager dans aucun commerce d'argent à intérêt, ou le faisant autrement valoir : & elle fait fort bien, parce qu'ordinairement la conscience est intéressée dans ces sortes de prêts, & dans tous les autres commerces qui approchent grandement de l'usure; c'est pourquoi S. Augustin disoit, *qu'il ne vouloit conseiller à personne d'être Soldat, ni d'être Marchand, il le pourra (dit ce Saint) s'il veut, mais je ne veux pas le lui conseiller*: Ce n'est pas que les Marchands ne puissent être gens de bien, mais c'est un métier bien dangereux de vivre dans un emploi ou l'on ne pense qu'à gagner du bien par quelque voie que ce soit. Il est bien difficile d'amasser beaucoup d'argent sans que cet argent passe dans le cœur de celui qui le possède, & n'en devienne son idole; or comment est-il possible qu'il puisse avoir Dieu dans son cœur, s'il est déjà occupé & endurci par l'argent ? J'aime mieux avoir dans mon cœur du bois & de la paille, que de l'or, ni de l'argent, parce que je sçai que Dieu consacra le bois dans celui de la Croix, & la paille dans la Creche, & je ne trouve point en aucune part qu'il ait benî l'argent : c'est pourquoi les Marchands doivent tâcher de se sauver sur la table de l'aumône, & de la charité, & avant toutes choses ils doivent justifier leurs trafics & leurs commerces, & voir s'ils sont suivant la Loi de Dieu, & l'amour que nous devons au prochain; ils doivent se donner de gar-

de de toutes ces opinions probables, & ſ'embarquer ſans crainte dans la plus aſſeurée, d'autant qu'il vaut mieux ne point pecher, que d'être apres obligé à reſtituer.

13. Dans le 13. nombre, elle parle familièrement de quelque honnête gaillardife de ſon Frere, & elle ſaluë ſa Nièce, & dit pluſieurs autres jolies choſes avec une grace toute admirable, parce que les Saints rendent toutes choſes ſaintes, & les gens de bien portent la ſainteté partout : *Omnia cooperantur in bonum Dicite Juſto quoniam benè* : dites au Juſte que tout eſt bien.

Rom.
8. v.
28. Ilay
3. 10,

14. Dans le nombre 15. elle avance une fort belle propoſition, ſur ce que ſon Frere lui manda qu'il deſiroit avoir de la devotion, a cauſe qu'il étoit affligé de grandes ſechereſſes, la voici : *Je ſçai bien que c'eſt une bonne choſe de deſirer la devotion, mais il y a difference entre la deſirer & la demander ; toutefois ſoiez aſſuré que le meilleur de tout, eſt de ſe reſigner entierement à la volonté de Dieu.*

La Sainte enſeigne par ces parolès, qu'il eſt bon de deſirer de la devotion ; c'eſt à dire une prompte volonté à faire le bien. Elle ajoute auſſi une autre choſe fort bonne, qui eſt de la demander ; mais elle en apporte une autre meilleure, qui eſt de ſe remettre entre les mains de Dieu, ſans deſirer ni demander autre choſe que l'accompliſſement de ſa ſainte volonté.

15. Il faut brièvement expliquer ces trois choſes. Il eſt toujours bon de deſirer la devotion, & il la faut toujours deſirer, il eſt bon de la demander, & on le peut toujours faire ; & auſſi il eſt bon de la procurer, & de l'avancer par des moiens bons & ſaints, & on le peut auſſi faire, on y eſt même quelquefois obligé ; mais ſi apres l'avoir deſirée, demandé, & procurée, Dieu m'envoie des ſechereſſes au lieu de devotion, je dois recevoir ces ſechereſſes avec le même contentement que ſi je recevois la devotion ; & ceci eſt à mon avis ce que la Sainte veut dire en cet endroit. Elle dit même d'avantage, puis qu'elle ajoute, *que ſoit qu'on demande la de-*

votion,

votion, soit qu'on la desire, soit qu'on la procure, tout cela se doit faire avec une grande resignation à la volonté de Dieu, & à recevoir ce qu'il lui plaira d'envoyer.

De façon que le commencement, le milieu & la fin de nôtre Oraison, doit être le *Fiat voluntas tua sicut* Matth. 6. v. 10. *in calo & in terra*; Mon Dieu que vôtre volonté soit faite sur la terre, comme elle est faite dans le Ciel; mais avec cette resignation l'on peut demander la charité, la dévotion, & toutes les autres vertus; il est même à propos que nous les demandions, car c'est une demande bonne & sainte.

16. D'où j'inferes que ce chemin est meilleur que celui de ceux qui disent qu'il vaut mieux ne rien demander à Dieu, & laisser tout à sa volonté: car quand on dit qu'il faut remettre tout entre les mains de Dieu, c'est après l'avoir demandé avec une parfaite resignation à sa sainte volonté, d'autant que qui dit prier, dit demander, & il n'y a presque point d'Oraison sans demande.

17. Et que cela ne soit, nous voions que l'Eglise demande toujours dans ses Prières, & c'est une belle chose de suivre l'Esprit de l'Eglise, les Saints intercedent pour les pecheurs, la Vierge demande à Dieu des graces pour eux, les Apôtres en font de même, & à qui nous devons nous adresser dans nos necessitez, si nous ne recourons à Dieu? Le *Pater noster*, que nôtre Sauveur nous a enseigné de sa propre bouche, quand il donna à ses Disciples la façon comme ils devoient prier, ne consiste t'il pas en sept demander? Sans doute. Or le *Pater noster* n'est-il pas l'Oraison Dominicale, qui est la forme & la regle de la parfaite Oraison? Il n'est rien de plus certain: il est donc utile, saint, & necessaire de demander.

Et partant cette maxime, qui porte qu'il n'est pas besoin de demander à Dieu autre chose, sinon que sa sainte volonté soit faite en tout & par tout, n'empêche pas que l'on ne doive demander les vertus; mais elle veut dire qu'il les faut demander avec resignation, d'au-

d'autant que l'on ne peut pas obtenir, même que la volonté de Dieu ſoit faite, ſans le demander. Outre que cette maxime ſuppoſe qu'il faut demander que ſa volonté ſ'accompliſſe.

Le Fils de Dieu demandoit à ſon Pere eternel des graces pour les hommes. La Vierge demandoit à tout moment, comme l'on peut voir dans ce qui ſe paſſa aux Noces de Cana en Galilée. Les Apôtres en faiſoient de même, comme nous avons dit. Il eſt donc juſte que nous demandions ce qui eſt convenable au ſervice de Dieu; mais ce doit être avec reſignation avant que de le demander, en le demandant, & apres l'avoir demandé; de forte qu'il faut toujours achever nôtre demande, en diſant, *Fiat voluntas tua ſicut in celo & in terra*, autrement ce pourroit être un effet de vanité, d'orgueil, & de temerité, & un principe de tiedeur & de ſechereſſe, de ne nous point adreſſer à Dieu, puis que nous avons en tout un ſi grand beſoin de ſon aſſiſtance.

18. Dans le 16. nombre, la Sainte enſeigne à ſon Frere deux choſes fort utiles & tres-saintes. La premiere eſt, qu'il ne doit pas s'adonner ſi fort à l'Oraiſon, qu'il mette au hazard ſa ſanté, dont il a beſoin pour ſervir Dieu, qui lui communique l'Oraiſon, connoiſſant que l'Oraiſon eſt un moyen pour pratiquer les vertus. Que ſi la tête vient à être fatiguée pour ne pas moderer les affections violentes, & ſi l'eſprit ſe met en état de ne pouvoir pas ſervir le corps pour exercer les vertus, il eſt certain que l'ame perd les moyens d'arriver à la fin qu'elle pretend.

19. Il n'y a perſonne qui n'ait beſoin de ſanté, pour ſ'acquiter du devoir en quoi ſon état l'a obligé; le Supérieur en a beſoin pour gouverner; l'inférieur pour obeir: & ſi la ſanté vient à manquer, l'inférieur ne ſçauroit obeir, ni le Supérieur commander. Or ſi pour faire Oraiſon jour & nuit, on vient à perdre la ſanté faute de dormir; & de plus ſi l'on court riſque pour ne dormir pas, de ſ'affoiblir auſſi le jugement, comme l'on voit qu'il eſt arrivé à pluſieurs perſonnes ſcrupuleuſes, &

malades de cette infirmité ſpirituelle, il faut y apporter du remede, & donner au corps ce qui lui eſt neceſſaire, afin qu'il ſerve à l'eſprit.

C'eſt pourquoi la Sainte dit, *que l'ame n'eſt pas toujours détournée de faire cette ſorte d'Oraiſon par la ſuggeſtion du demon, mais que Dieu en eſt quelquefois la cauſe, & c'eſt quand ſa divine Majeſté voyant la foibleſſe de l'eſprit, qui s'adonne trop fortement à l'Oraiſon, lui donne ſeulement celle dont il eſt capable.*

20. La ſeconde choſe que la Sainte enſeigne à ſon Frere, c'eſt de ne s'occuper point à la conſideration de l'Enfer, comme c'étoit ſon deſſein, puis que Dieu l'élevoit à un plus haut degré d'Oraiſon, d'autant qu'il devoit ſe laiſſer conduire à ce que ſa Majeſté voudroit.

Je crois fermement que quand Dieu a échauffé de ſon amour l'ame & le cœur, la crainte n'a plus de force, comme étant ſurmontée & vaincue par l'amour : car enfin la Loi de Dieu eſt amour, & non pas crainte.

21. Celui qui aime Dieu avec une charité parfaite, ne conſidere pas l'Enfer, comme un motif de ſon amour, il ne l'aime pas crainte d'aller aux Enfers, manque de l'avoir aimé, ni pour aller aux Cieux, ni parce qu'il y a une gloire, il ne regarde point tous ces motifs, mais il l'aime ſeulement, parce qu'il eſt Dieu, & que ce Dieu eſt ſon bien, ſon Createur & ſa Gloire : il l'aime- roit même, ſ'il étoit poſſible, dans les Enfers, encore qu'il lui refusât le Ciel, pourveu qu'il le poſſedât, d'autant qu'il l'aime pour ce qu'il eſt, & qu'il le conſidere comme étant ſeul digne d'être aimé ; c'eſt pourquoi il l'aime d'un amour deſintereſſé, qui n'eſt aucunement mercenaire, & avec une charité ardente, dégagée de tout interêt, pure & ſainte, qui chaſſe entièrement toute ſorte de crainte ſervile. *Perfecta charitas foras mittit timorem.*

Joan. 4.
v. 18.

Toutefois il eſt bon en tout temps de ſe repréſenter quelquefois les derniers fins de l'homme, d'autant que ces ſentimens d'amour peuvent ceſſer, & ſe changer en une vaine preſomption ; & pour éviter cet inconve-
nient,

nient, il faut pour lors s'humilier, & penſer aux dernieres fins de l'homme.

22. Il y a dans la vie ſpirituelle de grandes revolutions, tantôt une ame eſt élevée juſque aux étoiles, & dans un moment elle tombe au plus profond des abîmes : car il arrive quelquefois que l'amour nourrit une telle confiance dans le cœur de celui qui aime, qu'elle lui cauſe une preſomption intérieure, & un orgueil ſecret, qui doit être corrigé par la crainte ; de ſorte que l'ame véritablement ſpirituelle, doit marcher entre l'amour & la crainte : elle doit aimer avec humilité ; elle doit craindre avec confiance ; & il faut qu'elle conſidere dans ſon amour de temps en temps, que toute la diſtance qu'il y a de la Grace à l'Enfer, quelque ſainteté qu'elle poſſède, conſiſte en une fort petite muraille, qui eſt ſa propre volonté. Au contraire dans la crainte, elle doit penſer qu'il y a un grand intervalle entre elle & l'Enfer, parce que Dieu eſt au milieu avec ſa Grace, ſa Miſericorde, & ſon aſſiſtance.

23. Elle parle dans le nombre 17. de ces paroles ceſteſtes, *Cherche-toi en moi*, qui donna matière à la Lettre V. que nous avons veüe : & dans le nombre 18. elle louë l'eſprit de François de Salcede, qui fut l'un de ceux qui les expliquerent, & ſa louange eſt fort bien fondée, puis qu'elle ne le louë que pour ſa grande humilité, qui eſt une tres-grande vertu.

24. Dans le nombre ſuivant, elle recommande à ſon Frere de prendre du repos, pour ſoulager ſa tête, & pour pouvoir faire Oraïſon. Il eſt certain qu'il faut proportionner la penitence avec les exercices de vertu ; car ſi la penitence eſt exceſſive, les exercices de vertu en ſeront moindres ; & pour mieux faire, la prudence doit moderer la rigueur des auſteritez, quand elles ôtent la force de pratiquer la vertu.

25. Et ſuite deſirant de divertir ſon Frere, elle lui envoie un fort beau & miſterieux Motet, ſur lequel ſes Religieux & Religieuſes ont bien de quois'entretenir dans leurs honnêtes & ſaintes recreations.

Dans

Dans la Lettre suivante, la Sainte explique le premier couplet, & j'expliquerois les deux autres, bien que les personnes spirituelles les entendent assez; mais pour ne pas ennuyer le Lecteur par une longue explication de ce qui n'est pas nécessaire, je me mortifie le premier par mon silence.

26. Apres qu'elle a dit des merveilles dans ces Vers, où il y a des sentimens intérieurs d'un esprit tout plein d'amour de Dieu, elle fait une reflexion sur soi-même, s'accusant avec une grande grace, & disant à son Frere, *que vous semble-t'il de la sagesse d'une Fondatrice ?* comme si elle disoit, *regardez, s'il vous plaît le jugement que peut avoir une Fondatrice qui s'amuse à faire des Vers ; Quel est l'esprit, je vous prie d'une Fondatrice qui emploie à composer des Chansons le temps qu'elle devoit employer à faire des Constitutions ; & qu'une Fondatrice a bien peu de sens de s'amuser à faire des Vers & des Noël's, lors qu'elle se devoit occuper à faire Oraison & avoir soin de ses Inferieurs.*

27. Mais sans offenser la Sainte ni de son humilité, nous devons avoir un sentiment tout contraire, & dire, *Considérez quel est le jugement d'une Fondatrice, qui ne pouvant contenir dans son cœur les sentimens de Dieu, les veut communiquer aux autres les couchant par écrit d'une façon admirable ? Quel est, je vous prie, l'esprit d'une Fondatrice qui louë continuellement Dieu, soit en Prose, soit en Vers, avec sa plume, avec sa voix & avec ses œuvres ? N'est-ce pas avoir un bon sens quand une Fondatrice fait comme un autre David des Cantiques à son Epoux & à son Dieu ? Et enfin n'est ce pas un merveilleux esprit d'une Fondatrice, qui par un miracle étonnant brûle point le papier où elle exprime si admirablement le feu de son amour.*

28. Moïse ne témoigna t'il pas d'avoir bon sens quand il composa ses Cantiques ? N'étoit-ce pas un bon esprit que celui qu'Anne, Mere de Samuël découvroit, quand elle chantoit son Cantique dans le Temple devant le Prêtre ? David ne se montroit-il pas
bien

Dien ſenti dans ſes Plaumes miraculeux? La Tres-ſainte Vierge n'a-t'elle pas fait voir ſon merveilleux eſprit dans la compoſition de ſon *Magnificat*? Quel jugement ne voit on pas dans Zacharie quand il chante le *Benedictus*? Quel eſprit n'eurent pas les Saints quand ils compoſerent ces beaux Himnes quel'on chante à l'Office divin? Et enfin ne reconnoiſſons-nous pas un jugement ſolide dans S. Gregoire de Nazianze, dans S. Ambroïſe, dans S. Bernard & dans pluſieurs autres Saints qui emploient le temps à faire des Himnes, des Vers & des Cantiques à l'honneur de Dieu? Or cette ſainte & éminente Fondatrice avoit ce même eſprit, ce bon ſens, ce même jugement, ce même amour & ce mêmes ſentimens de devotion.

LE T T R E X X X I I.

Au même.

J E S U S ſoit avec vous.

1. **P**our ce qui regarde le ſecret que je vous ai recommandé touchant ce que je vous ai communiqué, je ne pretends pas vous y obliger ſous peine de peché, j'ai trop d'aversion pour cela, & je vous en avertis, parce qu'il ſe pourroit faire que vous n'aurez pas tout le ſoin de le garder, & en ce cas c'eſt aſſez que vous ſachiez que vous ne me ferez pas plaisir. Quant à ce qui eſt du vœu que vous aviez fait, mon Conſeſſeur m'avoit déjà dit qu'il étoit nul; ce qui me réjouit beaucoup, car j'en étois autant en peine que vous.

2. J'ai traité aſſi avec mon Conſeſſeur de l'obeïſſance que vous m'avez promiſe, lui témoignant que je ne trouvois pas que cela fut à propos; tout eſois il dit qu'il n'y a rien de mauvais, pourveu que vous n'en faſſiez point vœu, ni à moi, ni à perſonne: c'eſt pour quoi je ne l'accepte qu'à cette condition, & même j'ai bien de la repugnance à la recevoir; mais je me ſurmonte moi-même, voiant que c'eſt pour vôte conſolation; neanmoins je vous diſ encore une fois, que c'eſt à condition
que

que vous ne vous y obligerez pas par vœu. Je suis ravie que le Pere Jean de la Croix comprenne tout ce que vous lui communiquez, c'est un homme fort expérimenté dans les matieres spirituelles, & même François y entend quelque peu, bien qu'il n'entende rien aux faveurs que Dieu vous fait: qu'il soit benî pour toujours. Cela va bien pour le present en ce qui regar de tout les deux.

3. Nôtre Seigneur est bien bon: je ne puis croire autre chose, sinon qu'il veut montrer sa puissance en répandant de grandes graces sur des personnes si mauvaises, car je ne crois pas qu'il y en ait qui le soient plus que nous deux: je veux bien que vous sçachiez qu'il y a plus de huit jours que je suis en tel état, que si cela duroit j'aurois grande peine à pourvoir à tant d'affaires. Depuis le temps que je vous ai écrit, & même un peu auparavant les ravissements m'ont repris, & j'en ai été fort peinée, parce qu'ils me sont arrivés quelques fois en public, & le plus souvent à Matines: il n'y a pas moyen de les empêcher quelque resistance que j'y apporte, & quelque dissimulation dont je me serve, on ne laisse pas de s'en appercevoir: je demeure apres si honteuse que je me voudrois cacher je ne sçai où; je demande instamment à Dieu de ne me les donner pas en public: je vous prie de le lui demander aussi, car il en arrive quelques inconveniens, & apres tout il me semble que ce n'est plus Oraison: je me sens tous ces jours-là comme si j'étois prégu'enivrée, du moins sçai-je que l'ame est en bon état; mais comme les puissances ne sont pas libres dans leurs exercices, c'est une chose bien fâcheuse de s'occuper à quelque chose de plus que l'ame ne voudroit.

4. J'étois demeurée auparavant près de huit jours avec de tres-grandes secheresses, sans qu'il me fut le plus souvent possible d'avoir même une bonne pensée, & j'en étois en quelque façon ravie, d'autant que j'avois été quelques jours auparavant de la même façon que je suis à present, & il y a plaisir de voir le peu que nous pouvons de nous-même: benî soit celui qui peut tout A-

men.

men. J'en ai aſſez dit, car le reſte ne ſe peut pas écrire, ni même dire. Il eſt juſte que nous louions nôtre Seigneur l'un pour l'autre, au moins vous le devez louer pour moi, car je ne ſuis pas capable de le remercier des obligations dont je lui ſuis redevable, & ainſi j'ai beſoin d'un grand ſecours.

5. Je ne ſçai que dire touchant ce que vous me marquez qui vous eſt arrivé; car certainement c'eſt plus que vous ne pouvez comprendre, & ſans doute ce ſera le commencement de fort grands biens, ſi vous ne venez à le perdre par vôtre faute. J'ai déjà expérimenté cette ſorte d'Oraiſon, par où l'ame a coûtume en ſuite de ſe deſaſſer, & quelquefois elle s'adonne pour lors à quelque penitence, principalement ſi c'eſt un mouvement fort impetueux, d'autant que l'on ne peut alors ſe ſouffrir ſoi-même, ſi l'on ne fait quelque choſe pour Dieu; car c'eſt un coup d'amour que Dieu donne à l'ame qui vous fera entendre ſi cet effet ſ'augmente, ce que vous ne comprenez pas de ma Stance; car en effet c'eſt une grande peine & une douleur exceſſive, ſans ſçavoir de quoi, & qui eſt toutefois tres-douce & tres agreable. Or bien que ce ſoit effectivement une bleſſure que l'amour de Dieu fait dans l'ame, on ne peut ſçavoir où, ni comment, on ne connoît point ſi c'eſt une bleſſure, ou ce que c'eſt; mais on ſent ſeulement une douleur fort douce, qui fait plaindre l'ame, & qui lui fait dire,

Sin herir dolor hazeis,
Y ſin dolor deſhazeis
El amor de las Criaturas.

Vous cauſez du tourment & vous ne bleſſez pas;
Mais ſans faire du mal vous banniſſez du monde
L'amour que l'homme porte à ſes trompeurs appas.

D'autant que quand l'ame eſt véritablement bleſſée de cet amour de Dieu, elle abandonne ſans peine celui qu'elle a pour les Creatures; ce qui ne ſe fait point ſans cette ſorte d'amour de Dieu; car quelque peu que l'on aime de la Creature, donne toujours de la peine ſi l'on

aime

aime beaucoup, & elle est encore bien plus grande s'il s'en faut separer. Mais comme Dieu se rend Maître de l'ame, il lui donne la force & la vertu de fouler aux pieds tout ce qui est sur la terre ; & bien qu'il soit veritable que cette presence & ce plaisir se passent presqu'aussi promptement que si ce n'eût rien été, à l'égard des sens interieurs & exterieurs, & du goût & de la suavité qu'ils reçoivent, à cause de la joie secrete que l'ame possède (ce qui fait le sujet de vôtre douleur.) L'ame pourtant ne perd point sa joie & sa consolation, & ne laisse pas de demeurer fort riche de graces & de faveurs, comme les effets font voir avec le temps.

6. Ne faites en suite aucun cas des peines dont vous me parlez, je ne les ai jamais experimentées, Dieu m'ayant toujours preservée par sa Bonté de ces troubles ; toutefois je crois que cela vient de ce que le plaisir de l'ame est si grand qu'il cause ce mouvement au dehors ; il passera peu à peu avec la grace de Dieu, pourvu que vous n'en fassiez point de cas, & certaines personnes qui en ont traité avec moi me l'ont assuré ; vous serez aussi delivré de vos tremblemens, qui viennent de ce que l'ame s'épouvante de voir une chose extraordinaire, & en verité elle a beaucoup de sujet de s'épouventer ; mais enfin si cela vous arrive plus souvent, vous vous trouverez par là plus disposé à recevoir des faveurs. Faites pourtant ce que vous pourrez pour resister à ces accidens & à toutes choses exterieures, de peur que vous n'en contractiez une habitude qui vous détournera plutôt qu'elle ne vous aidera.

7. Ce que vous me marquez de la chaleur que vous sentez, ne fait ni bien ni mal à l'ame ; mais je crois que si elle est excessive vôtre santé en pourroit être incommodée, il faut néanmoins que vous esperiez qu'elle vous laissera peu à peu, de même que les tremblemens. Je m'imagine que ces accidens peuvent proceder du temperament, & que comme vous êtes sanguin, le grand mouvement de l'esprit accompagné de la chaleur naturelle qui se retire au plus haut & qui donne dans le cœur.

cœur, peut produire ces effets, mais comme je vous ai déjà dit, cela ne fait rien quant à l'Oraiſon.

8. Je crois avoir répondu à ce que vous me marquez, que vous vous trouvez après cette Oraiſon comme ſi rien ne s'étoit paſſé; je ne ſçai pas ſi Saint Auguſtin a reconnu ceci quand il a dit que l'Eſprit de Dieu paſſe ſans laiſſer aucune marque, comme la fleche qui n'en laiſſe aucune dans l'air; je me ſouviens que je vous y ai répondu, auſſi je n'ai pas le temps de vous en parler davantage, car j'ai reçu tant de Lettres depuis les vôtres que j'ai encore pluſieurs réponſes à faire, n'ayant pas eu le temps d'y vaquer juſques à cette heure.

9. L'ame demeure en d'autres occaſions ſi ſuspendue qu'elle ne peut pas revenir en elle même de quelques jours: & comme les rayons du Soleil échauffent ſans que l'on voie le Soleil, de même il ſemble que l'ame anime le corps ſans qu'elle y ſoit, & l'on croit qu'elle eſt dans un autre endroit, à cauſe que quelqu'une de ſes puiffances eſt ſuspendue de ſon exercice.

10. L'ordre que vous obſervez dans la Meditation eſt fort bon, grâces à Dieu, j'entends quand vous n'avez point de quietude. Je ne ſçai pas ſi j'ai répondu à tout, car les autres fois je relis toujours vos Lettres, & ce n'eſt pas peu d'en avoir le temps; mais pour celle-ci je ne l'ai relue que par parcelles. Je vous prie de ne prendre pas la peine de repaſſer les Lettres que vous m'écrirez; je ne le fais jamais, c'eſt pourquoi ſ'il manque quelque Lettre dans celles que je vous écris vous les ajouterez quand vous les lirez, & j'en ferai de même des vôtres: car comme je comprends auſſi tôt ce que vous voulez dire, c'eſt perdre le temps que de vous amuſer à les revoir.

11. Je vous envoie ce Cilice dont vous vous ſervirez quand vous ne pourrez pas vous recueillir au temps de l'Oraiſon, ou quand vous aurez envie de faire quelque choſe pour ſa divine Maieſté, car il réveille beaucoup l'amour. Je vous en fais préſent à condition que vous ne le prendrez pas après que vous ſerez habillé ni quand

vous

irez vous coucher, vous pourrez le mettre en quelque endroit, en sorte qu'il vous donne de la douleur; je vous conseille ceci avec quelque crainte, car comme vous êtes tellement sanguin, la moindre douleur pourroit vous échauffer le sang; mais apres tout il y a un si grand plaisir de faire quelque chose pour Dieu, quand on est embrasé de son amour (encore que ce soit dans un rien comme ceci) que je suis bien aise que nous l'éprouvions. Quand nous serons hors de l'hiver vous ferez quelque autre petite chose: je ne vous oublie pas. Ecrivez-moi comment vous vous trouverez de cette bagatelle; car je la puis bien nommer ainsi, si nous voulons nous souvenir de ce que Nôtre Seigneur a souffert pour nous. Je ne puis m'empêcher de rire quand je considère que pour les confitures & l'argent que vous m'envoiez je vous fais présent de Cilices.

12. Nôtre Pere Visiteur se porte bien, il fait à présent la visite des Convens. C'est une chose surprenante de voir le repos & la tranquillité qu'il conserve dans la Province, & le grand amour que tous les Religieux lui portent; je vous assure qu'il fait bien valoir le talent que Dieu lui a donné. Je ne sçauois achever quand j'ai commencé de vous entretenir: je prie nôtre Seigneur d'être avec vous, & de vous conserver pour nous. Tout le monde se recommande fort à vous, & moi plus que personne: parlez tous jours beaucoup de moi à François de Salce, & saluez-le, s'il vous plaît, de ma part: vous avez raison de l'aimer, car c'est un saint homme: je finis en vous assurant de la parfaite santé dont je jouis à présent. C'est aujourd'hui le 17. de Janvier.

Vôtre indigne Servantë,
TERESE DE JESUS.

13. Envoyez demander mon Livre à l'Evêque, car il me pourroit prendre envie de l'achever, à cause de ce qu'il a plu à Dieu de me donner en suite, dont l'on en pourroit faire un autre bien raisonnable, si j'ai pu bien rencontrer en ce que j'ai dit; en tout cas la perte ne sera pas grande.

R. E.

R E M A R Q U E S.

1. **S**ainte Tereſe pourſuit dans cette Lettre la cor-
reſpondance ſpirituelle qu'elle entretenoit avec
ſon Frere; & ce qui eſt admirable c'eſt que Dieu don-
na à cette ame tres-ſainte une lumiere & une connoiſ-
ſance ſi extraordinaire de l'interieur des perſonnes ,
qu'il ſemble qu'elle ſe promene dans celui de ſon Frere
& dans celui de François de Salcede, dont elle parle
dans le ſecond nombre; comme ſi elle eût meſuré leur
eſprit exactement & dans toutes ſes parties, elle declare
leur avancement; & dit ces mots, *François de Salcede
a quelque peu d'experience, mais ce n'eſt pas en ce que
Dieu opere en vous.* Une haute connoiſſance marque
une tres-éminente Sainteté, d'autant que c'eſt l'ordi-
naire dans les matieres d'eſprit que la connoiſſance ſe
fonde ſur la Sainteté.

2. Apres s'être chargée dans le premier nombre de
l'ame de ſon Frere, en ce que ſon Confefſeur lui avoit
dit, elle l'avertit dans le ſecond de ne point faire vœu
d'obeiſſance à perſonne (je crois qu'elle parle d'une
obeiſſance qui oblige à peché mortel,) ce qui fait voir
que le conſeil eſt tres-utile: car il n'eſt pas à propos de
multiplier les commandemens en cette vie, ſi ce n'eſt
quand les âmes qui ſont appellées de Dieu entrent par
une veritable vocation dans les Cloîtres.

3. Apres avoir dit dans le 3. nombre avec beaucoup
de grace, *que Dieu exerce ſa bonté ſur de mauvaiſes
perſonnes,* (& cela eſt bien vrai, puis que nous ſommes
tous de foibles & miſerables creatures;) elle parle des
ſes raviſſemens comme d'une choſe qui lui fait beau-
coup de peine; en effet il n'y a point de doute que cette
forte de faveurs afflige extremement les âmes qui ſont
detrompées, parce qu'il faut neceſſairement qu'elles
tombent dans l'un de ces deux inconveniens, à ſçavoir
d'être louées, ou d'être dans la médiſance du monde; ſi
on les loue les loüanges leur font une peine mortelle, ſi
on en médit elles ſ'affligent du ſcandale que cela cauſe

au prochain, & qui est cause que l'on offense Dieu, bien que ce ne soit pas par leur faute.

4. Quand la Sainte dit *que les puissances ne sont pas libres*, elle ne pretend pas dire que les puissances n'agissent pas librement quand elle gouvernoit son Convent; à cause de l'Oraison qu'elle faisoit; mais elle veut dire qu'elles étoient en partie liées, & en partie libres. Car comme l'ame desiroit d'agir dans l'interieur, & agissoit dans l'exterieur; ou pour le dire mieux avec le stile de la Sainte, comme l'esprit de l'ame vouloit s'arrêter dans l'interieur; & que l'ame agissoit dans l'exterieur, l'esprit de l'ame pantoit d'un côté vers l'interieur, & l'ame d'autre côté reconnoissant son devoir s'occupoit dans l'exterieur, & par ce moien encore que les puissances agissent librement, toutesfois elle n'étoient pas entierement libres, parce que la devotion les attiroit à Dieu, de la même façon que si une personne cheminoit avec une chaîne aux pieds, & que quelqu'un l'arrêtât quelquefois en tirant la chaîne; car il est certain qu'encore que l'enchaîné agisse dans ce rencontre librement, toutesfois il agit comme étant enchaîné & non pas comme libre.

5. Elle dit dans le 4. nombre, *que les faveurs viennent apres les secheresses*. La vie de l'ame spirituelle est comme celle de JESUS-CHRIST: il n'est pas plutôt né que les Anges lui chantent un Cantique de paix, & que les Pasteurs l'adorent; mais tout aussitôt il est affligé par le couteau de la Circoncision. Les trois Rois viennent dans le portail de Bethléem pour l'adorer; mais en suite un autre Roi le cherche pour le faire mourir, & il est obligé de fuir en Egipte. La vie spirituelle est toute partage entre les consolations & les souffrances; mais S. Terese choisit dans cette lettre les afflictions & les craintes; & se lasse des consolations & des faveurs. Je ne m'en étonne pas, car la vie de notre Seigneur fut plus remplie d'amertume que de douceur.

6. Tout le 5. nombre est fort remarquable, & sur tout quand elle dit, *quel'ame a coutume de se delasser de ses mou-*

10. La Sainte dit dans le 8. nombre, *qu'il n'importe pas que l'ame demeure apres ces faveurs particulieres de Dieu, comme si rien ne lui étoit arrivé*, d'autant que Dieu ne laiffe pas des marques vifibles, mais invisibles, c'est à dire, que quand les faveurs de Dieu se communiquent à l'ame pour l'enrichir, & la rendre plus parfaite, elle ne s'en apperçoit pas aufli-tôt, & ne reconnoît pas fes richesses, cela n'empêche pas qu'elles n'y foient effectivement, & que Dieu ne les ait laiffées, de forte qu'elle les trouve apres, fi elle ne vient point à les perdre; car encore que l'ame connoiffe quelquefois par conjecture fon avancement, & que même quelquefois elle le connoiffe certainement par la revelation; toutefois il y a beaucoup de raifons fort puiffantes, qui empêchent qu'elle ne le connoiffe pas ordinairement: la premiere est, parce que par l'abfence de la lumiere l'ame demeure dans l'obfcurité, & comme la lumiere de la faveur s'en va la tentation lui fuccede, & à caufe de la tentation il y a moins de lumiere dans les fens intérieurs. La feconde est, afin que Dieu humilie l'ame s'abfentant d'elle, en cas que la faveur l'eût trop élevée, & que fa prefence l'eût trop réjouie. La troifieme est, parce qu'il y a deux connoiffances dans l'ame, l'une est de Dieu, l'autre est de foi-même: l'ame peut avoir une plus facile connoiffance de Dieu que de foi-même, d'autant que la lumiere de Dieu aide beaucoup à l'ame à le connoître; mais fon amour propre l'empêche de fe connoître, tellement que fi la lumiere de Dieu ne le détruit, nous ne pourrons jamais nous bien connoître, & quand Dieu vient à s'abfenter de l'ame elle demeure comme celui à qui la lumiere vient à manquer.

11. Dans le 9. nombre la Sainte represente l'état d'une ame que Dieu éclaire de fa lumiere, & qu'il met dans un état fort relevé, d'autant que ce bien & cette excellence de l'ame depend de cette lumiere increée: c'est elle qui l'éclaire afin qu'elle voie: c'est elle qui la fortifie afin qu'elle fubfifte: c'est elle qui l'échauffe afin qu'elle brûle: c'est elle qui la conduit afin qu'elle agiffe.

Cant. 1.
l. 1. de
la vive
flam-
me,

se : c'est elle qui lui donne courage, afin qu'elle souffre ;
c'est elle qui l'embrase afin qu'elle se consume : &
enfin c'est elle qui la blesse afin qu'elle meure. Le Ve-
nerable Pere Jean de la Croix a fort bien exprimé cela
dans ce tres-amoureux Cantique, ou il dit,

*O llama de amor viva,
Que tiernamente hieres,
De mi alma en el mas profundo centro !
Si yà no eres esquivà,
Acaba yà si quieres,
Rompe la tela de este dulce encuentro.*

Celeste feu d'amour qui blesse de mon ame
Le centre plus profond par un destin heureux,
Si tu veux m'obliger fais que ta vive flamme,
Rompe enfin ce lien d'un coup si amoureux.

Mais ce n'est pas à des pecheurs comme moi de par-
ler de cette matiere, cela n'appartient qu'à ceux qui
l'entendent & qui l'experimentent.

12. En suite la Sainte conseille à son Frere dans le 11.
nombre de pratiquer apres la Priere les Vertus & la pe-
nitence ; c'est pourquoy elle lui envoie un Cilice. O' la
belle correspondance d'un Frere avec une Sœur ! ô les
beaux entretiens ! ô les bons conseils ! Et pour rendre
toutes choses douces & faisables, la Sainte ajoute avec
une grace admirable, *je ne puis m'empêcher de rire
quand je considere que pour les confitures & l'argent
que vous m'envoiez, je vous fais present d'un Cilice.*
Ces presens étoient fort sagement envoiez conforme-
ment à la necessité d'un chacun ; car la Sainte envoyoit
des Calices à son Frere qui étoit dans les commoditez
de la vie, & son Frere lui envoyoit des regales, comme
à celle qui étoit dans une Profession austere : mais com-
me le Frere & la Sœur étoient dans l'état de la perfec-
tion, il est à croire que l'un & l'autre se servoient de ces
presens autant qu'ils en avoient besoin.

L E T.

LET TRE XXXIII.

Au même.

JESUS.

1. **J**E ſuis guerrie de la foibleſſe qui me prit l'autre jour. Il me ſembloit que j'étois beaucoup remplie de bile, & de crainte qu'elle ne me donnât occaſion de rompre le Carême, & ne pas jeûner ; j'ai pris médecine, & ce jour j'eus tant d'affaires, & je receus tant de Lettres qu'il me ſalut écrire juſques à deux heures après minuit ; ce qui m'a cauſé un grand mal de tête ; toutefois je crois que cela a été pour un plus grand bien, car pour ce ſujet le Medecin m'a deſſendu de n'écrire jamais minuit étant paſſé : il m'a même ordonné de faire quelquefois écrire mes Lettres ; certainement j'ai travaillé cet hiver avec excez à faire des Lettres, & j'en ſuis tres-coupable : car pour être libre le matin je dérobois beaucoup de temps de mon ſommeil, & comme j'écrivois après le vomifſement, tout cela contribuoit à ma maladie : mais le jour que je me purgeai mon mal fut exceſſif ; il me ſemble que je me trouve mieux à preſent. & ainſi ſoiez en repos de ma ſanté, je me choie fort ; je vous avertis de ceci afin que vous ne ſoiez pas en peine ſi vous voiez au lieu où vous êtes quelqu'une de mes Lettres qui ne ſoit pas de ma main, & ſi celles que je vous écrirai ſont plus courtes, n'i en aiant point d'autre ſujet que celui que je viens de dire.

2. Je me traite auſſi bien que je puis, & j'ai été fâchée du preſent que vous m'avez fait, il eût mieux valu que vous l'euffiez mangé, les douceurs ne ſont pas bonnes pour moi, quoi que j'aié tâté de vôtres : n'i retournez pas une autre fois, car je me courroucerai tout de bon : ne ſuffit-il pas que je ne vous donne rien !

2. Je ne ſçai ce que vous voulez dire des Diſciplines que vous prenez durant des Pater noſter, je ne vous ai jamais dit une telle choſe, relifez ma Lettre, & vous verrez ce que vous en devez prendre, & n'allez pas au

delà de ce que je vous marque horsmis que vous la prendrez deux fois la semaine. Durant le Carême vous porterez le Cilice un jour de la semaine, à condition que vous le quitterez si vous connoissez qu'il soit prejudiciable à votre santé ; car comme vous êtes fort sanguin, j'apprehende beaucoup qu'il ne vous fasse mal. Je ne vous permets pas de faire aucune autre Penitence de plus, car vous ferez une plus grande Penitence quand vous la ferez par obeissance, avec mesure, d'autant que vous mortifierez votre propre volonté ; ne manquez pas de m'avertir quand vous aurez pris ce Cilice si vous vous en trouvez mal.

4. Cette Oraison de repos dont vous me parlez est l'Oraison de quietude, dont il est traité dans le petit Livre que vous avez. Pour ce qui regarde ces mouvemens sensibles, je vous ai dit tout ce qu'il falloit faire, & je vois bien que cela n'importe de rien à l'Oraison, & que le meilleur est de n'en point faire de cas. Un grand Personnage fort sçavant me dit un jour, qu'un homme s'étoit adressé à lui, & qu'il lui avoit communiqué une chose qui l'affligeoit grandement, & c'étoit que toutes les fois qu'il alloit à la Communion il tomboit en une peine beaucoup plus grande que celle que vous me marquez, & qu'on lui avoit ordonné de communier qu'une fois l'an, d'autant qu'il y a obligation ; ce sçavant homme, qui d'ailleurs n'étoit pas trop intelligent dans la Vie spirituelle, connut la foiblesse de l'homme, & lui conseilla de ne pas faire cas de cela, & de communier tous les huit jours. Or comme il n'eût plus cette apprehension, il se desfit aussi de cette tentation, faites-en de même & ne vous en souciez pas.

5. Vous pouvez parler de tout à Julien d'Avila, c'est un grand homme de bien: vous me marquez que vous conversez avec lui, je m'en réjouis ; voiez le souvent, & si vous lui voulez faire quelque gracieuseté, vous le pouvez comme par aumône, & par un principe de charité ; car il est fort pauvre, & beaucoup détaché des richesses de ce monde ; selon mon sentiment c'est un des
meil-

meilleurs Prêtres que vous aiez dans vôtre Ville, & vous faites bien d'avoir de semblables conversations, car on ne doit pas toujours être attaché à l'Oraison.

6. Je vous dis & même je vous ordonne de ne dormir pas moins de six heures, considerez que comme nous sommes déjà avancez dans l'âge, il faut que nous traitions nos corps en sorte qu'ils ne mettent pas en desordre l'esprit, ce qui seroit un mal-heur bien grand. Vous ne sçauriez croire le déplaisir que j'ai à present de n'oser ni prier ni lire, bien que je me trouve mieux, comme je vous ai déjà dit; mais cela m'apprendra à mieux conserver ma santé; je vous recommande que vous conserviez la vôtre & que vous fassiez ce qu'on vous prescrit, car vous ne sçauriez manquer en obeissant. Que vous êtes bien simple? Vous imaginez-vous que vôtre Oraison soit semblable à celle qui m'empéchoit de dormir? il y a bien de la difference, car je faisois plus de choses pour dormir que pour veiller.

7. Certainement je ne puis louer assez nôtre Seigneur pour les faveurs qu'il vous fait, & pour les effets qu'elles produisent en vôtre ame, vous verrez par là combien il est grand, puis qu'il vous communique des vertus que vous n'aurez pû acquerir, même avec un grand exercice. Sçachez que la foiblesse de tête que vous sentez ne vient pas du manger ni du boire, faites seulement ce que je vous dis; Dieu vous fait une grande grace de vous donner la santé que vous aiez, je prie sa divine Majesté de vous la conserver longues années, afin que vous l'employiez à son saint service.

8. Pour ce qui est de cette peur dont vous me parlez, je pense qu'elle doit effectivement proceder de ce que l'esprit entend le Demon, & bien que les yeux corporels ne le voient point, toutefois l'ame le doit voir ou sentir, aiez de l'eau benite proche de vous, car il n'y a rien qui le fasse plutôt fuir, je me suis servie plusieurs fois de ce remede, & je m'en suis bien trouvée; car le plus souvent je n'étois pas seulement attaquée de ces apprehensions & de cette peur, mais encore le Demon me tourmentoît

furieusement : je vous dis ceci en secret. & de vous à moi seulement. Si toutefois vous n'adressez pas à lui jeter l'eau benite il ne s'enfuira pas, ce pourquoi il est necessaire de jeter l'eau benite tout à l'entour de vous.

9. Ne croiez pas que Dieu vous fasse une petite grace en vous conservant le sommeil ; soiez persuadé qu'elle est fort grande, & je vous dis encore une fois de ne vous pas efforcer de vous empêcher de dormir, car ce n'en est plus le temps.

10. Il me semble que c'est une grande charité de prendre des peines pour en delivrer le prochain & lui laisser les plaisirs, & c'est encore une grande faveur de Dieu d'avoir une si bonne pensée ; mais d'un autre côté il me semble que c'est une grande simplicité, ou trop peu d'humilité, de penser que vous auriez assez de vertus si vous en aviez autant que François de Salcede en possède, ou celles que Dieu vous donne sans l'Oraison ; croiez-moi, laissez faire au Maître de la vigne qui connoit parfaitement ce dont un chacun a besoin : je ne lui ai jamais demandé des travaux interieurs, encore qu'il m'en ait donné plusieurs dans cette vie qui étoient excessifs, le temperament & l'humeur des personnes contribuent beaucoup à ces sortes de peines. Je suis bien aise que vous connoissiez de jour en jour ce saint Personnage ; je souhaiterois fort que vous vous conformassiez à lui autant que vous pourriez.

11. Je veux bien que vous sçachiez que j'avois déjà preveu ce qui devoit arriver de la Sentence que je donnai, je vis bien qu'on s'en devoit ressentir ; mais il ne me fût pas possible de répondre avec toute la prudence que j'eusse voulu ; si vous l'avez bien considerée, vous verrez que j'ai loué quelque chose de ce que vous aviez dit, & à moins que de mentir, je ne pouvois dire autre chose sur votre Réponse, je suis même encore dans ce sentiment, en verité j'avois un si grand mal de tête que je ne sçai comment je pûs dire cela, car j'avois reçu ce jour-là tant de Lettres, & j'étois accablée de tant d'affaires qu'il semble que le Demon les assemble quelquefois, au moins

moins je crois qu'il le fit la nuit du jour que je me purgeai, & que j'eus tant de mal; de ſorte que ce fut un miracle que je n'envoiſſe à l'Evêque de Carſagene une Lettre que j'écrivois à la Mere du Pere Gratian: d'autant que j'avois manqué le deſſus de la Lettre, & j'avois pris l'une pour l'autre, je l'avois même miſe dans le paquet quand je m'en apperçeus, je ne puis aſſez en louer Dieu & l'en remercier. J'ai écrit à cet Evêque ſans jamais l'avoir vu, ſur ce que ſon Promoteur étoit allé moleſter nos Religieuſes de Caravaque, & avoit deſendu à leur Conſeſſeur de leur dire la Meſſe. Nous avons mis ordre à cela; & pour le reſte qui eſt que l'Evêque donne ſon conſentement pour la Fondation du Monaftere, nous l'obtiendrons bien-tôt, car il ne peut pas faire autrement; ma Lettre eſt accompagnée de pluſieurs autres de faveur: voiez ſ'il vous plaît, quelle conſuſion c'eût été pour moi d'avoir pris un Evêque pour une Femme, vraiment c'étoit bien-là le moiſen de negocier auprès de ce Prelat, qui m'auroit eſtimé pour une folle; & conſiderex auſſi ſi je n'ai pas bien fait de m'arrêter ici pour apporter remede à ce deſordre.

12. Nous apprehendons encore le Pere Toſtat, qui retourne à preſent à la Cour, recommandez, ſ'il vous plaît, cette affaire à Dieu, & liſez cette Lettre de la Prieure de Seville: j'ai pris beaucoup de plaiſir à lire celle que vous lui aviez écrite & qu'elle m'a envoyée, je me ſuis auſſi divertie à lire celle que vous écriviez à nos Religieuſes. Certainement il faut avouer que vous êtes agreable en tout; elles en ont été fort conſolées, & vous ſalüent un million de fois ſur tout ma Compagne, qui eſt cette Religieuſe de cinquante ans qui vint avec nous de Malagon, elle eſt fort bonne Fille & fort entenduë; je le ſçai par experience dans le bon traitement qu'elle me fait, elle a un merveilleux ſoin de moi.

13. La Prieure de Valladolid m'a écrit que l'on faiſoit tout ce qui étoit poſſible en l'affaire que vous ſçavez, & que Pierre de Ahumade étoit en cette Ville pour la pourſuivre, ſoiez aſſuré que le Marchand qui s'en meſle

s'en acquittera bien à ce que je crois. N'en soiez point en peine ; faites mes recommandations à vos Enfans, principalement à François, j'ai un grand desir de les voir ; vous avez bien fait de faire sortir cette personne, encore qu'elle n'en eût pas donné sujet : car quand il y a si grande quantité de monde, cela ne fait qu'embarasser ; vous saluerez, s'il vous plaît, de ma part Madame Jeanne, Pierre Alvarez & tous ceux de la maison, comme à l'ordinaire : je vous assure que je me trouve à present mieux de la tête, que quand j'ai commencé de faire cette Lettre, je ne sçai si cela provient du plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous.

14. Le Docteur Velasques, qui est mon Confesseur, m'est venu voir aujourd'hui, je lui ai communiqué ce que vous me marquez de l'argenterie & de la tapisserie, d'autant que je ne voudrois pas que faute de vous assister, vous manquassiez de faire de grands progres dans le service de Dieu ; & ainsi en de certaines choses qu'il y a, je ne voudrois pas me fier en mon propre jugement, encore que dans ce sujet j'étois du même sentiment que vous ; mais ce Docteur dit que cela ne fait ni bien, ni mal, pourveu que vous tâchiez de connoître le peu que cela importe, & que vous n'y soiez pas attaché, qu'il est juste que vous aiez une maison meublée selon votre qualité, puis que vous devez marier vos Enfans : c'est pourquoi il faut que vous aiez un peu de patience ; car Dieu à toujours accoutumé de faire venir les occasions propres pour executer les bons desirs, & il en usera de la sorte en votre endroit. Je prie Dieu de vous conserver & de vous faire un grand Saint. Amen. C'est aujourd'hui le dixième de Fevrier, & je suis

Votre Servante.

TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

1. **L**A Sainte pourſuit dans cette Lettre la même matiere qu'elle avoit commencée dans les précédentes, & dit une autre fois à ſon Frere dans le 4. nombre, *que le meilleur eſt de ne faire point de cas des tentations qu'il ſouffroit.* Et qui eſt-ce qui ne fera pas cas des afflictions, puis que Dieu eſt avec ceux qui ſont affligez ? *Cum ipſo ſum in tribulatione* : & ſoudain apres nôtre Seigneur dit, *Eripiam eum & glorificabo eum.* Je ne ſuis pas ſeulement avec celui qui eſt affligé, mais encore je ſuis avec lui pour le delivrer en cette vie, & apres le glorifier en l'éternelle. Mon Dieu envoyez-nous des tribulations, puis que vous venez avec elles, delivrez-nous en cette vie, & nous glorifiez en l'autre.

2. Elle rapporte dans le même nombre une choſe tres-remarquable, qui nous fait bien connoître que c'eſt un mauvais remede d'éloigner le malade du Medecin, & que c'eſt la ruine totale des ames de ne pas recevoir ſouvent nôtre Seigneur.

3. Dans le 6. nombre, la Sainte qui ſçavoit bien veiller, preſcrit à ſon Frere le temps pour dormir, & dit, *qu'il ne faut pas moins de ſix heures* ; car ſi le corps ne prend pas ſon repos & ſi par maniere de dire il n'eſt arroſé par le ſommeil, il ſera une terre ſeiche, ſterile, & infructueuſe ; c'eſt pourquoi les Poëtes diſent, *Sopor feſſos irrigat artus* : que le ſommeil arroſe les membres du corps qui ſont fatiguez : & de ce que la Sainte dit, l'on peut inferer ce commun Proverbe, qui dit, *que l'homme ſpirituel ne doit dormir que ſix heures, l'écolier ſept, l'homme aisé & riche huit, & que celui qui dort plus que cela, eſt un paresſeux & un lâche.*

4. Dans le 8. nombre, elle lui donne le remede dont il ſe doit ſervir, quand le Demon lui voudra faire du mal. Il eſt certain, que l'Eau benite en eſt un tres-efficace. Ce que dit Sainte Tereſe eſt tres-certain que la vertu de l'Eau benite n'opere pas avec tant de force en la perſonne comme elle fait à l'entour d'elle, ce doit être,

tre, parce que la vertu d'icelle s'applique à la personne, avant que le diable en approche, mais apres s'en être approché, cette vertu n'aura pas tant de force, d'autant que la personne est occupée à lui resister exterieurement.

5. Il est aussi tres certain que l'ame connoît tres-bien quand le diable s'approche d'elle, & en une certaine occasion le diable s'étant approché invisiblement d'un Religieux fort grave & fort docte, en sorte qu'il l'oiot, le sentoît, & son cœur en palpiot, il se mit à l'exorciser; le diable lui répondit : *Je ne crains point les exorcismes, parce que Dieu m'a donné licence de demeurer ici, mais toi qu'est-ce que tu crains ?* à quoi le Religieux ne voulant point répondre, le demon lui dit, *Tu ne répond pas, parce que tu ne le sçais pas.* La raison est, *Quia omnis spiritus inferior contremiscit in adventu superioris.* Parce que tout esprit inferieur tremble quand il en arrive un supérieur, & bien que je suis méchant, je ne laisse pas d'être une nature supérieure à la vôtre, & si Dieu ne me tenoit attaché avec sa toute-puissance, je vous détruirois tous, & vous exterminerois; Voilà pourquoi la Sainte conseil le aux personnes spirituelles quand le diable approche, qu'ils jettent de l'Eau benite à l'entour d'eux, & de plus qu'ils s'enignent le front eux-mêmes afin de se sanctifier.

6. Dans le 10. nombre, elle rejette encore une fois les violens desirs que son Frere avoit de souffrir, qui l'obligeoit à demander des travaux pour soi, & des contentemens pour les autres : Elle dit cela avec une grande grace, & une admirable sagesse, moderant sa grande ferveur, & lui conseillant de prendre les peines qu'on lui donne sans en demander davantage, principalement dans un monde qui est si rempli de douleurs & de tourmens.

Pour moi je crois qu'une personne spirituelle ne doit point demander des peines, que quand Dieu le touche & le pousse, afin qu'elle lui demande; c'est à dire quand
Dieu

Dieu l'élevera, l'encouragera, & lui échauffera l'ame, tellement qu'elle ne puiſſe s'empêcher de les lui demander, d'autant qu'elle les demandera auparavant que Dieu lui en ait donné l'inspiration, & qu'il lui a échauffé le cœur, c'eſt une eſpece de preſomption, qui n'eſt pas véritablement grande, parce qu'il lui ſemble qu'elle peut, étant aidée de Dieu, ſe défendre & combattre contre les afflictions. C'eſt pourquoi les Saints qui les demandoient, avoient auparavant eu des mouvemens d'amour, & des inspirations pour les demander, & pour ſouffrir pour l'amour de celui qui leur communiquoit cet amour, & la force de les pouvoir ſupporter.

7. La Sainte même dit, *qu'elle ne demanda jamais à Dieu les peines interieures*, & elle eût raiſon, parce qu'il ſuffit d'endurer ces grandes douleurs, qui tirent droit à l'ame, ſans ſe précipiter à les demander.

8. Dans le 11. nombre, elle parle de cette Lettre d'examen que nous avons veüe, qui eſt la V. & de la Censure qu'elle fit de ceux qui avoient écrit ſur ces paroles, *Cherche-toi en moi*; Elle dit en ſuite la difficulté qu'elle avoit d'écrire, à cauſe de ſon peu de ſanté, encore qu'elle ne ſ'en peut défendre, à raiſon des grandes correſpondances qu'elle avoit, & de la quantité de Lettres qu'elle recevoit: Il eſt bien aſſeuré qu'elle ne pouvoit pas faire ſans beaucoup de travail tant de Fondations de Religieux & de Religieuſes du Mont-Carmel, qui dependoient toutes de ſon grand jugement, de ſon eſprit, & de ſa prudence.

Il n'y a rien de plus penible dans la vie que d'écrire des Lettres; mais il eſt auſſi neceſſaire qu'il eſt fâcheux, pour ſupléer aux defauts neceſſaires de l'abſence, car ſans ce moien on feroit mille manquemens dans le Gouvernement, & dans la Politique; c'eſt pourquoi cet ambitieux & premier Empereur de Rome, qui donna le nom aux Ceſars, avoit bonne raiſon de tenir pour un principe de la Politique ce Proverbe, *Si vis regnare, ſcribe: Si tu veux regner il faut écrire autrement tu ne pourras ni regner, ni gouverner.*

9. Elle

9. Elle dit fort agreablement dans le nombre douzieme, *nous apprehendons encore le Pere Tostat, qui retourne à present à la Cour, je vous prie de le recommander à Dieu.* Ce Pere Tostat étoit le Superieur de l'Observance Mitigée, lequel étant obligé, ou par sa Charge, ou par des raisons qu'il avoit, persécutoit & tâchoit d'aneantir la Reforme: Il se peut faire qu'il mérita en cela, & personne ne doit s'en étonner, car c'est une chose fort ordinaire à Dieu de polir un diamant avec un autre.

Mais la Sainte dit, *qu'elle l'apprehende, parce qu'il va à la Cour*; elle en avoit sujet, car un ennemi qui est à la Cour, fait autant de mal que deux mille ennemis, à cause qu'il se trouve où l'on prend toutes les résolutions, & s'il en fort une fois une Sentence juste, ou injuste, la blessure qu'elle fait répand tant de sang, qu'on n'en relève que fort tard, & peut-être jamais. La raison de ceci est, parce que la main de la Jurisdiction est toujours pesante pour le châtiment, & une affaire qui sembloit douteuse avant qu'on la jugeât, passe après le jugement pour certaine & infaillible; & le pis est, que la Justice s'engage à la faire executer: de sorte que le châtiment d'autrui passe pour sa propre affaire: & si au commencement du procez on avoit des Juges, on n'y trouve après l'Arrest, que des Parties, qui veulent maintenir leurs Jugemens & leurs autoritez, & qui pretendent faire passer leurs sentimens pour infaillibles, ne considerant pas que tant que nous sommes, qui exerçons des Charges, & qui sommes établis pour Juges & Gouverneurs des peuples, pouvons nous tromper; & c'est un mal dont les hommes ne se peuvent de-faire, si Dieu n'y remédie.

10. Dans le nombre 14. elle répond au scrupule qu'avoit ce Saint personnage de se servir de tapisserie & de vaisselle d'argent: Que si un homme seculier avoit ce scrupule, & que ferons-nous, nous qui sommes Prêtres! Ah vaisselle d'argent! Ah tapisseries, que vous êtes dangereuses! La Sainte étoit du sentiment, qu'il
mip

Sainte Tereſe de JESUS. Lettre. XXXIII. 349
mit hors de ſa maiſon toute cette argenterie, & toutes
ces tapifſeries, puis que Dieu étoit tout ſon bien, toute
ſa félicité, & tous ſes meubles. Néanmoins le Seigneur
Evêque d'Oſme, qui étoit pour lors Chanoine de To-
lede, & dont j'ai parlé aux Remarques ſur la VIII. Let-
tre qui lui eſt adreſſée, ne fut pas de cet avis, jugeant
qu'il n'étoit pas neceſſaire qu'il ſ'en deſit, à cauſe qu'il
devoit marier ſes Enfans; & il n'importe pas qu'un
homme du monde conſerve ſes meubles, pourveu
qu'ils ne ſoient pas exceſſifs.

LE T T R E X X X I V.

Au même.

J E S U S.

LA Grace de JESUS-CHRIST ſoit avec vous.

1. *À dire le vrai, ce Parent qui eſt venu ici, m'a
inſinement laſſée, que voulez-vous, il faut paſſer ainſi
la vie? Et puis que contre le deſſein que nous avons d'é-
tre entièrement détachés du monde, il nous faut faire
tant de choſes pour lui complaire; vous ne devez pas
vous étonner ſi depuis le temps que je ſuis arrivée dans
ce Convent, je n'ai pas encore eu le moyen de parler à nos
Sœurs, je veux dire en particulier, encore qu'il y en ait
quelques-unes qui le deſirent grandement. Je partirai,
ſ'il plaît à Dieu, ſeul prochain ſans faute: je laiſſerai
un petit billet pour vous, afin que celui qui a coûtume
d'apporter l'argent, vous porte ma Lettre, & qu'il ſe
charge de l'argent.*

2. *Je ſuis bien-aiſe de ce que l'on m'a dit, qu'il y a-
voit déjà trois mille reales prêtes, & un aſſez bon Cali-
ce, il n'eſt pas beſoin qu'il ſoit plus riche; le poids va à
douze ducats & une reale, à ce que je crois. & la façon
à quarante reales; de ſorte qu'en tout il monte à la ſom-
me de ſeize ducats moins trois reales. Il eſt tout d'ar-
gent, & je crois que vous en ſerez content; on m'en a
montré ici un du métal dont vous me parliez, & bien
qu'il n'y ait pas long-temps qu'il ſoit fait, & qu'il ſoit
doré,*

doré, toutefois on voit déjà bien ce que c'est ; car il est si noir par dedans le pied, qu'il donne du dégoût : à le voir je me résolus aussi-tôt à ne le point achepter, & je jugeai qu'il n'étoit pas supportable que vous cherchassiez du bronze pour le service de Dieu, lors que vous mangez dans de la vaisselle d'argent : je ne croiois pas en trouver un à si bon marché, & d'une grandeur aussi raisonnable ; mais la Prieure de ce Monastere est si entenduë, qu'elle a fait le marché avec un de ses amis, sçachant que c'étoit pour cette Maison. Elle se recommande grandement à vous ; elle ne vous écrit point, à cause que je vous écris : c'est une chose admirable de voir comme elle conduit son Convent, & le grand talent qu'elle a pour le gouvernement.

3. J'aila même santé que j'avois à Avila, & quelque peu meilleure. Je trouve à propos que vous ne vous laissiez pas voir par les personnes dont vous me parlez, il vaut mieux que vôtre melancholie se décharge de cette sorte (car ce n'est autre chose) que de quelque autre façon, où il y auroit plus d'inconveniens. J'ai été ravie de joie, quand j'ai appris qu'Avila n'étoit point mort ; comme il est homme de bien, Dieu lui a fait la grace que le mal l'a pris dans un lieu où il a été si bien traité durant toute sa maladie.

4. Je ne m'étonne pas de vôtre ennui, mais je suis toute surprise de voir le grand desir que vous avez de servir Dieu, & que cependant vous trouviez si pesante une Croix si legere. Vous direz aussi-tôt que vous souhaiteriez qu'elle fut moins pesante, pour mieux servir à sa divine Majesté ? Ah, mon Frere, nous ne sçavons pas ce que nous demandons ! Tous ces desirs témoignent un peu d'amour propre. Ne vous étonnez pas, si vous souhaitez de changer de Croix, c'est l'âge qui vous porte à ces sortes de pensées. Ne croiez pas que tout le monde soit si ponctuel que vous l'êtes en tout, quand même vous ne seriez pas sujet à ces inconstances ; loiez seulement Dieu de ce que vous n'avez point d'autres défauts.

4. Je m'arrêterai à Medine trois ou quatre jours tout

Sainte Tereſe de JESUS. Lettre XXXIV. 351
au plus, & à Alve environs huit jours, il me ſaudra
deux jours pour aller d' Alve à Medine & de la je m'en
irai à Salamanque : Vous verrez dans cette Lettre que
l'on m'a écrit de Seville, comme l'on a rétabli la Prieu-
re en ſa Charge, ce qui m'a beaucoup réjoui : Si vous
voulez lui écrire, envoyez - moi vôtres Lettres à Sala-
manque, je lui ai déjà marqué qu'elle ait ſoin de vous
paier, d'autant que vous avez beſoin de cet argent, &
ne vous en mettez point en peine, car j'y tiendrai la
main.

5. Le Pere Jean de JESUS eſt maintenant à Rome;
nos affaires vont parfaitement bien, & nous en vien-
drons bien-tôt à bout. Le Chanoine Montoie qui agiſſoit
pour nous, eſt de retour, & a porté le Chapeau de Cardi-
nal à l' Archevêque de Toléde, nous aurons beſoin de lui;
allez, s'il vous plaît, viſiter de ma part Monsieur Fran-
çois de Salcede, & informez-le de l'état de ma ſanté.
J'ai été grandement ravie d'apprendre qu'il ſe porte
mieux, & qu'il peut dire la Meſſe : je prie Dieu qu'il re-
couvre entièrement ſa ſanté. Nos Sœurs de ce Convent
le recommandent continuellement à ſa divine Ma-
jeſté : Je la ſupplie d'être avec vous. Vous pouvez par-
ler de toutes choſes à ma Sœur Marie de Saint Hierô-
me, ſi vous le trouvez à propos. Je deſire quelquefois
d'avoir ici Tereſe, principalement quand nous nous pro-
menons par le jardin, je prie Dieu de la faire Sainte, &
vous auſſi. Je ſalüé Pierre de Ahumade. C'étoit hier le
jour de Sainte Anne, & je me ſouviens de vous, ſça-
chant bien que vous êtes fort devot à cette Sainte, &
que vous lui ferez bâtir une Eglise, ſi vous ne l'avez pas
déjà fait, dont j'ai reçu une grande joie.

Vôtre indigne Servanté,
TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. LA Sainte étoit à Valladolid quand elle écrivit
cette Lettre, comme l'on voit clairement dans
la ſuite. Elle

Elle dit dans le premier nombre l'importunité qu'elle receut d'un certain parent, & qui devoit être Ami de complimens & de ceremonies, dont il avoit aussi ennuié son Frere; c'est pourquoy la Sainte le veut desennuyer, comme il paroît dans le 4. nombre, lui témoignant qu'elle en a été aussi ennuiée. C'est ainsi que Saint Paul se comportoit à l'endroit de tous, pour les sauver tous par une sainte ruse: *Omnibus omnia factus ut omnes facerem salvos*. Ce grand Apôtre voulut dire la même chose, quand il dit, *Dolo vos cœpi*, comme s'il eût dit, *je me suis conformé à votre humeur pour vous attirer à Dieu: je me suis rendu comme vous autres, afin de vous rendre comme moi.*

1. Cor.
9. v. 22.
2. Cor.
12. v.
16.

La Sainte parlant dans le 2. nombre d'un Calice que son Frere lui devoit donner par aumône, dit une Sentence digne de sa grande pieté. *C'est une chose insupportable (dit elle) que vous cherchiez un Calice de bronze pour le service de Dieu, lors que vous mangez dans de la vaisselle d'argent; Comme si elle eût dit, Quoi, l'homme mangera dans de l'argent, & le Sang de JESUS-CHRIST sera dans du bronze? Cela n'est pas supportable. Quoi, l'Abbé, l'Evêque & le Prelat, auront de la vaisselle d'argent sur leur table, & le pauvre sera tout nud à la rue mourant de faim? Cela est indigne. Quoi, il y aura quantité d'argent dans la maison du Pasteur, & beaucoup de nécessité & de misere dans celles des brebis? Non, cela ne se peut pas souffrir: Quoi, quand il faudra manger, il y aura de l'argenterie sur les tables & sur les buffets, & il n'y aura que pauvreté, & rien autre chose que du bois sur les Autels? Cela est honteux.*

Baron.
Tom.
II. an.
1061.
N. 56.

3. Il semble que la Sainte nous fait à tous ce Sermon en la personne de son Frere. Puis que nous ne sommes que terre, mangeons dans la terre, & servons-nous de la terre, la matiere qui nous sert ne doit pas être meilleure, ni de plus grand prix que celle dont celui à qui elle sert est composé. Il n'est pas à propos que l'argent serve à la terre; au contraire, il faut que la terre animée
tienne

tienné l'argent pour de la terre, & qu'il faſſe ſeulement cas de l'argent quand il le donne, & non pas quand il le poſſède, par ce moien il fera de la terre un argent éternel.

Il me ſemble fort à propos de rapporter ſur ce ſujet le preſent que le Venerable Pierre Damian, Cardinal & Evêque d'Oſtie, & l'un de ces grands Saints, & des Enfans illuſtres de l'Ordre ſacré de S. Benoît, fit au Pape Alexandre II. Ce grand Perſonnage, ſelon le rapport de Baronius, envoya du Deſert où il s'étoit retiré, des cueilleres de bois à ce ſouverain Pontife, afin que ſa Sainteté s'en ſervit, au lieu de celles d'argent qu'elle avoit, & accompagna ce beau preſent des Vers ſuivans.

Dent alijs fulvum trutinâ librante met allum,

Sed mundus vivit quia ligno vita pependit,

Sic modicum magno lignum pretioſius auro.

Petrus
Dam.
apud
Baron.
ubi ſu-
pra,

Comme s'il diſoit, *Que les autres, Saint Pere, vous preſentent de l'or; je vous offre du bois, qui eſt plus précieux que l'or, d'autant que le Sauveur de nos ames ne ſouffrit pas ſur une Croix d'or, mais ſur une Croix de bois; & ainſi depuis qu'il a consacré, & ſanctifié le bois par le précieux ſang qu'il verſa ſur la Croix, le bois eſt de plus grand prix & de plus grande valeur que l'or.*

4. Mais tous les Prelats de l'Egliſe, & l'Egliſe toute entiere doivent appréhender, & craindre que leur argenterie & leur vermeil doré ne ſoit à nôtre Sauveur une Croix plus douloureuse que la Croix de bois où il a ſouffert pour nôtre Redemption.

Nous apprenons fort à propos cette belle doctrine de la Sainte dans un temps où nôtre Pere univerſel & ſouverain Pontife, Alexandre VII. a banni de ſon Palais toute la vaiſſelle d'argent & d'or, & a fait porter la terre ſur la table; Mais ce n'eſt pas une choſe ſurprenante que celui qui ſe fit apporter ſon cercueil en ſa chambre auſſi-tôt qu'il fût couronné Pape, ſe deſaſſe de toute ſon argenterie. Ce n'eſt pas beaucoup que celui qui a la mort dans ſon appartement nous enſeigne par ſon exemple & par ſa vie, à nous deſabuſer, & nous donner
des

des lumieres pour mépriser toutes ces choses perissables, pour nous attacher aux eternelles.

5. La Sainte dit à son Frere dans le 4. nombre, avec beaucoup de prudence, & moderant son ennui ; *Pourquoi desirez-vous & cherchez-vous la Croix, si vous la refusez quand on veut vous la mettre sur les épaules ?* Son Frere pouvoit répondre, *que c'étoit une chose bien differente de l'aimer, & d'éprouver sa pesanteur.* O mon Dieu, que nous sommes misérables ! combien sommes-nous differens dans l'exécution, de ce que nous étions dans la resolution, & dans le desir.

6. Dans le 5. nombre, en moins de deux lignes, elle fait plus de trente lieues, faisant la visite de ses Convens. O divine ! ô celeste Vagabonde ! Pourquoi ne vous appellera-t'on pas Vagabonde, pourveu qu'on y ajoute l'epithete de celeste & de divine ? C'est ainsi que JESUS-CHRIST alloit par la Judée, & par la Palestine. C'est ainsi que les Apôtres voïagerent par tout le monde. La Sainte étoit comme un Ange dans une chair humaine, qui imitoit la promptitude & la vîtesse des Anges ; elle alloit par tout pour fonder ses Convens, pour reformer son Ordre, pour s'informer des progres des ames, pour instruire les Religieuses, & pour les encourager à l'Observance de la Regle, & des Constitutions ; tantôt elle les loüoit, tantôt elle les reprenoit ; maintenant elle leur donnoit des conseils, & tantôt elle les conduisoit au chemin de perfection ; comme l'Aigle qui enseigne ses petits à voler ; & comme la Poule, qui assemble ses poussins, & les defend du Milan.

6. Dans le 6. nombre, elle parle de l'arrivée du Pere Jean de JESUS à Rome, où il étoit allé pour obtenir la division de la Province. Elle parle aussi du retour du Licencié Diegue Lopes Montoie, Chanoine de l'Eglise d'Avila, Agent general de l'Inquisition, & de Sainte Terese, qui apporta le Brevet du Chapeau de Cardinal pour l'Eminentissime Seigneur Don Gaspar de Cuiro-gue, Archevêque de Toledé.

LETTRE XXXV.

A Don Diegue de Guſman & Cepede.

JESUS.

1. **L**A Grace du S. Eſprit ſoit avec vous, & vous donne toute la conſolation qui vous eſt neceſſaire, pour une ſi grande perte que vous venez de faire, bien qu'elle ne ſoit grande que parce que nous nous l'imaginons à preſent : car Dieu qui l'a ainſi permis, & qui nous aime plus que nous ne nous aimons, nous fera voir un jour que c'eſt le plus grand bon-heur qui pouvoit arriver à ma Couſine, & à tous ceux qui lui vouloient du bien, puis qu'il l'a tirée de ce monde pour la faire joüir d'une vie plus heureuſe.

2. Ne vous arrêtez pas à conſiderer que vous pouvez encore vivre long-temps, car ce qui finit ſi-tôt, ne peut être que court ; mais conſiderez que le temps que vous ſurvivrez à vôtre chere Eſpouſe n'eſt qu'un moment, & remettez tous vos intereſts entre les mains de Dieu, qui fera ce qui vous fera le plus convenable ; ce vous doit être un merveilleux ſujet de conſolation, d'avoir vu une mort qui nous donne une ſi grande aſſurance de la vie éternelle, dont elle joüira pour toujours ; & ſoiez aſſuré que Dieu l'ayant voulu pour ſoi, vous & vos Enfans en recevrez de plus grandes aſſiſtances, elle joüit maintenant de Dieu, & ne manquera pas de prier ſa divine Majeſté pour vous. Je la prie de tout mon cœur d'exaucer nos vœux, & nous ne manquons point de lui recommander beaucoup ſon ame. Je le prie auſſi de vous donner une entier reſignation à tout ce qu'il voudra faire de vous, & d'éclairer vôtre entendement, afin que vous connoiſſiez le peu de durée des plaiſirs, & des peines de cette vie.

Vôtre indigne Servante,

TERESE DE JESUS.

R E-

REMARQUES.

1. **C**ette Lettre s'adresse à Don Diegue de Gusman & Cepede, Neveu de la Sainte, fils de Madame Marie de Cepede sa Sœur, & de Martin de Gusman & Barrientos, les biens duquel sont aujourd'hui possédez par Don Nuñe Ordognes de l'Aquila, Chevalier de l'Ordre de S. Jacques, qui les a heritez par droit de succession, du côté de Madame Constance de l'Aquila & Gusman sa Mere, de laquelle ce Don Diegue étoit bif-aieul. Ce Gentil-homme se maria avec Madame Hierôme de Tapia, qui étoit sa Tante, à la mode de Bretagne. Cousine germaine de Sainte Terefe, & Fille de François Alvares de Cepede, Frere du Sieur Alphonse Sanches de Cepede, qui fut le Pere de Sainte Terefe.

2. Or la Sainte console fort spirituellement son Neveu sur la mort de sa femme, & lui disant dans le premier nombre, *Qu'encore qu'il semble aux yeux du monde, que l'on perd beaucoup en cette mort; toutefois qu'il arrivera un temps où l'on connoitra que cette perte fut un gain, & ce sera quand on verra clairement que le chemin de la mort est le chemin de sa gloire, pour ceux qui meurent saintement pour vivre à jamais.*

3. En suite elle lui donne un excellent moien de se consoler, & d'appaiser sa douleur, qui est de regarder dans la mort de son Epouse sa propre mort, comme dans un miroir tres-net; & de considerer *que si le temps qu'il a été avec elle ne fut qu'un souffle & un moment, sa vie apres sa mort le sera aussi*: Et qui est celui qui ne souffrira pas avec patience un petit souffle de vie, puis qu'à peine commence-t'on de souffrir quand la mort termine les souffrances.

4. Elle ajoute, *que la Defunte favorisera beaucoup plus ses Enfans dans la gloire, qu'elle ne les a assistez dans ce lieu de bannissement*. d'autant que dans ce monde, elle étoit esclave, bannie & tourmentée; mais dans le Ciel, elle est libre, puissante & riche: car y a-t'il de plus grandes richesses, de plus grands biens, & un plus grand

grand pouvoir que celui dont jouiſſent les ames qui poſſèdent Dieu ?

En dernier lieu, elle demande à ſa divine Majeſté de lui donner la lumiere neceſſaire pour lui faire connoiſtre le peu de durée de cette vie, & lui donner à entendre que comme les travaux & les fatigues qui l'accompagnent ſont grandes, il n'eſt pas poſſible qu'elles poiſſent durer long-temps, non plus que les accidens qui dependent d'une vie ſi courte & ſi legere, & ceci ne conſole pas ſeulement le Chretien, mais encore eſt capable de faire impreſſion ſur un Gentil. Un Stoicien avoit autrefois accoûtumé de ſe ſervir de cette conſolation, quand il diſoit dans ſes ſouffrances : *Ce qui eſt paſſé n'eſt plus ; l'avenir n'eſt pas encore arrivé, de ſorte que je n'endure qu'un moment.* C'eſt pourquoi S. Paul diſoit, *que ce petit moment & cette charge de nos afflictions produit un poids eternel de gloire : Et qui eſt celui qui ne voudra point ſouffrir pour l'acquérir ?*

L E T T R E X X X V I.

Au Licentié Gaſpar de Villeneuve, à Malagon.

J E S U S ſoit avec vous.

1. **M** On Pere, je vous aſſeure que ſi la foibleſſe de ma tête me pouvoit permettre de vous écrire beaucoup, je ne vous ferois pas une ſi petite Lettre : car en eſſet, celle qu'il vous a plu m'écrire, m'a fourni aſſez de ſujet pour être longue. Touchant l'affaire de vôtre Sœur, & ma chere Fille, je ſuis fort aïſe qu'il ne tienne point ni à vous, ni à elle, qu'elle ne s'acheve : je ne ſçai ſur quoi la Mere Superieure ſe fonde, ni ce qu'elle veut dire. La Mere Briande m'en a écrit, je lui fais réponſe. J'ai trouvé à propos, ſauf vôtre meilleur avis, de faire ce qu'elle dira : que ſi vous n'êtes pas de ce ſentiment, il faudra faire ce que vous ordonnerez, car je me rends à tout ce qu'il vous plaira.

2. Pour ce qui regarde la Sœur Mariane, je deſire qu'elle faſſe Profeſſion à ſon rang, car pourveu qu'elle

sçache dire les Psalmes, & qu'elle soit bien attentive au reste de l'Office, je sçai qu'elle y satisfait: il y en a quelqu'autre qui a fait Profession par l'avis de gens doctes, qui n'en sçavoit pas plus qu'elle. Je mande à la Mere Supérieure de la faire Professe, en cas que vous soyez de ce sentiment: car autrement je me soumets à tout ce que vous ordonnerez.

3. Mes recommandations, s'il vous plaît, à la Sœur Jeanne Baptiste, & à la Sœur Beatrix, maintenant qu'elles ont le bon-heur de vous avoir, elles n'ont pas besoin de communiquer à la mere les secrets de leur ame, veu qu'elles ne sont pas consolées, ni satisfaites à ce qu'elles disent de cette communication. Elles peuvent vous les communiquer; mais je vous prie de leur recommander de ne former pas tant de plaintes de leur Supérieure, car à présent elle ne les tuë pas, la Maison n'est pas en desordre, & elle ne manque pas de leur donner toutes leurs necessitez, parce qu'elle a beaucoup de charité. Mais j'entends bien ce qu'elles veulent dire; cependant on ne peut rien faire à cela, que le Pere Visiteur n'ait été sur les lieux.

4. Ah, mon Pere, c'est une chose bien fâcheuse de voir tant d'inconstance dans ces Religieuses dont vous avez le soin! Combien de choses insupportables n'imputoient-elles pas à celle qu'elles adorent à présent! Elles pratiquent l'obeissance avec trop d'amour propre, & ainsi Dieu les chastie par ou elles sont coupables. Je prie sa Majesté de nous perfectionner en tout, car ces Sœurs sont encore fort Novices dans la Vertu; & si elles ne vous avoient pas pour Directeur, je ne m'en étonnerois pas tant: je prie nôtre Seigneur de vous conserver. Continuez toujours à me faire la grace de m'écrire, car je reçois une grande consolation de vos Lettres, & j'ai fort peu d'autres choses qui m'en donnent. Le 17. d'Avril.

5. J'avois dessein de faire réponse à la Sœur Marie; mais certainement ma tête ne le permet pas, & n'est pas en état de cela. Je vous prie de lui dire que si elle fait aussi bien qu'elle écrit, nous dissimulerons le défaut qu'elle

Sainte Tereſe de JESUS. Lettre XXXVI. 359
qu'elle a de ne ſçavoir pas bien lire. Sa Lettre m'a ſi fort ſatisfaite, que j'envoie pour r  ponse la permiſſion pour lui faire faire Profeſſion, avec ordre que vous la lui faſſiez faire, ſi notre Pere Viſiteur tarde beaucoup d'y arriver, pourveu que vous ne ſoiez pas d'un autre ſentiment: Mais apres tout, les Profeſſions qui ſe feront entre vos mains ſont toutes bonnes; & quand S  ur Mariane la fera, il faut qu'elle conſidere que c'eſt entre les mains de Dieu qu'elle fait ſes V  ux ſolemnels, comme cela eſt effectivement.

V  tre indigne Servante & Fille,
TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **C**E Pr  tre   toit le Directeur des Carmelites du Convent de Malagon. Il n'y a rien    remarquer ſur le premier nombre.

2. Touchant le ſecond nombre, il faut ſ  avoir que la Mere Prieure de ce Convent de Malagon,   toit la Mere Briande de Saint Joſeph, Religieuſe    la verit   qui merita par ſa grande vertu, & par les belles qualitez, d'  tre fort eſtim  e de Sainte Tereſe, comme elle le t  moigne dans quelques Lettres qu'elle lui   crivit. Or les Chroniques rapportent que cette ſainte Mere e  t Tom. une grande & longue maladie, qu'elle avoit contract  e ^{2. l. 7.} par les grandes fatigues qu'elle avoit ſouffertes au commencement qu'elle entra dans cette Reforme: & cette ^{c. 4.} maladie obligea ſainte Tereſe de la changer, & de mettre    ſa place la Superieure dont elle parle dans ce nombre, lui commandant de recevoir    la Profeſſion une Novice qui ne ſ  avoit pas dire bien parfaitement l'Office divin, manque de ſ  avoir bien lire; car bien qu'il ſoit toujours bon qu'une Religieuſe ſ  ache bien dire ſon Office: toutesfois il y peut avoir d'autres plus grandes raiſons qui peuvent obliger    faire Profeſſe une Novice, nonobſtant cet inconvenient: car la grande vertu & les grandes qualitez qu'elle aura, ſuppl  eront    ce defect, & il ne faut pas abandonner le principal pour l'acceſſoire.

3. La Sainte dit dans le nombre 3. que puis que les Religieuses ne reçoivent point de consolation de la Mere Superieure, quand elles vont lui rendre compte de leur interieur, qu'elles s'adressent à leur Confesseur, qui est ce Prêtre. En quoi elle fait paroître sa grande discretion, acheminant les ames là où elles doivent trouver leur consolation; parce que c'est uue chose terrible de la chercher, & de ne la pas trouver : car en ces occasions, non seulement le mécontentement qu'on avoit demeure, mais il s'augmente de beaucoup, lors qu'on cherche la consolation sans la trouver : c'est faire comme ceux qui prenant medecine pour se soulager, rengrent leurs maladies.

4. Dans le même nombre, elle prend le parti de la Mere Superieure avec raison : car si elle n'eût été protégée de Sainte Tereſe, elle n'auroit pas été Superieure, mais l'objet du mépris de tout le Monastere. Les Superieures ordinaires & subalternes, n'ont pas plus de pouvoir, de juridiction, ni d'autorité que celle que les Provinciaux & les Generaux leur donnent par leur protection, & s'ils ne se maintiennent les uns & les autres dans l'autorité, ce ne sera que discorde, & la ruine entiere de l'Ordre. *Omne sub alio imperium est : Il n'est point de puissance qui n'ait quelque autre puissance au dessus d'elle* Et si les intentions de ceux qui commandent ne sont unies & conformes, celles de ceux qui obeissent seront déreglées & temeraires.

5. Elle ajoûte dans le quatrième nombre, *que le mécontentement des Religieuses ne vient pas de la Superieure, mais de l'amour propre dont elles sont remplies*, d'autant qu'elles veulent bien obeir, mais c'est à celle à qui elles veulent obeir, & non pas à celle à qui elles ne veulent pas obeir. Cette volonté d'obeir avec tant de volonté, est une maniere tres-imparfaite d'obeir, c'est une mauvaise façon de vouloir obeir ; parce que celui qui obeit veritablement ne doit pas vouloir ce qu'il veut, mais seulement ce que Dieu, & son Supérieur veulent.

6. Elle

6. Elle dit en ſuite avec une grande prudence, que ce qu'elles demandent pour leur repos, ſera leur plus grand tourment ſans doute; car il eſt certain que nous ſommes autant inquietez que nous avons d'amour propre. C'eſt pourquoi ſaint Dorothee dit que celui qui eſt entierement reſigné à la volonté de Dieu, quelque douleur qu'il ſouffre, & quelque Croix qu'il porte, court ſur un chariot chargé de ces tourmens, & de ces Croix; Mais au contraire, celui qui a ſa propre volonté, va à pied traînant ſa Croix, qui lui peſe plus toute ſeule que toutes celles de celui qui eſt reſigné à la volonté de Dieu : *Qui in omnibus divinam voluntatem conatur* S. Do-
exequi in curru cum omnibus Crucibus ſuis vehitur à roth.
Domino : qui vero hanc itineris agendi rationem & Serm.
compendium ignorant, pedites oneroſas Crucis laborioſe de
portant. La raiſon de ceci eſt, parce que Dieu porte tout le poids de la Croix qu'il envoie à celui qui eſt entierement reſigné à lui; mais pour celui qui a ſa propre volonté, il faut qu'il porte lui ſeul ſur ſes épaules cette peſante Croix, ou il eſt certain qu'avec le ſeul doigt de Dieu, je porterois tout le monde, & tout ſon poids ſans travail; mais auſſi ſans ſon doigt, deux petites pailles diſpoſées en forme de Croix, peſent plus que tout le monde.

LE T T R E X X X V I I.

A Diegue Ortis, Bourgeois de Toledé.

1. **L**E Saint Eſprit ſoit toujours dans vòtre ame, & vous vueille donner ſon ſaint Amour & ſa crainte. Amen.

Le Pere Paul Hernandes m'a écrit la faveur & l'aumône que vous me voulez faire, dans le bon deſſein que vous avez de fonder un Convent de nôtre ſacré Ordre. Certainement je crois que nôtre Seigneur & ſa glorieuſe Mere mon Advocate & ma Maitreſſe vous ont touché le cœur & vous ont inſpiré de faire un ſi ſaint œuvre, qui ſera grandement agreable à ſa divine Majeſté,

Et j'espere que vous en retirerez de grands profits spirituels. Je prie Dieu de vous les accorder comme je desire, Et comme toutes nos Sœurs l'en supplient ; dorénavant tout l'Ordre sera obligé d'en faire autant. J'ai reçu une grande consolation de votre bon dessein, Et j'ai grand desir de vous connoître Et de vous assurer de vive voix que je suis votre Servante : je vous prie de me tenir dès aujourd'hui pour telle.

2. Il a plu à notre Seigneur de me delivrer de la fièvre : je me hâte autant que je puis pour laisser ce Convent comme je souhaitez, Et je pense avec l'assistance de Dieu, d'en venir bien-tôt à bout. Je vous promets de ne perdre point de temps pour vous aller trouver aussi tôt ; quand même la fièvre me reprendroit je n'en ferois point d'état, Et je ne laisserois pas de me mettre en chemin : car il est juste que puis que vous faites tout, je fasse de mon côté ce qui n'est rien, à sçavoir de prendre un peu de peine ; Et nous autres qui prétendons de suivre celui qui a toujours vécu dans les souffrances, sans qu'il les eût méritées, nous ne devrions aspirer à autre chose qu'à souffrir.

3. Je pense que je ne dois pas retirer un seul avantage de cette affaire : car suivant la Lettre de mon Pere Paul Hernandez, je gagnerai beaucoup à vous connoître ; Et jusqu'à present ce sont les seules Prières des gens de bien qui m'ont fait subsister, c'est pourquoi je vous demande pour l'amour de Dieu de ne pas m'oublier dans les vôtres.

4. J'espere d'être à Tolède au commencement de la troisième semaine du Carême, si Dieu n'en ordonne autrement ; car comme je passe par les Monasteres qu'il a plu à Dieu de fonder ces dernières années, je serai obligée de m'y arrêter quelques jours, ce sera de moins que je pourrai ; nous partirons bien-tôt d'ici puis que vous le desirez, bien que dans une chose si bien ordonnée Et qui est déjà faite, je n'aurai rien autre chose à faire qu'à l'admirer Et en louer notre Seigneur, que je prie de vous conserver Et de vous donner la vie, la santé Et l'accroissement de grace que je lui demande. Amen. C'est aujourd'hui le neuvième de Janvier.

Votre indigne Servante, TERESE DE JESUS Carmelite.

R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre eſt pour un heureux Bourgeois de Toledé que Dieu inspira de fonder la Maiſon des Carmelites Déchauffées de cette Ville; & qui conque aura veu & aura admiré, comme moi, la vertu de ces Religieuſes, tiendra ce Fondateur bien-heureux.

2. L'on peut remarquer trois choſes dans cette Lettre: la première eſt, la civilite, la grace & l'agrément avec lequel la Sainte reconnoît ce bien-fait dans le premier nombre: la ſeconde eſt, le peu d'état qu'elle faiſoit de ſa ſanté pour fonder de nouveaux Convens à l'honneur de Dieu, puis qu'elle ſe diſpoſoit à ſe mettre en chemin avec la fièvre, pour plaire à ſon Epoux, & pour avancer ſon Ordre aux dépens & au peril de ſa vie: la troiſième choſe qu'on peut remarquer, eſt le ſoin qu'elle avoit de viſiter ſes Convens, allant par tout comme une ſoigneuſe Mere reconnoiſſant, conſeillant, advertiſſant, exhortant & enſeignant ſes Filles, ſans ceſſer un moment de faire les devoirs d'une bonne Mere, *sicut aquila convocans ad volandum pullos ſuos.*

Deuter
32. v.
11.

3. La Sainte avec un grand eſprit rapporte cette Fondation de Toledé dans ſes Oeuvres, & encore qu'il ſemble qu'elle la trouva faite, elle eût pourtant bien de quoi s'exercer, d'autant qu'elle ſebroûilla avec le Fondateur, & demeura expoſée ſur le pavé avec ſes Religieuſes; c'eſt pourquoi elle fut obligé de louer une maiſon, qu'elle convertit auſſi-tôt en un Convent; de ſorte qu'elle éleva cet admirable bâtiment avec trois couvertures & deux paillafſes: les Fondateurs depuis y voulurent avoir part, & la Sainte ſ'accommoda avec eux; mais Dieu ne voulut pas que ce Monaſtere ſe fondât au commencement ſur les richèſſes, ſur les commoditez, ni ſur les grandeurs du Tabor, mais ſur les pailles de la tres-ſainte Crèche.

Fond.
C. 14.

L E T T R E X X X V I I I .

A Alphonse Ramires Bourgeois de Toledé.

1. **L**E Saint Esprit soit avec vous, & vous rende la consolation que j'ai receuë de vôtre Lettre : elle est arrivée à un temps que j'étois fort en peine de trouver une commodité pour vous écrire, & vous donner de mes nouvelles, comme il est juste que je n'y manque point. Je tarderai un peu plus que ce que je vous ai mandé par ma Lettre precedent, & je vous assure qu'il me semble que je ne perds pas une heure de temps; car il n'y a pas quinze jours que nous avons changé de Maison, & ce fut avec une Procession fort solennelle, & de grande devotion; le Seigneur soit beni en tout.

2. Depuis Mercredi je suis avec Madame Marie de Mendoze, qui n'avoit pas pû me voir plutôt, à cause d'une maladie qu'elle avoit, & j'avois besoin de lui communiquer quelque chose. Je croiois que je ne demeurerois qu'un jour avec elle; mais il a fait un si grand froid, & un si mauvais temps de glace, & de neige, que l'on ne pouvoit pas marcher, ce qui m'a obligée de m'arrêter encore ici. Il est aujourd'hui Samedi, & je partirai Lundi sans faute, pour m'en aller à Medine, & delà à Avila. Je demeurerai dans ces deux Convens plus de quinze jours, quelque diligence que je puisse faire; car il faut que j'acheve quelques affaires pour leur bien; tellement que je crois de n'être pas si-tôt à Toledé, comme je vous avois promis; vous m'excuserez, s'il vous plaît, si je ne puis pas faire une plus grande diligence, vous verrez bien par le compte que je vous rends de mon voiage, que je ne puis pas faire davantage. Après tout le retardement n'est pas long. Je vous supplie de ne traiter point d'accepter une maison que je n'y sois arrivée, parce que je voudrois qu'elle fut propre pour nous, puis que vous & celui que Dieu absolve, nous en faites là charité.

3. Pour ce qui regarde les permissions qui faut avoir,

je

Sainte Tereſe de JESUS Lettre XXXVIII. 365
je vous dis que j'aurai facilement , avec la faveur du Ciel , celle du Roi , encore que je ne doute pas qu'il n'y ait quelque peine , car je ſçai par experience que le Demon ne peut pas ſouffrir ces maiſons : c'eſt pourquoy il nous perſecute toujours ; mais Dieu qui peut tout nous aſſeure , & ce Tentateur eſt obligé de ſe retirer avec honte.

4. Nous avons eu grande peine de nous établir dans cette Ville il y a quelques perſonnes des plus remarquables qui s'oppoſoient à nôtre établiffement ; mais tout cela eſt ajuſte. Ne croiez pas de donner à nôtre Seigneur ſeulement ce que vous vous propoſez , mais determinez-vous à en donner beaucoup davantage ; car nôtre Seigneur recompenſe les bonnes œuvres en nous donnant des grâces pour en faire de plus grandes : & c'eſt fort peu de choſe de donner de l'argent , cela ne nous fait pas grand mal ; quand on nous lapidera , vous , Monsieur vôtre Gendre , & tous ceux qui traitons de cette affaire , comme il nous arriva preſque à Avila quand je fonde S. Joſeph , pour lors l'affaire ſera en un fort bon état , & je croirai que le Convent , ni nous qui ſouffrirons les travaux ne perdrons rien , au contraire nous en retirerons un grand profit. Je prie nôtre Seigneur de conduire toute cette affaire comme il voit qu'il eſt convenable ; n'en ſoiez point en peine. J'ai été fâchée de la nouvelle que l'on m'a donnée , que mon Pere Hernandes n'étoit plus à Toledé , ſ'il eſt neceſſaire nous tâcherons de le faire venir. Enfin le demon commence déjà ſa batterie , Dieu en ſoit benî. Prenons ſeulement garde de ne pas manquer à ſa divine Majeſté , car en ce faiſant elle ne nous manquera point.

5. En verité j'ai grand deſir de vous voir ; car j'eſpere que vôtre preſence me conſolera beaucoup. Pour lors je répondrai aux faveurs que vous me faites dans vôtre Lettre. Dieu me faſſe la grâces de vous trouver en bonne ſanté avec vôtre Gendre , aux Prierez duquel je me recommande beaucoup , de même qu'aux vôtres ; conſideriez que j'en ai beſoin , parce que j'entreprends ces

voies avec fort peu de santé, encore que la fièvre ne m'ait pas reprise. J'aurai soin, comme je fais, de ce que vous m'ordonnez & nos Sœurs en feront de même. Elles se recommandent toutes à vos Prières. Je prie Dieu de vous tenir toujours de sa main. A Valladolid, aujourd'hui Samedi 19. de Fevrier.

Votre indigne Servante,

TERESE DE JESUS,
Carmelite.

6. Faites, s'il vous plaît, rendre cette Lettre à Madame Louïse de la Cerde, laquelle vous saluerez de ma part : je n'ai pas eu le temps d'écrire au Sieur Jacques d'Avila; car la Lettre même que j'envoie à Madame Louïse n'est pas écrite de ma main : je vous supplie de lui faire sçavoir des nouvelles de ma santé, & lui dire comme j'espère en nôtre Seigneur de le voir bien-tôt. Ne vous mettez pas en peine des permissions, car je me confie en Dieu que tout ira fort bien.

R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre est écrite avec cette grande tendresse dont la Sainte avoit accoustumé de se servir, quand elle vouloit faire quelque Fondation, pour la faciliter avec la prudence, suavité, & douceur de sa plume.

2. Elle declare dans le premier nombre la hâte qu'elle a d'aller à Toledé, & comme le froid & la rigueur du temps la font retarder. Cette Sainte Epouse se hâtoit de chercher son Epoux celeste, sortant d'une grosse fièvre, avec toutes les incommoditez de l'Hiver. O quel agreable spectacle aux yeux de Dieu ! de la voir route couverte de neige & de glaçons ! Les tendresses des Cantiques sont ici changées : car là l'Epoux étoit à la porte de son Epouse avec des glaçons sur la tête ; & ici l'Epouse cherche avec les mêmes glaçons son Epoux. O Amour ! ô Charité ! vous échauffez bien plus durant les gelées que le temps ne donne de froid durant les neiges & les glaces !

3. Elle

3. Elle dit dans le ſecond nombre, *qu'elle étoit avec cette Dame Marie de Mendoza*, dont nous avons parlé dans une autre Lettre; c'étoit une Dame fort ſainte & fort charitable, & quand elle ne l'auroit pas été, c'étoit aſſez qu'elle eût demeuré avec la Sainte pour être Sainte, & embrazée du feu de ſa pieté, & de ſa devotion.

4. Dans le troiſième & quatrième nombre, elle encourage avec une grande liberté cet honneſte Bourgeois de triompher du demon, comme elle avoit accoutumé de faire, & lui dit ces paroles: *Je ne doute pas qu'il n'y ait quelque peine; car je ſçai par experience que le demon ne peut pas ſouffrir ces Maisons, & ainſi il les perſecute toujours; mais nôtre Seigneur nous aide, & l'ennemi eſt obligé de ſe retirer avec honte.* Sainte Tereſe étoit comme ce Cavalier de l'Apocaliſſe, *Vin. Apoc. 6. v. 2. cens ut vinceret*, une femme victorieuſe pour vaincre, d'autant que les premières victoires lui donnoient du courage pour remporter les ſecondes.

5. Dans le cinquième nombre, elle témoigne le deſir qu'elle a de le voir, & le charge de beaucoup de recommandations pour ſon Gendre; c'étoit Diegue Ortis, à qui la Sainte adreſſoit la Lettre précédente: & comme elle prevoioit la peine qu'elle auroit, elle ſ'emparoit de la porte d'où tout le mal lui arriva; parce que ce Gendre empêcha durant quelque temps la Fondation, mais tout cela ſ'ajuiſta aprez avec le contentement de tout le monde.

6. Toutefois l'Eſpoux ne voulut pas, comme nous avons déjà dit, que ſon Eſpouſe commençât ſa Fondation avec des commoditez; c'eſt pourquoi il fut fondé ſur une tres-grande pauvreté, & cet edifice ſi ſurprenant n'eût pour fondement que deux paillafſes & trois couvertures, comme la Sainte le rapporte dans ſes Fondations, afin que l'on connoiſſe que la Grace ſçait bâtir ſur l'impuiffance de nôtre nature des ſuperbes Palais qui arrivent juſques aux étoiles.

LET TRE XXXIX.

Par laquelle la Sainte console un homme affligé
de la mort de sa femme.

J E S U S.

1. **L**A Grace du Saint Esprit soit avec vous, & vous
veuille donner des forces spirituelles & corpo-
relles ; pour supporter avec patience une si grande affli-
ction, comme celle que vous venez de recevoir. J'ai été si
touchée, qu'à moins que de sçavoir que ce coup vient d'u-
ne main juste & misericordieuse, j'aurois bien de la pei-
ne à vous consoler ; mais comme je suis persuadée du ve-
ritable amour que ce grand Dieu vous porte ; & comme
je sçai que vous connoissez parfaitement bien la misere
& l'inconstance de cette vie mal-heureuse ; j'espere en sa
Majesté divine, qu'elle vous donnera de plus grandes lu-
mieres , pour vous faire voir la faveur que Dieu fait à
l'ame qui le connoît , quand il la retire de ce monde mi-
serable, d'autant plus que vous pouvez être assuré, se-
lon nôtre Foi, que cette ame sainte est à present dans un
lieu où elle reçoit la recompense de tant de travaux
qu'elle a soufferts dans ce monde avec une patience si
admirable.

2. J'ai demandé pour elle cette grace à nôtre Seig-
neur avec soin, & j'ai obligé nos Sœurs à en faire de
même. Nous avons aussi supplié sa divine Majesté de
vous donner la consolation qui est necessaire pour une si
grande perte, & une parfaite santé, afin que vous com-
menciez à combattre de nouveau dans ce monde pleine
de miseres & de guerre. Bien-heureux sont ceux qui en
sont délivrez, & qui sont dans un lieu de seureté : Il me
semble qu'il n'est pas maintenant temps de vous écrire
plus longuement, il vaut mieux que je l'emploie à prier
Dieu, afin qu'il vous console ; car les creatures, & prin-
cipalement celles qui sont aussi mauvaises que je le suis,
ont fort peu de pouvoir pour soulager une semblable pei-
ne : c'est pourquoi il faut supplier sa Majesté qu'elle le
fasse,

Saintê Tereſe de JESUS. Lettre XXXIX. 369
faſſe, & qu'elle ſoit dorénavant à vôtre compagnie, afin
que vous ne regretiez pas celle que vous avez perdue.
C'eſt aujourd'hui la veille de la Transfiguration.

Vôtre indigne Servante
TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **C**ette Lettre eſt écrite avec beaucoup d'adreſſe pour conſoler un homme de la perte de ſa femme. On ne ſçait pas la perſonne à qui la Sainte l'adreſſe : mais quel qu'il ſoit n'importe, il ſuffit de dire que les Secretaires les plus ſpirituels des grands Seigneurs, la pourroient choiſir & prendre pour une forme, & un modele de celles qu'on leur fait écrire pour prendre part à la triſteſſe d'une perſonne qui auroit été affligée d'un même coup du Ciel.

LETTRE XL.

A Madame Izabelle Chimene, à Segovie.

JESUS.

1. **L**E Saint Eſprit ſoit toujours avec vous, & vous veuille faire connoître les grandes obligations dont vous êtes redevable à nôtre Seigneur, puis qu'étant expoſé à tant de perils, tels que ſont le monde, le peu d'âge, le bien & la liberté, il vous inſpire de vous en retirer : & ce qui eſt de plus admirable, c'eſt que la Penitence, la Clôture, & la Pauvreté, qui ont accoutumé d'épouvanter pluſieurs autres âmes, vous ont fait comprendre la valeur de l'un, & en même temps la tromperie de l'autre ; & comme il étoit capable de vous perdre, ſi vous vous euſſiez laiſſé emporter à ſes faux apas ; Dieu en ſoit à jamais beni & loüé. Vous m'avez donné par vôtre reſolution une fort bonne preuve de la bonté de vôtre âme, qui me fait croire facilement que vous êtes propre pour être Fille de la Glorieuſe Vierge, & pour être dans ſon grand Ordre : je prie Dieu de vous donner

la grace de faire tant de progres dans vos saintes intentions, & vos bonnes œuvres, que je n'aie pas sujet de me plaindre du Pere Jean de Leon. Je suis contente du rapport qu'il m'a fait de vous, & je ne veux pas m'en informer d'avantage : car je suis tellement persuadée de votre vertu, & j'ai une si ferme esperance de vous voir un jour une grande Sainte, que je serois fort satisfaite, quand même je n'aurois point d'autre témoignage de votre seule personne.

Marc.

10. V.

21.

Luc. 18.

22.

2. Je prie Dieu de vous rendre l'aumône que vous avez resolu de donner au Convent où vous entrerez, car elle est considerable ; ce qui vous doit grandement consoler, puis que vous suivez le conseil de notre Sauveur, en vous donnant à lui, & donnant pour son amour tout ce que vous avez aux pauvres. Il est vrai que considerant les faveurs que vous avez receuës de sa divine Majesté, il me semble que vous ne pouvez pas vous acquitter de vos obligations, à moins de faire ce que vous faites : Et puis que vous n'oubliez rien, & que vous faites tout ce que vous pouvez, vous ne faites pas peu, & vous n'en pouvez recevoir qu'une grande recompense.

3. Puis que vous avez veu nos Constitutions & notre Règle, je n'ai plus rien à dire ; je vous avertis seulement que si vous continuez dans votre bonne resolution, vous pourrez entrer dans telle de nos Maisons que vous voudrez, & qui vous agréera d'avantage : car je veux faire ce plaisir au Pere Jean de Leon, que de vous en laisser le choix. Il est vrai que je souhaiterois grandement que vous prissiez l'habit dans le Convent où je serois, parce que j'ai certainement un grand desir de vous connoître. Je prie Dieu de conduire cette affaire comme il verra être plus à propos pour son service, & pour sa plus grande gloire. Amen.

Vôtre indigne Servante,

TERESE DE JESUS.

R E.

REMARQUES.

1. C Ette Demoifelle à qui la Sainte écrit ſur le deſſein qu'elle a de quitter le monde, l'exécute courageuſement, & donna ſa perſonne & tous ſes biens à Dieu, prenant l'habit de Carmelite dans le Convent de Salamanque: elle ſ'appella dans la Religion Iſabelle de JESUS, qui fut effectivement une véritable Servante de Dieu: elle ſuivit la Sainte dans la Fondation du Convent de Segovie, d'où elle étoit native, & fut après éleüe Prieure de Palence.

2. Dans le premier & ſecond nombre, il n'y a rien à remarquer, ſinon la prudence dont elle ſe ſert pour lui faciliter le chemin de ſa vocation, ne la rebutant point d'un côté, & l'appellant de l'autre, *Dulcis & rectus Dominus*, Le Seigneur eſt premièrement doux dans la vocation, & il eſt exact pour le gouvernement.

3. Dans le troiſième nombre, la Sainte lui témoigne qu'elle ſouhaiteroit de la voir entrer dans un Convent où elle demeureroit; & c'eût été ſans doute pour être ſa Maîtreſſe ſpirituelle, puis qu'elle avoit travaillé à ſa vocation. D'autant qu'il ne ſuffiſoit pas de la commencer, mais il falloit l'aſſeurer, non pas ſeulement dans le commencement & dans le milieu, mais encore dans la fin, par le moïen de la perſeverance, puis qu'il y en a beaucoup qui courent dans la carrière; mais il n'y en a qu'un qui remporte la couronne. *Omnes quidem currunt, ſed unus accipit bravium*; & cet unique vainqueur eſt la perſeverance, qui remporte cette couronne. 1. Cor. 9. v. 24

4. Apres lui avoir déclaré ſon deſir, elle lui laiſſe le choix de tel Convent qu'elle voudra prendre, qui ſoit plus à ſon gré pour y prendre l'habit: ce n'eſt pas trop faire que de permettre à une perſonne vivante de choiſir un tombeau, où il doit être, non ſeulement renfermé, mais encore enterre pour toujours; d'autant que ces ſaints Convents ſont la ſépulture des corps vivans & des âmes mortes au monde, qui ne vivent que pour

Dieu; c'est pourquoy il est bien juste que l'on accorde à une pauvre Demoiselle qu'elle fasse chois de sa propre sepulture.

LET TRE XLI.

A des Demoiselles qui demandoient d'entrer dans les Carmelites.

J E S U S soit avec vous.

1. **J'**Aireceu la Lettre que vous m'avez écrite, je reçois toujours un contentement indicible d'apprendre de vos nouvelles, & de voir comme nôtre Seigneur vous conserve dans vos bonnes resolutions; ce qui n'est pas une petite grace que Dieu vous fait dans cette Babilone du monde, où vous entendrez toujours, tant que vous y serez, des choses qui causeront à vos ames plus de distraction que de recueillement. Il est vrai que de bons esprits seront éclairés par l'experience de tant de divers evenemens, & la veüe de tant de miseres leur suffira pour connoître la vanité du monde, & son peu de durée.

2. Il y a plus d'un an que les affaires de nôtre Ordre sont tellement traversées, que ces Persecuteurs seroient capables de faire beaucoup de peine à une ame qui ne connoitroit pas les moyens dont Dieu se sert pour exercer ses Serviteurs; mais voiant que tout cela n'est que pour épurer davantage leurs ames, & qu'à la fin il les doit favoriser, il n'y a pas sujet de craindre: au contraire l'on doit grandement souhaiter qu'il survienne plus de traverses, & l'on doit louer & remercier Dieu, de la grande grace qu'il nous a faite de nous faire souffrir pour la Justice: ce sont les sentimens que vous devez avoir, & ayez confiance en nôtre Seigneur, car vous verrez vos desirs accomplis, quand vous y penserez le moins. Je supplie sa divine Majesté de vous conserver dans la sainteté que je lui demande. Amen.

TERESE DE JESUS.

R E.

R E M A R Q U E S.

1. **L'**On ne ſçait pas à qui cette Lettre ſ'adreſſoit , mais on connoît bien que la Sainte l'écrivit dans un temps auquel ſa Reforme étoit grandement perſecutée, & qu'elle ſ'adreſſoit à des Filles qui demandoient d'être receuës dans l'Ordre : Elle louë leur vocation, & elle étoit veritablement loüable, puis que c'étoit pour ſervir Dieu dans la Maïſon de ſa ſainte Mere, qui eſt cette ſainte Religion.

2. Elle fait reflexion ſur ce que la Vertu éclattoit au milieu de la Babilone de ce monde , comme la Roſe ne laiſſe pas d'être belle au milieu des épines : mais elle dit auſſi, *que les bons eſprits ſont éclairés par l'experience de tant de divers evenemens, & que de voir tant de miſeres leur ſuffit pour connoître la vanité du monde.* De cette façon, les fers, les priſons & les paſſions qui perdirent les méchants dans la ville de Babilone, éclairent les gens de bien ; de ſorte que l'avantage de quelques-uns étoit fondé ſur la perte des autres.

Y a-t'il quelqu'un qui voiant les méchants ſuër & ſouffrir dans l'exercice du mal, ne choiſiſſe ce qui eſt bon, parfait, & ſaint ? Y a-t'il quelqu'un qui connoiſſant la peſanteur & l'ennui que les plaiſirs du monde donnent à leurs amateurs, ne cherche auſſi-tôt les contentemens ſpirituels ? Eſt-il quelqu'un qui voiant à la Cour un bonheur apparent qui ſ'évanoüît dans un moment comme de la fumée, ne cherche la felicité éternelle qui dure une éternité ? C'eſt le raisonnement que la Sainte fait dans cette Lettre.

Elle dit en ſuite, *qu'elle tient à honneur de voir ſes Religieuſes perſecutées, d'autant que ces ſouffrances purifieront davantage leurs ames.* Les afflictions ont cela de bon qu'elles ſanctifient ceux qu'elles affligent, & couronnent ceux qu'elles tourmentent : C'eſt pourquoy comme la Sainte dit fort bien, l'ame qui eſt travaillée de tourment & de peine doit remercier Dieu, & le louer pour un ſi grand bien qu'il lui procure, & dans
le

D. Gre-
gor. ar.
26.
Moral.
12.

Matth.
S. V. 10.

le plus fort de ses afflictions elle doit chanter des Him-
nes & des Cantiques; car comme dit saint Gregoire ,
Carmen in nocte est latitia in tribulatione. La joie que
l'on témoigne dans les persécutions est une musique qui
se fait durant la nuit. Car y a-t'il un plus grand bonheur
que d'endurer des travaux pour l'amour de Dieu? Quel
plus grand bonheur pourroit recevoir l'ame que de se
rendre bien-heureuse par le moien des afflictions? &
d'obtenir en qualité d'affligée & de persécutée les pri-
vileges de Reine & de Triomphante, puis que la Bene-
diction de Dieu tombe sur le Juste : *Beati qui persecu-*
tionem patiuntur propter Justitiam : ce qui me fait
croire que la prosperité est plus souvent une marque in-
faillible de la reprobation, & que la persécution l'est
ordinairement de la predestination; Car comme dit
saint Gregoire, *Lors que je considere un Job assis son*
fumier, tout couvert de plaies, & souffrant mille maux.
Quand je vois un Saint Jean renfermé dans une pri-
son, & que je le vois mourir à la requeste d'une Baladi-
ne, je me persuade facilement que les persécutions de
cette vie sont des arrhes assurez de l'éternelle. Et en
même temps je fais reflexion sur les châtimens que
Dieu fera souffrir aux reprouvez dans l'éternité, puis
qu'il afflige si rudement dans cet exil ceux qu'il aime le
plus. *Quid est quod Job Dei testimonio præsertur, & ta-*
men plagis usque ad sterquilinum sternitur? Quid est
quod Joannes, Dei voce laudatur, & tamen pro temu-
lentis verbis in Saltatricis premium moritur? nisi hoc
quod pietati fidelium patet? quoniam idcirco hic eos pre-
mit in infimis, quia videt quomodo remuneret in sum-
mis; hinc ergo unus quisque colligat quid illic sint pas-
suri quos reprobatur; si hic sic cruciat quos amat. C'est
pourquoi, Ames Chrêtiennes, il faut s'encourager, & se
refoudre à souffrir continuellement dans cette vie, puis
que les souffrances sont des gages assurez de l'eter-
nelle.

Fin de la premiere Partie.

L E T-



LETTRES

DE LA

GLORIEUSE MERE

S^{TE} TERESE

DE JESUS.

Escrites à ses Religieuses.

SECONDE PARTIE.

LETTRE XLII.

*À la Mere Catherine de Christ, Prieure des Carmeli-
tes Déchaussées du Convent de la Tres-sainte
Trinité de la Ville de Sorie.*

JESUS soit avec vous, & vous veuille conserver
dans sa Sainte Grace.

1. **M** A Fille, j'ai reçu vos Lettres, qui m'ont
fort consolée ; je serois bien aise que l'on
fit ce dont vous me parlez touchant la
Cuisine & le Refectoir ; mais comme c'est
une chose que vous pouvez mieux examiner ; étant sur
les lieux, je vous laisse la liberté de faire en cela ce que
vous jugerez le plus à propos. L'esperance que vous con-
cevez de la bonté de la Fille de Roch de Hoüerte, me ré-
jouit

joüit beaucoup ; & pour ce qui regarde la Profession de la Novice dont vous me parlez , je suis de vôtre sentiment , & consens qu'on la retarde jusqu'au temps que vous me marquez ; elle est encore jeune , & il n'importe pas qu'elle attende encore quelque temps ; il ne faut pas vous étonner si elle a certaines fantaisies & un peu d'inconstance, ce n'est pas une chose extraordinaire pour une Fille de son âge , elle se fera avec le temps , car celles de son humeur ont accoutumé après d'être plus mortifiées que les autres. Vous direz , s'il vous plaît , à la Sœur Eleonor de la Misericorde , que je souhaiterois de faire pour son bien plus qu'elle ne demande ; pleût à Dieu que je fusse en état de pouvoir assister à sa Profession , j'irois tres-volontiers , & j'aurois plus de plaisir de lui voir faire ses vœux , que de m'occuper à plusieurs autres affaires que j'ai dans ce País.

2. Quant à la Fondation dont vous me parlez , je ne scaurois me résoudre à consentir qu'on la fasse , que la maison n'ait quelque rente , d'autant que je vois que la Charité est si refroidie que nous devons en user de la sorte ; & il est impossible de fonder une maison si éloignée des autres , à moins qu'elle ait de bons revenus ; car celles que nous avons déjà fondées dans ces quartiers , s'assistent les unes les autres quand elles se voient en nécessité : toutefois je suis bien-aise de ces bons commencemens & de ce qu'on traite de cette affaire ; l'on découvrira par ce moien quelque personne charitable , qui y pourra contribuer , & si c'est une affaire de Dieu , sa Majesté suscitera quelque bonne ame qui nous donnera plus de commodité que nous n'avons à present , pour faire cet établissement.

3. Je ne m'arrêterai pas long-temps à Avila , d'autant que je ne puis éviter d'aller à Salamanque , où vous pouvez m'adresser vos Lettres ; néanmoins je souhaiterois davantage que l'affaire de Madrid pût reüssir , comme je l'espere , je serois plus proche de vôtre maison : je vous prie de recommander cela à Dieu : je serois bien-aise que cette Religieuse dont vous me parlez

lez pût venir à Palence, car elle eſt tres-neceſſaire à cette maiſon.

3. J'en écris à la Mere Agnes de JESUS, afin que vous en tombiez toutes deux d'accord. J'approuve bien fort la diligence que vous employez à l'affaire des Religieux, que vous me marquez; vous faites bien de n'y rien oublier, d'autant que le bien que nous leur ferons, & l'amitié que nous leur témoignerons, nous pourront quelque jour ſervir dans la neceſſité: vous direz à Madame Beatrix tout ce que vous jugerez à propos, comme ſ'il venoit de ma part, je voudrois bien lui écrire, mais nous ſommes ſur nôtre depart, & d'ailleurs je ſuis accablée de tant d'affaires, que je ne ſçai où donner de la tête, Dieu veuille que tous ces embaras ſoient pour ſa plus grande Gloire, ainſi ſoit il.

5. Au reſte ſi je vous ai dit que l'on retardât la Profeſſion de cette Novice, ne croiez pas que ce ſoit à deſſein de donner la preference à une autre, ni que je pretende que l'une ſoit plus ancienne & que l'autre ſoit apres; c'eſt un point d'honneur que je ne ſçauois ſouffrir; & je ne voudrois pas que vous euſſiez égard à de ſemblables choſes, mais je vous l'ai dit; parce que je ſuis bien-aiſe qu'elle attende encore quelque temps, à cauſe qu'elle eſt fort jeune; & d'ailleurs il eſt bon qu'elle en ſoit un peu plus mortifiée; que ſi je ſçavois que l'on eut une autre intention, j'ordonnerois à l'heure même qu'on lui fit faire Profeſſion, d'autant qu'il eſt juſte que nous faſſions paroître par nos œuvres l'humilité que nous profeſſons dans nos Couvens; c'eſt à vous à qui je parle en premier lieu, touchant cette affaire; car je me perſuade que la Sœur Eleonor de La Miſericorde eſt ſi humble, qu'elle ne ſe ſoucie pas de ces droits d'ancienneté, ni de ces points d'honneur; & dans cette croiance je conſens que l'on differe encore quelque temps la Profeſſion de cette Fille.

6. Je ne ſçauois vous écrire davantage, car nous allons partir pour Medine; je me porte à mon ordinaire; mes Compagnes ſe recommandent à vous; il n'y a pas long-

long-temps qu' Anne nous a mandé ce qui se passoit dans ce Pais; je saluétoutes nos Religieuses de vôtre maison, & je prie Dieu de les faire Saintes & vous aussi. De Valladolid, le 15. Septembre.

Vôtre Servante,
TERESE DE JESUS.

7. Nous voici arrivées à Medine, mais je suis si occupée que je ne vous puis dire autre chose, sinon que nous avons fait un heureux Voiage : ménager si bien le retardement de la Profession d'Isabelle, que l'on ne croie pas que c'est pour donner la preference du droit d'ancienneté à un autre, puis que ce n'en est pas le motif.

R E M A R Q U E S.

1. **A** Pres avoir fait des Remarques sur les Lettres qui étoient adressées au Roi Philippes II. à plusieurs Prelats & grands Seigneurs, à plusieurs Personnes Graves, Religieuses & spirituelles, au Sieur Laurens de Cepede, Frere de Sainte Terese, & à diverses autres Personnes particulieres & pieuses; je commence à present à faire des Observations sur celles qui ont été écrites aux Religieuses Carmelites Déchaussées, Filles de la Sainte; les ayant gardées à la fin, comme l'on garda le meilleur vin dans les Noces de Cana en Galilée; & certainement ces Lettres sont les plus agreables, & le meilleur vin que l'on puisse goûter dans ce Banquet spirituel que Dieu offre aux ames: c'est pourquoi nous en avons reservé le meilleur vin, c'est à dire les plus excellentes Instructions pour la fin.

2. Mais avant toutes choses, de peur de tomber dans les mauvaises graces de quelque Convent de Carmelites Déchaussées (que j'aime autant que leur pieté & leur sagesse le meritent) au lieu de les rendre satisfaites par mon travail; je veux bien que l'on sçache que je n'ai pas gardé dans la disposition de ces Lettres, l'ordre des Fondations selon qu'elles sont plus ou moins anciennes; mais j'ai mis au premier rang les Lettres particulie-

ticulieres qui ont été écrites à divers Convens , & qui ſont en fort petit nombre ; j'ai rangé apres toutes celles que la Sainte écrivit au Convent de Seville, parce qu'elles contiennent une même matiere, & qu'elles ſ'adreſſent preſque toutes à une même Perſonne ; & enfin je finis par une Lettre qu'elle écrivit aux Religieuſes de Grenade , qui eſt remplie d'une doctrine rare & admirable.

3. Enfin pour me mieux expliquer, & parce que j'aime mieux demander pardon que tromper perſonne : j'avouë que je commence mes Remarques par la Lettre adreſſée à la Mere Catherine de Chriſt , qui fut , apres la Sainte Mere, la premiere Prieure du Convent de Sorie, & qui le fut auſſi de Pampelune & de Barcelone apres la mort de Sainte Tereſe ; & cela par trois raiſons : la premiere, c'eſt parce que les Religieuſes de ce Saint Convent ſont mes Filles, puis que l'illuſtre Ville où il eſt établi eſt du Diocèſe que je ſers, quoi qu'indigne, & qu'il eſt juſte que les Filles de celui qui compoſe les Remarques ſoient preferées par un privilege particulier à toutes les autres : la deuxième raiſon, c'eſt parce que hormis le Convent de Seville, il y a plus de Lettres adreſſées à celui-ci qu'à paſun autre : la troiſième raiſon, c'eſt parce que cette grande Religieuſe fut ſi ſainte qu'elle merite d'être particulierement remarquée : & en effet on reconnoitra la Sainteté de ſa vie par les circonſtances ſuivantes que j'ai tirées des Informations que l'on en a faites , & je les rapporterai ici pour la conſolation de toute la Reforme des Carmelites, & ſur tout à la conſideration des Convens de Sorie, de Pampelune & de Barcelone.

Or d'autant qu'il eſt neceſſaire que l'on ſçache auparavant l'ordre des Convens des Carmelites que Sainte Tereſe fonda , chacun ſuivant ſon ancienneté : & afin que je ſois déchargé de toute ſorte de ſoupçon & de ſcrupule pour ce qui regarde leur établifſement, je les mettrai ici ponctuellement ſelon leur rang.

4. Sainte Tereſe ſortit du Convent de l'Incarnation d'Avila,

d'Avila, d'où cette belle & celeste Fontaine du Mont Carmel Reformé a pris sa source, pour fonder celui de Saint Joseph de la même Ville, qui fut le premier de cette Sainte Reforme.

Le second Convent, est celui de Saint Joseph de Medine *del Campo*.

Le troisième, S. Joseph de Malagon.

Le quatrième, la Conception de Valladolid.

Le cinquième, S. Joseph de Toledé.

Le sixième, celui de Pastrane, qui fut apres supprimé.

Le septième, S. Joseph, de Salamanque.

Le huitième, l'Annonciation d'Alve.

Le neuvième, S. Joseph de Segovie, où celui de Pastrane fut transferé.

Le dixième, S. Joseph de Veas.

Le onzième, S. Joseph de Seville.

Le douzième, S. Joseph de Caravaque.

Le treizième, Sainte Anne de Ville-neuve de la Charre.

Le quatorzième, S. Joseph de Palence.

Le quinzième, la Tres-sainte Trinité de Sorie.

Le seizième, S. Joseph de la Ville de Burgos.

Le dix-septième, S. Joseph de Grenade.

5. Et depuis l'on a fondé plusieurs autres innombrables Convens dans l'Espagne, l'Italie, la France, Flandre, Allemagne, & autres Provinces.

6 Les Observations de la Vie admirable de la Mere Catherine de CHRIST, qui fut une si excellente Religieuse, & Prieure du Convent de la Sainte Trinité de Sorie, sont capables de donner des instructions & de l'admiration aux personnes les plus spirituelles, parce qu'elles sont remplies de tant d'actions heroïques, que s'il falloit les declarer par les mêmes Remarques que nous expliquons les Lettres de sa Sainte Mere, ce seroit une tres-belle matiere pour pouvoir instruire les ames, puis que l'on pourroit facilement l'embellir par l'exemple de plusieurs grands Saints que cette incomparable

ble Religieuſe à imité; mais nous nous contenterons de rapporter brièvement ici les points les plus conſiderables de ſa vie, renvoyant le Lecteur au Livre que la plume elegante du Seigneur Protonotaire Dom Michel Baptiſte de la Nuçe en a écrit, & où il a ſi bien reuſſi, qu'il a donné dans ce bel Ouvrage une preuve évidente de ſa doctrine, & de ſon éloquence.

Abbrege de la Vie de la Venerable Mere.

CATHERINE DE CHRIST.

7. **L**A Venerable Mere Catherine de CHRIST nâquit eſt une petite Ville de Caſtille la Vieille, nommé Madrigal, de Parens nobles, ſon Peres'appelloit Chriſtophe de Baſfamede, & étoit Parent de Sainte Tereſe, ſa Mere ſe nommoit Madame Jeanne Buſtamante & S. Martin; elle ſentit le feu de la Charité en même temps qu'elle fut éclairée de la lumiere de la raiſon, car étant encore fort petite elle donna plufieurs fois ſes habillemens aux pauvres juſques même ſes chemiſes; avec combien de perfection devoit donc ſe donner à Dieu celle qui ſe donna aux pauvres d'une ſi belle maniere?

8. Aiant ſçeu qu'une pauvre honteuſe étoit dans une extreme neceſſité elle jetta ſecretement dans ſa maiſon, de quoi la vêtir pour un long temps imitant en cela le grand S. Nicolas.

Elle fit Vœu de Chaſteté à l'âge de dix ans, & le grand amour de Dieu avança le temps qui eſt neceſſaire pour entrer dans l'état de la Religion: elle ajouta à ce Vœu, de ne jamais parer ni orner ſon corps, pour conſerver par ce moien ſon ame nette & remplie de Vertus.

9. Quelque temps apres elle fit auſſi Vœu d'Obeïſſance à ſon Pere Confeſſeur; elle ſe reſerva de faire la Penitence qu'elle voudroit, craignant qu'on ne l'en empêchât; ce qui paroîtroit une grande temerité ſi elle n'eût eu un autre Directeur dans elle-même, qui lui inſpiroit ces ſentimens; elle fit auſſi Vœu de jeûner au pain

pain & à l'eau tous les Vendredis, & de dormir sur la terre : c'est par ces degrez que les ames montent au Ciel.

10. Voiant un jour une jeune Damoiselle, belle, ga-lante, & bien ajustée, elle l'aborda, & poussée d'une in-spiration interieure, elle lui dit, *ma Sœur disposez-vous à mourir*, ce qu'elle fit & mourut huit jours apres.

Elle domptoit sa chair avec des Cilices, & des char-don très-picquans, & mettoit du sel & du vinaigre sur les plaies qu'ils lui faisoient, & par ce moien son ame n'en avoit aucune.

11. Son Pere & sa Mere étans morts, elle persuade une Sœur qu'elle avoit de la suivre, ce qu'elle fit; de sorte que ces deux Sœurs se donnerent entierement & sans aucune borne, à la Sainte Charité: c'est ainsi que toutes les ames doivent faire.

Etant affligée de beaucoup de scrupules insupporta-bles elle s'enferma, pour demander misericorde à Dieu, dans une grotte tres-obscure qu'il y avoit en sa maison, & qui étoit si étroite qu'à peine y pouvoit elle demeurer à genoux: elle y demeura neuf mois, au bout des-quels, celle qui y étoit entrée avec une infinité de tene-bres, en sortit avec de grandes lumieres.

12. Il y eut à Madrigal une tres-cruelle peste, telle-ment que tous les Habirans abandonnerent la Ville, ses Parens lui conseilloyent & l'exhortoyent de fuir com-me les autres, mais ni elle ni sa Sœur ne voulurent point les suivre, presentans leurs poitrines à la peste pour ne pas tourner leurs épaules à la Charité: elles dépenserent leur bien & hazarderent leur vie, mais aussi elles gag-nerent des couronnes pour la gloire.

Cette Servante de Dieu aiant sçeu qu'on avoit chassé de la Ville une femme qui avoit la peste, & qui étoit sans aucun secours dans un jardin où elle agonisoit, elle passa par dessus les murailles & l'alla chercher, la trou-va, la consola & l'encouragea, lui aiant rendu la santé par le seul attouchement qu'elle fit sur l'endroit où la peste sortoit, c'est à la verité un miracle bien rare, que
la

la ſanté ſe communiquer à la malade plutôt que la pelle à celle qui étoit en ſanté.

13. Quelque temps apres ſa Sœur mourut comblée de merites & de graces, & étant demeurée ſeule elle prit une Servante, & ſe ſoumit à ſon obeïſſance, afin qu'elle le châtiât, aimant mieux obeir que commander : Elle fit ſon poſſible, par un motif d'Humilité & par un grand mépris de ſoi même, pour entrer dans un Convent de Repenties, afin que par ce moyen ſa pureté virginale fut ſeulement connue de Dieu & inconnue aux hommes, la couvrant du voile du relâchement & de l'impureté d'autrui : c'eſt une methode merveilleuſe de plaire à Dieu, que de lui preſenter la vertu dépoſillée des intereſts de l'honneur, afin qu'elle en ſoit plus excellente & plus relevée, mais ſes Parens ne voulurent point le permettre, de peur que l'honneur de leur maiſon n'en fut obſcurci, en quoi ils furent auſſi ſoigneux de la conſerver que la Servante de Dieu s'étoit efforcée de le mépriſer.

14. Aiant appris que Sainte Tereſe fendoit un Convent de ſes Religieuſes à *Medine del Campo*, elle y alla auſſi-tôt, & ſans qu'elle l'eut jamais connue, la Fille alla chercher ſa Mere. On la refuſa au commencement, parce qu'il étoit rempli du nombre des Religieuſes qu'il falloit, mais la Servante de Dieu s'opiniâtra à vouloir parler à la Sainte, qui l'écouta & la connut parfaitement, d'autant que les deux ames ſe virent, ſans que le corps le pût empêcher, & au même temps elle la receut.

Au même moment qu'elle entra dans le Convent, elle fit trois reſolutions, & trois actes excellens & heroiques d'une parfaite Religion : le premier fut de ne jamais repliquer, quoi que ce fut qu'on lui commandât, ô la parfaite Obeïſſance ! le ſecond fut de ne jamais rien demander quelque neceſſité qu'elle eût, ô quelle aſſurance en la Providence de Dieu ! le troiſième, de ne s'excuſer jamais, quelque crime ou faute qu'on lui imputât, ô l'excellent moyen pour faire paroître

roître en un même temps & son Humilité & son Innocence !

15. Elle avoit un si grand desir de souffrir, que la Supérieure lui ayant defendu de prendre la Discipline, elle se mit parmi ses Sœurs pendant qu'elles se disciplinoient, & se plaça dans un endroit où elle pût recevoir au visage les coups de Discipline : voila certainement une admirable adresse pour joindre l'Obeïssance à la Penitence, puis qu'en effet elle prenoit point la Discipline quand on la lui donnoit. Un jour qu'elle avoit la fièvre, on lui commanda de prendre une Medecine, ce qu'elle fit, aiant plus de soin d'obeir que de vivre.

Durant une maladie qu'elle eût on lui apporta à manger de la fressure de mouton, où par mégarde on avoit laissé le fiel, elle le mordit, le goûta & le garda dans la bouche, aimant mieux nourrir son ame par la mortification que le corps par cette viande.

16. Sainte Tereſe l'envoia querir pour l'emmener à la Fondation de Sorie, & la faire Prieure de ce Convent; le Pere Provincial s'y opposa, alleguant pour raison qu'elle ne ſçavoit pas écrire, & qu'elle n'avoit point d'experience pour le gouvernement, la Sainte lui répondit par une inspiration du Ciel, *Ne dites pas cela, mon Pere, car Catherine de CHRIST ſçait beaucoup aimer Dieu, c'eſt une grande Sainte, elle n'a pas besoin d'en ſçavoir davantage pour ſçavoir fort bien gouverner* : ô les belles paroles, il n'y a rien de plus certain, car celui qui aime veritablement Dieu ne peut manquer en rien : c'eſt pourquoi lors que nôtre Sauveur voulut donner le gouvernement de ſon Eglise à S. Pierre, il ne l'examina pas ſur la ſcience, mais ſur l'amour & ſur la Charité.

17. Cependant que les Superieurs de cette grande Religieuſe étoient en ſuſpens touchant ſon Election, elle ſe diſpoſoit à Medine, ne ſongeant qu'à conſerver ſon Humilité qui lui étoit ſi chere; c'eſt pourquoi afin que l'on ne la nommât pas pour Prieure, elle faiſoit entendre qu'elle avoit perdu le Jugement.

Oque c'eſt avoir véritablement de jugement que de le perdre pour ne pas commander : malheur à ceux qui perdent le ſens pour commander & pour ne ſçavoir pas ſe ſoumettre à l'obeiſſance.

18. Sainte Tereſe qui étoit pour lors à Palence, connut tout ceci par une revelation divine, & lui écrivit, lui commandant expreſſement de renoncer dans ce rencontre à l'Humilité, pour ſe rendre entierement à l'Obeïſſance.

Elle obeït, chargea la Croix ſur ſes épaules & s'en alla executer le commandement de ſa S. Fondatrice.

19. Apres la mort de Sainte Tereſe, elle ſortit de Sorie pour aller fonder le Monaftere, ou pour mieux dire le Sanctuaire de Pampelune, & apres elle fonda celui de Barcelonne, faiſant de ces deux Convens un Seminaire de vertus eminentes. Elle mourut dans cette dernière maiſon, & ſon corps fut tranſſéré dans celle de Pampelune, où il ſe conſerve encore tout entier, & ſans aucune corruption ; ce qui eſt une marque que ſon ame dans l'éternité eſt comblée de gloire. C'eſt donc à cette tres-sainte Fille, lors qu'elle étoit Prieure de Sorie, que Sainte Tereſe écrit cette Lettre.

20. Dans le premier nombre la Sainte lui dit, *qu'elle conſent qu'on retarde la Profeſſion d'une Novice, juſques à ce qu'elle ſut plus avancée en l'âge, mais elle l'avertit avec une grande diſcretion, de ne pas trouver étrange que cette jeune Fille ait quelques fantaſies, comme ſi elle diſoit, ce n'eſt pas une choſe ſurprenante qu'elle ait ces imperfections étant ſi jeune comme elle eſt, quoi croiez-vous que les Filles doivent entrer chez nous avec le jugement d'une Carmelite ancienne dans la Religion :* Elles ne ſont Carmelites quand elles prennent l'habit pour l'être, mais elles entrent comme Sculieres pour être Carmelites, & il ne faut pas s'étonner ſi elles entrent étans quelque peu chauſſées des affections du monde, & ſi elles ont quelque imperfection elles s'en déchauſſeront bien-tôt, & ſe reformeront en demeurant parmi des Religieuſes Reformées. C'eſt là

un raisonnement qui est tres-veritable, en ce qui regarde la Vocation des ames: car en effet on ne doit pas pretendre que les ames soient parfaites en un instant, mais il faut laisser agir Dieu & les bonnes instructions, puis que Dieu agit toujours avec ordre & par le temps, comme l'on voit assez clairement dans la creation du monde, qu'il pouvoit facilement créer en un moment, & cependant il y voulut emploier six jours pour nous donner à entendre que les choses ne se doivent pas faire dans un instant, mais qu'il faut du temps à tout.

21. La Sainte parlant dans le second nombre d'une autre Fondation, dit, *jene pourrai pas me résoudre à consentir que l'on fasse la Fondation dont vous me parlez, à moins que la maison ait quelque rente*; elle disoit fort bien, parce que l'experience, & la lumiere de Dieu, qui éclairoit Sainte Terese, comme elle à éclairé l'Eglise universelle, par des moiens humains, par la succession des temps, & par quantité de Misteres que Dieu a découverts, excepté ceux qui sont nécessaires pour nôtre Redemption, & qu'il nous a tous manifestez auparavant que de monter dans les Cieux: cette lumiere, dis-je. montra à la Sainte qu'il n'étoit pas à propos de renfermer vingt Servantes de Dieu, & de les exposer à une necessité extreme & irremediable; & principalement depuis que la Charité des Fideles se trouve refroidie: car bien qu'elle soit encore grande, elle ne suffit pas pour survenir à toutes les necessitez.

22. Toutesfois elle lui conseille de ne pas abandonner cette affaire, & d'y tenir la main, d'autant que Dieu peut faire ce que les hommes ne peuvent pas.

Dans le troisieme nombre elle lui declare le desir qu'elle avoit de faire un Convent à Madrid, & sans doute la Sainte avoit raison, car elle avoit déjà quel que pressentiment de l'excellence & de la Sainteté du Convent des Carmelites Déchaussées de Madrid, qui est des plus Reformez, des plus exemplaires & des plus Saints de cette Ville, qu'il demeura jusques aujourd'hui rempli de vertus celestes dans les Filles qui le composent,

Elle

23. Elle fait voir dans le nombre cinquième ſon eſprit & ſa ſageſſe à donner de ſalutaires avis, car elle avertit cette Mere Prieure de ne pas retarder la Profeſſion de cette Novice pour donner moiën à une autre de paſſer devant, faiſant ainſi entendre que bien qu'il ſoit neceſſaire, juſte & convenable qu'il y ait dans les Communautéz un bon ordre touchant les preſeances & le droit d'ancienneté; toutefois on ne doit pas les deſirer, ni les affecter: car ſi les Novices entrent dans la Religion pour chercher l'humilité par le moiën de l'obeiſſance, il n'eſt pas bon qu'elles penſent d'abord ni à l'ancienneté, ni au rang qu'elle donne, car ce ſeroit oublier l'Humilité.

LE T T R E X L I I I.

À la Mere Prieure, & aux Religieuſes du Convent des Carmelites Déchauffées de la Tres-ſainte Trinité de Sorie.

J E S U S.

L A grace du Saint Eſprit ſoit avec vous.

1. Vous ne douterez pas, mes Filles, que je n'eufſe bien voulu écrire à chacune de vous en particulier, mais je vous aſſeure que je ſuis accablée d'une ſi grande quantité de Lettres & d'affaires, que je fais encore beaucoup que de vous pouvoir écrire en general, & vous envoyer ces lignes, & ſur tout comme nous ſommes à la veille de nôtre depart, j'en ai encore moins de loiſir; demandez à nôtre Seigneur qu'il veuille agréer nos deſſeins & nos actions, & principalement la Fondation que nous avons en la penſée de faire à Burgos.

2. Je reçois une grande conſolation de vos Lettres, & ſur tout de connoître par vos œuvres & par vos paroles le grand amour que vous me portez; je crois pourtant, quelque choſe que vous faſſiez, qu'il eſt mal aiſé que vous égaliez celui que j'ai pour vous, bien que vous aiez été tres-libérales dans le ſecours que vous m'avez preſentement envoyé; j'ai eu grand ſujet d'en faire

beaucoup de cas, parce que j'en avois grand besoin nôtre Seigneur vous en donnera la recompense ; & certainement il paroît bien que vous le servez comme il faut, puis que vous avez eu le moien de rendre un office si utile à nos Religieuses de ce Convent ; elles vous en remercient fort, & prieront toutes Dieu pour vous ; comme je le fais continuellement : je n'ai rien à vous offrir.

3. J'ai reçu beaucoup de joie d'apprendre que toutes choses vous réussissent si bien, & ce qui l'augmente, c'est de voir que le monde (sans que vous en aiez donné occasion) vous fasse éprouver sa médisance, c'est une chose tout à fait agreable, puis que dans la Fondation de vôtre Convent il s'est présenté fort peu de sujets de mériter. Pour ce qui regarde nôtre Pere Vallejo, je vous dirai seulement que nôtre Seigneur recompense par de grandes souffrances les bons services qu'on rend à sa Majesté, & comme celui qu'il rend à cette maison est de si grande consequence, je ne m'étonne pas que Dieu lui envoie des peines, pour le faire mériter davantage.

4. Prenez garde, mes Filles, à ce que vous ferez, quand cette sainte Dame sera entrée dans vôtre maison : il est raisonnable que la Mere Prieure & toutes les Religieuses la supportent & la traitent avec beaucoup de civilité, & avec un grand amour ; car il n'est pas nécessaire de presser, en quoi que ce soit, une personne qui possède une si grande vertu ; il lui suffira de voir ce que vous faites, & d'ailleurs elle aura avec elle un Pere si sage & si vertueux, que je crois même que vous en pourrez apprendre beaucoup de bonnes choses : je prie Dieu de vous conserver & de vous donner autant de santé & autant d'heureuses années comme je l'en supplie.

5. Je me suis fort réjoüie d'apprendre que la Mere Sous-Prieure se porte mieux ; si elle a besoin d'user de viande, on lui en peut donner, même dans le Carême ; car quand la nécessité y est l'on ne peche ni contre la Regle de l'Eglise ni contre la nôtre. Je demande sur toutes choses à nôtre Seigneur qu'il vous donne les vertus,
princi-

Sainte Tereſe de JESUS. Lettre XLIII. 389
principalement l'humilité & l'amour les unes envers
les autres, car c'eſt ce qui importe: Dieu veuille que je
vous voie fort avancées en cela, & demandez lui, s'il
vous plaît, la même choſe pour moi. C'eſt aujourd'hui
la veille de la Fête du Roi David, & le jour auquel
nous ſommes arrivées à la Fondation de Palence.

De vos charitez Servante,

TERESE DE JESUS.

*Priez Dieu pour la Sœur Tereſe de JESUS, & pour
la Mère Sous-Prieure, qui ſont malades au lit, la Sous-
Prieure particulièrement ſe trouve fort mal.*

REMARQUES.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre du Convent d'Avila, étant ſur ſon depart pour aller faire la Fondation de Burgos.

Elle eſt adreſſée aux Religieuſes de la Tres-sainte Trinité de Sorie, Filles de Sainte Tereſe & les miennes auſſi.

2. Elle les remercie de la Lettre qu'elles lui écrivirent & du ſecours qu'elles lui envoient pour aſſiſter les Religieuſes d'Avila, qui ſouffroient une extreme neceſſité, comme la Sainte le donne à entendre dans le ſecond nombre: Voudra-t'on apres cela que ceux qui ſont les Peres & les Directeurs de ces genereuſes Filles ne les aiment beaucoup? Que les autres nous faſſent voir une Lettre, par laquelle il paroiſſe qu'elles ont uſé d'une generoſité ſemblable à celle-ci ſans qu'on le leur ait demandé: toute fois il pourra bien être que toutes les autres en uſeroient de même; mais enfin nous n'en voions ni n'en liſons point de Lettre comme la preſente.

3 La Sainte donne à connoître dans le troiſième nombre, que ſes Filles lui avoient mandé que l'on médiſoit d'elles, conformément à ce que la Sainte dit quand elle fit cette Fondation, à ſçavoir qu'elle craignoit beaucoup pour ce Convent, d'autant qu'elle l'avoit

fait sans difficulté & sans aucune contradiction, c'est pourquoi ses Religieuses lui écrivoient qu'il n'y avoit plus sujet d'apprehender puis qu'elles souffroient à présent des medifances.

Mais je suis aſſeuré que bien que ces contradictions & ces méditations ſe fiſſent dans la Ville de Sorie, toutefois ce n'étoit pas ceux de Sorie qui en étoient les Auteurs, parce que je connois fort bien cette Ville & ſes habitans, qui ſont une partie de mon Troupeau; & je ſçai que comme c'eſt la Ville la plus noble qu'il y ait en Eſpagne, elle eſt auſſi la plus portée au bien, la plus grande ennemie du mal, & la plus affectionnée & encline à ce qui eſt le meilleur.

4. Ce qui parut fort clairement dans l'établiſſement que la Sainte y fit de ce Convent, comme elle rap porte dans ſes Fondations, car à peine arriva-t'elle dans la Ville qu'elle trouva toutes choſes faites, & c'eſt qu'elle entroît dans la Cité de Dieu où l'ennemi commun des ames a moins de pouvoir ſur les habitans qu'en pas un autre endroit.

Et ſi la Sainte témoigna du reſſentiment pour n'avoir pas trouvé des traverses ni des peines dans cette Fondation, c'eſt qu'elle parle dans un ſens ſpirituel & qu'elle avança les paroles que nous avons rapportées ci-deſſus, conformément à l'empreſſement que l'Epoûſe avoit de ſouffrir pour ſon Epoux. Toutefois la Sainte & même tout le monde m'avoüera que la Crèche de nôtre Sauveur ne doit pas être moins aimée ni de pire condition pour avoir été le lieu où il a été adoré de ſa Mere, de Saint Joſeph, des Anges, des Rois & même des bêtes qui étoient dans le portail, que le Calvaire pour avoir été conſacré par ſa Croix, par ſon Sang, & par ſes ſouffrances: & ainſi les habitans de Sorie ne doivent pas être moins conſiderez que les autres pour en avoir mieux uſé.

5. Dans le quatrième nombre la Sainte parle d'une certaine Dame qui étoit ſans doute Madame Beatrix de Beamont, laquelle aiant donné ſa maiſon & une partie de

de ſes biens pour fonder ce Saint Convent de Sorie, reſolus de ſ'y donner elle-même : en effet elle executa ſon bon deſſein, prenant l'habit de Carmelite dans le Convent de Pampelune, edifiant tout ce Roiaume par un ſi rare exemple; & Sainte Tereſe remontre à ſes Religieuſes de Sorie, avec beaucoup de prudence, comment elles ſe doivent comporter à l'endroit de cette Dame, dans la maniere de traiter avec elle, dans la civilité & dans les marques de reconnoiſſance qu'elles étoient obligées de lui rendre, & enfin elle leur enſeigne admirablement à ne lui être point ingrates, à la reſpecter en tout rencontre, & à l'edifier par leur Sainteté.

6. Elle ordonne apres dans le cinquième nombre avec ſa douceur ordinaire, *que la Sous-Prieure mange de la viande ſi elle en a neceſſité*, & elle ajoute avec beaucoup de jugement, *que la veritable morification ne conſiſte pas à perdre la ſanté pour chercher les vertus, mais à les exercer dans la ſanté & dans la maladie*: Comme ſi elle diſoit, ce qui doit faire l'abſtinenſe dans une perſonne qui eſt en ſanté, la patience doit operer la même choſe dans la malade, parce que l'abſtinenſe a beſoin d'être pratiquée avec poids & meſure; car, comme dit S. Gregoire, *ou l'abſtinenſe n'eſt rien*, D. Greg
ſi celui qui la fait ne dompte ſon corps autant qu'il le lib. 20.
peut, ou elle devient fort indiſcrete ſ'il lui donne plus Moral.
de charge qu'il n'en peut ſupporter : abſtinentia nulla cap. 134
eſt, ſi tantum quiſque corpus non edomat quantum va-
let, aut valde inordinata eſt ſi atterit plusquam valet.

7. En même temps elle leur recommande particulierement deux vertus, à ſçavoir l'humilité & l'amour reciproque entre elles. Il eſt certain que ſi elles pratiquent la première qu'elles poſſederont la ſeconde; parce que la Charité ſe nourrit & brûle dans l'humilité; & je ſuis aſſuré, comme témoin oculaire qu'elles ont la Charité, parce qu'elles pratiquent l'humilité dans la perfection.

C'eſt pourquoy Sainte Tereſe recommande fort ingenieusement l'humilité pour conſerver la Charité,

parceque celle-là étant conservée, fait que l'on s'avance dans l'autre, & elle la rétablit lors que l'on l'a perdue, conformément à la Doctrine de S. Bernard qui dit, *solè in te fundamentum humilitatis, & pervenies ad fastigium Charitatis: reparatio enim vera Charitatis nulla est nisi humilitas.*

LET TRE XLIV.

À la Sœur Eleonor de la Misericorde, Carmelite Déchaussée du Convent de la Tres-sainte Trinité de la Ville de Sorie.

J E S U S.

LE Saint Esprit soit avec vous.

1. Que je souhaiterois, ma Fille, de ne point avoir d'autres Lettres à écrire que celle-ci, pour pouvoir répondre plus particulièrement à celle que les Peres Jesuites m'ont apportée de vôtre part, & à la dernière que je viens de recevoir. Asséurez-vous, ma Fille, que je reçois une extreme consolation toutes les fois que l'on me rend de vos Lettres; c'est pourquoi prenez garde que le demon ne vous tente point pour discontinuer de m'écrire. La tentation que vous souffrez, de croire que vous reculez dans le chemin de la vertu au lieu d'avancer, vous acquerrera de grands avantages, le temps vous le fera connoître; car Dieu vous traite comme une personne qu'il a déjà enfermée dans son Palais; & il est assuré que vous ne lui échapperez pas; c'est pourquoi il vous presente des occasions pour vous faire meriter davantage; il se peut faire que comme Dieu vous vouloit détacher de toutes les choses du monde, il vous traitoit auparavant avec plus de douceur & de tendresse, & certainement vous en aviez besoin.

2. À ce propos il me souvient d'une vertueuse Femme que j'ai connue à Avila, & qui vivoit certainement comme une Sainte: cette bonne Femme avoit
donné

donné pour l'amour de Dieu tout ce qu'elle poffédoit ; tellement qu'il ne lui étoit reſté qu'une ſeule couverture pour ſe couvrir , qu'elle donna auſſi. Apres avoir fait une action ſi vertueuſe & ſi charitable , Dieu lui envoia pendant un temps de grandes ſouffrances interieures , & des ſechereſſes dans ſes devotions , ce qui l'obligeoit quelquefois de ſe plaindre à Dieu & à lui tenir ces propos , vraiment , Seigneur, vous êtes merveilleux , apres m'avoir tout ôté vous vous retirez vous même. Ainſi , ma Fille , ſa divine Majeſté eſt de ceux qui paient les grands ſervices qu'on lui a rendus avec des ſouffrances ; & veritablement le paiement ne ſauroit être meilleur , puis que l'amour de Dieu eſt la recompenſe des peines.

3. Je loïe nôtre Seigneur du profit & de l'avancement que vôtre ame fait interieurement dans les vertus : remettez-la entre les mains de Dieu , elle eſt ſon Epouſe , il vous en rendra bon compte , & la conduira par le chemin qui lui ſera le plus convenable & le plus avantageux : il ſemble que la nouvelle vie que vous menez & les exercices que vous pratiquez , peuvent contribuer à éloigner de vous cette paix que vous regrettez ; mais n'en aiez point de peine , car tout viendra à la fois. Mettez vôtre bonheur à porter la Croix de JESUS-CHRIST , & ne vous arrêtez point aux douceurs ni aux regales , d'autant que c'eſt le propre des ſimples Soldats de vouloir être paiez chaque jour de leur ſolde : ſervez Dieu gratuitement & ſans appoinemens , comme les grands Seigneurs ſervent leur Roi ; je prie celui du Ciel d'être avec vous ; je répons ce qu'il faut à Madame Beatrix touchant mon depart.

4. Madame Joſeph vôtre amie , vraiment c'eſt une bonne ame , elle eſt fort propre pour nos monaſteres , mais elle fait tant de profit , ou elle eſt , que je doute , ſi elle ne fait pas mal pretendant de ſortir pour cette raiſon , je fait ce que je puis pour l'empêcher , je crains auſſi que ſon changement nous cauſe de débats & inimitiez :

Faites , ſ'il vous plaît , mes recommandations à Meſ-

seurs vos Freres, au moins à ceux que je connois : Dieu vous veuille conserver & vous faire telle que je desire de vous voir.

Vôtre Servante,

TERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre qui est adressée à la Sœur Eleonor de la Misericorde, Religieuse Carmelite dans le Convent de la Trinité de Sorie, est fort judicieuse & spirituelle.

2. Cette Sainte Religieuse & excellente Femme, fut Sœur de Dom Hierôme d'Aiante, qui est une maison fort Illustre dans le Roiaume de Navarre, elle fut mariée avec Dom François de Beaumont, qui étoit un Gentilhomme d'égale condition dans ce même Roiaume, mais s'étant séparée de corps & de biens de son Mari par une Sentence de divorce, elle s'alla habiter à Sorie, où elle étoit quand Sainte Terese arriva pour faire la Fondation de son Convent; cette Dame eut une grande affection pour la Sainte; & ayant appris de sa bouche la Vocation du Pere Nicolas Doria, & que c'étoit elle qui l'avoit attiré à la Religion par le moien de l'Oraison qu'elle avoit faite pour lui un an durant; cette tres-noble Femme fut tellement ravie de la force de l'Oraison de la Sainte, qu'ayant été touchée de Dieu elle entra dans sa Reforme, où elle vécut pratiquant les plus belles vertus, & mourut dans le Convent de Pampelune, où l'obeissance l'avoit amenée pour communiquer à sa Patrie la lumiere qu'elle avoit commencé de faire éclater à Sorie par les clairs rayons de sa vertu.

La Sainte dans le premier nombre rassure & encourage cette Religieuse dans ses afflictions, souffrances & tentations. Il n'y eut point de meilleur moien pour ressusciter & pour faire revivre le figuier de l'Evangile, que de lui mettre du fumier autour de ses racines, que si ce fumier qui est la figure de la connoissance de soi-même, a ce pouvoir dans l'arbre sec, il ne faut pas s'éton-

s'étonner ſi ceux qui ſont frais & verds, comme l'ame de cette Sainte Religieuſe, viennent à croître & à porter de bons fruits par le moien de cet excellent remede.

4. Les avantages que l'on retire des afflictions ſont infinis; S. Auguſtin les rapporte brièvement & en peu de lignes, *flagellum interius & exterius glorificat Creatorem, compellit nolentem, erudit ignorantem, custodit virtutem, protegit infirmantem, excitat torpentem, humiliat superbientem, purgat poenitentem, coronat innocentem, initiat ad mortem ſemper viventem*: le fouët du Seigneur, ſoit qu'il ſe faſſe ſentir dans l'interieur de l'ame, ſoit qu'il ſoit dans l'exterieur, de quelque endroit qu'il vienne augmente la gloire accidentelle du Createur, preſſe celui qui ne veut pas être Juſte à l'être en eſſet, inſtruit l'ignorant, conſerve la vertu, defend le foible, éveille le paresſeux, humilie le ſuperbe, purifie le penitent, couronne l'innocent & le prepare à une mort qui le conduit à la vie éternelle: de forte que l'adverſité eſt utile en tout & pour tous, de quelque part que l'on la conſidere.

S. Aug.
in Ioan.

3. Elle fait dans le deuxiême nombre un recit fort agreable, ſpirituel, & ſaint, & l'applique admirablement bien aux afflictions, que cette Sainte Religieuſe ſouffroit: j'ai appris que cette bonne ame qui tint ce propos à nôtre Seigneur étoit la Venerable Marie Dias, qui laiſſa de rares exemples de vertu dans la tres-noble Ville d'Avila; il paroît bien par ce recit tres-remarquable, ce qu'elle étoit: Sainte Tereſe tire de cet exemple une maxime, que les ames qui aiment veritablement Dieu, doivent toujours avoir dans la memoire, qui eſt, que Dieu paie un ſervice avec une affliction, & un acte heroïque avec une mortification, & une ame qui n'experimentera pas à tous momens cette verité, ne ſera pas veritablement ſpirituelle.

6. Mais pourquoi eſt-ce que Dieu paie avec cette monnoie? Pourquoi paier un ſervice qu'on lui rend avec une affliction, la réponſe n'en eſt pas difficile: Dieu paie de cette ſorte & avec cette monnoie, par ce qu'il

Luc. 14
V. 13.

vent paier avec une bonne monnoie ; si Dieu paioit un service par un plaisir , il paieroit avec une monnoie de cuivre ; mais quand il paie ce service par un déplaisir qui produit un merite eternel ; pour lors il paie avec une monnoie d'or & d'argent ; la monnoie de cuivre ne passe que dans cette vie ; mais le merite qui est produit par les peines est une monnoie d'or qui mene dans la vie eternelle , & j'aime mieux un grain d'or qu'un monde entier de cuivre : *donnez-nous , Seigneur , de ce qui est eternel , & ôtez-nous ce qui est temporel , c'est pour ce sujet que sa divine Majesté dit un jour à ses Disciples , quand vous conviez quelqu'un à manger , prenez garde que ce ne soit pas un homme qui vous puisse convier à son tour , parce que le second repas vous paiera le premier ; mais conviez seulement ceux qui ne pourront pas vous rendre la pareille , afin que mon Pere vous le rende : retribuetur enim tibi in resurrectione Justorum.*

7. Tout le nombre troisiéme est merveilleux & ouvre le chemin à l'ame pour marcher par la voie du neant jusques au sommet de la perfection , rien , rien , rien , tout , tout , tout , Dieu , Dieu , Dieu ; rien pour moi , tout pour Dieu , faire tout pour Dieu , ne rien faire sans Dieu , je veux tout pour Dieu , je ne veux rien pour moi , tout n'est rien pour moi , si tout n'est pour Dieu.

Elle parle dans le 4. nombre d'une Dame , qui contribuoit beaucoup dans quelque maison à la gloire de Dieu , & au salut desames , & qui par un desir de plus grande perfection , se vouloit retirer dans un Monastere de la Sainte : mais elle ne la veut pas recevoir , postposant le bien de sa maison , à celui qu'elle faisoit dans un autre. Elle montre en tout sa prudence , la discretion , & son esprit. Il faut bien procurer l'avancement & le bien des maisons , mais il faut au moins éviter les debats , & querelles , car si elles n'étouffent , & ne font pas perdre la charité , pour le moins elles l'atiedissent , & en font perdre la ferveur.

LET TRE XLV.

A la Sœur TERESE DE JESUS, Couſine de la
Sainte, Carmelite Déchauffée dans le Convent
de S. Joſeph de la Ville d'Avila.

JESUS.

1. **M**A Fille, la Grace du S. Eſprit ſoit avec vous.
Vôtre Lettre m'a fort réjouiſſe, & je ſuis ravie
d'apprendre que les miennes font un même effet en vô-
tre endroit ; en effet ce nous doit être une grande conſo-
lation, puis que nous ne pouvons pas demeurer enſemble.
Pour ce que vous me marquez des tiedeurs que vous
ſentez, il me ſemble que nôtre Seigneur vous traite com-
me une perſonne qu'il tient du nombre des fortes & con-
firmées dans la Vertu, puis qu'il vous veut éprouver pour
voir l'amour que vous lui portez, ſi vous en avez au-
tant dans ces tiedeurs comme dans les tendreſſes, vous
devez tenir pour une faveur toute particuliere de Dieu
celles que vous ſouffrez ; n'en ſoiez pas en peine, car la
perfection ne conſiſte pas dans les douceurs, mais dans la
pratique de Vertus, outre que quand vous y penſerez le
moins la devotion reviendra.

2. Pour ce qui regarde ce que vous me mandez tou-
chant les imaginations qui vous viennent de cette Sœur
dont vous me parlez, tâchez d'en détourner vôtre eſ-
prit, & de n'y plus ſonger ; ne croiez pas que quand une
choſe ſe preſente à la penſée ce ſoit un peché, quand mê-
me elle ſeroit de plus mauvaiſes, car ce dont vous me
parlez n'eſt rien, je voudrois même que cette Fille eût
quelques ſechereſſes, parce que je ne ſçai pas ſi elle con-
noit ce qu'elle fait, & nous lui pouvons deſirer cet état
pour ſon profit. Quand quelque mauvaiſe penſée s'of-
frira à vôtre imagination, faites le ſigne de la Croix ſur
vous, ou dites un Pater noſter, ou bien donnez-vous un
coup ſur la poitrine, & efforcez-vous de la divertir en
ſongeant à quelque autre choſe, & pour lors vous meri-
terez

terez plutôt que de pecher, puis que vous resisterez à la tentation.

3. Je voudrois bien répondre à Isabelle de S. Paul, mais je n'en ai pas le loisir; saluez la de ma part & cela suffira, car vous sçavez bien que vous devez être la plus aimée. Dom François se porte bien, il vit comme un Ange; il communia hier, & fit communier aussi tous ses Serviteurs; nous partons demain pour Valladolid, d'où il vous écrira, car je ne l'ai point averti de la commodité du Porteur de la presente. Je prie Dieu, ma Fille, de vous conserver, & de vous faire aussi Sainte que je l'en supplie, ainsi soit-il. Je saluë toutes nos Sœurs. C'est aujourd'hui la Fête de Sain Albert.

T E R E S E D E J E S U S.

R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Sainte Religieuse à qui cette Lettre est adressée, étoit la Sœur Terefe de J e s u s, Niece de la Sainte & Fille du Sieur Laurent de Cepede son Frere; elle étoit encore Novice quand elle receut cette Lettre, & fit Profession dans le Convent de S. Joseph d'Avila le 9. de Novembre de l'année 1582. elle mourut le 10. Septembre de l'année 1610. sa tante lui écrit touchant les tiedeurs qu'elle devoit souffrir; car se persuadant que son Epoux s'étoit absenté de son ame elle pleuroit comme une Tourterelle, & étoit en peine de l'absence de son bien-aimé, craignant de lui en avoir donné quelque occasion, ce qui lui faisoit dire, *Comment est-ce que mon Epoux s'en est allé? l'ai-je offensé? peut-être ne suis-je pas en sa Grace? l'ai-je fâché en quelque chose? suis-je décheuë des bons propos & des saintes exercices que je faisois? me serois-je égarée dans un mauvais chemin, vivrois-je trappée?*

2. Avec cette perplexité & ces doutes elle s'adressa à sa Mere & sa Tante, & lui communiqua par Lettre sa peine, & ses tentations; la Sainte qui avoit si souvent passé par ces afflictions, & qui étoit éclairée d'une lumiere surnaturelle, lui disoit de ne s'en point mettre en
peine,

peine, que l'Epoux reviendrait pour chercher ſon Epouſe, & qu'il ſouhaitoit avec plus d'empreſſement de la voir, qu'elle ne regretoit ſon abſence, qu'il vouloit voir ſi elle cherchoit dans ſon éloignement celui qu'elle adoroit quand elle l'avoit preſent, qu'il la vouloit éprouver, & voir ſi elle lui gardoit la même fidélité pendant qu'il étoit hors d'aupres d'elle, que quand il étoit preſent; & qu'enfin le creuſet où l'ame ſe purifie n'eſt pas celui des plaiſirs interieures, mais celui des afflictions, qui fait connoître à quel degré d'excellence l'amour peut arriver, ſuivant la penſée de Saint Bernard, qui dit, *que l'on acquiert la Vertu dans la paix*, Epist. 126. ad
que l'on l'éprouve dans la tentation, & qu'elle eſt re- Epist.
connue & couronnée dans la victoire: Virtus in pace Aquit.
acquiritur, in preſſura probatur, approbatur in vic-
toria.

3. Outre ces tiedeurs, cette Religieuſe devoit auſſi ſouffrir quelque tentation qui lui ſuggeroit de faire un jugement temeraire d'une de ſes Sœurs, qu'elle croioit (comme l'on peut inferer de la Lettre) ne ſuivre pas le véritable chemin de la vie ſpirituelle, & il lui venoit dans l'imagination que cette ame ſe trompoit dans ſes devotions; mais la Tante lui répond de rejeter cette penſée autant qu'elle pourra, & que ſi elle ne peut ſ'empêcher de l'avoir, quelque effort qu'elle faſſe, elle ne doit pas croire de pecher, d'autant qu'il y a une grande différence entre la penſée & le conſentement: je ne ſuis pas maître de celle-la & je puis empêcher celui-ci: & ſur ce principe la Sainte lui ordonne de ſouffrir ces tentations & d'employer toutes ſes forces pour n'y point conſentir, ajoutant qu'elle méritera autant qu'elle ſouffrira.

4. La Sainte dit apres, *qu'elle ſouhaiteroit fort de voir cette Religieuſe dans les peines pour connoître ſi ſa Vertu étoit bien fondée & bien aſſeurée*, ce qu'elle avance fort pertinemment, parce que l'on ne connoît point les carats de l'or, qu'il n'ait paſſé par l'activité du feu, ſelon, ce que dit Saint Pierre, *aurum quod per ignem* 1. Petr.
probatur. 5. En-1. 9. 7.

5. Enfin la Tante donne à peu près conseil à la Niece, *Ma Fille, laissez ce qui ne vous regarde pas, & songez seulement à ce qui vous touche, prenez garde à vous, & ne regardez pas les actions des autres : & ce conseil est fort conforme à ce Proverbe que la Sainte avoit ordinairement dans la bouche, Il faut que l'ame vive comme s'il n'y avoit que Dieu & elle dans le monde : & une sainte Femme, appelée Madame Marie Vela, avoit accoutumé de dire, quand il lui arrivoit des choses dont elle ne vouloit point se mêler, s'enfermant dans sa chambre, & dans la clôture intérieure de son ame, élevée dans la contemplation elle disoit, *Cela ne me regarde point, cela ne m'importe de rien, cela ne me profite point, cela ne me fait point de mal, laissons donc cela, & aions recours à Dieu.* Ah ! combien de fâcheries, combien de jugemens temeraires, combien de crimes, & combien d'inquietudes n'éviteroit-on pas en toute sorte de rencontres, si l'on pratiquoit une maxime si spirituelle & si sainte.*

Ce Dom François dont la Sainte parle à la fin de sa Lettre, étoit Fils du Sieur Laurens de Cepede, & par conséquent Frere de cette Religieuse : ce Gentilhomme apres la mort de son Pere accompagnoit sa Tante dans ce Voiage, pour l'assister dans ses Fondations, & quelque temps apres il se maria à Madrid avec Mademoiselle Orophrite de Mendoze & Castille, qui étoit de la Maison de l'Infantade & de Mondejar.

LET TRE XLVI.

*A la Mere Marie Baptiste Prieure des Carmelites
Déchaussées du Convent de la Conception de
Valladolid, & Niece de la Sainte.*

P R E M I E R E.

J E S U S.

i. **L** A Grace du Saint Esprit soit avec vous.
Ma Fille, vous verrez par la Lettre que j'é-
cris

cris au Pere Maître Dominique, ce qui ſe paſſe dans ces quartiers, & comme Dieu a diſpoſé les affaires d'une telle ſorte que je ne puis pas vous aller voir; je vous aſſeure que j'en ſuis tout à fait marie, parce que c'eſt la choſe du monde qui m'auroit donné à preſent plus de conſolation & de plaſir; mais je conſidere auſſi que cette ſatis-faction auroit paſſé comme paſſent toutes les choſes de cette vie; & quand je fais cette reflexion je ſouffre patiemment tous les déplaiſirs que je reçois.

2. Je regrette auſſi, de ne pas voir ma bien-aimée Caſilde; je vous prie de lui faire mes recommandations, ſans oublier Marie de la Croix: il ſe pourra faire que Dieu diſpoſera les choſes de maniere que je vous pourrai voir une autrefois plus à loiſir que je ne n'aurois pû faire à ce voiage: aiez ſoin de votre ſanté, vous ſçavez combien elle eſt neceſſaire, & vous n'ignorez pas dans qu'elle peine je ſuis quand j'apprens que vous êtes malade: Tâchez auſſi d'être une grande Sainte, car je vous aſſeure que vous avez beſoin de l'être pour ſupporter le travail que vous avez dans ce Convent, la fièvre quarte m'a quitté, & c'eſt que quand nôtre Seigneur veut que je faſſe quelque choſe, il me donne auſſi-tôt une ſanté plus parfaite.

3. Je partirai à la fin de ce mois, quoique j'apprehende beaucoup que nos Religieuſes ne ſoient pas encore dans leur Maiſon, parce que nous avons paſſé Tranſaction avec le Chapitre, par laquelle nous nous ſommes obligées de donner preſentement aux Chanoines ſix cens écus, & nous ne ſçavons où les prendre; car bien que nous aions reçu une Sœur qui nous a donné un fonds de ſix cens & trente écus, toutefois il eſt en conſtitution de rente, & nous ne trouvons perſonne qui nous veuille prêter ſur ce fonds, ni qui le veuille prendre: je vous prie de recommander cette affaire à Dieu, car je ſerois tout à fait ravie de laiſſer ces pauvres Religieuſes dans leur Maiſon: ſi Madame Marie vous avoit donné l'argent qu'elle vous doit, vous feriez tres-bien de prendre ce fonds, d'autant qu'il eſt fort aſſeuré & tres bon; donnez-moi
avis

advis si cela se peut faire, ou si vous sçavez quelqu'un qui le voulut prendre, ou qui nous voulut prêter de l'argent sur de bons gages, qui vallent plus de mille écus; priez, s'il vous plait, Dieu pour moi, j'en ai grand besoin attendu le long chemin que je dois faire dans la saison de l'hiver.

Comme je vous ai dit, je partirai pour le plus tard à la fin de ce mois pour me rendre au Convent de l'Incarnation, si vous voulez y envoyer d'ici quelque chose, vous me pourrez écrire : ne vous affligez pas de ce que je ne passe pas chez vous, peut-être seriez-vous plus fâchée de me voir si vieille & si incommodée. Faites mes saluts à toutes les Sœurs. Je souhaitterois fort de voir Isabelle de saint Paul. Ces Chanoines dont je vous viens de parler nous ont toutes mortifiées, je prie Dieu de leur pardonner.

4. S'il y a quelqu'un où vous êtes, qui me veuille prêter quelque somme d'argent, il m'obligera beaucoup; je ne pretens pas qu'il me la donne, car je la lui rendrai aussi-tôt que j'aurai été payée de celle que mon Frere m'a donnée, & que l'on a déjà reçeu en mon nom, du moins on me l'a mandé ainsi: peu ou prou, je vous prie de m'en trouver, d'autant que je n'ai pas un sol & je ne sçaurois m'en retourner à l'Incarnation sans argent, ce Convent ne peut pas m'en fournir parce qu'il a besoin de tout pour son établissement, qui ne fait que de naître.

5. Je rends graces à Dieu de ce que le Pere Dominique est arrivée en bonne santé: si le Pere Maître Medina alloit par hazard en vos quartiers, faites-lui rendre cette Lettre que je lui écris; car il croit que je suis fâchée contre lui, suivant ce que le Pere Provincial m'en a écrit, & c'est bien le contraire, car son procédé merite plutôt qu'on le remercie que de s'indisposer contre lui: il n'y a pas long-temps que je vous ai écrit: je ne sçai pas si l'on vous aura rendu ma Lettre; vous avez tort de demeurer si long-temps sans m'écrire, puis que vous sçavez assez la satisfaction que je reçois de lire vos Lettres: Dieu soit avec vous, je vous dis encore une fois, que j'ay

Sainte Tereſe de JESUS. Lettre XLVI. 403
un regret le plus grand du monde , de ce que je ne puis
vous aller voir à ce voiage, j'en avois encore quelque eſ-
perance , mais je l'ai maintenant perduë. C'eſt aujourd'
d'hui le dixième de Septembre.

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **C**ette Lettre eſt pour la Mere Marie Baptiſte ,
Prieure du Convent de Valladolid , & Niece de
Sainte Tereſe : ce fut cette courageuſe Fille & cette
Femme forte qui , comme nous avons dît en ſon lieu ,
ſ'offrit dans le Convent de l'Incarnation avant que d'être
Religieuſe, de donner mille ducats de ſon bien pour
achepter la perle précieuſe de la ſainte Reforme du
Mont-Carmel; & Dieu recompenſa ſa bonne intention,
car non ſeulement ſa Majeſté fit en ſorte qu'elle vint à
bout de ſon deſſein , mais encore elle ſe rendit par ſon
eſprit & ſa prudence un des plus illuſtres inſtrumens,
& un des materiaux le plus neceſſaire de ce ſouverain
bâtiment.

La Sainte écrivit cette Lettre le 10. de Septembre
1574. étant à Segovie , & ſur ſon départ pour aller finir
à Avila la Charge qu'elle avoit de Prieure, dans le Con-
vent de l'Incarnation , où elle avoit été éluë trois ans
auparavant par le Pere Fernandez, Viſiteur Apoſtoli-
que : l'on connoît fort bien que cette Mere à qui la
Sainte écrivit cette Lettre , étoit au Convent de Valla-
dolid, en ce qu'elle nomme Caſilde , cette ame bien-
heureuſe dont nous avons parlé dans la premiere Par-
tie, principalement dans la XII. Lettre, car cette ſainte
Religieuſe demouroit dans ce Convent, qui eſt des pre-
miers de la ſainte Reforme, tant dans l'ancienneté, que
dans la Sainteté; & Sainte Tereſe aima toujours ce Con-
vent avec beaucoup de tendreſſe.

2. La Sainte témoigna du reſſentiment dans le pre-
mier nombre, de ce qu'elle ne peut pas aller voir ſa
Niece, & la conſole avec un raifonnement tres-verita-
ble, fort bien pris, & que nous devrions avoir toujours
de-

devant les yeux pour mépriser toutes les choses caduques & perissables de cette vie : voici comme elle parle, *Si j'avois été chez vous, & si je vous avois veüe, la joie que j'en aurois receu seroit déjà passée, & quand je fais reflexion sur cela je souffre patiemment tous les dégoûts & tous les déplaisirs que je reçois.*

3. C'est là le même raisonnement que celui de Saint Paul, quand il parle à ceux qui desirent avec inquietude les plaisirs de ce monde, qui ne sont pas plutôt arrivez qu'il s'en vont, & il n'y a que les fautes qui naissent de ces plaisirs qui restent dans l'ame, parce que ces plaisirs viennent, arrivent & passent dans un même temps : l'Apôtre dit donc à ces voluptueux, *Quel fruit avez-vous retiré de ce qui vous fait honte à present ? Quem fructum habuistis tunc in illis in quibus nunc erubescitis ?* comme s'il disoit, il est bon de goûter les plaisirs eternels, mais qui est celui qui sera si fol que d'embrasser les plaisirs temporels qui l'éloignent des eternels ? c'est bien fait de rechercher les delices qui ne finissent jamais, mais qui est celui qui desire des plaisirs qui sont à peine commencé, quand ils se terminent en déplaisirs ? la Sainte dit à peu près à sa Niece la même chose, car voici comme elle raisonne, *ma Fille, si je vous avois veüe j'aurois eu veritablement de la satisfaction de vous voir, mais aussi j'aurois eu du regret de vous laisser, donc il ne faut pas que je regrette un plaisir qui est accompagné d'un déplaisir* (suivant ce que dit le S Esprit : *extrema gaudii luctus occupat* : les afflictions suivent immediatement la joie & le contentement.

ad
Rom.
1. v. 21.

Prov.
14. v.
13.

4. Dans le second nombre, la Sainte dit à sa Niece qu'elle a besoin d'être Sainte pour se bien acquitter de sa Charge de Prieure ; cela est tres-certain, parce que la Superieure doit avoir de la Vertu pour soi & pour les autres, elle a besoin d'en avoir pour la posséder & pour la communiquer : il faut qu'elle ait un esprit double, l'un pour se gouverner, l'autre pour gouverner les autres, l'un pour être effectivement, l'autre pour paroître

ce

ce qu'elle eſt, le premier eſprit regarde le ſalut de la Prieure, le ſecond edifie ſes Religieufes, par le premier elle ſert Dieu dans ſon particulier, par le ſecond elle le ſert dans le general de ſa Communauté : le Superieur & la Superieure qui ne font point reflexion ſur cela ne ſçavent ce que c'eſt que de gouverner; c'eſt pourquoy il faut agir, prier & demander avec larmes la Sainteté.

5. Dans les nombres 3. & 4. la Sainte dit *qu'à la fin du mois elle devoit partir pour aller au Convent de l'Incarnation d'Avila*, qui eſt la ſource de la claire, chriſtalaine & pure Fontaine de cette ſainte Reforme, qui s'eſt apres diviſée en quatre grandes Rivieres, comme celles du Paradis terreſtre, qui arroſent & rendent ſecondes par leur pieté & exemple les quatre Parties du monde: & ſur ce ſujet je prie toutes les Carmelites de me permettre que je diſe que tous les Convens que Sainte Tereſe & ſes Religieux ou ſes Religieuſes ont fondez, devroient paier un tribut de reconnoiſſance à celui de l'Incarnation d'Avila, parce que fut ce Convent où Dieu appella la Sainte, ce fut là où il la favoriſa, ce fut là où il la fortifia & arma de Vertu & de Pieté pour faire de ſi grandes choſes comme elle a depuis fait, & apres cela il ne faut pas s'étonner ſi Sainte Tereſe avoit tant d'inclination pour ce Convent, d'autant qu'elle eut toujours ſon cœur au lieu où ſon Epoux étoit entré pour la premiere fois dans ſon cœur, & où il l'avoit appellée pour être ſon Epouſe par le moien de cette Vocation.

6. Elle dit fort agreablement ſur la fin du 4. nombre, *les Chanoines de cette Ville nous ont toutes mortifiées, je prie Dieu de leur pardonner*: elle parle des Chanoines de la ſainte Eglife de Segovie, où il y a un Chapitre tres-illuſtre, fort venerable, & dont je fais une eſtime particuliere, à cauſe des grands Perſonnages qu'il a donnez à l'Eglife, & qui ſe ſont rendus recommandables par leur ſinguliere Vertu & par leur grande Doctrine, la maiſon que la Sainte vouloit achepter leur appartenoit, ce qui fut cauſe qu'elle eut quelque demeslé avec eux:

eux : mais si elle en receut pour lors quelque déplaisir , elle en a depuis receu tant d'honneur & d'estime dans la personne de ses Enfans , qu'il n'y a point de Chapitre qui pretende de leur disputer cet avantage , de s'être signalez par dessus tous les autres dans l'estime qu'ils ont faite des Enfans de Sainte Tereſe. Nous en avons un témoignage très-evident en ce que la Tour de leur Eglise, le Chœur & une partie d'icelle s'étant brûlée la nuit du 18. Septembre de l'année 1614. & ce Chapitre aiant été obligé de chercher une autre Eglise pour faire le Service divin, pendant qu'on répareroit le dommage que le feu avoit fait , il choisit entretant d'autres Eglises si belles & si magnifiques, comme il y en a dans cette tres-ancienne Ville , celle des Carmelites Déchaussées , & toute pauvre & petite qu'elle est , on y transporta le tres-saint Sacrement de l'Eglise Cathedrale , suivant la revelation qu'une Religieuse de ce Convent eut le même jour sur les six heures du matin , que fut de cette sorte. *Après qu'elle eut communiqué notre Seigneur lui apparut comme un Pelerin qui alloit par le monde chercher la Brebis égarée, & comme s'il eut été bien las, il lui dit ces paroles, ma Fille, je viens chez vous pour me reposer parmi toutes vos Sœurs, parce que l'on me chasse de ma Maison:* c'est là une approbation fort avantageuse , non seulement de la Piété de ce saint Convent, mais aussi de la Sainteté de l'Eglise de Segovie que le Redempteur de nos ames appella sa Maison.

7. Dans le 6. nombre la Tante demande à la Niece quelque petite somme d'argent à emprunter : quoi une Sainte demande de l'argent ? oui , car la Sainteté à quelquefois besoin d'argent ; & ce n'est pas seulement pour la guerre de ce monde que l'argent est nécessaire , il en faut aussi pour cette guerre spirituelle que Dieu fait dans le monde contre le même monde ; en effet l'on triomphe souvent de l'argent par l'argent même. Comment est-ce que la Sainte auroit pu faire ses Fondations si la Charité des Fideles ne lui eut fourni de l'argent ? comment auroit-on pu plaider devant les Tribunaux

bunaux ſouverains, obtenir les dépêches & les faire venir, ſi l'on n'eût eu de l'argent pour contenter les Avocats & paier les droits qui ſont deus aux Juges ? comment auroit-elle pû nourrir ſes Filles, ſi elle n'eût eu de l'argent pour acheter ce qu'il falloit pour leur entretien ? y a-t'il quelque autre moien que l'argent pour faire ce miracle ?

7. L'argent eſt un puiffant Seigneur, à peine peut-on faire quelque choſe de grand ou de ſaint ſans l'argent, ſoit qu'on veuille nourrir les pauvres, ſoit qu'on veuille couvrir les nuds, ſecourir les neceſſiteux, ſoit qu'on veuille donner l'aumône, en un mot quelque grande action qu'on veuille faire il faut de l'argent, & l'exécution des plus belles actions ſe fonde ſur l'argent; tellement que tout ainſi que l'ame ne peut pas ſervir Dieu dans cette vie ſans le corps, & comme elle eſt obligée de ſe ſervir du corps en tout ce qu'elle fait, principalement pour les actions exterieures, de même les grandes choſes, & les actions ſaintes ont le plus ſouvent beſoin d'argent dans leur execution.

8. Et c'eſt ici la raiſon pourquoi nôtre Sauveur ne rejetta point l'argent de ſon College Apoſtolique, car bien qu'il fut la toute-puiſſance même & qu'il pût créer l'argent ſans le demander ni le chercher; toutesfois en prenant nôtre humanité il voulut être ſujet à la neceſſité de ſe ſervir de l'argent; & ainſi il faiſoit l'aumône, & il ſe peut faire qu'il la receut quelquefois : outre cela pour marque qu'il ſe ſervoit de l'argent c'eſt qu'il avoit un Treſorier qui fut le traître Judas.

9. Mais il faut avouer pour ne rien déguiſer, que ſa divine Majeſté nous a fait voir dans la perſonne de Judas le riſque & le peril qu'il y avoit dans ce remede des neceſſitez des hommes puis que de tous les Apôtres il n'y eût que celui qui gardoit l'argent qui ſe perdit: toutesfois il faut prendre garde que ce traître ne ſe perdit pas pour avoir donné l'argent, mais pour l'avoir gardé: c'eſt-là un exemple bien touchant pour les Treſoriers

riers de Dieu, & qui nous enseigne aux dépens d'autrui de donner ce qu'il nous a donné pour le distribuer, & non pas pour le garder.

LETTRE XLVII.

A la même.

SECONDE.

JESUS.

LA Grace du Saint Esprit soit avec vous.
 1. **M**a Fille, le Courrier part demain, & je ne pensois pas à vous écrire, parce qu'il n'y avoit point de bonnes nouvelles pour vous les mander; mais l'on m'a envoie dire ce soir, un peu auparavant que nous fermaissions notre porte, que celui qui demouroit à la maison à laquelle nous devons passer, consent maintenant que nous y allions apres demain, qui est le jour S. Philippe & S. Jacques; ce qui me fait croire que notre Seigneur commence déjà de vouloir appaiser la tempête de nos persecutions.

2. Je vous prie d'envoier cette Lettre à la Mere Pri-
 eure de Medine, mais il faut que ce soit le plutôt que vous pourrez, car elle sera en peine d'une precedente que je lui écrivis, où je lui parlois de nos travaux, quoi que je ne lui disois pas la moitié de ce que nous avons souffert; je vous assure que depuis la Fondation de S. Joseph, toutes les persecutions que nous avons essuiées ne sont rien en comparaison de celle que nous avons endurée dans cette Ville, quand vous sçaurez ce qui se passe, vous verrez que j'ai raison & que ce sera une Grace toute particuliere que Dieu nous fera si nous en sortons heureusement. il est vrai que maintenant nous en pouvons esperer un bon succes; benisoit Dieu qui retire du bien de toutes choses; pour moi je vous puis dire que j'ai receu une joie incomparable de voir qu'un si grand bonheur nous est arrivé tout d'un coup; mais si mon Frere n'eût été ici l'on n'auroit jamais pu rien faire.

3. Il a beaucoup ſouffert, & il a dépensé ſon argent, & ſupporté toutes choſes avec un ſi grand courage que ce nous eſt un ſujet de louer Dieu ; c'eſt bien avec raiſon que nos Sœurs l'aiment, car elles n'ont point eu d'autre ſecours que lui, & tous ceux de la Ville ont été contre nous ; il eſt maintenant réfugié dans un Convent à notre occaſion, & ce fut un grand bon-heur pour lui qu'on ne le mena point en priſon, celle de cette Ville eſt comme un enfer ; mais le plus ſâcheux eſt qu'on le pourſuit ſans aucune Juſtice, ſeulement par ce qu'il eſt noire Cauti-
on, & l'on nous demande ce que nous ne devons pas : pourveu que l'on évoque la cauſe à Madrid tout cela ſe terminera ; car autrement c'eſt une affaire dont on ne verroit jamais ici la fin : il eſt dans le Convent des Carmes où il eſt avec notre Pere ; & bien que ces travaux qui tombent ſur lui ſoient comme de la greſle, toutefois il eſt ravi de ſouffrir quelque choſe pour l'Amour de Dieu : je fais tout mon poſſible pour lui déguifer ce que nous ſouffrons, & lui faire nos peines moindres qu'elles ne ſont, car elles l'ont beaucoup plus affligé que les ſiennes propres, & certainement c'étoit avec raiſon.

4. Je m'en vais vous donner quelques nouvelles de ce qui ſe paſſe dans ces quartiers : vous ſavez déjà les fauſſetex que je vous mandai que cette Novice, qui s'en eſt allée, nous impoſoit : or tout cela n'eſt rien en compa-
raiſon de ce dont on nous vint avertir, vous le ſçauvez bien-tôt pour mon particulier je vous aſſeure que Dieu me fit une faveur ſingulière de me faire entendre toutes ces choſes ; car j'étois auſſi contente comme ſi j'eufſe nagé dans des delices, & quoi que je connuſſe aſſez les grands maux que ces impoſtures pouvoient cauſer à toutes nos Maisons, néanmoins cela n'étoit pas capable de m'affliger, & la joie que je reſentois dans mon intérieur ſurpaſſoit de beaucoup la triſteſſe que ces rapports me devoient cauſer : enfin c'eſt une grande choſe & une grande ſeureté que la bonne conſcience, & d'être libre des fautes que l'on nous impute.

5. L'autre Novice eſt entrée dans un autre Convent,

Et l'on m'a assuré hier qu'elle avoit perdu le jugement, seulement pour être sortie de chez nous : considérez, s'il vous plaît, en cela la grandeur des Jugemens de Dieu, qui prend toujours le parti de la vérité, & qui découvrira à présent que tous ces rapports ne sont que des faussetez impertinentes, comme celle que cette malheureuse semoit par toute la Ville, disant que nous attachions les Religieuses de pieds & de mains, & qu'après nous les fouëtions; mais pleût à Dieu que toutes les autres impostures n'eussent pas été plus diffamantes que celle-là, car on a dit mille autres choses plus méchantes sur une affaire de si grande importance: & je ne connois- sois clairement que Dieu nous vouloit affliger pour après terminer heureusement cette bourasque, comme il a fait; c'est pourquoi n'en soiez point en peine, au contraire rejouissez-vous, d'autant que j'espère en nôtre Seigneur que nous pourrons bien-tôt passer à la maison que nous avons achetée, par ce que les Religieux de S. François ne se sont plus presentez pour s'opposer à nôtre établissement, & s'ils viennent après que nous aurons pris possession, ce sera inutilement.

6. Il y a dans cette Maison des Ames tres-vertueuses, & sur tout la Prieure a un si grand courage que j'en ai été toute surprise, elle en a beaucoup plus que moi. Il me semble que puis qu'elles m'ont arrêtée ici, ma presence leur doit beaucoup servir, en effet tous les coups des persecutions s'adressent à moi; la Prieure a l'esprit tres-bon, & je lui dis toujours que selon mon sentiment elle est propre pour l'Andalousie; aussi a-t'il fallu que les Religieuses que j'ai amenées fussent bien choisies, pour essuier tant d'afflictions: je me porte bien à présent, ce qui est assez extraordinaire, car je n'ai pas accoutumé d'être si long-temps en santé: nôtre Pere est indisposé, mais il n'a point de fièvre, il ne sçait pas que je vous écris: aiez soin de prier Dieu pour sa santé, & de demander à sa divine Majesté qu'elle nous fasse sortir heureusement de toutes ces affaires, comme je crois qu'elle fera: ô la mauvaise année que j'ai passée dans ce Pais!

7. Venons à vos conſeils, quant au premier qui regarde le titre de Dom que l'on donne à mon Nêveu, je vous dirai que tous ceux qui ont des Vaſſaux dans les Indes ſe font appeller dans ces Pais de la ſorte; nonobſtant cela, quand ſon Pere fut arrivé je le pria de ne pas conſentir que l'on donnât ce titre à ſon Fils, & lui apportai des raiſons pour cet effet; il me creut tellement qu'on ne lui donnoit plus cette qualité; par ce moien toute la Maiſon étoit en repos, & perſonne n'en murmuroit; mais quand Jean de Oûaille & ma Sœur vinrent, toutes mes raiſons ne furent pas capables de leur perſuader qu'il n'étoit pas à propos que mon Nêveu prit cette qualité, pour moi je crois que ce fut pour autorifer par ſon exemple le Dom qu'ils font porter à leur Fils; & comme mon Frere n'étoit pas dans cette Ville, d'où il fut abſent un ſi long-temps, & qu'à cauſe de cela je ne lui pus pas parler; ils lui dirent tant de choſes à ſon retour, qu'ils ruinerent tout ce que mes raiſons avoient avancé; il eſt vrai que preſentement l'on ne parle à Avila d'autre choſe que de cela, ce qui eſt bien honteux, certainement l'on m'en fait des reproches tous les jours, à cauſe que cela regarde ſa réputation; quant à moi je ne penſe pas de l'avoir jamais traité de Dom, mais ne vous mettez pas en peine de cela, car on dit de moi des choſes bien plus fâcheuſes, & cependant je ne m'en ſoucie pas beaucoup; j'en parlerai encore une fois à ſon Pere pour l'amour de vous, mais je crois que ſon Oncle, & ſa Tante n'y conſentiront jamais, outre qu'ils ſont déjà accoutumés de l'appeller ainſi: je vous aſſure que je reçois une mortification bien ſenſible chaque fois que je l'entens nommer de la ſorte.

8. Quant à ce que vous me dites, que Tereſe a écrit au Sieur Padille, je ne penſe pas qu'elle ait écrit à perſonne qu'à vous, & à la Prieure de Medine; pour vous donner quelque ſatisfaction, il me ſemble tout eſci qu'elle lui a écrit une ſeule fois en deux ou trois mois, & pour ce ſujet il ſ'eſt imaginé que je ſuis mal avec lui à cauſe de vous, & de mon Frere, & il n'y a pas moien de lui ôter

cela de la tête. Certainement si j'étois d'une autre humeur il ne se tromperoit pas dans son imagination, car ce que vous m'êtes me doit obliger à vous considérer par dessus tous les autres; mais afin que vous voyiez si je suis si transportée d'amour pour mon Frere comme il croit, c'est que nonobstant toutes les obligations dont je lui suis redevable, j'ai été bien-aise qu'il ait été obligé de se réfugier dans ce Convent, afin qu'il ne me vienne pas voir si souvent, car je vous avoüe que ses visites m'embarassent quelque peu, tellement que quand il est avec moi, si nôtre Pere, ou quelqu'autre vient pour me parler, je lui dis de s'en aller, & aussi-tôt il obest comme un Ange; ce n'est pas que je manque d'amour pour lui, car je l'aime beaucoup, mais je souhaiterois fort de me voir seule & libre de tous ces embarras: ce que je vous dis est la pure verité, l'on en croira ce que l'on voudra, d'autant que cela m'importe de peu.

9. Pour ce que ledit Pere Padille vous a dit qu'il étoit Visiteur, il a voulu se railler, je le connois il y a longtemps: avec cela il nous sert beaucoup dans les occasions, & nous lui sommes fort obligées, que voulez-vous? il n'y a personne sans quelque défaut. J'ai été tres-aise d'apprendre que la licence que je vous ai envoïée ait contenté Madame Marie, dites-lui de ma part tout ce vous jugerez à propos pour lui exprimer mon affection, & que parce qu'il est fort tard, je n'ai pû lui écrire; vous lui direz aussi que bien que je regrette qu'elle soit privée de la presence de Madame la Duchesse, toutefois je m'en console, connoissant que Dieu veut qu'elle n'ait autre compagnie ni autre consolation que lui seul.

10. Je nesc'ai point d'autres nouvelles d'Avila, que celles que vous m'avez écrites. Je prie Dieu qu'il assiste ces pauvres Religieuses: je me recommande à Castille & à toute vôtre Communauté, & sur tout faites mes baise-mains à mon Pere Dominique, je voudrois bien qu'il retardât son voyage d'Avila jusqu'à ce que j'y fusse arrivé, mais puis qu'il veut que toutes choses soient

Sainte Tereſe de JESUS. Lettre XLVII. 413
des Croix pour moi, à la bonne heure: aiez ſoin de m'é-
crire. Et pour cette Pretendante que vous me marquez
avoir de ſi bonnes qualitez, je vous prie de ne la pas
renvoyer, pléût à Dieu qu'elle voulut venir dans ce
Païs, car j'y voudrois faire venir quelques Filles ſi je
pouvois: dites à toutes vos Religieuſes que ſelon mon
ſentiment il n'y a pas ſujet d'être en peine de nous pour
le preſent, par ce que je penſe que toutes choſes iront
bien.

11. *N'oubliez pas d'envoyer la preſente à la Mere*
Prieure de Medine, que vous chargerez de l'envoyer
auffi à celle de Salamanque, d'autant que je l'ai écrite
pour toutes trois: je prie Dieu de vous faire une grande
Sainte. Je vous avoue que le monde de ce Païs n'eſt pas
propre pour moi, & que je deſire plus que jamais de me
voir bien-tôt dans la terre de Promiſſion, s'il plait à
Dieu; quoi que ſi je ſçavois que ſa divine Maieſté eût
plus agreable que je demeuraffe ici, je ſçai que je m'y
arrêteroïs tres volontiers: nôtre Seigneur en veuille or-
donner comme il ſçait être le plus convenable. C'eſt au-
jourd'hui le Dimanche de Quaſimodo.

De vôtre Reverence,

TERESE DE JESUS.

Faites mes recommandations à la Sous-Prieure & à
Marie de la Croix ma Fille, à laquelle vous lirez la
preſente, & recommandez-nous toutes à Dieu.

R E M A R Q U E S.

1. *C*ette Lettre, comme la precedente, eſt adreſſée
à la Mere Marie Baptiſte, Prieure de Valladolid.
La Sainte lui parle de la perſecution de Seville, qui fut
la premiere de celles que cette ſainte Maiſon ſouffrit,
& qui fut cauſée par la foibleſſe d'une Novice, laquelle
venant à perdre le jugement, fit de faux rapports & dit
beaucoup d'impertinences contre les Religieuſes de ce
ſaint Convent.

2. Dans le premier nombre la Sainte dit, qu'elle ne

croioit pas lui écrire parce qu'il n'y avoit point de bonnes nouvelles à lui mander : comme qui diroit , qui est celui qui peut donner des mauvaises nouvelles , s'il n'y est obligé par la nécessité , & principalement à ceux que l'on aime ? elle condamne par ce raisonnement la sottise de ceux qui ont accoutumé d'écrire une Lettre fort longue & tres-mal écrite pour affliger , sans nécessité , une personne.

3. Dès le 3. nombre elle fait un recit des souffrances qu'elles effuierent dans la Fondation de Seville , & lesquelles (comme nous avons dit en divers endroits) furent tres-sensibles : parce que le demon dressa toutes ses batteries contre la réputation de la Religion , & contre l'honneur de la Vertu : mais par la même voie que cet ennemi commun s'efforçoit de jeter par terre cet edifice , Dieu creusoit plus avant les fondemens pour l'élever plus haut ; il n'y a que Dieu seul qui change les affronts en honneur , & l'ignominie en estime : c'est pourquoi je dis à ces Religieuses de Seville , que si elles ne sont plus saintes que les autres elles ont fort peu de raison , d'autant que leur établissement s'est fait avec plus de peine & plus de travail que les autres.

4. En suite elle rapporte les persecutions du Sieur Laurens de Cepede son bon frere , qui étoit nouvellement venu de la nouvelle Espagne : ce devoit être à la vérité un grand homme de bien , puis qu'il emploioit les richesses qu'il avoit apportées des Indes , & les belles qualitez de son esprit à bâtir des Palais Roiaux qui fussent la demeure de Dieu , & la Maison de ses Epouses.

5. Elle marque dans sa Lettre qu'il étoit caché pour s'être mêlé d'un œuvre si sainte : il faut avouer sérieusement que les entreprises spirituelles qui regardent la reformation des mœurs , coûtent bien cher dans ce monde tiran , pour en venir à bout : au même temps qu'un homme pieux & devot étoit réfugié dans un Convent , il y avoit sans doute deux mille scelerats qui se promenoient par les ruës & par les places de Seville : quoi faut-il que le scandaleux soit mené en triomphe

& que le juſte ſoit attaché à la chaîne ? le Philoſophe Moral & païen n'en à jamais tant dit, car il ſ'eſt contenté d'avancer que *parva ſcelera puniuntur, magna in triumphis feruntur* ; mais le Philoſophe Chrétien ex-
 que, perimentera tous les jours que non ſeulement l'imperfection de l'homme de bien, mais encore ſa plus haute perfection ſera perſecutée & châtiée dans le même temps que la malice du méchant ſera approuvée & couronnée : c'eſt pourquoy ce n'eſt pas ſans ſujet que nôtre Seigneur voulut donner un avis aux Juſtes en la perſonne de ſes Apôtres, quand il leur dit, *Ecce ego mitto vos ſicut oves in medio luporum*, voiez ſ'il vous plaît, quel crime a commis la pauvre brebis pour être devorée du loup, ſans doute qu'elle n'a rien fait, mais la ſeule cruauté du loup fait tout ſon crime.

6. La Sainte pourſuit dans le nombre 4. cette matiere, diſant que le plaisir qu'elle avoit reçu dans l'avverſité ſurpaſſoit la triſteſſe que ſon affliction lui pouvoit cauſer : c'eſt une choſe merveilleuſe de voir que dans les perſecutions le plaisir interieur d'une ame reli-
 gieuſe à la volonté de Dieu, eſt plus grand que la peine exterieure qu'elle ſouffre. Il eſt vrai que c'eſt une choſe extraordinaire, mais qui eſt fort faiſable, tres-raiſonnable, & en quelque façon neceſſaire : car qu'importe t'il que les tourmens affligent le corps ſi l'ame eſt comblée au dedans de plaisirs indicibles ? qu'importe-t'il que le corps de S. Laurent ſoit conſommé par de vives flammes, ſi ſon ame brûle au dedans du feu d'amour ? quoy le monde peut il triompher dans l'exterieur de Dieu qui eſt dans l'interieur ? voiez ſi la Sainte ne doit pas être bien contente de ſouffrir, puis qu'elle deſiroit avec emprefſement les perſecutions pour l'amour de Dieu ? voiez ſi elle ne devoit pas ſe réjouir de ſe voir offenſée & perſecutée, puis qu'elle ſuivoit avec la Croix ſur les épaules ſon Epoux bien-aimé, outragé & perſecuté ?

7. Les Apôtres ne trouverent pas une joie ſi apparente dans la Reſurrection de nôtre Seigneur comme dans le Miſtere de ſa douloureuxſe Paſſion ; & l'on void ceci

Act. 5.
v. 21.

clairement en ce que les Evangelistes ne disent pas que les Apôtres se soient réjouis de voir leur Maître resuscité; mais quand S. Luc parle des coups de fouet & des persecutions qu'ils souffroient pour prêcher le saint Evangile, voici ce qu'il en dit, *ibant Apostoli gaudentes, quoniam digni habiti sunt pro Nomine* J E S U *contumeliam pati* : & je crois que la raison en est, parce que quand les Apôtres voioient leur Maître resuscité ils l'avoient preient, mais ils ne l'avoient pas au dedans d'eux-mêmes, & quand on les fouettoit ils l'avoient dans leur interieur; & lors que nôtre Seigneur est dans une ame il la console & la réjouit plus que quand il en est dehors & qu'il est seulement present, & pour ce sujet sa divine Majesté dit, *cum in so sum in tribulatione* : je suis avec lui dans l'affliction, c'est à dire avec lui, en lui, au dedans de lui.

Pf. 90
v. 15.

8. La Sainte dit en suite, *que la Novice avoir perdu le jugement*; mais je suis fort surpris que celle qui fit tant de sottises sans jugement, eût quelque chose à perdre; toutefois elle eût fort bonne raison de le perdre, parce que comme dit la Sainte, *elle le perdit seulement pour être sortie du Convent des Carmelites de Seville* : qui sera celui qui pourra s'empêcher de perdre le jugement, s'il sort du port pour s'exposer à la tempête? s'il laisse le repos pour chercher l'inquietude? s'il passe d'un lieu d'assurance à un lieu plein de peril? des remedes aux maux? en un mot, s'il abandonne un Convent & un Paradis orné d'admirables Vertus, comme sont tous les Convens des Carmelites, pour entrer dans ce miserable monde.

9. Dans le 6. nombre la Sainte fait reflexion sur la bonté & la Vertu des Religieuses qui étoient dans ce Convent de Seville; elle dit, *qu'elles sont routes de bonnes ames*, & sur tout elle loue la Prieure, qui étoit la Mere Marie de S. Joseph, de laquelle nous dirons beaucoup de choses en son lieu; & la louange qu'elle lui donne n'est pas de peu de poids, puis qu'elle dit, *qu'il lui semble qu'elle a plus de courage qu'elle même*. C'est une chose sur-

sur-

ſurprenante de voir que la Sainte ne loïe pas cette Priere de ce qu'elle étoit parfaite, humble, addonnée à la Penitence & aux autres Vertus ; mais elle la loïe ſeulement de ce qu'elle étoit courageuſe. Sainte Tereſe vint dans ce monde pour être un Capitaine general, en eſſet elle le fut dans l'armée de Dieu. & fit les plus belles conquêtes du monde, lui gagnant des Roiaumes eternels, qui ne ſont autres que les ames où ſa Majeſté regne eternellement ; ô qu'elle ſe reſſouvenoit bien de ces paroles de nôtre Seigneur, *Regnum Calorum vum patitur & violenti rapiunt illud.* Et certainement la vie ſpirituelle eſt une guerre perpetuelle, comme diſoit Job, *militia eſt vita hominis ſuper terram* : & ainſi c'eſt avec raiſon qu'elle demande du courage pour triompher de l'ennemi.

Matthl
11. v. 12.

Job 7.
v. 1.

10. Elle ajoute en ſuite avec beaucoup de grace, je vous aſſure que cette Religieuſe eſt excellente pour l'Andalouſie ; il eſt neceſſaire que les Andalouſiens prennent le ſoin de trouver la raiſon pourquoi la Sainte a avancé ce diſcours ; car ſelon mon ſentiment je crois qu'elle nous veut donner à entendre qu'il faut avoir plus de cœur pour ſe ſauver dans cette Province ſi noble que dans Caſtille la Vieille : ce qui vient ſans doute, de la grande abondance de toutes choſes qui ſe trouve dans ce Pais, qui eſt ſi beau & ſi ſecond : or pour monter au Ciel, laiſſer ſa felicité humaine & rompre les liens & les chaînes des plaiſirs de ce monde, il faut plus de cœur, de valeur & de courage, que pour y arriver quand on eſt abandonné du monde & qu'on le mépriſe pour ſuivre la pauvreté, les travaux & les miſeres : & ainſi nous voions, comme Saint Auguſtin l'a fort bien remarqué, qu'Adam tomba dans les delices du Paradis, & Job tint bon & demeura ferme tout nud & couvert de plaies qu'il étoit, ſur un peu de fumier, *in ſtercore ſedebat Job cùm ſueret vermibus atque putreſceret ; ſed melior Job vulneribus plenus in ſtercore, quàm Adam integer in Paradiso.*

D. Auguſt.
Serm.
22. de
Tempore,

11. Dans le nombre 7 la Tante répond à ſa Niece touchant certaines affaires domeſtiques, dont elle lui avoit

voit écrit : & l'humilité ou la bonne grace de la Sainte les appelle des conseils, dont l'un étoit, suivant que l'on le peut inferer, du titre que l'on appelloit Dom François, le Fils du Sieur Dom Laurens de Cepede : & comme dans ce temps-là cette qualité de Dom ne se donnoit qu'à fort peu de monde, & qu'elle n'étoit pas si commune comme elle est à présent, la Mere Marie Baptiste & la Sainte étoient marries de ce qu'on la donnoit à son Neveu, car encore que leur Maison fut fort Noble, toutefois elles vouloient conserver l'ancien honneur de leur Famille en conservant l'ancienne mode ; sçachant fort bien que la vanité ne donne pas plus d'honneur que la verité, & que la plus grande estime, & la veritable Noblesse ne va pas à prendre des titres relevez, mais à les meriter.

Sur ce sujet la Sainte confessant que cela lui est sensible, dit fort agreablement, *qu'il n'y a plus rien à faire sur ce sujet, parce que son Neveu avoit un Cousin germain qui prenoit la même qualité ; & bien que dans Avila l'on ne parlât d'autre chose, qu'il étoit veritable que tous ceux qui avoient des Vassaux dans les Indes se faisoient appeller de la sorte.* On appelloit dans ce temps-là Vassaux les Indiens qui étoient sous la protection du Roi d'Espagne, bien que l'on n'eût aucune Jurisdiction sur eux, ils étoient seulement obligez de paier tribut : or le Sieur Laurens de Cepede, à cause de ses services signalez & de ceux de ses Freres, avoit été pourveu de la Charge d'Intendant general sur tous les Vassaux du Peru ; neanmoins quoi qu'il fut d'une Race reconnue de tout le monde pour Noble, quoi que son merite fut tres-grand, & qu'il eut un poste si relevé & si honorable, comme l'est celui d'Intendant dans ces Provinces, l'humilité de la Sainte ne pouvoit pas souffrir qu'on changeât le stile, & que son Frere introduisit une nouvelle coutume, qui n'avoit point encore été pratiqué dans ce temps-là : ô que les Saints raisonnent parfaitement bien quand il s'agit de la modestie & de la perfection !

12. Dans le huitième nombre la Sainte louë encore une fois son Frere, qu'elle devoit aimer, plus parce qu'il étoit homme de bien, que pour être son Frere, d'autant que l'alliance de la Grace est plus étroite que celle de la Nature.

13. En suite dans le nombre neuvième elle dit à sa Niece *de ne pas croire ce que Padille lui avoit dit, & qu'il s'étoit voulu railler quand il lui avoit voulu faire accroire qu'il étoit Visiteur*: elle parle du Licentie Jean de Padille, qui fut un Prêtre d'une Vertu reconnue, & si zélé pour la Reforme des Religions, que le Roi Philippe II. lui en donna la Commission un peu auparavant que Sainte Terefe eût commencé celle du Mont-Carmel. La Sainte pria sa Niece de dissimuler la mauvaise satisfaction qu'elle pourroit avoir receüe de cette raillerie, d'autant que les utiles services qu'il avoit rendu à la Reforme meritoient bien qu'on lui souffrit quelque chose; comme si elle eût dit, *ce Prêtre est porté par une forte inclination à nous rendre service, son amour est veritable, son humeur est de se divertir, il est juste que vous pardonniez, à son humeur railleuse pour l'amour qu'il porte à tout nôtre Ordre.*

14. C'est un malheur ordinaire d'une injuste correspondance de perdre dix services pour un seul déplaisir que l'on aura donné; il me semble que pour garder quelque égalité, les dix services ne se devoient perdre que par autant d'injures; mais c'est que les hommes sont plus capables de colere que de reconnoissance: ils se laissent plus facilement emporter à celle là qu'à celle-ci.

15. Elle finit en suite ce nombre par un raisonnement tres-effectif, disant, *nonobstant ses railleries il nous sert beaucoup, & nous lui sommes fort obligées; que voulez-vous? il n'y a personne qui n'ait quelque défaut: comme qui diroit, si nous ne devons pas pardonner les fautes de nos bien-faïcteurs, il est certain que comme il n'y a personne qui n'ait quelque imperfection, nous ne reconnoîtrons jamais les bienfaits que nous recevons, & par conséquent nous serons toujours ingrates & inquietes;*

tes ; ingrates par l'oubli du bienfait , inquietes par le déplaisir que nous recevrons de ces imperfections ; par ce raisonnement elle enseigne à ses Religieuses deux excellentes vertus qu'elles doivent pratiquer ; l'une est l'amour pour ce qui est bon , l'autre la patience pour ce qui est imparfait , parce que si nous voulons vivre avec des gens qui n'aient point d'imperfection , il faut que nous sortions de ce monde , où *nemo sine crimine vivit* : enfin c'est comme si elle lui disoit , *il nous faut souffrir les uns & les autres , afin que la Charité brûle , & qu'elle ne s'éteigne pas ni dans les uns ni dans les autres.*

16. Cette Dame que la Sainte appelle Madame Marie , étoit Madame Marie de Mendoze , Fondatrice du Convent de Valladolid. Casilde , étoit la Mere Casilde de S. Ange , Religieuse d'une grande vertu dans le même Convent de Valladolid ; & le Pere Dominique , étoit le Pere Dominique Bagnes Confesseur de la Sainte , qui étoit dans ce temps Recteur du College de S. Gregoire de Valladolid , comme l'on peut voir dans la Lettre XIX.

En suite elle dit , *puis que mon Pere Confesseur veut que toutes choses soient des Croix pour moi , à la bonne heure , elle sçavoit fort bien que la Croix est le chemin Roial par où l'on va au Ciel.*

LETTRE XLVIII.

À la Mere Prieure , & aux Religieuses du Convent de la Conception de Valladolid.

JESUS , MARIA , JOSEPH.

1. **M**A Mere , la grace du Saint Esprit soit avec vous , & avec toutes mes tres-cheres Sœurs.

Je veux vous faire résouvenir comme depuis la Fondation de votre Convent je ne vous ai jamais prié de recevoir des Filles sans dot , ni demandé aucune chose qui fut de consideration , du moins je ne m'en souviens pas ; ce qui n'est pas arrivé à d'autres maisons où l'on en

à receu quelques-unes par Charité ; & bien qu'elles
 n'aient rien apporté, les Convens n'en ſont pas pour ce-
 la plus incommodex, au contraire ils ſont les mieux
 rentez ; mais preſentement je veux vous demander une
 choſe que vous êtes obligée de m'accorder pour le bien de
 l'Ordre & pour quelqu'autre raiſon ; & quoi que cela
 regarde votre bien, je le veux prendre à mon compte,
 tellement que vous devez faire cas que vous me le don-
 niez ; car j'apprehende beaucoup que ce qui eſt ſi impor-
 tant pour le ſervice de Dieu & pour nôtre repos vienne
 à ſe perdre à faute d'argent.

2. Par les Lettres de Rome que je vous envoie, & qui
 nous ont été écrites par un de nos Peres Déchauffez qui
 eſt Prieur du Calvaire & qui en eſt arrivé, vous verrez
 comme il nous preſſe de lui envoyer deux cens écus ; vous
 ſçavez que comme il n'y a point de Chef parmi eux, ils
 ne peuvent rien faire : en effet quand il fallut donner de
 l'argent pour le Voiage de Frere Jean de JESUS, &
 du Prieur de Paſtrane, qui ſont auſſi allex à Rome (&
 je ne ſçai pas encore ſ'ils ſont arrivex) ils eurent ſi peu
 de pouvoir de leur en fournir, qu'outre celui que je leur
 donnai, le Convent de Veas fut obligé de leur donner
 cent cinquante écus ; c'eſt une faveur toute particuliere
 de Dieu, que quelques-unes de nos maiſons puiſſent re-
 medier à la neceſſité de ces bons Peres, car enſin ce n'eſt
 qu'une fois en la vie. Le Pere Nicolas m'écrit de Ma-
 drid, qu'il a trouvé une perſonne, qui pour lui faire
 grace, avancera ces deux cens écus, & les prendra ſur
 le dot de la Sœur Marie de S. Joſeph, pourveu que vô-
 tre Convent lui en envoie une Quittance, avec quoi il
 ſe contente, quelque retardement qu'on puiſſe apporter
 à ſon paiement : j'ai eſtimé cette offre à un grand bon-
 heur ; & ainſi je vous prie pour l'amour de Dieu, que
 la preſente veü vous faſſiez appeller un Notaire qui
 faſſe un Certificat comme cette Religieuſe eſt Profeſſe,
 & que ce ſoit dans la maniere qu'il faut, tellement qu'il
 n'y ait rien qui puiſſe rendre cet Acte invalide, ſans
 quoi nous ne pouvons rien faire ; & après avoir fait fai-

ve ce Certificat, vous me l'envoiez au plûtôt avec la Quittance, mais prenez garde de les separer & de ne les point mettre ensemble; car il faut que chaque chose vienne à part, & sans retardement; vous voiez bien par les Lettres de ce Pere, la necessité que nous avons de faire diligence, & de lui envoir au plûtôt cet argent.

3. S'il vous semble que la somme est grosse & que tous les autres Convens devoient contribuër: je vous dirai que chaque maison fait selon son possible, celles qui ne peuvent rien donner, comme celle-ci, ne donnent rien; nous portons toutes un même Habit, afin que nous nous secourions les unes les autres, d'autant que ce qui appartient à un Convent appartient à tous les autres, & celui qui donne tout ce qu'il peut donner, donne beaucoup; outre que les dépenses qu'il faut faire sont si excessives, que vous seriez etonnées de les sçavoir; la Sœur Catherine de JESUS en peut dire quelque chose; de sorte que si nos maisons ne contribuent à ces besoins je ne le puis pas gagner, car je suis dans l'impuissance de travailler. J'ai bien plus de repugnance d'aller d'un côté & d'autre pour quester & mandier: & à n'en point mentir ce m'est un tourment que je ne pourrois souffrir pour aucune personne, mais pour Dieu seulement.

4. Outre cet argent que je vous demande il me faut encore trouver deux cens écus que j'ai promis au Chanoine Montoia, qui nous a rendu des services signalez dans nôtre plus grande necessité, & Dieu veuille que cet argent soit suffisant pour venir à bout de ce que nous pretendons; car je vous assure que c'est une grande grace que Dieu nous fait, de vouloir que l'argent soit capable de nous acquerir un si grand repos, comme celui que nous esperons de la separation de nôtre Province; ce que je viens de vous dire est une chose absolument necessaire; mais pour ce que je m'en vais vous proposer, je le laisse à vôtre volonté, & je vous le dis, parce qu'il me semble que c'est une chose raisonnable & qui sera agreable à Dieu, & au monde.

Vous

5. Vous ſavez bien que vous receûtes dans vôtre Convent la Sœur Marie de Saint Joſeph par Charité & preſque ſans dot, à la conſideration de nôtre Pere Gratian ſon Frere : j'ai appris depuis, que comme ſa Mere eſt dans une grande neceſſité, elle retarda l'entrée de ſa Fille dans vôtre Convent juſques à ce qu'elle eût negocié les quatre cens écus qu'elle vous a promis; mais elle creut que la Charité que vous aviez faite au Pere Gratian iroit plus avant, & que vous recevriez ſa Fille ſans rien prendre, & par ce moi en elle eſperoit de ſe ſervir de cet argent pour remedier à ſes neceſſitez; car (comme je vous ai dit) elle en a grand beſoin, & trou-
veroit aſſez où l'emploier : maintenant je ne m'étonne pas qu'elle reſſente beaucoup d'être privée de cet argent; neanmoins c'eſt une ſi bonne Femme, qu'elle ſe loüe continuellement de la Charité que vous lui avez faite, & elle en témoigne toujours une grande reconnoiſſance : or de ces quatre cens écus il en faut rabattre cent, ſuivant la Lettre que je vous envoieai derniere-
ment du Pere Maître Gratian, qui portoit que ſa Mere avoit bien depenſé cela dans le Voiage qu'elle fit pour amener ſa Fille à Valladolid, & en pluſieurs autres cho-
ſes qu'elle lui avoit acheptées; tellement que la Quittance que vous ferez doit être de trois cens écus. Pour ce qui eſt de la legitime de cette Fille n'en faites pas grand cas, parce que tout leur bien conſiſte en des pen-
ſions viageres que le Roi a données, & ils n'ont point de rente aſſeurée; de ſorte que le Secretaire venant à mourir les enfans n'auront plus rien, & quand il reſteroit quelque choſe ils ſont en ſi grand nombre qu'il n'y faut pas ſeulement ſonger : c'eſt leur Mere qui m'a écrit tout ceci : je ne ſçai pas ſi j'ai gardé ſa Lettre, ſi je la trouve je vous l'enverrai : enfin la Quittance doit être des trois cens écus.

6. Mais il me ſemble qu'il ſeroit bien mieux ſi vous envoyiez une Quittance totale des quatre cens écus qui vous ont été promis pour la Reception de cette Fille; car ſa Mere ne manquera pas pour cela de vous envoyer les
autres

autres cent écus , quand elles les aura receus ; & quand elles ne vous les enveroient pas , elle les a bien meritez , puis qu'elle a receu tant de fâcheries , de voir toutes les persecutions que son Fils a enduré , qui certainement ont été terribles ; outre que c'est bien le moins que nous devons à nôtre Pere Gratian ; & si nous avons receu dans l'Ordre tant de Filles , qui ne nous ont rien apporté il est bien raisonnable que nous fassions quelque chose à sa consideration.

7. Les Religieuses de Toledé en ont usé bien autrement : car quand elles ont receu son autre Sœur elles ne lui ont demandé , ni lit , ni meubles , ni habit , ni quoi que ce soit ; tellement qu'elles n'en ont rien eu , & elles auroient été encore ravies de recevoir de cette même sorte l'autre Sœur , si elle y eût voulu entrer , & c'est que Dieu donne à ses Filles de si belles qualitez , & un si bon naturel , qu'elles auroient mieux aimé la recevoir qu'une autre Fille qui auroit apporté un bon dot. Je vous ai déjà dit que vous ferez ce que vous trouverez bon pour ce qui regarde les cent écus , mais pour les autres trois cens il n'y a rien autre chose à faire que de nous en envoyer la Quittance , d'autant que la nécessité est grande.

8. Apres que les affaires seront terminées l'on fera un calcul de toute la dépense qui s'est faite , & selon ce calcul l'on taxera également toutes les maisons ; apres l'on remboursera celles qui auront fourni plus d'argent que leur taxe ne porte ; ce qui se fera aussi à l'égard de vôtre Convent. Assistons nous maintenant comme nous pourrons. Je prie la Prieure que pour son sujet on ne vient à perdre la bonne volonté que ces Sœurs ont , je suis assurée qu'elles ne sont pas moins Filles de la Religion que les autres , qui contribuent tout ce qu'elles peuvent , Dieu vous fasse toutes aussi saintes comme je l'en supplie. Ainsi soit-il.

9. Entout cas que la Sœur Catherine de JESUS , lise cette Lettre à toutes les Sœurs , parce que je serois bien fâchée que l'on en obmit la moindre partie , com-

Votre Servante,
TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **L**Edeſſus de cette Lettre eſt de cette ſorte, à la Mere Prieure & à mes Filles & Sœurs du Mont Carmel, au Monaſtere de Valladolid. La Prieure étoit la Mere Baptiſte, Niece de Sainte Tereſe ; & les deux cens écus que la Sainte demande à ces Religieuſes ſur le dot de la Sœur Marie de S. Joſeph, qui étoit Sœur du Pere Hierôme Gratian, furent emploiez aux affaires de la Reforme, & particulièrement pour obtenir la bulle de la ſeparation, que le Pere Pierre des Anges Prieur du Calvaire follicitoit en Cour de Rome, comme la Sainte le rapporte dans le nombre deuxième.

2. Dans le quatrième elle ſe fert d'un fort bon raifonnement, diſant que c'eſt une grace toute particuliere de Dieu, qu'il ne faille que de l'argent pour obtenir un ſi grand repos ; comme ſi elle diſoit, qu'oieſt-il poſſible que je puiſſe rachepter avec de l'argent mon repos ? n'eſt-ce pas à dire vrai un grand marché de donner de l'argent, qui m'eſt de ſi peu d'importance, pour le repos qui m'eſt ſi neceſſaire ? n'eſt-ce pas une bonne affaire de me mettre en état de pouvoir ſervir Dieu avec quietude par le moien de l'argent, qui n'eſt bon qu'en tant qu'il eſt employé ? n'eſt-ce pas un bon marché de donner l'argent au monde pour me donner à Dieu.

3. L'on voit par cette Lettre que la Sainte fit la Reforme des Carmes Déchauffez, non ſeulement par ſa doctrine, pieté, exemple, conſeils & avis, mais encore par le moien de l'argent que les Carmelites & les Convents lui fourniſſoient, tellement que ſ'ils ſont leurs Peres ils ſont auſſi leurs enfans ; & ſ'ils ont le ſoin de les conduire & gouverner ſaintement, c'eſt une choſe à laquelle ils ſont obligez, & ils ne ſont en cela que leur devoir. L'on voit auſſi par cette même Lettre que la Sainte

te a fait un miracle inouï, en ce que par une voie admirable elle a disposé les choses de maniere, que les enfans sont les Peres de leurs mêmes Meres, puis qu'elles les engendrèrent au commencement en JESUS-CHRIST, & eux presentement les dirigent, enseignent & gouvernent saintement comme leurs Filles spirituelles, pour les mener à Dieu.

4. C'est une chose aussi remarquable de voir cette eloquence & cette façon de parler, par laquelle la Sainte exhorte ses Religieuses à lui donner le secours qu'elle leur demande, tantôt elle leur represente le bien universel, tantôt le particulier; elle leur met devant les yeux l'honneur de l'Ordre, le repos, l'exemple, le devoir, l'obligation & la reconnoissance, mais cela est si bien rangé, que ni Demosthene, ni Ciceron ne pouvoient jamais mieux parler sur une semblable matiere; il faut avoier que la Sainte fut excellente en tout.

Dans le cinquième nombre, la Sainte intercede pour une Sœur du Pere Gratian, afin qu'on lui fit grace de quelque somme que sa Mere avoit promise pour sa Reception; ce qu'elle fait avec beaucoup de grace & d'affect on.

5. Premièrement elle appuie beaucoup sur la necessité de Madame Jeanne d'Antisque, qui étoit une Dame Noble & Vertueuse: quand est ce que la Noblesse & la Vertu n'ont pas été dans la plus grande necessité? Dieu ne verse pas tous ses biens d'une même main, les Nobles se doivent contenter de l'honneur & de l'estime, les Riches de leur argent.

La Sainte ajoute que cette Noble Dame étoit chargée d'Enfans; comme si elle disoit, il n'y a jamais assez de bien dans une maison où il y a beaucoup d'Enfans.

6 Elle dit apres que ses Religieuses ne doivent pas faire grand cas de la legitime de la Novice, parce que tout le bien de ses Parens consiste en des pensions viageres: comme si elle disoit, le Ministere venant à manquer la pension finit aussi, & la necessité commence & continue.

Ceci arrive fort facilement quand les Rois ſont Juſticiers & les Miniſtres gens de bien, comme ce grand Secretaire dont parle la Sainte, qui fut Secretaire du Roi Philippes II & l'on dit que ſa Majeſté l'appelloit ſon Ange; & c'étoit non ſeulement pour la grande vertu & le grand eſprit qu'il avoit, mais parce qu'il n'étoit point intereſſé, & qu'il n'agiſſoit point ſelon le ſang & la chair dans ſon emploi. Il mourut fort jeune, & ſa mort treucha toutes les eſperances de ſa maiſon.

7 La Sainte repreſente auſſi les douleurs que cette vertueuſe Dame, Mere du Pere Gratian avoit ſouffertes à cauſe de ſon Fils, ce qu'elle dit pour obliger les Religieuſes de Valladolid à amoindrir le dot de ſa Fille; elle ajoute apres, *que les tourmens que le Pere Gratian a enduré pour elles ſont terribles* : comme ſi elle vouloit dire, ce Fils ſouffroit pour la Religion, la Mere enduroit en ce qu'elle voioit ſouffrir ſon Fils: quoi tant de peines ſouffertes pour la Religion ne ſont-elles pas un bon dot?

8. En ſuite elle dit, *que bien que cette Dame ne rencontra par une ſi grande Charité à Valladolid comme à Toledé, toutefois elle étoit ſi bonne qu'elle ſe loüoit continuellement de celle que l'on lui avoit faite à Valladolid.* Il paroît bien que cette Dame étoit Noble, Vertueuſe & Spirituelle, puis qu'elle faiſoit des remerciemens pour ce dont une autre auroit formé de tresgrandes plaintes.

9. Enfin l'on voit dans tout ce nombre la reconnoiſſance que la Sainte avoit pour les grands ſervices que le Pere Gratian lui avoit rendus: c'eſt pourquoi la Congregation des Cardinaux fit de cette Sainte un jugement tres-veritable en ſa Canonifation, tombans tous d'accord, apres avoir parcouru ſa vie, que parmi toutes les vertus que S. Tereſe poſſeda dans ce monde, la grande reconnoiſſance qu'elle avoit pour ſes Bienfaiteurs éclata par deſſus toutes les autres; & ainſi nous pouvons aſſeurement nous embarquer dans la dévotion d'une Sainte ſi reconnoiſſante; il la faut aimer & ſecourir en la perſonne de ſes enfans; & ce qui eſt le plus neceſſaire il la faut imiter en ſes Vertus.

L E T T R E X L I X.

*A la Mere Prieure des Carmelites Déchauffées
de Malagon.*

J E S U S.

MA Fille, la grace du Saint Esprit soit avec vous.
1. Loüé & benissoit Dieu de ce que j'ai receu ici de vos Lettres : je vous assure que je ne souhaitois pas peu d'en avoir : c'est ce qui me fait connoître que je vous aime plus que plusieurs autres qui sont mes proches Parentes ; il me semble toujours que vos Lettres sont trop courtes ; j'ai été toute consolée d'apprendre que vous vous portiez bien, Dieu vous veuille donner une aussi bonne santé comme je l'en supplie ; je suis bien affligée qu'outre les peines qui sont inseparables de vôtre Charge, vous soiez toujours sujette à des douleurs ; il me semble que cette indisposition est maintenant si ordinaire, qu'elle a besoin que vous y remediiez serieusement. Je prie Dieu de vous donner ce qui est le plus convenable.

2. Ah que j'ai bien souhaité, ma Mere, que vous eussiez été ces jours passez avec moi. Assurez-vous que selon mon sentiment, & sans exageration, je n'ai jamais eu en toute ma vie un si bon temps : ce Pere Gratian a demeuré dans cette Ville plus de vingt jours, je vous proteste que depuis le temps que je traite avec lui je n'ai pas pu encore bien connoître le merite de cet homme, c'est une personne accomplie & achevée ; du moins il est tel dans mon opinion, & il est meilleur pour nous autres que nous ne le sçaurions demander à Dieu ; ce que vous, & toutes nos Religieuses doivent faire à present est de demander à sa Majesté qu'elle nous le donne pour Superieur, car par ce moien je me pourrai décharger sur lui du Gouvernement de nos Maisons. Je n'ai jamais veu tant de perfection accompagnée d'une si grande douceur. Je prie Dieu de le tenir de sa main, & de le conserver. Je ne voudrois pas pour tout ce qu'il y a
dans

dans le monde, ne l'avoir point veu & n'avoir pas traité avec lui; il a attendu ici Marian, & nous étions bien aises qu'il tardât à venir. Julien d'Avila, & tout le monde l'aiment éperduëment; il prêche admirablement bien, & je ſuis perſuadée qu'il s'eſt beaucoup perfectionné depuis le temps que vous ne l'avez veu; peut-être que les grandes perſecutions qu'il a endurées lui auront grandement profité. Notre Seigneur a mis les choſes en tel état, de maniere qu'avec ſa faveur je partirai pour Seville Lundi prochain. J'écris plus particulièrement au Pere Diegue, de quelle façon je ferai ce Voiage & de quel côté je paſſerai.

3. Le ſujet qui me le fait entreprendre, eſt que cette maiſon où je ſuis, eſt dans la Province de l'Andalouſie; & comme le Pere Maître Gratian en eſt Provincial, je me ſuis trouvée ſans y penſer ſous ſa Jurisdiction, tellement qu'il m'a pû commander comme étant ſon Inferieure; & ce qui a encore contribué à mon Voiage, eſt que nous étions prêts d'aller à Caravaque; mais il s'eſt trouvé que la Permiſſion que le Conſeil des Ordres nous en avoit donné étoit couchée en des termes qui la rendoient invalide; & ainſi comme nous n'avions pû aller à Caravaque, nous avons pris reſolution d'aller faire au plutôt la Fondation de Seville; j'aurois une grande conſolation de vous mener avec moi, mais je vois que ce ſeroit perdre votre maiſon que de vous en tirer, outre que j'y vois d'autres inconveniens.

3 Je crois que le Pere Maître Gratian vous verra avant que de revenir dans ces quartiers, le Nonce l'a fait appeller, & il ſera arrivé à Madrid quand vous recevrez la preſente. Je me porte beaucoup mieux qu'à l'ordinaire, & depuis que je ſuis dans ce Pais je jouis d'une parfaite ſanté. O que je paſſerois bien mieux l'été chez vous que non pas dans le feu, & les chaleurs de Seville; recommandez nous à Dieu & chargez en toutes les Sœurs auſquelles vous ferez mes recommandations.

5. Il y aura à Seville plus de commoditez pour nous
pour.

pouvoir écrire plus souvent ; & ainsi je n'en dis pas davantage ; je vous prierai seulement de saluer de ma part le Pere Recteur, & votre Confesseur ; vous leur direz ce qui se passe, & les chargerez de prier Dieu pour moi. Je saluë encore une fois toutes vos Religieuses ; Dieu vous fasse une grande Sainte. C'est aujourd'hui le jour de l'Ascension, la Sœur de S. Hierôme se recommande à vous, je la mene à Seville avec cinq autres Religieuses qui ont de fort bonnes qualitez ; sur tout celle qui vient avec moi pour être Prieure de la nouvelle Fondation, est fort propre pour soutenir cette Charge.

Votre Servante,

TERESE DE JESUS.

Je ne sçai pas pourquoi vous vous hâtez tant pour la Profession de Jeanne Baptiste: attendez encore quelque peu de temps, il n'y a rien qui presse, & elle est encore fort jeune ; que si vous êtes d'un autre sentiment, & que vous en soiez contente elle pourra faire Profession ; mais je serois d'avis que vous l'éprouvassiez davantage, car quand je la vis en passant chez vous je la creus malade.

REMARQUES.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre dans le Convent de Veas, qui est celui où elle vid la premiere fois le Pere Hierôme Gratian, comme elle-même rapporte dans le Livre de ses Fondations: il y a seulement à remarquer dans le premier nombre le grand amour avec lequel elle le comporte à l'endroit de ses Filles, c'est-là le levain de tout le gouvernement & l'opération qui fait aller le chariot de la Vie reguliere sans faire bruit.

2. Le deuxième nombre contient les loüanges qu'elle donne au Pere Maître Hierôme Gratian, outre plusieurs autres semblables à celles-ci que la Sainte lui a données en plusieurs rencontres.

3. Elle parle dans le troisième de la Fondation de Seville,

Sainte Tereſe de JESUS. Lettre XLIX. 431
ville, Fondation qui a été un Seminaire d'afflictions,
& par conſequent de merites & de couronnes.

4. Dans le ſixième nombre, la Sainte apres avoir
propoſé les inconveniens qui pourroient arriver qu'une
jeune Novice fit ſi-tôt Profeſſion, ſ'en rapporte en ſuite
à la bonne conduite de la Prieure; ce qu'elle fait avec un
grand jugement, parcequ'il faut toujours croire que
celle qui a la matière preſente, choiſira le meilleur
moien pour la diſpoſer.

L E T T R E L.

*A la Mere Prieure & Religieuſes du Convent de Saint
Joſeph du Sauveur de Veas.*

J E S U S, M A R I A, J O S E P H,
veüillant embraser les Ames de meſcheres
Filles du Convent de Veas.

1. **D**epuis que je ſuis ſortie de votre Maiſon je n'ai
pas eu un moment de repos, mon Dieu enſoit
loüé; & je vous écris la preſente, ma chere Mere Prieu-
re, pour obeir à vos ordres, & pour la conſolation de mes
Filles qui ſont dans votre Maiſon: pour toutes choſes je
vous dirai, qu'un peu apres que je fus arrivée à la Mai-
ſon de Madame Marie Fajarde, je ſentis une ſi grande
douleur par tout le corps, qu'il me ſembloit que l'on m'en
arrachoit l'ame: mais dans ce mal exceſſif je fus toute
ſaiſie ſainte de voir à mon côté le Glorieux S. Joſeph, qui
me conſola & m'encouragea à pourſuivre mon Voiage,
pour faire ce que l'Obeïſſance m'a ordonné.

2. Mes Filles, je partirai demain ſans faute, quoi que
je ſache bien que le Demon eſt enragé de ce que je m'en
vais au lieu que vous ſavez, parce que je lui ôterai
deux Ames qu'il tient fort engagées, & qui ſeront uti-
les au ſervice de l'Egliſe.

3. C'eſt pourquoy, mes Filles, aiez recours à Dieu &
faites en ſorte que vos Prieres m'aient dans cette oc-
caſion; & pour vous, ma Mere Prieure, faites votre poſ-
ſible, afin que Jeudi prochain l'on puiſſe donner l'Habit
à la

à la Fille du Medecin, car sa Vertu supplée à ce qui lui manque de son dot. Je vous recommande aussi d'avoir soin des malades que vous avez, & de les faire bien assister, & croiez ma Mere, que tout vous manquera, le jour que vous manquerez d'avoir de malades. Ordonnez à vos Religieuses de communier pour moi, toutes les fois qu'elles le feront durant tout ce mois, car je suis fort mauvaise, si vous jugez le contraire, c'est que je vous trompe, ne croiez pas aux apparences.

Je suis fort fâchée de ce que ma Compagne a mal aux yeux. Je vous envoie ce petit regale de fruit, afin que vous vous réjouissiez. Jeudi à la Reception de la nouvelle Sœur, appelez-la Marie de S. Joseph. Je prie Dieu de vous faire toutes aussi Saintes comme je le desire. De la Maison de Madame Marie Fajarde ce Lundi 6. d' Aoust.

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est des plus remarquables, principalement en ce que la Sainte dit au premier nombre, que S. Joseph l'accompagna où elle vouloit aller. & elle alloit à Toledo, comme nous dirons en un autre endroit; elle dit en suite, que le demon enrageoit de ce voyage, d'autant qu'elle devoit delivrer de sa tyrannie deux ames qu'il tenoit enchainées: toutetois je crois que le demon étoit enragé, non seulement pour les deux ames, mais encore pour une infinité d'autres que la Sainte lui a ôtées dans toutes les Villes de la Chrétienne, par le moien du bon exemple, de l'edification, & de la pieté de toutes les Maisons de la Reforme.

2. Pour cet effet elle demande des Prieres à ses Filles parce qu'elles ne sont jamais si nécessaires que quand il s'agit de convertir les ames; nôtre diligence peut venir à bout de tout, mais il n'y a que Dieu seul qui puisse changer les cœurs, & les gagner à lui: & ainsi il faut prier pour obtenir, & il faut demander afin qu'elles nous soit donnée.

3. La Sainte recommande à la Mere Prieure les malades, comme celle qui avoit été malade, & qui l'étoit dans la perſonne de ſes Religieuſes indiſpoſées; tellement qu'elle pouvoit dire avec l'Apôtre, *quis infirmatur, & ego non infirmor*. Et lui donne une maxime excellente, croiëma Mere, que quand vous n'aurez point de malades tout vous manquera.

4. Ceci n'eſt pas une choſe des plus faciles à entendre, toutefois il eſt fort bien dit, puis que c'eſt la Sainte qui le dit, parce que c'eſt une choſe fort commune, & fort naturelle, que les corps humains ſoient ſouvent malades; elle dit bien que tout manque ou il ni a point de malades. C'eſt comme ſi elle diſoit, que ſi dans les Convents des Religieux, il ni a point d'hommes malades, il ni a point d'hommes: ſi dans les Convents des Religieuſes, il ni a point de femmes malades, il ni a point pareillement de Femmes. Je ne croie point, que la Sainte l'aie entendu de la forte, bien qu'à raiſon de nôtre debilité & miſere, qui nous rend ſujet à diverſes maladies, on pourroit l'entendre de la forte, néanmoins il me ſemble que c'eſt violenter ſon intelligence.

5. Peut-être ſ'a été, que connoiſſant les hazards de l'ame qu'apporte la ſanté, elle deſiroit que ſes filles fuſſent plutôt incommodés au corps qu'en l'ame. Ce ſens peut-être probable; parce qu'on dit que S. Bernard prodige de ſainteté, & de prudence, batifſoit ſes Monafteres en des lieux humides, afin de joindre à la penitence volontaire, celles des maladies qui viennent par neceſſité. C'eſt faire comme celui qui attache un Lion avec une chène, veu que la maladie, eſt une chène, qui arrête le corps, & eleve l'eſprit à mépriſer ce qui eſt çà bas, & à aſpirer aux choſes eternelles. Il ſemble que S. Paul à la Lettre, ſe glorifioit en ſes infirmités, *libenter gloriabor in infirmitatibus meis*. Parce ^{2. Cor.} qu'il voioit que nôtre Seigneur ſe plaiſoit davantage ^{12. V. 9.} avec les malades qu'avec ceux qui ſe portent bien, & eſt mieux ſervi d'eux.

6. Néanmoins je croi que la Sainte ne prenoit pas

plaisir de voir ses filles malades, mais au contraire qu'elles eussent de la santé; & si elle disoit ceci à la Mere Prieure de Veas, c'étoit parce qu'elle avoit beaucoup de malades en sa maison; la pauvrete se plaignoit à la Sainte, de ce qu'elle n'avoit pas le moien de les bien traiter, & étoit contraint de manquer beaucoup à les soulager, & ainsi la Sainte veut dire que n'ayant point de malades on n'a pas aussi le moien d'exercer la charité, & celle-ci manquant, la patience & l'exercice des autres verus manque, & ainsi tout manque, parce que les vertus ne croissent que par l'exercice. C'est comme si elle disoit, ma fille exercé la charité avec les infirmes, & prenez plaisir d'en avoir, afin d'exercer cette Reine des vertus; ma fille exercé la patience avec les malades, & prenez plaisir qu'il y en aie en vôtre maison, afin d'avoir occasion d'exercer cette excellente vertu de patience. La pauvre Prieure pouvoit dire, ma Mere j'ai bien la charité, mais je n'ai point de quoi secourir mes malades: alors la Sainte lui répondroit, puis que vous n'avez pas de quoi, aiez patience avec la charité, d'autant que pour exercer la charité il n'est pas nécessaire d'avoir de regales: il suffit d'avoir patience, car avec elle s'enflammera la charité.

7. Puis apres, elle leur envoie des fruits de sa charité, & donne le nom de Marie & de Joseph à la Religieuse. La Sainte paie bien tôt au Saint le secours qu'elle en avoit receu (ainsi qu'est rapporté dans la Lettre) & à la Vierge pareillement, leur donnant de si bonnes filles pour les servir en ce saint Convent.

L E T T R E L I.

*Aux Religieuses Carmelites Déchaussées du Convent
de S. Joseph de Seville.*

P R E M I E R E.

J E S U S.

L A Grace du Saint Esprit soit avec vos Charitez.
Assurez-vous mes Filles & mes Sœurs que
je

je n'ai jamais eu tant d'amour pour vous comme j'en ai à preſent, & que vous n'eûtes jamais une ſi belle occaſion d'argréer à nôtre Seigneur, qui vous fait une fa-
 veur bien particuliere de vous faire goûter quelque
 choſe de ſa Croix, & de vous faire éprouver une partie
 de cet étrange delaiſſement dont ſa Majeſté ſe plaint
 avant que d'expirer. Heureux le jour auquel vous en-
 trâtes dans cette Ville, puis qu'un temps ſi beau, & ſi
 favorable vous étoit préparé; certainement je vous por-
 te envie, & à vous dire le vrai quand j'appriſ tous les
 changemens qui ſont arrivés dans vôtre Maïſon, &
 qui me furent rapportez fort fidelement, & avec exa-
 geration, ſur tout quand on me dit que l'on vouloit vous
 chaffer du Convent, & quelques autres particularitez;
 bien loin de m'en affliger j'en receus une tres-grande
 joie interieure, voiant que ſans vous faire traverser les
 Mers nôtre Seigneur a voulu vous découvrir des mines,
 & des threſors eternels qui vous combleront de grandes
 richesses; & j'eſpere en ſa Majeſté que vous en ferez
 part à tous ceux de ce Pais où nous ſommes, car je ſuis
 fort perſuadée que la Miſericorde de Dieu vous aſſiste-
 ra, & vous donnera des forces pour ſupporter tous ces
 travaux ſans l'offenſer en quoi que ce ſoit, ne vous affli-
 gez pas de voir que l'angoiſſe que vous ſouffrez eſt ſi
 grande que vous n'en pouvez plus; puis que par là nôtre
 Seigneur veut vous faire connoître que vous n'êtes pas
 ſi vaillantes ni ſi fortes comme vous penſiez, quand vous
 aviez tant d'envie d'endurer pour l'amour de lui.

Matth.
 27. v.
 46.
 Marc.
 15. v.
 34.

2. Courage, mes Filles, courage, ſouvenez vous que
 Dieu n'envoie jamais à perſonne plus de travaux qu'il
 n'en ſçauroit ſupporter, & ſouvenez-vous auſſi que
 Dieu eſt toujours avec les affligés: puis que cela eſt cer-
 tain il n'y a rien à craindre, mais il faut eſperer de ſa
 Bonté que la verité de toute cette affaire ſe découvrira,
 & que l'on connoitra enſin, quelques artiſces & quel-
 ques tromperies que le Demon a tenu cachez juſqu'à
 preſent, pour cauſer cette revolution, ce qui m'a plus
 affligée que toutes les peines que vous ſouffrez mainte-
 nant.

Fidelis
 autem
 eſt Deus
 qui non
 patitur
 vos ten-
 tari lu-
 pra id
 quod
 poteſtis
 1. Cor.
 10. v.
 13.
 Cum
 ipſo
 ſum in
 tribula-
 tione
 Pl. 90.
 v. 15,

2. Priez, mes Sœurs, priez, faites maintenant paroître votre humilité; & votre obéissance, & qu'il n'y en ait aucunes qui soient plus humbles, & plus soumises que vous, à l'autorité du Vicaire que l'on a établi de nouveau; & principalement l'ancienne Mere Prieure O l'heureux temps que celui où vous êtes! O qu'il est propre pour recueillir les fruits des bonnes résolutions que vous avez toujours eues de servir notre Seigneur; considerez que Dieu veut souvent éprouver les ames, & voir si les œuvres sont conformes aux bons desseins, & aux belles paroles. Retirez avec honneur de cette persécution les Enfants de la Vierge qui sont vos Freres, s'ils s'aident, le bon JESUS les aidera, car bien qu'il semble dormir sur la Mer, il fait cesser les vents lors que la tempête est la plus violente; il veut que nous l'invoquions, & il nous aime tant qu'il se sert de toutes sortes de moyens, pour nous rendre meilleurs; que son saint Nom soit benî à jamais, Amen, Amen, Amen.

4. Toutes les Religieuses de nos Convens prient continuellement Dieu pour vous; & ainsi j'espère en sa Misericorde que tout sera bien-tôt accommodé & apaisé: c'est pourquoi tâchez d'être toujours joyeuses, & considerez que toutes choses étans bien examinées, tout ce que l'on souffre pour un Dieu qui est si bon & qui a tant souffert pour nous, est fort peu de chose; car enfin vous n'avez pas encore répandu votre sang pour lui, vous n'êtes pas dans Alger, vous êtes parmi ses Sœurs: laissez faire votre Espoux, & vous verrez que dans peu de temps la Mer engloutira ceux qui nous font la guerre, comme elle submergea le Roi Pharaon, & son Peuple demeura libre: & vous, mes Sœurs, ressentirez plus de desir que jamais de souffrir de nouvelles peines pour votre Espoux, à cause des grands avantages dont vous vous trouverez enrichies par les afflictions passées.

5. J'ai reçu votre Lettre, & je voudrois bien que n'eussiez pas brûlé ce que vous aviez écrit, parce que cela nous auroit pû servir dans ce rencontre: vous eussiez bien pû vous passer de rendre les miennes, selon l'opinion

pinion des Sçavans de ce Pais, mais cela importe peu : plutôt à Dieu que l'on me chargeât de toutes les fautes qui ſe commettent, bien que j'aie été beaucoup ſurchargée des peines de ceux qui ont ſouffert ſans aucun ſujet.

6. Ce qui m'a beaucoup touchée ç'a été de voir dans le Procès verbal, & dans les Informations que le Pere Provincial a faite, certaines choſes que je ſçai être tout à fait fauſſes, parce que j'étois pour lors ſur les lieux; prenez garde pour l'amour de nôtre Seigneur, que quelque Religieuſe n'ait depoſé cela par crainte, ou pour avoir été troublée dans ces Interrogations, car quand Dieu n'y eſt pas offenſé, tout le reſte n'eſt rien : mais de dire des menteries qui ſont au prejudice du prochain, c'eſt ce qui m'a perçé le cœur, & je ne puis m'imaginer rien de ſemblable, parce que toutes les Sœurs ſçavent bien avec combien de candeur & de vertu le Pere Maître Gratian traite avec nous, & le grand profit que nous avons retiré de ſes entretiens pour nous avancer dans le Service de nôtre Seigneur: or cela étant ainſi, c'eſt une grande méchanceté de l'accuſer, quoi que les choſes ſoient de peu de conſequence : avertiſſez - en charitablement ces Religieuſes, & demeurez avec la Tres ſainte Trinité, que vous veüille tenir en ſa ſainte garde, Amen.

7. Toutes nos Sœurs ſe recommandent bien à vous, elles ſe promettent que la Sœur de S. François leur fera le recit de tout ce qui ſ'eſt paſſé apres que ces nuages auront été diſſipés : je ſalue la bonne Sœur Gabrielle, & la prie de vivre bien contente, je ne doute pas de la grande affliction qu'elle aura receüe de voir traiter de la ſorte la Mere de S. Joſeph. je n'ai pas pitié de la Sœur de S. Hierôme, pourveu que les deſirs qu'elle avoit autrefois de ſouffrir ſoient veritables, car autrement j'aurois plus de compaſſion d'elle que de toutes les autres. C'eſt demain la veille de la Chandeleur.

8. J'aurois eu bien plus de joie de parler au Seigneur Garcie Alvarez que de lui écrire, & ainſi je ne lui écris pas, parce que je ne puis pas lui dire par Lettres ce que je voudrois bien : faites mes recommandations à

*Indigne Servante de vos charitez,
TERESE DE JESUS.*

REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est des plus saintes, des mieux écrites, des plus eloquentes & des plus spirituelles qu'il y ait dans ce Livre; tellement que ce seroit lui ôter de son lustre que de faire des Remarques sur toutes ses parties: je n'y en ferai donc point, d'autant qu'elle est remarquable par tout, & ainsi les Remarques seroient superflües.

2. Je declarerai néanmoins une seule circonstance de fait, qui est que Sainte Terese écrivit cette Lettre quand le Provincial des Carmes depôsa la Mere Marie de S. Joseph, qui étoit Prieure dans le Convent de Seville, qu'il mit à sa place une Superieure à sa mode, & fit faire les Informations contre le Pere Gratian, contre la Sainte & contre plusieurs autres Religieuses: il est parlé de cette Information dans la premiere Lettre de la premiere Partie nombre 1. & dans les Remarques nombre 1. dans la troisieme Lettre, nombre 5. 6. & 7. & dans les Remarques nombre 5. dans la Lettre dixseptieme, nombre 4. & dans les Remarques nombre 3. laquelle Information étoit remplie de faussetez: en effet l'on trouva que la passion avoit dominé dans tout ce qui se passa en cette affaire, & enfin la verité triompha de la calomnie, comme la Sainte l'avoit prophetisé dans cette Lettre.

3. Parmi les autres admirables raisons qu'elle apporte pour consoler ces Religieuses persecutées, elle se sert d'une excellente, disant qu'elles n'ont pas encore répandu leur sang pour leur Epoux, nous devons peser nos peines à la balance de celles de nôtre Sauveur.

4. Ame affligée de quoi te plains-tu? as-tu reçu des soufflets pour JESUS-CHRIST? as-tu été attachée à une Colonne pour y recevoir plus de cinq mille coups de

de ſoiſſer ? as-tu été couronnée d'épines ? as-tu été clouée à une Croix ? or tout cela ne ſeroit rien quand tu le ferois, & que tu le ſouffrirois pour l'amour de celui qui a ſouffert tout cela pour toi, parce que tu ferois ce à quoi tu es obligée ; & Dieu a fait pour toi ce à quoi il n'étoit point obligé, & que tu devois faire : ces tourmens t'étoient deus, & Dieu a eſſuié les peines & païé pour les crimes d'autrui par ſes ſouffrances. Dieu par le mouvement d'un parfait amour a fait pour toi ce que tu dois faire pour tes pechez par un ſentiment de Contrition, d'humilité & de reconnoiſſance.

5. Enfin ou il faut faire des Commentaires entiers ſur cette Lettre, ou il n'y faut pas toucher ; & puis que les Remarques ne peuvent être des Commentaires, il faut neceſſairement que nous choiſiſſions le ſecond parti, qui eſt de laiſſer cette Lettre comme elle eſt.

LETTRE LII.

Aux même.

SECONDE.

J E S U S.

1. **M**ES Sœurs & mes Filles, la Grace du Saint Eſprit ſoit avec vos Charitez.

J'ai reçu une grande conſolation de lire quelques lignes que vous m'avez écrites, & je ſouhaiterois beaucoup de pouvoir répondre au long à chacune en particulier, mais le temps me manque à cauſe de mes occupations, & ainſi je vous prie de me pardonner, & de recevoir ma bonne volonté : j'aurois une grande ſatisfaction de connoiſſre celles qui ont preſentement fait Profeſſion, & qui ont nouvellement pris l'Habit, je les felicite de l'heureux Mariage qu'elles ont contracté avec un ſi grand Roi ; plaiſe à ſa Majeſté de les rendre telles comme je deſire, & comme je lui demande, afin qu'elles jouiſſent de ſa claire viſion dans cette éternité qui n'a point de fin.

2. Dites à la Sœur Hierôme, qui a pris en ſignant le

urnom de Fumier, qu'elle prenne garde que cette Humilité ne soit pas seulement de parole, mais aussi en effet, & à la Sœur Gabrielle que j'ai reçu l'Image de Saint Paul qu'elle m'a envoyée qui est fort belle, & comme elle lui ressemble dans sa petitesse, j'ai pris plaisir de la considérer; j'espère en Dieu qu'il la fera un jour grande dans sa présence: à vous dire le vrai il semble que sa Majesté veut que vous soyez plus parfaites que toutes nos Religieuses de ces quartiers, puis qu'il vous a envoyé de si grands travaux: mais ayez soin de ne pas perdre par votre faute une si belle occasion de mériter: je loue Dieu de ce que vous avez si bien réussi dans l'Élection de la Prieure que vous avez faite j'en ai reçu une joie incomparable.

3. L'expérience que nous avons dans ces Convents vous fait connoître qu'il semble que notre Seigneur assiste plus particulièrement la première qu'il établit pour Supérieure dans une nouvelle Fondation; & nous voyons que sa Majesté lui donne plus d'amour pour les Religieuses, & plus de soin pour le bien de la Maison qu'à celles qui viennent après, & par ce moyen les âmes profitent plus sous la conduite de cette première Supérieure, que sous celles des autres qui lui succèdent; ce qui me fait croire que l'on ne devroit point changer la première Supérieure dans ces nouvelles Maisons, si l'on ne remarquoit en elle quelque notable défaut, car ce changement apporte plus d'inconvénient que nous ne saurions nous imaginer; je prie notre Seigneur de vous éclairer de manière, que vous puissiez réussir à faire en tout sa divine Volonté, Ainsi soit-il.

4. Je prie la Sœur Beatrix de la Mere de Dieu, & la Sœur Marguerite, d'oublier comme je vous en ai déjà toutes priées, ce qui s'est passée, & de ne rien parler jamais qu'avec notre Seigneur, ou avec le Confesseur, afin que si elles se sont trompées dans leurs dépositions, ne déclarant pas les choses dans la vérité ni avec la Charité à laquelle Dieu nous oblige, elles prennent bien garde à ce qu'elles diront dorénavant, en
s'exa-

s'examinant bien pour dire les choſes avec clarté & dans la verité, où elles ſeront obligée de faire ſatisfaction, qu'elles la faſſent : car autrement elles ſeront toujours dans l'inquietude, & le Demon ne ceſſera jamais de les tenter ; pourveu qu'elles contentent nôtre Seigneur par leur Penitence, elles ne doiuent point ſe mettre en peine du paſſé, d'autant que le Demon a employé tant d'artifices, enrageant de voir les dommages qu'il recevoit de cet établifſement, & s'efforçant d'empêcher que ces ſaints commencemens ne fiſſent du progres, qu'il faut ſeulement s'étonner de ce qu'il n'a pas fait par tout plus de mal que nous n'en avons reçu

5. Dieu permet ſouvent une cheute, afin que l'ame ſe rendre plus humble, quand elle ſe releve par la connoiſſance de ſon crime & avec une plus droite intention de faire apres un plus grand progres dans le ſervice de nôtre Seigneur, comme nous voions en la perſonne de pluſieurs Saints ; c'eſt pourquoi, mes Filles, puis que vous êtes toutes Sœurs, & ſous la même protection de la Vierge, tâchez de vous aimer reciproquement les unes & les autres, & oubliez tout le paſſé, comme ſ'il n'avoit jamais été, je parle à toutes en general.

6. J'ai eu un ſoin tout particulier de recommander à Dieu celles qui croient que je ſuis ſâchée contre elles : mais j'ai été fort touchée & le ſerai encore davantage, ſi elles ne font pour l'amour de nôtre Seigneur ce que je leur demande à preſent ; j'ai toujours eu devant les yeux ma chere Sœur Jeanne de la Croix, & je me ſuis toujours figurée qu'elle a beaucoup mérité pendant la tempête, & que ſi elle a choiſi à ſa Reception, le nom de la Croix, elle en a ſouffert ſa bonne part ; je la prie de me recommander à Dieu & de croire que ſ'il n'eût été queſtion que de ſes pechez & des miens, qui ſont beaucoup plus grands, il n'auroit pas exigée de toutes une Penitence ſi generale : je prie toutes vos Charitez d'être dans cette même croiance, & de ne point m'oublier dans vos Oraisons, d'autant que vous êtes

plus obligées de prier Dieu pour moi, que nos Sœurs de ces quartiers ; sa Majesté vous fasse aussi Saintes comme je desire, Ainsi soit-il. C'est l'année mil cinq cens quatre-vingts.

Servante de vos charités,

TERESE DE JESUS.
Carmelite.

REMARQUES.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre deux ans avant sa mort, apres que la dernière tempête de Seville fut apaisée, ce qui se voit par la date, qui est de l'an 1580. & elle mourut l'an 1582.

2. Elle les félicite de la bonne Election de la Prieure, qui fut la Mere Marie de S. Joseph, qui fut rétablie dans sa Charge apres que les persecutions furent finies.

3. Elle donne à entendre dans le premier nombre, que toutes les Religieuses de Seville, lui écrivirent en general, & chacune d'elle écrivit sa ligne, & d'autant que la Sœur Hierôme se signa, Hierôme du Fumier, par humilité, elle dit dans le second nombre, *qu'elle prie Dieu que son humilité ne soit par seulement dans le nom*, c'est afin qu'elle ne prit point vanité d'une action si heroïque.

4. Mais y peut-il avoir de la vanité à s'humilier ? sans doute, car le Religieux, la Religieuse & l'Evêque, peuvent s'abaisser jusques à baiser la terre avec une grande humilité, & à embrasser le fumier, & ils peuvent s'élever du fumier enflés d'orgueil ; hélas mon Dieu ! le mal peut-il naître dans le remède ? il n'en faut point douter, parce que nôtre misere est si grande, que si Dieu ne nous tenoit de sa main dans la pratique de l'humilité, nous pourrions entretenir l'orgueil dans la même humilité. & être des humbles orgueilleux, d'autant que s'il me semble que je suis plus humble que les autres je raisonnerai de cette sorte : je suis plus humble, donc je suis plus saint que les autres ; je suis plus saint, donc les autres sont dans la voie de perdition : voila un

Publi-

Publicain humble dans le commencement, qui vient à être un Pharisien vain & preſomptueux à la fin; voila une ame qui ſ'abbaiffe étant humble juſques au fumier, & ſe releve du fumier étant devenuë un fumier, voila une humilité qui n'eſt que fumier: c'eſt pourquoi la Sainte par un haut eſprit releva cette humble Fille de ſon fumier, l'invitant aux bonnes œuvres, de peur qu'elle ne demeurât orgueilleuſe dans le même fumier, ſi la ſoumiſſion ne paroïſſoit par ſes œuvres.

5. Elle dit apres avec beaucoup de grace que la Soeur Gabrielle lui avoit envoie une fort petite Image de S. Paul, parce qu'elle étoit ſans doute d'une petite taille; & en ſuite elle demande à Dieu de la faire grande dans la vertu, ſe ſervant fort bien de l'antithèſe, & paſſant de la raillerie à la grace des ames, & ce n'eſt pas un mauvais moiën pour être grand dans l'éternité que d'être petit dans ce monde.

6. Elle exhorte avec beaucoup de ſageſſe la Mere Prieure, d'avoir beaucoup d'amour pour les Filles, par l'exemple des autres Superieures, leſquelles entrant en Charge ſe revêtent d'une nouvelle tendreſſe pour leurs Religieuſes.

7. Pour faire une Prieure parfaite, il ſuffit qu'elle aie de l'amour pour ſes Filles, c'eſt pourquoi nôtre Seigneur voulant faire S. Pierre Chef de ſon Eglise, & lui mettre la Thiare ſur la tête, il ne l'examine point ſur la Foi, ni ſur l'Eſperance, ou Patience, ni ſur les autres vertus; mais ſur la Charité, lui diſant & demandant: *Amas me plus hiſ.* M'aimez-tu plus que ceux-ci, parce qu'ayant la Charité & aimant; il avoit la Foi, l'eſperance, la Patience, & toutes les autres vertus qui accompagnent ordinairement la charité.

8. Apres cela la Sainte les convie à ſ'entr'aimer, d'oublier ce qui ſ'étoit paſſé, & de ſe pardonner ſi elles avoient reçu quelque déplaiſir les unes des autres, ajoutant, *je parle à toutes: omnibus dico:* elle parloit à toutes, parce qu'elles étoient toutes ſes Filles, elle ſ'addreſſoit à toutes, parce qu'elle les aimoit toutes comme ſes

Filles ; elle les exhortoit toutes , parce qu'elle avoit un amour égal & ardent pour toutes , bien que toutes n'agissent pas également.

9. Elle dit apres qu'elles devoient oublier le paſſé , & n'en traiter avec perſonne , qu'avec Dieu & leur Conſeſſeur ; comme ſi elle diſoit , beuvez , mes Filles , les eaux de l'oubli ; que l'on beuvoit anciennement quand les differens finiſſoient & que la paix ſ'établiſſoit , & ſi les Paiens faiſoient cela , à plus forte raiſon les Chrétiens le doivent pratiquer ; & ſi les Chrétiens y ſont obligez , les Epouſes d'un Dieu ſi miſericordieux doivent bien mieux le faire.

L E T T R E L I I I.

Ala Mere Marie de S. Joſeph , Prieure de Seville.

J E S U S.

1. **L**E grace du Saint Eſprit ſoit avec vous.
O que je ſerois aïſe de vous écrire bien au long ; mais je n'ai pas le temps pour être obligée d'écrire d'autres Lettres , j'ai recommandé au Pere Gregoire de vous faire un ample recit de tout nôtre Voiage , il eſt vrai qu'il y a fort peu de choſes à dire , d'autant que nous l'avons fait très-heureuſement ſans avoir été beaucoup incommodées de la chaleur , nous ſommes , grâces à Dieu , arrivées en bonne ſanté le ſecond jour de Pâques ; j'ai trouvé la Mere Prieure en un meilleur état , mais elle n'eſt pas encore entièrement guérie , aïez bien ſoin de la faire recommander à Dieu , nous nous ſommes beaucoup conſolées à nôtre entreveuë ; je vous demande par Charité de m'écrire par toutes les voies que vous pourrez , afin que je ſſache toujours en quel état ſont vos affaires ; faites mes recommandations à Garcie Alvarez , & donnez-nous des nouvelles du procez que vous avez , & de tout ce qui ſe paſſe , & ſur tout de nôtre Pere Gratian , ſ'il eſt vrai qu'il ſoit arrivé.

2. Je vous recommande fort de ne pas permettre que perſonne mange dans vôtre Parloir ; prenez garde de
ne

ne pas donner commencement à cette coûtume ; Si ce n'eſt pour nôtre dit Pere Gratian lors qu'il en aura neceſſité, cela pourra ſe faire, ſans qu'on le ſçache, & quand on viendrait à le ſçavoir, on ſçait bien qu'il faut mettre grande differenc:e entre le Superieur & le ſujet, joint que ſa ſanté nous eſt ſi neceſſaire, que tout ce que nous pouvons faire pour lui, eſt fort peu de choſe ; la Mere Prieure vous en voiera pour cet effet quelque peu d'argent par la commodité du Pere Gregoire, elle lui donnera auſſi tout ce dont nôtre Pere Gratian pourra avoir beſoin, car certainement elle l'aime beaucoup, c'eſt pourquoi elle l'aſſiſtera tres-volontiers ; il eſt bon qu'il ſçache ceci, d'autant que je vous aſſeure que vous n'aurez pas en cette Ville de grandes aumônes, & qu'il ſe pourra faire que vous n'aurez pas de quoi manger, ſi vous le donnez à d'autres ; je ſouhaite beaucoup que vous n'ayez point d'inquietude pour quoi que ſoit, mais au contraire, que vous ſerviez nôtre Seigneur ; Dieu veuille que cela ſoit, comme je l'en ſupplie. Dites à la Sœur de Saint François qu'elle ſoit bonne Hiſtorienne & tienne bon compte de tout ce qui ſe paſſe.

3. Comme je venois de vôtre maiſon, celle-ci m'a paru d'autant plus pauvre, tellement que nos Religieuſes y ſouffrent beaucoup, Tereſe a été aſſez triſte durant tout ce Voiage, & principalement le premier jour de nôtre depart, elle diſoit que ſa triſteſſe venoit du regret qu'elle avoit de laiſſer vos Religieuſes ; mais ſi-tôt qu'elle s'eſt veüe dans ce Convent, elle a été ſi contente que le ſoir que nous arrivâmes elle ne pût pas ſouper de joie qu'elle avoit d'être parmi ces Religieuſes, avec les-quelles elle traitoit comme ſi elle eût demeuré toute ſa vie avec elles ; ce qui m'a bien donné du contentement, je crois que ce lui eſt une choſe fort naturelle d'être ainſi portée d'affection pour nos Religieuſes : je vous écris encore par la voie du Pere Gregoire, c'eſt pourquoi je ne vous en dis pas maintenant d'avantage ; je prie Dieu ſeulement qu'il vous garde, & vous faſſe Sainte, afin que toutes vos Filles le ſoient : Ainſi ſoit-il. C'eſt au-
jour.

jourd'hui le Vendredi d'après Pâques ; rendez, s'il vous plaît, cette Lettre en main propre à nôtre Pere Gracian, & s'il n'est pas à Seville, ne la lui envoie pas, que le Porteur ne soit bien assuré, car il importe. C'est l'année mil cinq cens soixante & seize.

De vôtre Reverence,

TERESE DE JESUS.

Terefe ne vous écrit point parce qu'elle est occupée, elle dit qu'elle est Prieure, & se recommande à vous.

REMARQUES.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre du Convent de Malagon l'an 1576. où elle passoit pour aller à Toledé à son retour de Seville, & c'étoit quand le Chapitre general de l'observance lui defendit de poursuivre ses Fondations, & lui ordonna de se retirer à un Convent tel qu'elle voudroit, la Sainte choisit celui de Toledé avec beaucoup de prudence, parce qu'elle étoit dans ce Convent plus proche de toutes ses Fondations.

2. Elle nomme dans cette Lettre quelques personnes, & il est bon de déclarer leurs qualitez, le Pere Gregoire avoit pour surnom de Nazianze, il étoit Carme Déchauffé & accompagna la Sainte dans ce Voiage ; Garcie Alvarez étoit un Prêtre de Seville qui assista grandement Sainte Terefe dans cette Fondation, & il lui étoit fort affectionné & aussi à son Convent : Terefe étoit la Niece de la Sainte, Fille du Sieur Laurens de Cepede son Frere, & de Madame Jeanne de Fuentes & Gulman, sa Belle-sœur : quand ledit Sieur Laurens de Cepede fut revenu des Indes, il perdit sa femme, & la Sainte prit sa Niece dans le Convent de Seville, & la mena avec elle à Toledé, elle fut après Carmelite Déchauffée dans le Convent d'Alve, comme nous avons dit dans les Remarques sur la Lettre quarante-cinquième, au premier nombre.

3. Dans le deuxième nombre, la Sainte avertit la Me-

re Marie de S. Joleph avec beaucoup de prudence & de precaution, & lui recommande de ne pas permettre que perſonne mangeât dans le Parloir, diſant pour raiſon que c'étoit donner commencement à une mauvaife coûtume, & ainſi comme une grande Maîtreſſe de la vie ſpirituelle elle ferme la porte aux commencemens, de peur qu'ils ne ſoient ſuivis de fins deplorables.

4. Mais la Sainte dit auſſi, & ajoûte, ſi ce n'eſt pour lui qui a beaucoup de neceſſitez, lesquelles peut-être il ne voudra faire paroître: comme ſi elle diſoit, ſi nôtre Pere Gratian, ou quelques autres perſonnes de ſa qualité avoient tant de neceſſité, qu'il fût contraint de demander la charité, qu'on paſſe par deſſus le commandement que je fais; toutefois qu'on faiſſe le poſſible, afin que perſonne n'en ſçache rien. Mais direz vous, ſi c'eſt un bon acte de charité & ſaint, ne vaut-il pas mieux qu'il ſoit ſçeu? Non, il n'eſt pas à propos qu'on le ſçache, parce qu'il pourra être, que ceux qui le ſçauront, & le cenſureront, ne ſeront ni bons, ni ſaints, ni charitables. Il eſt neceſſaire d'éviter le ſcandale non ſeulement actif, mais auſſi le paſſif, aiant égard à la foibleſſe de nôtre prochain; & ne lui donner aucun ſujet de diſcourir, non ſeulement ſans neceſſité, mais encore avec domage.

Que les ames qui ſont obligées à donner bon exemple aux autres apprennent d'ici non ſeulement à ſe cacher quand elles ſont mal, mais encore quand elles ſont du bien qu'on pourroit prendre en mauvaife part, parce qu'elles ſont obligées à garder leur bonne reputation, laquelle pendant, elles ſont un grand domage; & ce n'eſt pas ſans ſujet, que le S. Eſprit dit à l'homme de bien: *Aiez bien ſoin de ton honneur & bonne reputation, Curam habe de bono nomine*: parce que la bonne reputation eſt la conſolation des bons, & la bride qui retient les perdus & méchans.

Eccleſ.
41. v.
151

L E T T R E L I V.

A la même.

JESUS soit avec vôtre Reverence.

1. **J**E vous promets que j'ai autant de regret de mourir privée de vôtre compagnie comme vous me marquez d'en avoir de mon absence, je reçois vos Lettres après avoir écrit celle qui est jointe à la présente & je me suis si fort réjoui de ce qui y étoit contenu, que j'en ai été touchée de tendresse sur tout j'ai trouvé fort agreable que vous me demandiez si souvent pardon; pourveu que vous m'aimiez autant que je vous aime, je vous pardonne tout ce que vous avez fait, & tout ce que vous ferez, d'autant que la plus grande plainte que j'ai maintenant à vous faire est de ce que vous aviez autrefois si peu de satisfaction de demeurer avec moi: je sçai que ce n'est pas par vôtre faute comme j'en ai assuré la Mere Prieure de Malagon, mais que c'est Dieu qui a ordonné que je fusse privée du soulagement que j'aurois pû recevoir des grandes persecutions que je souffrois chez vous, par une permission divine.

2. Je vous dis en verité que je tiens pour bien employé tous ces tourmens, quand même j'en aurois souffert davantage, à condition que vous & toutes vos Religieuses pussent jouir d'un peu de repos; assurez vous que j'ai beaucoup d'amour pour vous, & pourveu que je connoisse en vous ce même amour, tout le reste n'est qu'une bagatelle dont il ne faut point faire cas: quand j'étois à Seville, & que j'étois embarrassée dans toutes vos affaires, j'avois de la peine de voir que vous ne me parliez pas avec franchise, & que vous ne me découvriez pas vôtre amour, bien que je vous traitasse comme ma Fille bien aimée, mais à present vôtre Lettre m'a tirée de cette peine, & m'a fait oublier tout ce qui s'est passé, tellement qu'il ne m'est demeuré que l'amour que j'ai pour vous; & certainement il est si grand qu'il seroit à souhaiter que j'eusse present le souvenir des choses passées afin qu'il ne fut pas si violent. J'ai

3. J'ai receu une joie nompareille d'apprendre que vos affaires aient eu une ſi bonne iſſuë, aiez ſoin de paſſer la Tranſaction dont vous me parlez, quoi qu'il n'y ait pas de grandes aſſeurances pour l'avenir, d'autant que c'eſt une choſe bien fâcheuſe de s'engager dans des procez, ſur tout au commencement d'une Fondation : ſoiez toujours perſuadée que la Tranſaction vous ſera plus avantageuſe que le gain de vôtre cauſe, & que quelque bon droit que nous aions, c'eſt une étrange choſe que de plaider.

4. Nous tâcherons de ſatisfaire au plutôt mon Frere, j'entens parler de cet argent qu'il a fourni pour nous pour les droits Seigneuriaux de la maiſon que nous avons acheptée ; j'ai un grand ſoin de le paier entierement, il en a même déjà receu quelque choſe, au reſte il a receu une ſatisfaction ſinguliere de lire vos Lettres, & il parle toujours avec exageration de la bonté de Tereſe, elles étoient fort bien couchées, mais elles étoient écrites d'une mauvaiſe Lettre, & quand vous voulez peindre le mieux c'eſt pour lors que vous faites le plus mal ; je ne vous parle plus davantage de mon Frere, ni de Tereſe parce qu'ils vous écrivent par cette même voie.

5. Avant que de recevoir vos Lettres j'avois écrit à mon Pere, le Prieur des Grottes, & je dois écrire aujourd'hui à Malagon pour de certaines affaires, & auſſi à nôtre Pere Gratian, c'eſt pourquoi je ferai beaucoup, ſi je puis encore faire réponſe à nos Filles, d'autant que j'ai été accablée de viſites.

6. Je ne doute point des bons offices que le bon Garcia Alvarez nous rend ; je ſçai que ſa Charité eſt grande, donnez lui de mes nouvelles, & remerciez-le de ma part ; j'ai été ravie de recevoir la Lettre du Pere Prieur, & de voir que mes amis me font la grace d'en uſer ſi obligamment en vôtre endroit, aiez ſoin de les conſerver, & ſi l'occaſion s'en preſente faites quelque choſe pour Marian, & pour Frere Antoine : mais que ce ſoit avec moderation parce que je ne voudrois pas qu'ils ſuffent

fussent de mauvaise intelligence avec vous ; Dieu lui pardonne, car il pouvoit bien éviter de faire un si grand bruit, comme il a fait, parmi ces Religieux Chauffez, & il pouvoit facilement terminer cette affaire par un autre moyen ; nôtre Pere Gratian en est fort fâché, il se porte bien, & le Nonce a grandement approuvé la conduite en ce qu'il n'étoit pas retourné dans l'Andalousie.

7. Vous ne direz pas que je vous écris peu souvent ; faites aussi que je n'aie pas sujet de me plaindre de vôtre silence, car je me réjouis beaucoup de voir de vos Lettres, je ne sçavois rien de ce qui se passoit en vos quartiers, d'autant que nôtre Pere Gratian m'écrit fort succinctement, je crois qu'il n'a pas le temps de m'écrire plus au long. Dieu soit avec vous & vous fasse Sainte : comme j'avois fort avancé la presente j'ai leu la Lettre de Gabrielle, qui me mande qu'elle ne se porte pas bien, à cause d'une douleur d'estomac qu'elle souffre, Dieu veuille que ce ne soit pas un grand mal ; je ne me souviens pas à qui je donnai charge à mon départ d'avoir soin de vous, j'entens que ce soit la Supérieure, prenez garde de ne pas manquer de lui obeïr & aiez soin pour l'amour de moi de vôtre santé, car je serois dans la plus grande peine du monde si elle venoit à manquer, Dieu veuille vous la donner ainsi que je l'en supplie ; faites mes recommandations à la Mere de Beatrix, & à Delgado. La Prieure de ce Convent vous saluë : toutes les Religieuses se sont réjouis du bon état de vos affaires, Dieu veuille que cela continuë ; je pense que j'ai dit que c'étoit aujourd'hui la Fête de la Visitation.

8. Le Prêtre qui m'a rendu vos Lettres vint au Convent pendant que j'entendois la Messe, & s'en alla après qu'il eût dit la sienne, je lui parlai un moment, & s'il fût demeuré en cette Ville j'aurois fait quelque chose pour lui, mais il me dit qu'il avoit compagnie, & pour ne la pas laisser il passa outre. C'est l'année mil cinq cens soixante & seize.

J'avois

9. J'avois oublié de vous dire que Gabrielle m'écrit entre autres choſes, que vous avez parfaitement bien ajuſté la Maïſon, j'aurois grande envie de la voir; je n'ai pas pû juſques à preſent regarder de qui étoient les Lettres que vous m'envoiez: celle de nôtre Pere Garcie Alvarez m'a fort conſolée, je lui ferai réponſe tres-volontiers, & je prie mes Filles de Seville de me pardonner ſi je ne leur écris par pour m'acquitter de ce que je dois à un homme qui leur fait tant de bien.

De Vôtre Reverence,

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **B**ien que cette Lettre ſoit toute familiere, elle ne laiſſe pas d'être fort ſenſée & remplie de beaucoup d'eſprit, d'une grande civilité & d'une pieté admirable.

2. La Sainte dans le premier nombre, dit à la Prieure de Seville qu'elle l'aime, & il ſemble que c'eſt pour lui ôter de l'ame les apprehenſions qu'elle avoit d'être mal dans ſon eſprit, à cauſe de certaines indifferences qu'elle avoit eues pour la Sainte lors qu'elle étoit à Seville; ce qui ſe voit clairement dans le deuxième nombre, où la Sainte confeſſe qu'elle étoit touchée de voir que l'aimant comme ſa Fille, elle ne prenoit pas plaïſir d'être toujours avec ſa Mere: il ne ſ'en faut pas étonner, car quand la Mere eſt Superieure, cette qualité de Superieure accoutumé de nous empêcher la privauté que celle de Mere nous donne.

Je ne puis pas comprendre d'où vient qu'à peine trouve-t'on un Inferieur qui ne ſ'éprouvente à l'ombre de ſon Superieur: je crois toutefois que la juridiſtion & la puiſſance étrangere embarreſſe toujours la liberté de l'homme, les enfans même ont accoutumé d'être gehennés ſi on les attache à leurs Peres, & c'eſt que la nature humaine n'aime point d'être contrainte par la preſence & l'autorité d'un Superieur.

3. Et c'eſt pour cette raiſon que par tout les meilleurs

leurs Superieurs sont ceux qui ont fini leurs Charges & qui s'en sont allez, ou ceux qui leur doivent succeder, parce que les presens ennuient beaucoup. Cela vient de ce que ceux qui ont fait donnent de la joie à leurs Inferieurs en s'en allant, & ceux qui doivent commencer ont au moins cela de bon que de changer, & ce changement est agreable; il n'y a que ceux-là qui sont actuellement en Charge qui affligent ceux qu'ils gouvernent.

Il semble que la Sainte même approuve ce raisonnement quand elle dit, *certainement je fus ravie de m'en retourner & de sortir de votre Convent, afin que vous & toutes les Religieuses demeurassent avec plus de repos*: ce n'est pas qu'une si sainte Compagnie fut penible à ces bonnes Filles; car elles étoient des Anges; elle ne veut pas dire que ses Religieuses soient tombées dans cette foiblesse, elle explique seulement ce qui arrive ordinairement aux hommes, suivant la misere de leur condition; & elle fait entendre que les Sœurs l'aimoient davantage, ou du moins lui témoignoit plus d'amour en son absence que lorsqu'elle étoit presente; car en effet l'on voit que cette sage Superieure qui écrivoit à la Sainte, recherchoit absente, celle dont la presence avoit peut-être paru lui donner un peu de contrainte.

4. Dans le troisieme nombre, elle donne un excellent conseil, quand elle dit, *que dans les commencemens des Fondations il faut éviter les Procez autant que l'on pourra*; comme si elle disoit, c'est assez d'avoir le soin de la Fondation, qui n'est pas un petit procez, elle ajoute apres, *que quelque bon droit que l'on ait, c'est une étrange chose que de plaider*: ah que cette tres-sainte Vierge est prudente! ah qu'elle est avisée: car en effet les procez sont-ils autre chose que l'inquietude des ames, & le tourment des corps? sont-ils autre chose que la ruine des Maisons, & le plus grand des dangers que l'honneur puisse encourir?

Quand cet homme de l'Evangile vint prier nôtre
Seig-

Seigneur de juger certains differends qu'il avoit avec son Frere, ſa divine Majeſté lui répondit, *homo quis me conſtituit Judicem inter te & Fratrem tuum ?* Luc. 12. v. 14. *ô homme qui eſt celui qui m'a établi juge entre vous & vôtre Frere ; ajoûtant en ſuite, ci qui vult tecum in judicio contendere & tunicam tollere dimitte & pallium :* Matth. 5. v. 40. *celui qui voudra s'appeller en jugement pour avoir la tunique, donne lui à même temps ton manteau ; comme ſ'il eut dit, vous voulez que je décide des procez touchant le bien, moi qui ſuis venu dans le monde pour enſeigner les hommes à mépriſer les biens de la Terre ? vous voulez que je ſois juge d'une choſe temporelle, moi qui ſuis déſcendu du Ciel, afin que l'on mépriſe le temporel pour l'éternel ; pour conſeiller de donner encore ton manteau à celui qui te demande. rata tunique, de peur que le manteau ne te cauſe encore quelqu'autre procez ſemblable à celui de la tunique : Dieu a les procez en une ſi grande averſion, ſur tout quand on les peut ajuſter, ou que l'on les peut éviter, qu'il voulut prévenir par le conſeil qu'il donna à ce Chicaneur, les occaſions qui les peuvent faire naître, gueriffant par la pauvreté les procez de l'avarice.*

5. La Sainte parle d'affaires dans les nombres quatre & cinq, mais dans le ſixième elle dit avec beaucoup de grace à la Prieure *de faire quelque choſe pour Marian, & pour le Frere Antoine*, parce qu'elle ne vouloit pas qu'ils fuſſent mal avec elle, & elle ajoûte auſſi-tôt, *pourvu que cela ſoit avec moderation*, ſans doute que ces deux Religieux ſe plaignoient de cette Prieure, & la Sainte vouloit qu'elle leur donnât ce qui leur étoit neceſſaire, mais non pas d'avantage, d'autant qu'il faut uſer de poids & de meſure pour ſatisfaire les mécontents ; ô que la Sainte étoit ſage !

6. Dans le ſeptième nombre, elle dit, *quelle ne ſe ſouviens pas de la Religieuſe à qui elle donna charge d'avoir ſoin de la Prieure*, & ſuivant ce qu'elle dit après, c'étoit afin qu'elle ne permit pas que ſa Superieure fit trop de Penitences, & que par ce moyen elle ne vint à ruiner

ruiner sa santé : certainement la conduite de la Sainte étoit rare & admirable, elle établissoit une Prieure dans le Convent de Seville, & à même temps elle nommoit une autre Religieuse pour être en de certains rencontres la Superieure de la Prieure, comme si elle eut dit, celle qui ne sçaura pas obeir ne pourra jamais commander ; le meilleur moien de bien commander c'est de sçavoir bien obeir ; une Prieure qui ne fera pas sujete à une autre Prieure, fera une Prieure fort libre ; une volonté qui ne fera pas sujete à une autre volonté, sera remplie d'amour propre ; il faut que la Prieure experimente l'amertume de l'obeissance pour goûter la douceur qu'il y a de commander.

7. La Sainte montroit en cela sa prudence, mais elle faisoit voir sa Charité, en ce que voyant que Marie de S. Joseph faisoit tant de Penitences qu'elle pouvoit ruiner sa santé, elle ne se contentoit pas de l'en avertir par Lettres, mais elle comme la Souprieure pour avoir l'œil dessus ses austeritez, & pour les lui faire moderer en lui representant le mal qu'elles lui pourroient causer ; c'est avec cette Prudence & avec cette Charité que les Superieurs doivent gouverner leurs Inferieurs.

L E T T R E L V.

A la même.

J E S U S.

MA Fille, le Saint Esprit soit avec vôtre Reverence.
 1. J'ai recu la vôtre, datée du troisiéme de Novembre, je vous proteste que vos Lettres ne m'ennuient jamais : au contraire elles me soulagent de beaucoup d'ennuis & travaux ; comme vous avez marqué la date tout au long, & par Lettres cela m'a beaucoup plu, mais Dieu veuille que vous ne l'aiez pas fait pour ne pas vous humilier à la mettre en chiffre.

2. Il faut que je vous dise avant qu'il m'échape de la memoire que la Lettre que l'on écrivoit à Marian au-
 roit

voit été fort belle, s'il n'y eût paſeu de Latin; je prie Dieu de delivrer toutes mes Filles de la vanité d'écrire ou de parler Latin, que cela ne vous arrive jamais plus, & ne le permettez point du tout, je deſire bien plus qu'elles aient une ſainte vanité de paroître ſimples, & ignorantes comme pluſieurs Saints ont fait, que de vouloir paroître Rhetoriciens; voilà ce que vous gagnez de m'envoier vos Lettres ouvertes; mais comme vous vous êtes déjà confeſſée à nôtre Pere, vous ſerez plus mortifiée à l'avenir: vous lui direz que je fis l'autre jour une Confeſſion preſque generale à celui que je lui mandai, & j'en eu pas la vingtième partie de la peine, & de la difficulté que j'avois quand il falloit me confeſſer à ſa Reverence, je vous prie de conſiderer quelle étrange tentation eſt celle-là.

3 Recommandez à Dieu le Confeſſeur que j'ai à preſent, il me conſole infiniment, & ce n'eſt pas peu pour moi qui ai tant de peine à être ſatisfaite. O que vous avez bien fait de n'appeller pas pour vous confeſſer celui qui me tourmente ſi fort dans ce Pais, afin que je n'eufſe aucune ſatisfaction en quoi que ce ſoit; car vous ſavez bien que celle que je recevois de nôtre Pere étoit accompagnée de tres-grandes craintes, & apprehenſions, & vous qui m'auriez pû donner quelque contentement, ſi vous euſſiez voulu, à cauſe que vous étiez ſelon mon cœur, ne daignez pas y ſonger; je ſuis bien aïſe que vous ſachiez à preſent l'amour que j'ai pour vous: mais que dirai-je de cette autre Religieuſe de Caravaque, Dieu lui veuille pardonner, elle en eſt à preſent bien fâchée, enfin la verité a le pouvoir de faire revenir le monde de ſes fautes.

On m'a envoyé aujour d'hui un habit de bure la plus excellente que j'ai jamais portée, parce qu'elle eſt groſſiere & legere: je les en ai fort remerciées d'autant que le mien étoit tout rompu, & peu commode pour le froid. Elles m'ont auſſi envoyé de leur travail de chemiſes, mais par la grace de Dieu on n'en porte pas ici, voire même on ne penſe pas d'en porter en été mais l'on y Feù-

ne bien. C'est maintenant que je reconnois être Religieuse, priés Dieu que cela dure.

4. La Mere Prieure de Malagon se porte plus mal qu'à son ordinaire, bien que je sois quelque peu consolée de ce qu'elle me marque que la plaie n'est pas dans les poulmons, & qu'elle n'est pas etique: elle ajoute qu'Anne de la Mere de Dieu, qui est Professe de ce Convent ici, eût la même maladie, & elle en guerit; Dieu lui peut faire la même Grace; je ne sçai que dire de tant d'afflictions comme sont celles que Dieu a envoyées à cette Maison; car outre les Malades qu'il y a, elles souffrent une grande nécessité; elles n'ont ni bled, ni argent, & le pis est qu'elles sont endettées de tous côtez, nôtre Pere a ordonné qu'on leur envoiât les quatre cens écus qui leur sont deus à Salamanque; Dieu veuille qu'elles en aient assez pour remedier à leurs besoins, j'en ai déjà envoyé querir une partie; elles ont fait de grandes dépenses, & en plusieurs façons; c'est pourquoi je souhaiterois que les Prieures des Maisons rentées, & même les autres, ne fussent pas si liberales & si dépensieres; car c'est entierement ruiner les Convens, la pauvre Beatrix a porté la charge de tout, d'autant que c'est quasi la seule qui s'est bien portée: elle a le soin de la Maison & la Mere Prieure la lui a recommandée, faire d'une personne charitable, je prie sa Majesté de vous conserver, & de vous rendre toutes des Saintes; je finis car j'ai beaucoup de Lettres à écrire: c'est aujourd'hui le dix-neufième de Novembre.

De vôtre Reverence,
TERESE DE JESUS.

5. Je suis tres-aise de ce que vous supportez si patiemment la pauvreté de vôtre Maison, & de ce que Dieu vous pourvoit dans vos nécessitez, de la maniere que vous me marquez, qu'il soit beni à jamais. Touchant ce que vous me dites d'un mélange que l'on pourroit faire de lin, & de laine pour les chemises de nos malades; je vous declare que j'aime mieux qu'elles portent

tent du linge, quand la neceſſité le requerra, car ce que vous dites eſt ouvrir une porte pour ne jamais bien garder la Conſtitution, & on ne la tranſgreſſe pas quand on porte du linge par neceſſité. Cette toile mêlée de lin & de laine que vous voudriez faire, les échauffera quaſi autant comme l'eſtamine, & ainſi vous ne remédieriez point à la neceſſité, & vous n'observeriez point la Conſtitution, & contentez-vous de cela.

REMARQUES.

1. **C**ette Lettre eſt toute remplie de grace & de diſcretion; la Sainte dans le premier nombre reprend avec beaucoup d'agrément la Mere Marie de S. Joſeph, de ce que dans la Lettre qu'elle lui avoit écrite elle avoit mis la datte au long ſans aucun chiffre, ce qu'elle dit, parce que ſans doute cette Mere Prieure ne ſçavoit pas bien écrire le chiffre; en effet comme elle n'avoit pas de grands comptes à faire, il ne faut pas étonner ſi elle ne ſçavoit pas chiffrer & ſi elle fut bienaiſe dans ce rencontre, de mettre la date par Lettre & au long, de peur de faire quelque faute dans le chiffre qu'elle n'entendoit pas trop bien; mais la Sainte qui ſçavoit cela ne la voulut point épargner, découvrant avec une grace admirable le manque d'humilité qu'elle avoit, & en ce qu'elle avoit voulu cacher ſon ignorance, ces ſaintes ames faiſoient entre elles une ſainte raillerie de toutes choſes, pour pouvoir par ce moien correſpondre avec joie à la Grace de Dieu, qui les attiroit à ſoi par ces rencontres divertiffans.

2. Dans le deuxième nombre, la Sainte dit ſagement qu'elle avoit vu les Lettres que cette Prieure lui avoit envoié toutes ouvertes, & que tout leur contenu lui avoit fort agréé, hormis l'endroit où il y avoit du Latin; ô la belle conſideration! ô l'admirable exception! la Sainte étoit d'opinion que le Latin dans la bouche d'une Religieuſe étoit une choſe trop affectée, & même une marque de la vanité de celle qui le profeſſoit; la ſainte ſincérité eſt la mere de l'humilité, &

quand une Religieuse qui professe la naïveté en tous ses discours, se mêle de parler Latin, c'est un témoignage qu'elle ne fuit pas l'esprit de la simplicité ni de l'humilité.

3. Les gens du monde qui ont le plus d'esprit, s'ils se mêlent de la Theologie, ils passent dans l'opinion de tous ceux qui les entendent, plutôt pour être vains & presumptueux que pour être spirituels, & la raison en est parce que l'esprit ne doit pas seulement être proportionné à la subtilité du raisonnement, mais il faut encore que la personne soit de la profession qui fournit la matiere au raisonnement : en effet ne seroit-ce pas une chose mal-seante à un Prêtre de donner des preceptes sur l'Artillerie & sur la façon d'assiéger une Ville, ou de fortifier une place, encore qu'il en raisonnât pertinemment ? il seroit aussi fort mal qu'un Soldat voulut faire des Leçons de Theologie, encore qu'il s'en acquitât bien, d'autant que chacun doit raisonner selon la profession & suivant ce qui lui est proportionné, le diamant n'a pas de proportion avec la bouë, on ne garnit point le fer avec de l'or ; la bure ne prêche pas bien le velours, & le drap fin ne prêche pas bien la bure ; & suivant ce principe la Sainte avoit fort bonne raison de reprendre cette Religieuse qui parloit Latin, comme si elle lui eut dit, il n'est pas bien seant que celle qui fait profession de porter de la bure & de l'estamine, se serve d'un habit de soie & de paroles affectées pour exprimer ses sentimens.

4. Elle parle dans le troisième nombre de ses Confesseurs, & en entretient sa Fille, il ne faut pas s'en étonner, puis qu'elles ne traitent d'autre chose que de se confesser ; si ceux qui ont grand soin de la santé de leurs corps ne parlent que de Medecins, que feront ceux qui ne songent qu'à la santé de leurs ames ; sans doute que leur entretien consistera à parler de leurs Confesseurs.

5. Dans le quatrième nombre elle dit, que nonobstant toutes ses indispositions elle portoit une tunique d'estamine, & qu'elle commençoit à être Religieuse ; elle

devint une ſi grande Sainte, parce qu'elle commençoit tous les jours à être Religieuſe, c'eſt de cette façon que l'on doit ſervir Dieu, il faut commencer chaque jour comme ſi ce jour étoit le premier & même le dernier qu'on le deût ſervir, & paſſant de cette ſorte tous les jours de l'année, il n'y aura pas ſujet d'apprehender le dernier jour de la vie & de nos années.

6. La Sainte témoigne dans le cinquième nombre, qu'elle n'eſt pas bien aïſe que les Prieures de ſes Convents ſoient trop liberales, de peur qu'elles ne viennent à engager les Maisons; elle avoit raiſon de les retenir & de moderer leur liberalité, parce que leur Charité étant ſi grande il falloit les arrêter dans leurs aumônes, & comme elles ſont enclines à faire du bien, cette moderation leur eſt abſolument neceſſaire, outre qu'il eſt aïſé de donner de ce qui ne nous appartient pas, beaucoup plus qu'il n'eſt juſte ni convenable.

7. La Sainte reprouve un mélange que la Mere Prieure avoit inventée, qui ſembloit tenir le milieu entre le linge & l'eſtamine, qu'elle faiſoit porter aux malades, pendant le temps de leur Infirmité: elle la reprouve avec un grand courage, d'autant qu'il vaut bien mieux porter du linge ou de laine qu'un mélange de l'un & de l'autre: c'eſt pourquoi le S. Eſprit defend de joindre en un même joug, un bœuf & un âne. *Non arabis in bove ſimul & aſino.* Je ne veux pas que vous faciez des choſes qui paroïſſent autres qu'elles ne ſont parce que je ne prends pas plaïſir que les choſes qui paroïſſent, ne montrent pas ce qu'elles ſont. L'étofe qui n'eſt ni Eſtamine, ni linge, quoi que compoſé de l'une & de l'autre, ne peut pas plaire à Dieu, parce que ſi on penſe qu'elle ſoit linge on trouve que c'eſt de l'eſtamine, comme auſſi, ſi on croit que c'eſt de l'eſtamine, on trouve que c'eſt du linge.

8. C'eſt ce qui arriva à la vilaine bête de la chauveſouris avec le Lion, qui étant couché dans la grotte, & la voiant cheminer ſur ſes pieds, demanda pourquoi elle ne lui paioit pas tribut comme les autres animaux

Deut.
22. v.
10.

puis qu'elle étoit un animal terrestre ; la Chauvesouris commença à voler, & lui dire qu'il étoit trompé, d'autant qu'elle étoit oiseau & paioit le tribut à l'Aigle : à grand peine étoit-elle sortie de la grotte en volant, qu'elle rencontra l'Aigle qui lui demanda pourquoi elle ne lui paioit pas son tribut, puis qu'elle étoit oiseau, elle tombe incontinent à terre, & dit à l'Aigle, regarde ma poitrine & ma figure de Souris, n'ayant point de plumes mais de poil, tu ne sçauras dire que je sois autre chose qu'un animal terrestre. Voilà comme la Chauvesouris s'exempta de paier le tribut à l'Aigle & au Lion. C'est une chose fort perilleuse n'être qu'une & paroître être deux ; car Dieu l'abhorre, & le S. Esprit veut qu'on soit chaud ou froid, & non pas tiède, qu'il reprouve. *Utinam frigidus esses aut calidus ; sed qui tepidus es ; incipiam te evomere ex ore meo.* Parce que tu es tiède je te vomirai hors de ma bouche.

9. La Sainte avoit appris cette Doctrine de son très-zelé Pere S. Elie quand il reproche aux Israélites, & leur dit : *Usquequo claudicatis in duas partes ; si Dominus est Deus sequimini illum.* Jusques à quand clocherez vous des deux pieds, suivez Baal ou suivez Dieu. Sainte Terele ne vouloit pas que l'habit de ses Filles fût de la sorte, d'estamine & de linge : non mes Filles dit elle, ou de linge, ou d'estamine ; & non pas les deux ensemble ; il ne faut point être une chose & paroître une autre, porter avec soi la tromperie en l'intérieur & la vérité en l'extérieur, & Dieu endure plutôt ce qui est ouvertement mal, que celui qui est déguisé & bon en apparence : Ainsi la Sainte fait plus d'état d'une vraie dispense, que d'une relâche dissimulée. Dieu aime extrêmement la vérité, & est grand ennemi du mélange ; le vice connu est incontinent detesté, & la Vertu est incontinent aimé & respectée, mais le mélange de vice & de Vertu, qui porte sur le front la laideur & malice du vice & la Vertu en apparence est un mélange horrible.

10. Le Ciel & les delices de la terre, (disent quelques uns

uns) se peuvent bien accomoder, & ainsi on peut & on doit se réjoir, il est certain qu'encore que vous vous réjoissiez en ce monde vous pourrez vous sauver : Je réponds à cela, que si vous vous réjoissiez en forte que vous ne pleuriez vôtres vaines réjoissances, il pourra être que vous perdrez & serez condamnés. Il est bien plus mauvais de mêler le vice avec la Vertu, que de commettre le vice appertement sans y mêler la Vertu.

11. Le méchant quoi que méchant connoissant sa misère, peut par cette lumière aidée de la grace de Dieu se retirer de son malheur : mais si étant mauvais il affecte de passer pour bon, & pour Saint ; il entreprend de défendre son misérable état, & faire croire, que le mal est bien, & par ce moyen il ourdit une toile de bien & de mal, ce qui est fort dangereux, parce qu'il fait passer en l'entendement le mal qui étoit en la volonté. Tels étoient les Agapetes & les Illuminés, & autres hérétiques, qui étoient fort sensuels & perdus, ils avoient commencé par l'esprit, & achevoient par la chair : ils ont commencé avec apparence de Saints & prédestinés, & défendant leurs vices, ils sont misérablement tombez dans le feu de damnation.

Que la bure donc soit d'une part, & que le linge soit de l'autre ; & qu'on ne les entremêle point. Que les Regles soient claires, Justes & Saintes, & que la vie soit la meilleure qu'on pourra, que si elle est mauvaise, elle a au moins de bonnes Regles sur lesquelles s'appuiant elle viendra à se relever : malheur à ceux qui falsifiant & corrompant les Regles de la Vertu deviennent faux monnoyeurs : parce qu'étant tombées, ils ne trouvent rien à quoi s'attacher pour chercher leur remède : la pénitence nous sauve, les délices nous perdent, ne pensons pas que les délices sont compatibles avec la pénitence, le bien avec le mal, Dieu & Belial & les plaisirs de la terre avec les couronnes de la gloire éternelle.

L E T T R E L V I.

A la même.

J E S U S soit avec v^{re} Reverence.

1. **M**A Fille, je ne vous puis dire la joie que j'ai reçeuë de la Lettre que vous m'avez écrite, la voyant remplie de si bonnes nouvelles tant de v^{re} parfaite santé ; comme de cette Pretendante qui nous fait un si grand bien que de paier la Maison où vous êtes, Dieu veuille qu'il n'y ait point d'empêchement, j'en supplie continuellement sa divine Majesté ; car je serois la plus contente du monde si je vous pouvois voir en repos : si elle entre, soulagez-la au Nom de Dieu, autant qu'il vous sera possible, & traitez-la doucement, car elle mérite beaucoup ; je souhaiterois fort d'avoir le temps pour vous écrire plus au long : mais comme j'ai écrit aujourd'hui à Avila, à Madrid, & en d'autres endroits, j'ai la teste en un pitoyable état, j'ai reçu toutes les Lettres que vous me marquez ; puis que vous ne me dites rien de celle que j'écrivis à mon Père le Prieur des Grottes, & que je vous envoie toute ouverte afin que vous la visiez auparavant que de la lire, j'apprehends qu'elle soit perdue, j'ai bien du regret que vous soyez demeurées étant privées de la présence de nôtre bon Père.

2. Vous direz au Sieur Garcia Alvarez qu'il est a present plus obligée d'être nôtre Père qu'il n'a été par le passé ; j'ai été fort aise d'apprendre que sa Parente soit entrée dans l'Ordre ; faites-lui mes recommandations : comme aussi aux Religieuses de Paterno auxquelles je voudrois bien écrire si je pouvois ; envoyez-leur la presente afin qu'elles sachent que je me porte bien, & que je fus tres-aise de recevoir leur Lettre, & d'apprendre que Marguerite est bien avec son Confesseur, qu'elles ne s'étonnent point, si elles ne nous ressemblent pas si tost ce seroit une folie de demander telle perfection d'elles : qu'elles ne soient point si exactes à ne se point parler & faire autre chose, que de soi n'est point peché, parce qu'é-

tant

tant accoutumées à ces choſes, elles feroient plus de pe-
chez qu'elles n'eviteroient. Il faut du temps & atten-
dre que Dieu opere, autrement ce ſeroit les faire entrer
en deſeſpoir. Nous prions ici beaucoup Dieu pour cela.

3. Ne ſouffrés pas qu'on vous blâme en vôtre preſen-
ce, ſi ce n'eſt que vous fuſſiez tellement éloignée que vous
penſſiez faire ſemblant de ne l'entendre pas. Il faut que
celles qui gouvernent ſçaſſent qu'après qu'elles ſe ſont
enfermées dedans le Monaſtere, Dieu fait & permet
tout, c'eſt à elles de le ſouffrir avec grande patience &
douceur : Nôtre Seigneur ſoit avec vous ma Fille, &
vous veuille conſerver avec toutes vos Religieuſes auſ-
quelles vous ferez mes recommandations.

4. Vous direz à la Prieure de Paterne, qu'en toutes
ſes Lettres elle fait auſſi peu de cas de la Sœur de Saint
Hierôme comme ſi elle n'étoit pas là, & peut-être cette
Fille y eſt-elle plus utile qu'elle même, vous la charge-
rez auſſi de me dire comment elle ſe porte, & vous don-
nerez la commiſſion à la Sœur de Saint Hierôme de me
l'écrire, vous les exhorterez toutes deux de ma part, à
mettre toute leur confiance en Dieu pour reuſſir dans
leurs deſſeins, & qu'elles ne s'imaginent pas de pouvoir
rien faire d'elles-mêmes.

5. Je me porte bien; la Prieure de Malagon eſt com-
me à l'ordinaire: marquez-moi ſi nôtre Pere a portée de
l'argent pour faire ſon Voiage; car j'ai entendu dire
qu'il n'en avoit point; faites moi la Charité de lui faire
tenir cette Lettre promptement, mais que ce ſoit par une
perſonne bien ſeure; j'ai bien du regret que le Procureur
Fiscal de Seville s'en aille: il ſemble que Dieu veut que
l'on voie clairement que c'eſt lui ſeul qui fait tout. Fai-
tes mes recommandations au Prieur des Carmes, & à
mon bon Frere Gregoire, que je le prie de m'écrire. C'eſt
aujourd'hui le dix-ſeptième de l'année mil cinq cens
ſoixante & dix-ſept, & je ſuis,

Servante de vôtre Reverence;

TERESE DE JESUS.

6. J'ai eu du divertissement à lire ce que vous me marquez de vos Matines, j'ai toujours creu que les Religieuses iroient plus volontiers quand on les diroit en ce lieu-là : Notre Seigneur aide toujours en la plus grande nécessité ; ne manquez pas de m'écrire, bien que notre Pere ne soit pas dans Seville ; pour moi je ne vous écrirai pas si souvent, quand ce ne seroit que pour vous épargner les ports des Lettres.

R E M A R Q U E S.

1. C Ette Lettre s'adresse à la même Mere Prieure de Seville ; la Sainte l'écrivit avant la seconde persecution qui arriva à ce Convent, elle témoigne une grande joie de l'entrée d'une Pretendante qui apportoit de quoi paier la maison où ses Filles étoient, ce qui fait voir que la Sainte vouloit bien que ses Religieuses fussent pauvres, mais elle ne vouloit pas qu'elles fussent engagées ; & en cela elle avoit fort bonne raison, parce que la pauvreté est une joie aux Saints, mais l'engagement est une affliction ; la pauvreté donne la liberté à l'homme, mais les debtes le rendent esclave ; le pauvre chante avec joie à la presence des larrons, *cantat vacuus coram latrone viator*, mais l'endebté pleure & s'afflige, & s'il ne paie pas quand il peut, & même quelquefois quand il ne peut pas, il passe pour un larron.

Seneca.

2. Le Philosophe Moral dit, que la pauvreté joyeuse est une chose honorable, ajoutant que si le pauvre est joyeux il n'est pas pauvre, *honestas res est lata paupertas*, imò non est paupertas si lata est : l'endebté ne jouit pas de ce privilege, parce qu'il n'est pas un pauvre joyeux, mais un triste & malheureux esclave de son creancier.

Prov.

30. v. 8.

3. C'est pour ce sujet que Salomon ne voulut pas demander à Dieu ni des richesses, ni la pauvreté, *diritis et paupertatem ne dederis mihi, sed tantum victui meo tribue necessaria*, comme s'il disoit, Seigneur je ne veux point être ni necessiteux ni engagé, donne-moi seu-

ſeulement ce qui eſt neceſſaire pour me nourrir & pour m'habiller; je ne veux point les richelſſes, mais je ne veux pas non plus être endebté; je ne pretens pas d'avoir rien de ſuperflu, mais je deſire auſſi que ce qui m'eſt neceſſaire ne manque pas.

4. Pour ce Convent de Paterne dont la Sainte parle, je ne ſçache pas qu'il y en ait un de ce nom dans la Religion, il peut être qu'il a été tranſéré en un autre endroit.

5 La Sainte donne ici une maxime tres-excellente, voire deux & trois: la premiere que la Superieure ne permette point qu'en ſa preſence on la blâme, cette humilité ſeroit dommageable, parce qu'en voulant la pratiquer, on fouleroit aux pieds la force du commandement, & de l'autorité, & ce dernier eſt plus neceſſaire que le premier, là où il y va du gouvernement ſpirituel des Ames; le raiſonnement eſt pris de S. Gregoire, *Ne dum immoderatiùs cuſtoditur virtus humilitatis, ſol- vantur jura regiminis.* Il ne faut pas que l'autorité du S. Greg.
in paſt.
a. p. c. 6. gouvernement ſe perde par l'humilité du Prelat.

6. La ſeconde maxime, qu'il eſt bon que le Prelat diſſimule quand il ſçait qu'on le blâme en ſon abſence; comme ſi elle diſoit, par fois il faut laiſſer dire, pourveu qu'on nous laiſſe faire. C'étoit ce que diſoit Sixte V. quand l'on murmuroit contre lui; Laiſſez les dire pourveu qu'on nous laiſſe faire, d'autant que vouloir examiner les médifances qui ſe font en l'abſence du Prelat, & chercher curieufement les deſauts de la langue, empêche qu'il ne puiſſe travailler à corriger ce qui eſt mal dit.

7. La troiſième eſt meilleure que les deux autres, diſant qu'il ne faut pas que les Prieures ſ'empreſſent trop dans leur gouvernement, & qu'elles veüillent tout corriger & conduire. Il eſt neceſſaire que dans les bornes du gouvernement, & ſans ſortir des termes de l'obeiſſance on laiſſe les ames en leur liberté; afin que la Religieuſe faiſſe avec contentement & bonne volonté ce qu'elle ne feroit qu'avec regret ſi elle y étoit forcée.

Ainſi ce que la miſere de nôtre nature veut ſ'attribuer

buer sera donné à la grace. Voudrions-nous nos sujets bons seulement, parce que nous leur commandons : Il vaut bien mieux qu'ils soient tels parce que Dieu le commande, puis que c'est par nous autres qu'il commande, & que nous sommes ses instrumens : le plus souvent nous avons plus d'égard à commander, qu'à faire que l'on devienne meilleur, & sommes fort joieux qu'on serve Dieu, afin qu'on nous obéisse. Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire ; mais nous devons desirer qu'on nous obéisse seulement, parce qu'on sert à Dieu : Il est celui qui fait tout dans le Convent, & non pas la Prieure : C'est Dieu qui doit tout faire dans l'Evêché, & non pas l'Evêque, parce que nous ne devons travailler qu'au nom de Dieu, & pour Dieu, & faut que Dieu soit l'Evêque & le Pasteur du troupeau de l'Evêque & de l'Evêche ; donnons les regles generales.

9. Posons pour principal que les choses se font conformément à ce que commandent les Constitutions : & pour moins principal l'acte de gouverner. Ce n'est pas la Prieure, ni le Prelat qui font chaque chose & chaque action, c'est Dieu par l'aide de la grace, ce que fait le Prelat est prier Dieu, traiter avec Dieu, s'approcher de Dieu, afin qu'il lui fasse la grace de bien gouverner, ce qui est moins principal (comme nous avons dit) Dieu fait tout le principal du gouvernement ce qui est, ce que le Prelat ne peut pas faire : ce qu'il peut & doit faire, est, montrer de la douceur, de l'agrément, de la vigilance, du zele & de la discretion en son gouvernement, & que cela soit fait par amour en charité : il connoitra bien-tôt quoi qu'il semble qu'il gouverne, que c'est Dieu qui conduit le tout.

LETTRE LVII.

A la même.

JESUS.

LA Grace du Saint Esprit ſoit avec vòtre Reverence.

1. Ma Fille, il ſeroit raifonnable de vous écrire bien au long, puis que la vòtre eſt ſi pleine de bonnes nouvelles, & accompagnée des beaux preſens que vous m'envoiez, & que je viens de recevoir tout preſentement; certainement je ſerois beaucoup conſolée de vous faire une longue Lettre pour vous en remercier, mais c'eſt aſſez que je vous écrivis hier, & d'ailleurs la quantité de Lettres que j'ai écrites cet hiver m'a tellement laſſé la teſte, que j'en ai été fort malade; je me porte beaucoup mieux à preſent: Toutesfois je n'écris preſque jamais de ma main, à cauſe que les Medecins diſent qu'il faut que je m'en abſtienne pour me remettre parfaitement.

2. Je ſuis tres-ſatisfaite de vòtre Oraiſon, ce n'eſt pas manquer d'humilité que de connoître que Dieu vous fait la Grace de vous la donner avec ſes autres faveurs: pourveu que vous croiez que cette maniere de la faire, comme vous la faites ne vient pas de vous; ce qui eſt infaillible quand l'Oraiſon eſt de Dieu: je louë continuellement nôtre Seigneur de ce que vous faites tant de progres en la vie ſpirituelle, je tâcherai de vous procurer, en recompenſe de vos bonnes nouvelles, ce que vous demandez, ou que vous deſirez, mais priez Dieu que je ſois telle que mes vœux puiſſent meriter d'être exaucez.

3. Pour ce qui regarde l'Oraiſon de Beatrix, je n'y trouve rien que de bon, mais empêchez autant qu'il vous ſera poſſible toutes ſes communications, & ne permettez pas que l'on en traite, n'y que l'on s'en entretenne; ſçachez que cela importe de beaucoup aux Prieures, la Sœur de Saint Hierôme n'en parla point dans ces

quartiers ; car bien qu'elle eût commencé d'en vouloir dire quelque chose, la Prieure l'arrêta & la tança, tellement qu'elle fut obligée de se taire, & vous sçavez que quand j'étois à Seville elle ne se hazardoit pas beaucoup à mettre ce discours en avant. Je ne sçai pas si nous avons manqué quand nous l'avons laissée sortir de notre Convent, Dieu veuille que cela reüssisse bien: considerez s'il vous plaît, quelle chose ç'auroit été si les autres Religieuses eussent trouvé le billet qu'elle écrivoit à la Prieure ; Dieu pardonne à celui qui lui commande d'écrire de semblables choses : si notre Pere vouloit il lui pourroit écrire sur ce sujet avec rigueur ; lisez la Lettre ci jointe que je lui écris, & si vous le jugez à propos, vous la lui enverrez ; vous faites parfaitement bien de ne pas permettre que vos Religieuses communiquent avec personne.

4. La Prieure de Veas m'écrit que ses Religieuses déclarent seulement leurs pechez à leur Confesseur, sans lui parler d'autre chose touchant leurs Oraisons : & ainsi elles se confessent toutes dans une demi-heure; elle medit que l'on devoit faire le même dans tous nos Convents, ajoutant que comme ses Filles ne communiquent ces choses à aucune autre qu'à elle, elles vivent fort consolées, & lui portent un grand amour ; vous leur pourriez dire que puis que j'ai quelque experience dans ces choses d'Oraison, elles ne devoient pas aller chercher ceux, qui peut-être n'en ont pas tant, mais qu'elles devoient m'écrire ; il est nécessaire d'user de cette precaution plus dans ce Pais que dans aucun autre, & ne pas permettre qu'elle traite avec personne, ordonnez à la Sœur de S. François d'avoir soin de donner de la viande à cette Religieuse que vous sçavez, & defendez-lui de jeûner ; je voudrois bien sçavoir ce qu'elle entend quand elle dit que Dieu lui fait une si grande force ; car elle ne se donne point à entendre : quelle peine n'est-ce pas pour vous de la voir toujours pleurant devant les autres Religieuses, qui la voient écrire à tout moment ; tâchez de lui retirer ce qu'elle a écrit, & en-
voiez

voiez le moi, ſur tout ôtez lui du tout l'eſperance de pouvoir encore traiter avec qui que ce ſoit qu'avec nôtre Pere, puis que ceux avec leſquels elle a communiqué l'ont perduë.

5. Qu'elle comprenne que ce langage eſt entendu dans votre Ville encore moins que vous ne penſez : toutefois comme l'on en parle dans la Confeſſion avec le Pere Acoſta il n'en peut pas arriver de mal ; mais apres tout, je ſuis fort aſſeurée que cela eſt moins convenable à cette Religieuſe qu'à aucune autre ; j'approuve fort que l'on ait ordonné de permettre quelque choſe de plus doux aux Religieuſes de Paterne ; mais il eût mieux valu que l'on n'eût commencé que par ce qu'il falloit obſerver neceſſairement, ſans être obligée apres à donner de ces diſpenſes ; vous avez bien fait de les avertir de garder les Regles de la Communauté.

6. Comme je n'écris pas la preſente tout d'une fois, je ne ſçai ſi j'oublierai de répondre à quelque article de la vôtre ; je vous envoie ces verrouils, ils ſont ſemblables à ceux que nous avons ici à la Grille du Chœur ; je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire qu'ils ſoient plus jolis, ni plus propres, je vois bien que vous ne vous en contenterez pas ; mais conformez vous aux Religieuſes de ce Convent qui ne ſ'eſtiment pas plus groſſieres que les vôtres, & apres tout, ces petits verrouils ſont plus commodes qu'aucune autre choſe, car je n'entens pas quelles ferrures ſont celles que vous demandez ; on fait les Crucifix dont vous m'avez donné commiſſion, je crois qu'ils coûteront un écu la piece.

7. Je vous envoie les réponſes ſur la demande que j'avois faite à mon Frere d'expliquer les paroles que vous y verrez, les Auteurs de ces réponſes étoient demeurez d'accord de les envoyer à S. Joſeph, & de ſ'en tenir à ce que les Religieuſes en diroient, où l'Evêque ſe trouva preſent, & commanda qu'on me les envoiât afin que j'en donnaſſe mon ſentiment ; mais ma pauvre teſte n'étoit pas en état de les lire, montrez-les au Pere Prieur, & à Nicolas, il faut que vous les avertiſſiez de

de ce qui se passe, & de ne pas lire le Jugement qu'ils n'aient veu les réponses, & si vous pouvez renvoiez-les moi, parce que nôtre Pere prend plaisir à les voir, & d'ailleurs ceux d'Avila m'ont aussi priée de les leur envoyer, bien que ce ne soit pas icile chemin du Messager.

8. Je vous envoie cette Lettre que mon Frere m'a écrite, afin que vous voiez les grandes faveurs que Dieu lui fait, il m'en a écrit encore plusieurs autres, où il me marque les graces dont sa divine Majesté le favorise tous les jours. Celle-ci a été la premiere qui m'est venue à la main, je crois que vous en recevrez de la joie puis que vous l'aimez, déchirez-là aussi-tôt que vous l'aurez leuë, & demeurez avec Dieu, car je ne finirois jamais, & je me trouve mal de tant écrire; je prie sa Majesté divine de vous faire Sainte. C'est aujourd'hui le deuxieme de Mars de l'année mil cinq cens soixante & dix-sept.

Servante de vôtre Reverence,

TERESE DE JESUS.

Remerciez-moi de ce que je vous ai écrit celle-ci de ma main, ce que je n'ai pas fait, même pour le Convent de Saint Joseph d'Avila.

REMARQUES.

1. **D**Ans le premier nombre de cette Lettre la Sainte parle de ses indispositions, & principalement de la lassitude de tête que la quantité de Lettres qu'elle avoit écrites, lui avoit causée; mais le Politique dira pourquoi est-ce qu'elle écrivoit tant, puis que cela nuisoit à sa santé, qui lui étoit si nécessaire pour bien gouverner ses Religieuses?

2. Je répons à cela qu'elle le faisoit parce qu'elle aimoit plus ses Filles que sa santé, & d'ailleurs parce que la santé dans les personnes saintes doit être comme l'argent qu'il faut employer, & non pas le garder: si l'on conserve la santé sans l'employer elle sera dommageable à l'ame, quoi qu'elle soit utile au corps; mais quand on l'emploie elle profite aux ames & à celle de celui qui s'en

s'en fert : que ſi enfin il nous faut mourir , ſoit que nous conſervions la ſanté pour nous-mêmes , ſoit que nous l'emploions au ſervice de Dieu , il vaut bien mieux la hazarder pour Dieu & l'employer à ſon ſervice.

Mais comme l'on doit ſe ſervir de l'argent ſans en être prodigue , ni l'employer mal à propos ; de même il faut tellement ſe ſervir de la ſanté que l'on ne vienne pas à la ruiner ; car ſi c'eſt un grand malheur pour les pareſſeux d'avoir trop de ſoin de conſerver leur ſanté , c'en eſt un autre pour les fervens de n'en avoir aucun ſoin & d'en abuſer tellement qu'elle vienne à ſe perdre.

3. Dans le 2. nombre , elle approuve l'Oraiſon de cette Prieure , & l'avertit de ne tenir pas pour une mau-
vaiſe choſe de connoître la faveur que Dieu lui fait ,
pourveu qu'elle l'en remercie ; & la raiſon eſt , parce
que c'eſt une humilité tres-imparfaite de refuſer à
Dieu les remerciemens d'un bien qu'il nous a fait , en é-
vitant de reconnoître ſes bien-faits : Dieu connoît fort
bien quand on manque de le remercier des faveurs
qu'il fait , & quand il guerit les dix Lepreux , & qu'il n'y
en eut qu'un ſeul qui revint ſur ſes pas pour l'en remer-
cier , il dit , *Nonne decem mundati ſunt ? & novem ubi* Luc 17,
ſunt ? n'en ai-je pas gueris dix , que ſont devenus les au- v. 18,
tres neuf ? il n'y a eu que cet étranger qui ſoit retourné
pour rendre grâces à Dieu ? *non eſt qui rediret , & daret*
gloriam Deo niſi hic alienigena.

4 Dans le troiſième nombre elle parle d'une certai-
ne Religieuſe , qui par l'ordre de ſon Confeſſeur , de-
voit coucher par écrit les faveurs que Dieu lui faiſoit ,
dont la Sainte & la Prieure étoient tres-fâchées , c'eſt
pourquoi elle diſoit à celle-ci & aux autres de ne pas
communiquer ces choſes hors le Convent , principale-
ment dans un temps où elles viennent d'éprouver une
ſi grande perſécution , car par ce moien elles courroient
riſque de ſ'en attirer quelque autre , & ce conſeil eſt
tres-utile pour le gouvernement , d'autant que c'eſt une
choſe fort dangereuſe pour toute ſorte de perſonnes
d'être ſon propre Hiſtorien & d'écrire ſa vie.

Ioan. c.
13. v. 23
& c. 21
v. 20.

5. Un Empereur Païen fit des Commentaires de ses actions, mais il fut si ambitieux, que de simple Citoyen qu'il étoit, son ambition le rendit un Tiran : S. Jean l'Evangéliste, qui étoit la même humilité, n'en fit pas de même, car quand il parloit de soi-même en quelque chose qui lui étoit honorable, il ne voulut jamais se nommer, mais il disoit, *ce Disciple que JESUS aimoit*, il ne disoit pas, *moi, Jean, que JESUS aimoit*, mais il disoit seulement, *ce Disciple*, que les autres recherchent qui étoit ce Disciple, car pour lui il ne se nommera pas. Il fallut un commandement exprès à Sainte Tereſe, & en vertu de l'obéissance, pour l'obliger d'écrire sa vie, & comme l'on peut voir dans la Lettre qu'elle écrivit à son Confesseur, quand elle la lui envoya, & qui est la quinième, elle eut plus de repugnance d'écrire les faveurs que Dieu lui avoit faites, que ses propres fautes.

1. Cor.

14. v. 11.

6. Dans le quatrième nombre elle donne un bon conseil à ses Religieuses, les avertissant de déclarer leurs pechez au Confesseur, mais pour les choses interieures de l'Oraison elle les exhorte à les communiquer à une personne qui en soit capable, au cas que le Confesseur n'y entende rien ; car autrement il leur arriveroit ce que S. Paul disoit, *ſi nesciero virtutem vocis, ero ei cui loquor barbarus* : si ceux qui se parlent ne s'entendent pas, c'est une chose tout a fait ridicule ; Dieu ne donne pas à tout le monde le Don de discerner les esprits, & il en faut avoir un bien relevé pour avoir ce discernement.

7. Dans le cinquième nombre la Sainte parle encore de la même matiere & dit, *que ses Religieuses pourroient parler de leur Oraison avec le Pere Acoſta*, qui étoit un Religieux fort spirituel de la Compagnie de JESUS : en suite parlant des Religieuses de Paterne, elle dit, *qu'on a bien fait de leur donner quelque relâchement, mais qu'on ne devoit pas le leur avoir accordé à leur instance, mais que cela devoit venir de la bonté de la Prieure, qui la leur devoit donner auparavant qu'elle*

qu'elles la demandassent ; il est certain que quand on donne à l'Inferieur ce qu'il a demandé , pour lors on le paie , mais quand on lui donne sans qu'il en ait rien demandé , c'est alors qu'on lui donne sans qu'il le demande , que ce qu'on lui accorde à force de crier : c'est pourquoy la Sainte conseille en cet endroit de ne rien accorder aux instances des Inferieurs , mais de prevenir leurs demandes par un pur don.

8. Dans le fixième nombre elle envoie à cette Prieure des verrouïls pour les Grilles , & dit fort agreablement , *qu'ils n'étoient pas jolis ni trop bien faits , mais qu'elle s'en devoit contenter , puis que les Religieuses de son Convent qui s'en servoient , n'étoient pas plus grossieres que celles de Seville* : Saint Hilariion ne se soucie pas de la propriété & netteté des Cilices , ni la Sainte de la gentillesse des verrouïls ; elle envoie aussi à cette Prieure des Crucifix , qu'elle mêle dans le discours des Grilles & des verrouïls , d'autant que pour souffrir avec patience les Grilles & les verrouïls JESUS-CHRIST nous sert de consolation , & parce qu'en faisant tout pour l'amour d'un Dieu Crucifié , les Grilles & les verrouïls ne font rien.

Saint Benoît ôta à un Saint Anachorette une chaîne de fer , à laquelle il étoit attaché , lui disant qu'il se rendit un Serviteur de Dieu qui fut plus attaché à la chaîne de JESUS CHRIST , qui est son amour , qu'à une chaîne de fer : *Si servus Dei es teneat te catena CHRISTI & non catena ferri* : comme s'il eut dit , de quelle autre chaîne est-il besoin pour faire la volonté de Dieu que de l'amour de JESUS ? mais dans les Monasteres de Filles , à la verité les Grilles , les verrouïls & les chaînes tiennent les corps enfermez , mais l'amour de Dieu lie leurs ames plus étroitement.

9. Dans le septième nombre , où elle dit , *je vous envoie ces réponses* , elle parle de celles que le Venerable Pere Frere Jean de la Croix & les trois autres donnerent sur ces paroles spirituelles , *Cherche-toi en moi ?* dont la Censure fournit la matiere à la cinquième Lettre.

tre, & dans la presente la Sainte raconte cette conversation comme je l'ai rapportée dans les Remarques sur ladite Lettre.

L E T T R E L V I I I.

A la même.

J E S U S.

LA Grace du Saint Esprit soit avec vôtre Reverence.

1. Ma Fille j'ai plus d'amour que jamais, pour toutes les Religieuses de ce Convent, & principalement pour vous, parce que vous avez été celle qui a le plus souffert: mais soyez certainement assurée que quand j'appris que l'on vous avoit privée de voix active & passive, & que l'on vous avoit déposée de vôtre Charge, j'en receus une consolation toute particuliere; car bien que je croie que vous êtes une assez grande Pecheresse, je suis toutefois persuadée que vous craignez Dieu, & que vous n'êtes pas capable de faire aucune chose contre sa divine Majesté qui pût meriter un si grand châtiment.

2. J'espere en Dieu qu'il disposera les choses d'une telle façon que l'on connoitra la verité, & vôtre innocence; l'on n'a pas procedé dans cette occasion avec sincerité, & le mensonge y a regné, ce qui m'a beaucoup affligée, & principalement quand j'appris les depositions du proces verbal que l'on apporta ici, où il y avoit des choses que je sçavois tres-bien être tout à fait fausses, car j'étois pour lors à Seville. A present que je sçai ce qui se passe entre ces Sœurs, j'ai remercié nôtre Seigneur, de ce qu'il n'a pas permis qu'elles en fissent davantage. Ces deux ames me donnent de la peine; c'est pourquoy il est necessaire, que nous fassions tous Oraison particulièrement pour elles, afin qu'il plaise à Dieu leur donner lumiere, des le moment que je vis que le Pere Garcie Alvares en usoit de la sorte, j'apprehendai ce que je vois à present.

J'ai

3. J'ai eu un grand plaisir de lire ce que vous me dites touchant l'approbation où vous êtes à cause de votre clocher : vous avez raison d'en être satisfaite , s'il est aussi beau comme vous le dites , j'espere en Dieu que votre maison s'avancera beaucoup , d'autant que vous avez souffert de grandes persecutions ; vous vous expliquez si bien en tout ce que vous me marquez que si l'on s'en tenoit à mon sentiment on vous choisiroit, apres ma mort , pour Fondatrice , & je voudrois de tout mon cœur que vous le fussiez , même pendant ma vie ; car vous sçavez beaucoup plus que moi & vous êtes meilleure que moi ; ce que je dis c'est la pure verité ; il est vrai que j'ai un peu plus d'experience que vous ; mais il ne faut pas faire d'oresnavant grand cas de moi , car vous seriez surprise de me voir si vicille & si foible, n'étant propre à rien. Faites mes recommandations à toutes les Religieuses , je prie Dieu, ma Fille , de vous conserver, & de vous faire une grande Sainte. Amen.

De votre Reverence,

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre auparavant que la persecution de Seville fut finie , puis qu'elle dit dans le 2. nombre, qu'elle espere en Dieu que la verité se decouvrira ; & dans le premier nombre elle dit, que le grand amour qu'elle avoit pour ses Filles étoit redoublé, parce qu'elles avoient souffert beaucoup , ce qui n'est pas difficile à croire , car l'alliance des travaux est plus étroite que celle du sang, elles avoient été jusques alors les Filles de son amour, mais apres leurs souffrances, elles le furent de sa douleur ; & les enfans de la douleur sont d'autant plus aimez qu'il ont coûté le double plus que ceux de l'amour.

2. C'est ici une raison du grand amour que JESUS-CHRIST a pour les ames qu'il a rachetées de son propre Sang ; car comment le pourroit-il faire que des ames qui lui ont coûté son Sang ne fussent pas cheries & bien aimées de Dieu ?

Elle

3. Elle ajoûte avec beaucoup de grace, *que bien que sa Fille soit une grande Pecheresse, elle n'a jamais creu qu'elle eût merité un si grand chârimement comme de la desituer de son Office* : par les premieres paroles elle l'humilie, & par les dernieres elle l'encourage; c'est ainsi qu'il faut se comporter à l'endroit des Inferieurs; faut les louer en sorte qu'ils n'en reçoivent point de vanité, & il faut les reprendre en sorte qu'il ne tombent pas dans le découragement.

La Sainte tint pour un miracle que ce Convent triomphât si heureusement de cette furieuse persécution, & elle avoit raison, car c'est une grace toute particuliere de Dieu, quand dans ce monde d'iniquitez, l'innocence surmonte la calomnie, & vient à survivre aux impostures & à la tempête.

4 Dans le 3. nombre la Sainte lui parle avec beaucoup de grace de l'honneur qu'elle a acquis pour avoir fait bâtir le Clocher du Convent, ce qu'elle fait pour divertir l'esprit affligé de sa Fille, l'assurant que cette maison seroit un Seminaire de vertus & de graces, & en suite elle ajoûte avec une douceur nonpareille; *vous debitez si bien tout ce que vous dites, que si l'on s'en tenoit à mon sentiment, on vous éliroit apres ma mort pour Fondatrice, & je voudrois de tout mon cœur que vous le fussiez, même pendant que je vis, car vous savez beaucoup plus que moi* : ô la grande Humilité, & lors qu'elle est parfaite, que de choses ne fait-elle pas dire qui sont du tout éloignées de ce qui est en effet, quoi que ce soit sans offenser la verité ! cet abbaissement est, car y a-t'il eu quelqu'un qui ait sçeu tant de choses comme la Sainte, & qui les ait sçeu ignorer quand il a voulu, comme la Sainte a fait en cet endroit ?

Cette Religieuse étoit affligée & spirituelle, & la Sainte pour la relever de cette affliction se fait ignorante, & fait passer sa Religieuse pour un grand esprit ; & parce qu'il se pouvoit faire que cette Prieure n'étoit pas marrie que l'on sçeut qu'elle sçavoit bien dire ce qu'elle comprenoit, la Sainte lui dit, *vous vous faites si*

bien

bien entendre qu'après ma mort l'on vous pourroit faire Fondatrice, qui est beaucoup plus que d'être Prieure.

L'on peut ici faire reflexion en ce que la Sainte fait confister la grace de faire des Fondations à se fçavoir bien faire entendre dans les paroles, quoi qu'il semble qu'elle devroit confister dans l'action; mais ce n'est pas cela, la Sainte l'a mieux entendu, car si l'action est la premiere chose qui est necessaire pour fonder & pour gagner les ames à Dieu, la parole n'aide & ne contribue pas peu à cela.

5. Bien que nôtre Sauveur eut commencé de fonder son Eglise par l'action, il voulut aussi se servir pour la même cause de la grace de la parole, prêchant & enseignant, comme dit Saint Luc, *cœpit JESUS facere & docere*: & afin que cette Eglise fit du progres il envia le Saint Esprit en forme de langues de feu. D'ailleurs toutes les instructions de nôtre Religion sont des effets de la Predication des Apôtres, parce qu'on ne scauroit venir à bout de fonder une doctrine que par la langue, par les exhortations & par les enseignemens.

6. Et ainsi pour fonder, conserver & reformer, l'esprit, la langue & l'eloquence y sont necessaires. C'est pour ce sujet que S. Gregoire, parlant de la langue de l'Evêque, dit qu'elle doit conserver ce qui est bon, corriger ce qui est mauvais, humilier les superbes, retenir les emportez, encourager les paresseux, adoucir les personnes rudes & consoler les affligez: *lingua nostra bonus fomentum sit, pravis aculeus, tumidos retundat, iratos mitiget, pigros exacuat, desides hortatu succendat, refugientibus suadeat, asperis blandiatur, desperatos consoletur.*

Act. 1.
v. 1.

D. Greg
17. Ep.
113.
quæ est
à regio
Ep.

Même dans les choses naturelles la grace de la parole vient à bout de tout: Nous voions que dans l'Empire Romain la langue à abbatu des Sceptres & des Couronnes; & Ciceron par le moien de son eloquence, d'enfant d'un pauvre Artisan vint à être un des Consuls de Rome, qui étoient pour lors les Maîtres de tout le monde.

La

6. La Sainte semble lui dire en un autre sens, qu'après qu'elle sera morte on la pourroit élire pour Fondatrice, comme si elle disoit, quand vous serez morte à vos propres passions, agissant comme une personne morte au monde; & quand vous parlerez étant mort au monde, & vivant à Dieu, des choses de Dieu avec de bonnes expressions, & avec grace, vous pourrez être non seulement Prieure, mais encore Fondatrice.

L E T T R E L I X.

A la même.

J E S U S soit avec vous.

1. **J**E vous dis en vérité que je reçois tant de joie de lire vos Lettres, que je desire continuellement d'en avoir; je ne sçai d'où vient que j'aie un amour si particulier à cette maison, & à toutes les Religieuses qui y demeurent, peut-être que c'est parce que j'y ai beaucoup souffert; graces à Dieu je me porte assez bien, & ma fièvre a abouti à un grand rhume.

2. Je sçavois bien que vous souffririez quelque chose pour les médifances, & mauvais Offices des Peres Carmes Chauffez, ils nous ont assez tourmentées dans ces Pais; mais comme Dieu nous a delivré du Pere Tostat: j'espere en sa Majesté qu'elle nous favorisera en tout, nous avons besoin de prier continuellement Dieu, afin qu'il nous delivre de leurs persecutions, & afin qu'il donne un établissement à nos affaires; car pendant que le Reverendissime Pere General sera indisposé à notre égard comme il est, je vous promets que nous ne manquerons pas d'occasion pour meriter: je ne vous parle point de nos affaires, parce que nôtre Pere vous en instruira parfaitement, seulement je vous prie, pour l'amour de Dieu, d'avoir beaucoup de soin de m'écrire tout ce qui se passe chez vous, quand nôtre Pere n'en aura pas le loisir; vous aurez aussi soin de lui rendre mes Lettres & de m'adresser seurement celles qu'il m'écrira; vous sçavez assez les alarmes que nous avons pour nos Let-

tres qu'il ſoit chez vous, que ſera-ce quand il ſera ſi éloigné de vous ?

3. Le Maître de la Poſte de cette Ville eſt Couſin d'une Religieuſe que nous avons à Segovie ; il m'eſt venu voir, & m'a aſſuré qu'il feroit merveilles pour l'amour de ſa Couſine, il s'appelle Figueredo ; nous ſommes demeurez d'accord du port des Lettres, & il m'a dit que ſi l'on avoit ſoin à Seville de donner les Lettres à la grande Poſte, que je pourrois ſçavoir de vos nouvelles preſque tous les huit jours ; conſiderez, ſ'il plaît, combien cette commodité ſeroit grande, il dit auſſi que pourveu que l'on mette ſur l'enveloppe de nos Lettres que c'eſt pour Figueredo Maître des Courriers à Toledé, l'on n'en ſçauroit perdre aucune : tout cela n'eſt rien que peine pour vous, mais je ſçai bien que vous en prendriez davantage pour moi, comme je voudrois auſſi faire pour vous ; il faut que vous ſçachiez que ſouvent j'ai de ſi grands deſirs de vous voir, qu'il ſemble que je n'ai rien autre choſe à faire, c'eſt la pure vérité ; informez-vous de quelqu'un de vôtre Ville, ſ'il faudra traiter cet homme de Magnifique, ou comme il faudra mettre le deſſus de l'enveloppe, ce que j'en puis dire, c'eſt qu'il eſt aſſez à ſon aïſe, & à cauſe de la commodité qu'il m'a preſentée j'ai été tres-contente de m'arrêter à preſent dans ce Convent, car à Avila il n'y a point de voies aſſeurées pour écrire à Seville, ni même pour d'autres choſes, il me fâche ſeulement de n'y être point à cauſe de mon Frere, qui me regrette beaucoup, vous avez fort mal fait de ne lui pas écrire quelquefois, vous verrez par cette Lettre qu'il m'a écrite, & que je vous envoie comme il ſe porte tres-mal, mais je loue Dieu de ce qu'il n'a point de fièvre.

4. Il ne me ſouvient jamais de garder les Lettres où l'on me parle de Tereſe, toutes les Religieuſes avoient qu'elles ſont toutes confuſes de voir ſa vertu, & l'inclination qu'elle a pour faire les Offices les plus humbles ; elle leur dit qu'elles ne doivent pas ſonger à l'eſtimer davantage pour être Niece de la Fondatrice : & au

contraire que pour cela même, elles la doivent mépriser: elle est grandement aimée de toutes les Religieuses, qui en disent mille autres choses semblables à celle-ci: je vous le mande afin que vous en louiez Dieu, puis que vous lui avez procuré ce bien; je me réjouis fort que vous la recommandiez à sa divine Majesté.

5. J'aime beaucoup son Pere, mais je vous confesse en verité que je suis toute consolée d'en être éloignée, je ne puis pas en comprendre la raison, si ce n'est que les contentemens de cette vie ne sont pour moi, mais les ennuis & les lassitudes; ce qui doit provenir de la crainte que j'ai de m'attacher à quelque chose de ce monde, & ainsi il vaut mieux éviter l'occasion, bien que pour le present, je souhaiterois fort d'être auprès de lui pour n'être pas ingrate aux faveurs qu'il nous a faites, & j'y voudrois demeurer jusqu'à ce qu'il eût donné ordre à certaines choses où il croit que ma presence est necessaire, qui lui fait attendre que j'y sois.

6. Bien que j'eusse déjà renvoyé la Pretendante que le Pere Nicolas vous avoit presentée: toutefois comme il m'a écrit une autrefois cette Lettre que je vous envoie, j'ai voulu examiner davantage cette affaire, & bien que notre Pere dise qu'elle n'est pas propre pour la Religion; néanmoins je n'ai pas voulu la renvoyer pour une seconde fois, parce que vous pourrez vous voir dans une telle necessité que vous vous trouverez bien de l'éprouver, peut-être seroit-elle bonne Religieuse; traitez-en de delà avec notre Pere, si vous vous voyez pressées, informez-vous des defauts qu'elle a, car pour moi je lui en parlai fort peu, & ne m'en informai pas trop: je vous conseille ceci parce que je vois que vous n'avez pas vos necessitez, & l'entrée de cette Fille vous soulageroit.

7. J'ai été ravie d'aise d'apprendre que vous faites des bas, & que par ce moien vous gagnez quelque chose pour subsister, pourveu que vous travaillez de votre côté Dieu vous aidera. Pour répondre à ce que vous me dites de paier les Rentes que vous devez, en vendant celles

celles que l'on vous doit, il eſt clair qu'il n'y a rien de plus avantageux pour vous que de vous degager. Pour le reſte dont vous me parlez, je reſponds que c'eſt une choſe bien rude pour votre maiſon, qui eſt ſi pauvre, de prendre maintenant une Fille ſans dot, mais courage, ma Fille, le ſeul amour de Dieu vous doit obliger à la recevoir, vous n'en avez point reçu par Charité : & ſi vous prenez cette Fille ſans dot, Dieu vous aſſiſtera, & peut-être il en fera venir d'autres qui ſeront riches, & qui paieront pour elle, ſi vous faites cela pour l'amour de lui, & vous le ferez quand nôtre Pere en ſera ſi importuné qu'il viendra à vous en parler, car il ne faut pas que vous vous en mêliez ; prenez ſeulement bien garde ma chere amie de ne vous pas precipiter à recevoir des Religieuſes, car il y va de la vie de connoître celles qui ſont propres pour nous, je crois que tout le deſaut de la Pretendante du Pere Nicolas eſt d'être un peu trop ſimple.

8. Ce que je vous ai manlé de la Niece ou Couſine de Garcie Alvarez, eſt tres-aſſeuré ſelon mon ſentiment, outre que Cavaillar me l'a dit, je ne crois pas que ce ſoit Mademoiſelle Clemence, mai l'autre ; vous pourrez dire franchement à Garcie Alvarez que l'on vous a dit qu'elle avoit été fort ſujette à la melancolie, Cavaillar me dit clairement qu'elle avoit été folle, & pour ce ſujet je ne lui parla plus, & quand même cela ne ſeroit pas, il n'eſt pas maintenant beſoin de charger la maiſon ; mais au contraire ſonger à la décharger, le plutôt que l'on pourra, de ce qu'elle doit ; aions un peu de patience, car je ne m'étonne pas qu'avec le bruit que nos Peres Chauffez font, perſonne ne veuille entrer chez nous.

9. Mettez par écrit tout ce que vous dépenserez en port de Lettres, afin que par ce moi en vous vous acquittiez des quarante écus que nos Religieuſes du Convent de S. Joſeph d'Avila vous ont envoie ; aiez ſoin de faire ce que je vous dis, car ſi vous faites autrement ce ſeroit plutôt une ſimplicité qu'une civilité, ce n'eſt pas

sans raison que je vous donne ce conseil ; comment , osez vous déjà m'envoier de l'argent ? vraiment vous m'avez fait rire quand j'ai veu vòtre liberalité , étant dans la peine où je suis , de voir la difficulté que vous avez à subsister ; quoi qu'il en soit , cet argent est venu fort à propos , & me servira aussi pour paier les ports des Lettres , Dieu vous le rende ; je vous remercie de l'eau de nasse que vous m'avez envoyée , elle est excellente , & est arrivée en fort bon état , je remercie aussi Jeanne de la Croix du voile dont elle m'a fait present ; mais apres tout n'en faites pas une coutume ; quand je desirerai quelque chose , soiez asseurées que je vous en avertirai avec plus de franchise , ce me semble , ou du moins avec autant de liberté comme si je le demandois à celles dont je me fie le plus , parce que je suis persuadée que vous m'accorderez de tres-bon cœur ce que je vous demanderai , je crois la même chose de toutes vos Religieuses .

10. Cette Fille qui avoit si bonne voix n'est plus retournée au Convent ; j'ai tout le soin possible de vous chercher quelque sujet qui vous accommode , si j'en trouve quelqu'un ce sera pour vous ; j'ai un si grand desir que l'on vous accorde ce peu d'eau que vous demandez , que je crains toujours que vous ne l'obteniez pas ; toutefois j'ai quelque esperance sur ce que le Pere Marian ou nôtre Pere auront du pouvoir sur l'esprit du Frere Bonaventure , qui est le Superieur des Religieux de S. François , à qui vous demandez cette eau , plaise à nôtre Seigneur que cela se fasse ; ce seroit à la verité une grande commodité pour vòtre Convent . Vous ne douterez pas maintenant que nôtre Pere va à Avila , que je ne fusse plus aise d'être dans ce Convent que n pas dans celui-ci , encore que je ne puisse éviter quelques mauvaises heures avec l'Evêque ; je suis toute surprise de vous voir si joyeuses & contentes , Dieu a mieux disposé les choses que nous ne pensions pas , qu'il soit beni à jamais pour toutes les faveurs qu'il nous a fait , & qu'il lui plaise de conserver long-temps vòtre vie .

11. Je ne voudrois pas vous dire , de peur de vous affliger ,

ſiger, la douleur que je reſſens de la maladie de nôtre Prieure de Malagon, bien que Dieu, qui l'a crée de rien, pourroit bien la guerir, laiſſant à part l'amour que j'ai pour elle, la faute qu'elle fait à nôtre Ordre dans un tel temps eſt tres-grande. Je l'aurois fait venir dans ce Convent, mais nôtre Medecin m'a dit que ſi elle doit encore vivre un an, elle ne vivra pas ici un mois; je prie Dieu d'y apporter de remede; priez bien Dieu pour elle, car elle eſt abandonnée des Medecins, qui diſent qu'elle eſt etique; garde-vous bien de boire de l'eau de la ſaſe-pareille, encore qu'elle ſoit bonne pour le mal d'eſtomac. La Mere Prieure & nos Sœurs tous ſaluent; j'ai été fort affligée de la maladie de mon ſaint Prieur des Grottes, nous avons ſoin de le recommander à Dieu; envoie- moi de ſes nouvelles & ce que Delgado eſt devenu, ſaluez de ma part tous ceux que vous jugerez à propos & demeurez avec Dieu. Je me ſuis bien etenduë dans cette Lettre, & je me ſuis fort réjoüie d'apprendre que toutes vos Religieuſes ſe portent bien, & ſur tout j'ai été ravie de ſçavoir le bon état de vôtre ſanté, car j'apprehende beaucoup que nos Prieures nous viennent à manquer, & vous ſçavez combien nous en avons beſoin, Dieu vous garde, ma Fille.

12. Je reçois quelquefois des Lettres de Caravaque, & de Veas, l'on ne manque pas de travaux à Caravaque, mais ſ'eſpere en Dieu qu'il y mettra remede. C'eſt aujourd'hui le ſeptieme jour de Septembre de l'année mil cinq cens ſoixante dix-huit.

Vôtre Servante,

TERESE DE JESUS.

13. Maintenant nous nous écrivons plus ſouvent; que veut dire que vous ne me dites mot du Frere Gregoire? faites-lui mes recommandations, & communiquez-lui vos affaires & l'état de vôtre maiſon; ſi vous ne m'écrivez tout ce qui ſe paſſe il n'y a perſonne qui en veuille prendre la peine; faites-moi ſçavoir en quel état vous êtes avec le Pere Antoine de JESUS; je ne répondrai

point au Pere Nicolas que vous ne m'en aiez avertie ; quand le paquet ſera de trois ou quatre Lettres, il faut que vous mettiez ſur le deſſus quatre ſols de port, & ſ'il y en a davantage vous en mettez plus. Comme je connois par experience quelle miſere c'eſt de ſe voir en neceſſité, & comme je ſçai que l'on trouve à Seville difficilement de l'argent, je n'ai pas oſé à preſent renvoyer du tout le Pere Nicolas. Touchant cette Pretendante, il faut que nôtre Pere entende à loisir les raiſons de part & d'autre quand vous lui demanderez ſon ſentiment ſur quelque difficulté, car il ſe pourra faire que comme il a tant d'occuparions, il ne prendra pas bien garde à tout.

R E M A R Q U E S.

1. **L**A ſainte écrivit cette Lettre dans un temps auquel la guerre ſpirituelle que l'on fit au Convent de S. Joſeph de Seville, n'étoit pas encore finie. Elle exhorte cette Prieure à la patience dont elle ſe devoit ſervir pour endurer ce que l'envie diſoit & faiſoit contr'elle, d'autant que la patience eſt le bouclier qui doit recevoir tous les coups de la perſecution, & ſans cette belle vertu il n'y a point de merite dans les ſouffrances, ni de couronne pour les affligez. Or c'eſt une choſe bien fâcheuſe de porter de grandes afflictions ſans en retirer aucun avantage.

2. Et non ſeulement la patience eſt avantageuſe dans les tourmens, mais elle eſt encore le fruit de la perſecution : c'eſt pourquoi nôtre Seigneur dit parlant des Saints perſecutez, & *fructum afferunt in patientia*, ils recueilleront le fruit, c'eſt à dire le merite dans la patience, & recevront la recompenſe dans l'éternité qui eſt le véritable fruit de la patience.

3. En ſuite elle ajoute, *tant que nôtre Pere General ſera en colere contre nous, nous ſouffrirons beaucoup*. Dieu nous preſerve de la colere d'un Supérieur irrité, encor qu'il ſoit Saint, le bras qui châtie ne ſent point le mal que ſouffre le corps qui reçoit le châtiment, ainſi la

correc-

correction ſ'exerce d'ordinaire ſans pitié, & ce qui ſemble une douceur & un ſoulagement à la main, eſt une amertume & un tourment pour les épaules qui ſupportent ſes coups, principalement quand Dieu par ſa permiſſion appeſantit la main qui frappe à deſſein d'avancer dans ſon amour ceux qu'il veut affliger; & c'eſt de quoi Job ſe plaignoit à Dieu quand il lui diſoit, *ne caro mea aeneae eſt?* quoi mon Dieu, machair eſt elle de *Job. 6. v. 12,* bronze pour ſupporter tant de travaux.

Il y a des Saints que la bonté divine forme avec le ciſeau & le marteau, il y en a d'autres que Dieu fait avec le pinceau & la peinture, les premiers ſont perfectionnez par les peines, les perſecutions, les tribulations & les affronts; les ſeconds ſont ſanctifiez par les faveurs, les careſſes & les bienfaits: Sainte Tereſe eut part à ces deux Saintetez, les grâces que Dieu lui fit furent le pinceau qui la firent Sainte, mais les tourmens & les ſouffrances furent le marteau & le ciſeau qui la preparerent pour être Sainte.

4. Dans le quatrième nombre elle parle de la vertu de ſa Niece Tereſe de Jeſus, Fille du Sieur Laurens de Cepede ſon Frere, & dit qu'elle travailloit dans le Convent & ſervoit toutes les Religieuſes avec une grande humilité, & qu'elle diſoit à toutes les Sœurs qu'elles ne devoient pas ſ'imaginer que pour être Niece de la Fondateurice elle deût faire moins que les autres.

O l'excellente Niece! ô la vertueuſe Fille! ah qu'elle meritoit bien d'appartenir à une ſi grande Sainte, puis qu'elle ne ſe prevaloît de la dignité de ſa Tante que pour imiter ſes admirables vertus, & non pas pour recevoir des grâces ni des privilèges: Saint Charles fut Neveu de Pie quatrième, & fut un tres-saint Neveu; un Chanoine de la grande Eglife de Palence, appellé Don Hierôme de Reynoſo, dont Sainte Tereſe parle dans ſes Fondations, & qui étoit Neveu de l'Illuſtriſſime Seigneur Don François Reynoſo, reforma ſon Oncle & en fit un des plus grands Prelats qu'il y ait eu dans l'Eglife de Codoué: Saint Ambroïſe eut un Frere qui étoit

Saint & qui avoit soin de sa maison : il y en a beaucoup d'autres qui en auront eu , mais ceux que nous venons de rapporter sont remarquables.

5. Mais je ne sçai pas si l'on pourroit compter si facilement ceux qui pour avoir eu des Parens dans des hautes dignitez se sont perdus : la Sainte du moins dans ce nombre en témoignant qu'elle a de l'affection pour sa Niece Tereſe, dit dans le nombre ſuivant *qu'elle apprehende de s'attacher à cet amour du ſang*, de forte qu'elle lui donne ſon affection , mais elle lui refuſe ſon amour , ne voulant avoir aucune attache au ſang , mais être en liberté ; elle dit admirablement bien , parce qu'il n'y a point de doute que l'amour que l'on porte aux creatures eſt dans l'apparence un amour , mais il eſt eſſectivement une priſon , puis que la premiere choſe dont il dépouille l'ame c'eſt de la liberté , même dans un amour licite il y peut avoir quelque attache qui pourra nuire au parfait amour de Dieu ; c'eſt pourquoi cette ame de Dieu , cette grande Sainte ne vouloit pas être en partie à ſa Niece ni à ſon Frere , pour être toute entièrement à Dieu , elle ſe defendoit de l'amour licite qu'elle pouvoit avoir pour ſa Niece , parce qu'enfin cette attache ſe convertiſſant en amour elle auroit ôté à Dieu ce que l'amour auroit donné à ſa Niece. Certainement les Prelats devroient bien faire reflexion ſur ceci , car ſi leurs Neveux ne les détournent pas de faire leur devoir , du moins ils les embarraſſent étrangement.

6. Ce que la Sainte dit dans le ſeptième nombre des bas & du gain que ſes Filles faiſoient , cela ſe doit entendre que ces Servantes de Dieu travailloient pour gagner leur vie , d'autant qu'un peu plus bas elle parle de la neceſſité de la maiſon , & conſeille à la Prieure de ne recevoir point de Religieuſe qu'elle n'apporte ſon dot : toutefois il ſemble qu'elle ſollicite pour une Fille , afin qu'on la reçoive par Charité , & c'eſt ſeulement pour mieux plaire à Dieu , car ſi la Charité d'icelle vous ôte d'une main le moien de ſubſiſter , la Providence divine vous l'offre d'une autre ; c'eſt pourquoi la Sainte louë le travail

travail que ſes Filles faiſoient pour gagner leur vie, d'autant que de ſe nourrir du travail des mains n'eſt pas ſeulement une choſe loüable & bonne, mais encore une imitation de ce que les Apôtres ont fait, ſuivant ce que S. Paul nous aſſure quand il dit, *Nam ad ea qua mihi* Aſt. 26
opus erant miniſtraverunt manus iſta, mes mains 34.
m'ont fourni de quoi vivre, & mon travail m'a donné à manger; outre que cette façon de gagner ſa vie eſt une occupation qui n'empêche point l'Oraiſon, au contraire c'eſt un exercice qui eſt tres-agreable à Dieu, & qui rend l'Oraiſon plus utile, & plus avantageuſe.

7. Venant à parler à la fin du ſeptième nombre de la Religieuſe du Pere Nicolas (c'étoit une Fille qui pretendoit d'être Carmelite, par la ſollicitation du Pere Nicolas de JESUS MARIA) elle dit avec une grace admirable, *je crois que tout le deſaut de la Pretendante du Pere Nicolas eſt d'être un peu niaïſe*, comme ſi elle eut dit, je voudrois que mes Religieuſes fuſſent genereuſes, conſtantes & fortes, comme cette femme que le Sage cherchoit, *mulierem fortem* : je les voudrois ſpirituelles & non pas niaïſes : il faut avouer que Pro. 13.
V. 10.
cette grande Sainte comblée de Sainteté & de graces, diſoit toutes choſes avec une grace admirable.

8. Dans le huitième nombre il ſemble qu'elle parle de la Reception d'une Niece ou d'une Couſine de Garcia Alvarez, Conſeſſeur des Religieuſes de Seville, & cette Fille devoit être melancholique, & la Sainte dit qu'on lui avoit rapportée qu'elle étoit folle, j'avoué que ſi elle ſe laiſſoit emporter à la melancholie en forte qu'elle ne pût pas la chaffer, elle tiendrait plus de folle que de melancholique.

Il y a bien de la difference de commander à la melancholie & de lui obeir, & ſi cette imperfection domine tellement ſur moi que je ne puiſſe m'en défaire, c'eſt un grand malheur pour moi, d'autant que je ne ſçai pas ce que je dois devenir, ſoit que ce vice ſoit moral, ſoit qu'il ſoit naturel.

9. Outre que la Sainte s'étoit ſi mal trouvée des me-

lancholiques dans l'affaire de Seville, qu'elle les regardoit avec mille yeux, & pour moi je croi, comme j'ai touché en un autre endroit, que la Sainte a banni par ses Oraisons la melancholie de tout son Ordre, car il se peut bien faire que les Filles qui y entrent soient dans leur Reception melancholiques, mais à même temps qu'elles ont été receuës, il faut qu'elles soient d'une humeur gaie, autrement elles ne professeront point.

10. Quand j'avois la charge & que je gouvernois des Convens qui ont été en grande quantité, je ne faisois point d'état de trois sortes de tentations, que je reconnoissois aux Novices. La première étoit de la tentation de rire, d'autant que c'est un signe que l'esprit n'est point travaillé de soucis, & qu'il ne se souvient point des choses de dehors, ni de marmites d'Egipte, & celle qui souffroit cette tentation, faisoit ordinairement profession. La seconde étoit la tentation de la faim, parce que c'est un signe de bonne santé, & qu'au moins elles ne sont point incommodées, ni en peril eminent de tomber malades. La troisième est de la tentation de dormir, parce que c'est un signe qu'elles ont été bien vigilantes à faire les exercices de la Religion.

11. Dans le nombre suivant la Sainte dit à cette Prieure, *qu'elle s'acquitte de ce qu'elle doit en tenant au memoire des ports de Lettres qu'elle avoit avancez, & que de faire autrement ce seroit plutôt une simplicité qu'une civilité*: je ne pense pas qu'il y ait eu jamais une Femme si politique, si civile & si spirituelle comme S. Terese, il étoit bien plus juste de paier, que non pas de donner, & il n'auroit pas été raisonnable que cette Prieure eut exercé sa liberalité & qu'elle ne se fut pas acquittée d'une dette, & ainsi S. Terese qui étoit liberale & prudente, veut qu'en donnant elle s'acquitte.

12. Mais avec la permission de la Mere Marie de S. Joseph, je vais découvrir ici son crime, & sa source: je demande la raison pourquoi elle donnoit, & ne paioit pas, étant endebrée comme elle étoit, tellement qu'elle vouloit que l'argent qu'elle dépensoit fut un effet de
sa

ſa generoſité plutôt que de ſon obligation, ce qui arrive à pluſieurs perſonnes.

La raiſon en eſt claire, quoi qu'elle ne ſoit pas trop juſte, & convenable à nôtre nature, c'eſt que quand nous donnons nôtre volonté agit, & quand nous paions c'eſt celle d'autrui qui nous neceſſite : quand je donne je fais des debiteurs, quand je paie je n'oblige perſonne; c'eſt pourquoi nous aimons mieux donner à cauſe de l'avantage que nous en retirons, que non pas paier, quoi que nous nous acquittions de nos debtes, de ſorte que ce que ce qui paroît une generoſité, n'eſt qu'un amour propre, que Sainte Tereſe reprenoit en la perſonne de cette Prieure.

13. Dans le douzième elle parle de la Prieure de Malagon : c'étoit la Mere Briande de S. Joſeph, qui eut une maladie ſi dangereuſe qu'elle jettoit le ſang par la bouche, à cauſe qu'elle avoit une veine rompuë dans le corps, & les Chroniques aſſurent qu'elle contracta cette maladie pour avoir ſouffert beaucoup de peines étant nouvellement entrée dans l'Ordre. La Sainte defend aux Religieuſes de Seville de boire l'eau de ſalſepareille, & les exhorte d'avoir ſoin de leur ſanté, comme celle qui leur propoſe la mort dans la perſonne de la Prieure de Malagon.

L E T T R E L X.

A la même.

J E S U S.

LA Grace du Saint Eſprit ſoit avec vôtre Reverence.

1. Ma Fille, je ne ſçai pas le ſujet pourquoi vous gardez ſi long-temps le ſilence en un temps auquel je ſouhaiterois de ſçavoir à tout moment l'état de vos affaires: je vous aſſure que je n'en fais pas de mênſe ici, où je parle toujours de ce qui regarde le bien de vôtre maiſon: je vous donne avis que le Pere Nicolas eſt à preſent

Prieur de Pastranz ; il m'est venu voir & j'ai reçu une grande consolation de sa visite , ayant loué nôtre Seigneur de ce qu'il a donné à nôtre Ordre un si grand Personnage & un Religieux d'une si haute vertu ; il semble que nôtre Seigneur l'a choisi comme un instrument pour le bien de vôtre maison , puis qu'elle lui coûte tant de travaux & de peines , recommandez-le beaucoup à nôtre Seigneur , car vous y êtes obligées.

2. Il ne faut pas, ma Fille , que vous vous opiniastriez sous ombre d'une perfection inconsidérée , à ne vouloir pas entrer de nouveau dans la Charge de Prieure , nous le désirons toutes , & vous faisons nôtre possible pour cela , & de vôtre part vous ne nous opposez que des bagatelles , car en effet tout ce que vous alleguez n'est autre chose , ce n'est pas vôtre affaire , tout l'Ordre y est intéressé , & le service de Dieu le requiert si fort , que je voudrois que la chose fut déjà faite , tant pour l'honneur de vôtre maison , que pour celui du Pere Gratian ; & quand même il n'iroit pas de vôtre reputation que vous soiez rétablie dans vôtre Office , il n'y a rien qui nous soit plus nécessaire que vôtre rétablissement , d'autant plus qu'à faute de gens de bien , comme l'on dit , &c. Si Dieu nous veut faire cette grace , disposez-vous à obeir , & à vous soumettre à tout ce que l'on voudra faire de vous , sans repliquer la moindre parole du monde ; prenez bien garde de faire ce que je vous dis , car autrement ce seroit me fâcher tout à fait , ce que je viens de vous dire suffit pour vous persuader que nous sçavons bien que vous ne désirez pas cet emploi , il est vrai que c'est une Croix bien pesante , je le sçai par experience pour en avoir porté ma bonne part ; mais Dieu vous aidera , & je vois pour cette heure la tempête finie.

3. Je serois fort aise d'apprendre si ces Religieuses que vous sçavez connoissent leur faute , ou si elles vous contraignent en quelque chose , en un mot je voudrois sçavoir en quel état elles sont ; car en verité je ne suis pas dans une petite peine , pour ce qui regarde leurs ames ,
je

je vous conjure pour l'amour de Dieu de me donner bien au long avis de tout, vous pourrez envoyer vos Lettres à Roch de Hoïarte par la voie de l'Archevêque, car il a ordre de me les faire tenir là où je ſerai. La Sœur Iſabelle de S. Paul vous écrira ce qui ce paſſe ici touchant vos affaires, car pour moi je n'en ai pas le loisir. Faites mes recommandations à ma Fille Blanche, vous lui direz que je ſuis fort ſatisfaite d'elle, & grandement obligée à ſon Pere, & à ſa Mere des bons offices qu'ils vous ont rendu, & de la part qu'ils ont pris à vos intereſts, je vous prie de les en remercier de ma part.

4. Je vous aſſeure que ce qui ſ'eſt paſſé dans nôtre Convent, eſt une Hiſtoire qui m'étonne encore, & qui me donne envie d'en bien ſçavoir tout le détail: c'eſt pourquoi ne manquez pas de m'écrire tout, avec clarté & verité, & mandez-moi au plûtôt, & fort en particulier ce que ces deux Religieuſes font; car comme j'ai déjà dit, j'en ſuis dans une tres-grande peine. Faites mes recommandations à toutes les Sœurs, ſur tout à ma Gabrielle, & à la Sœur de S. François, vous direz à la Mere Vicairé qu'elle peut tenir la preſente pour ſienne.

5. Tout maintenant l'on me vient d'appeller pour aller parler au Pere Nicolas. Je parts demain pour Valladolid, ſuivant le Commandement que nôtre Pere Vicairé General m'a envoyé d'y aller le plûtôt que je pourrai, de là j'irai à Salamanque; il n'y avoit pas grande neceſſité que j'allaiſſe à Valladolid, mais Madame Marie, & l'Evêque l'en ont prié; pour Salamanque il eſt abſolument neceſſaire que j'y aille, d'autant que les Religieuſes ſont dans une Maiſon qui eſt fort malſaine, outre qu'elles ont de grandes conteſtations avec celui qui la leur a vendue, qui les tourmente, & leur fait mille pieces tous les jours, tellement qu'elles ont ſouffert beaucoup de cet homme, & ſouffrent encore à toute heure; Priez Dieu que nous puiffions achepter, pour ces Filles, une Maiſon qui ſoit commode, & à bon marché, & ſur ce je prie ſa Majeſté divine de vous conſerver & de faire en ſorte que je vous puiſſe voir avant que je meu-

re. C'est aujourd'hui le vingt-quatrième de Juin.

6. Comme je vous ai dit je partirai demain ce qui me donne tant d'occupations que je ne puis pas écrire à mes Filles de Seville, ni vous dire autre chose: Faites-moi sçavoir si elles ont reçu une Lettre que je leur ai écrite.

Votre indigne Servante,

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre dans le temps auquel la persécution des calomnies, dont on voulut noircir le Convent de S. Joseph de Seville, venoit de se dissiper, elle se plaint amoureusement de la Mere Marie de S. Joseph, qui avoit été déposée de la Charge de Prieure, de ce qu'elle ne lui écrit pas ponctuellement ce qui se passe dans sa Maison, d'autant que le cœur de la Sainte, encore qu'il fut entièrement resigné à la volonté de Dieu étoit en grande peine des souffrances que ses Filles enduroient, parce que la resignation à la volonté de Dieu n'ôte pas les apprehensions que l'amour suggere; mais ce qu'elle fait, c'est de donner la paix à l'ame dans l'aversité & de la conformer aux desseins de Dieu au milieu des soucis.

2. La Charité est agissante & soigneuse, de sorte que quand elle s'est renduë la maîtresse d'une ame, elle ne lui donne pas une heure de repos, elle est toujours ou jalouse ou craintive, ou soupçonneuse ou empressée, dont elle doit répondre, suivant ce que dit S. Bernard, *D. Ber. pist. 74. mens quam semel affecerit Charitas, sui juris esse non finitur, metuit quod nescit, dolet quod non oportet, sollicitatur plusquam voluerit & unde voluerit, compatitur dolens, miseretur invita*: la Charité qui a pris possession d'une ame fait qu'elle n'est plus maîtresse de soi même, elle craint ce qu'elle ignore, elle apprehende ce dont elle n'a pas sujet d'avoir peur, elle est plus soigneuse qu'elle ne voudroit, elle s'attendrit contre sa volonté, & elle s'afflige en dépit qu'elle en ait. Les Filles souffroient à Seville, que devoit faire la Mere à Avila?

sur

ſur tout quand on ne lui mandoit rien de ce qui ſe paſſoit, l'on voit bien que ſa peine étoit exceſſive.

3. Le Pere Nicolas dont elle parle ici fut ce grand Perſonnage & premier General des Carmes Déchauffez, appellé Frere Nicolas de JESUS MARIA, de la tres-noble Maïſon des Doria des Gennes, lequel étant Prêtre ſeculier prit l'habit de Carme Déchauffé dans la Ville de Seville. La Sainte par ſes Oraïſons lui procura ce bonheur, car lui aiant recommandé certaines affaires dont il s'acquitta bien, elle voulut s'acquitter envers lui de l'obligation dont elle lui étoit redevable, & pour cet effet elle lui obtint la grace d'une Vocation ſi excellente: c'eſt ce Religieux dont la Sainte parla à la Mere Eleonor de la Miſericorde, comme j'ai dit dans les Remarques ſur la quarante-troisième Lettre, nombre deuxième, voici ce qu'elle lui dit, *je lui recommandai mes affaires & il me recommanda ſon ame, & au bout d'un an je le fis rendre Carme Déchauffé*, & ces paroles eurent tant de pouvoir ſur l'ame de cette Religieuſe, qui étoit encore dans le monde, qu'elle reſolut delors de ſe rendre Carmelite, comme elle fit. Ce grand homme fut tres-ſpirituel, tres-prudent & fort zelé pour l'Obſervance de la Regle & des Conſtitutions, tellement que pour animer les Religieux à la Diſcipline & à l'Obſervance Reguliere, il leur diſoit, *ſachez qu'apres ma mort mes os ſe choqueront les uns les autres dans la ſepulture, & crieront Obſervance Reguliere, Obſervance Reguliere*. O que cette ſainte Reforme a bien entendu les cris de ſon premier General, puis qu'elle ne paroît pas ſeulement, mais qu'elle eſt la même Obſervance de la Regle & des Conſtitutions.

4. La Mere Marie à qui la Sainte écrit la preſente, & qui avoit été déposée de ſa Charge de Prieure par les Carmes Chauffez de Seville, ne vouloit en aucune façon être rétablie dans ſon Office, & reſuſoit d'être Prieure une ſeconde fois, mais la Sainte lui dit avec une grace admirable que c'eſt une perfection ſans raiſon que d'avoir cette penſée, d'autant que ſi elle pou-
voit

voit renoncer en son particulier à ce qui regardoit son honneur, l'honneur du Convent ne le permettoit pas; même il y a des rencontres où il n'est pas permis à une personne de renoncer à son propre honneur, & c'est quand le prochain y est intéressé, & qu'il s'agit de conserver l'honneur d'autrui; quand une Prieure a perdu sa reputation avec ses Religieuses le Convent en demeure aussi deshonoré; cela étant ainsi c'étoit l'honneur du Convent qu'elle fut rétablie dans la Charge, & par consequent quand elle refusoit la Charge où l'honneur du Convent étoit intéressé, il sembloit qu'elle fit un acte d'humilité & c'étoit une folie, puis que cette humilité empêchoit qu'une sainte Communauté recouvrât l'honneur & l'estime qu'on lui avoit ravi en déposant la Prieure.

5. Et sur ce sujet la Sainte dit admirablement bien, *nous avons fait tout nôtre possible pour vous faire rétablir, & maintenant vous voulez rendre inutile nôtre travail, pour éviter le travail de l'Office ? n'est ce pas là une grande folie ? nous avons travaillé pour rendre au Convent la reputation qu'il avoit perdue, & maintenant vous voulez que par une humilité inconsidérée, il demeure sans honneur & sans reputation ? n'est-ce pas là une impertinence & une folie ?*

6. Apres la Sainte ajoute sagement, *quand même vôtre honneur ne seroit pas intéressé dans cette affaire, il n'y a rien de plus nécessaire pour celui du Convent, d'autant qu'elle n'acceptoit pas cette Charge seulement pour être Prieure, mais pour reparer l'honneur de la Communauté par ce rétablissement.*

L'on ne sçauroit nier que l'honneur des Communautés ne soit le rempart de l'Observance, tellement que si celui-là est par terre, celle-ci est aussi abbatuë; & à même temps que l'honneur & l'estime d'une Communauté seront perdus, il n'y aura plus d'Observance, & le relâchement s'y introduira, d'autant qu'une Communauté sans honneur est la même chose qu'une Communauté relâchée; car si elle est relâchée elle sera bien-
tôt

tôt ſans honneur, & ſi elle eſt ſans honneur c'eſt une marque qu'elle eſt relâchée.

L'appetit brutal a deux rênes qui l'empêchent de ſ'emporter dans le vice : la première eſt celle de la raiſon, la ſeconde eſt celle de l'honneur; quelquefois la rêne de la raiſon vient à ſe rompre, & il n'y a que celle de l'honneur qui l'arrête; mais ſi elles viennent à ſe rompre toutes deux il ſe precipite avec furie juſqu'au dernier malheur: c'eſt pourquoi le S. Eſprit nous avertit pour nôtre profit d'avoir ſoin de l'honneur & de la reputation, *Curam habe de bono nomine.*

EccI.

41. v.
15.

7. Dans le quatrième nombre la Sainte declare la peine qu'elle avoit de deux Religieuſes qui devoient éprouver de grandes tribulations, ou qui étoient cauſe de la perſecution qu'on avoit fait contre le Convent de Seville, elle ſouhaitoit beaucoup qu'elles fiſſent Penitence de leur faute, qu'elles la reconnuſſent & qu'elles en donnaſſent toute la ſatisfaction poſſible à la Communauté: Dieu nous preſerve de nous engager dans quelque folie! Ô la grande difficulté que nous avons à nous en retirer, ſi nous ſommes obligez de nous retracter & d'abandonner nôtre ſentiment: ceci nous devoit convier de veiller beaucoup ſur nous, & de ne vou'oir aucun autre honneur que celui de Dieu: tout le reſte de la Lettre juſques à la fin ne traite que d'affaires particulières.

LETTRE LXI.

A la même.

JESUS.

LA Grace du Saint Eſprit ſoit avec vôtre Revenance.

1. Ma Fille c'eſt avec grande raiſon que je puis vous donner cette qualité, car quoi que je vous aie toujours beaucoup aimée, il eſt vrai que j'ai maintenant pour vous tant d'amour qu'il m'étonne, & me donne des deſirs extremes de vous voir & de vous embraffer. Dieu
qui

qui est la source de tout bien, soit benî & loüé de ce qu'il vous a fait sortir victorieuse d'une bataille, si contestée, & si dangereuse ; je ne l'attribuë pas à votre vertu, mais bien aux ferventes prieres que toutes nos Maisons de ces quartier, ont fait pour votre Convent. Plaise à sa divine Majesté de vous rendre telles que nous puissions la remercier dignement, de la faveur qu'elle nous a faite.

2. Le Pere Provincial m'a envoié la Lettre que vos Religieuses m'écrivent, & le Pere Nicolas m'a fait tenir la vôtre; j'ai vu dans ces deux Lettres comme vous êtes maintenant rétablie en votre Charge, ce qui m'a infiniment consolée, d'autant que toute autre chose qu'on eût fait, n'auroit servi de rien pour remettre les ames dans le repos & la quietude ; aiez un peu de patience, & puis que Dieu nous a donné des desirs si ardens de souffrir pour lui, soyez bien aise de les mettre en pratique dans votre Office, où je crois qu'il n'y a pas peu de peine ; si nous voulions choisir les travaux que nous devons endurer en prenant les uns, & laissant les autres, ce ne seroit pas imiter nôtre Espoux dans la grande angoisse qu'il souffrit en l'Oraison du Jardin ; à la venue de sa Passion, la conclut enfin par cette haute & sainte resignation fiat voluntas tua, il faut toujours faire cette volonté, & se resigner à tout ce que Dieu voudra de nous.

Matth.
26. v.
42.

La tain-
te atti-
bue la
persecu-
tion que
ses filles
ont
souffert
à sevil-
le pour
s'être
confes-
sées à
d'autre
qu'à

3. J'ai prié le Pere Nicolas de donner à votre Reverence les Avis qu'il sçait être convenables, parce qu'il est fort prudent, & vous connoit, partant je me remets à ce qu'il vous écrira : Ce que je vous demande seulement est, que vous faciés en sorte, que vos filles, traitent le moins qu'il se pourra avec d'autres que nos Dechaussez : J'entends que vos Religieuses, ni vous ne communiquiez ce qui est de vos ames : Ne vous souciés pas qu'il vous manquent quelquefois pour vous confesser, & que vos communions soient moins frequentes : Je vous le dit encor un coup, que vous ne vous en souciés pas : parce qu'il est plus important que cela se fasse, que de vous voi-

ve reduites à la peine ou vous vous êtes trouvées. Que ſi quelques Religieuſes veulent changer de Confeſſeur entre nos Religieux, & qu'elles vous le demandent accordez leur. J'ai ſi peu de loiſir que j'ai penſé ne vous point écrire. Faites mes recommandations à toutes les Religieuſes, & remerciez-les de ma part de ce que par la connoiſſance qu'elles ont eue de mes ſentimens, elles ſe ſont portées à me contenter dans vôtre Election. Je prie la ſainte Vierge de le leur rendre, de leur donner ſa benediction, & de les faire Saintes.

leur D^{eu}
chauf-
ſes, &
leur de-
tend de
ne le
plus fai-
re.

4. Il me ſemble que vous ne ſauriez refuſer de prendre la Fille aiſnée de Henri Freile, d'autant que nous lui ſommes fort redevables de beaucoup de choſes. Vous ferez en cela ce que le Pere Nicolas vous dira, car je m'en remets à lui, & pour la plus jeune, il n'eſt point du tout à propos qu'on la reçoive à preſent, tant parce qu'elle eſt encore trop enfant, comme parce que trois Sœurs ne ſont jamais bien dans un même Monaſtere, & ſur tout dans nos Maisons, où le nombre des Religieuſes eſt ſi petit; Toutefois il ſera bon que vous contentiez ſon Pere de bonnes paroles, vous lui pourrez dire que vous differez de la recevoir à cauſe de ſon âge, & faites en ſorte qu'il ne ſe retire pas mécontent, & affligé.

Ah ſi vous ſçaviez les grandes douleurs que mon Frere a eu de vous voir tant ſouffrir! je prie Dieu de vous donner le repos qui vous eſt le meilleur, afin qu'il en reçoive de la Conſolation. Ecrivez-moi au long tout ce qui ſe paſſe, & ſur tout, ce qui touche en particulier ces deux pauvres Filles, qui me ſont une grande peine, témoignez-leur de l'amitié, & tâchez de les reduire par les voies que vous jugerez à propos, en ſorte qu'elles puiſſent venir à connoître leur faute; ſ'il plaît à Dieu je partirai d'ici le jour de ſainte Anne, je demeurerai quelque temps à Salamanque ſans en bouger; vous pourrez adreſſer vos Lettres à Roch de Hoïarte, toutes les Religieuſes de ce Convent ſe recommandent bien à vous, & à toutes les Sœurs qui leur ſont beaucoup redevables.

5. Tous les Convens de ces quartiers sont en si bon état que nous avons un grand sujet de louer Dieu. Recommandez à sa divine Majesté l'affaire de Malagon, & celle qui m'oblige d'aller à Salamanque. & n'oubliez pas, principalement en ce temps, tous ceux à qui nous sommes obligez. C'est aujourd'hui la Feste de la Magdelaine; j'ai ici tant d'occupations que je ne sçai pas même comme je vous ai pu écrire la presente, je l'ai faite à diverses reprises, & pour ce sujet je n'écris point au Pere Gregoire, encore que j'en eusse eu la pensée, envoiez-lui par Lettre mes baise-mains, & marquez-lui que je suis ravie qu'il ait eu tant de part en la guerre que l'on vous a faite, & assurez-le de ma part que par cette même raison il participera aux dépouilles, donnez-moi avis comme se porte nôtre Pere Prieur des Grottes, afin que je sçache en quelle façon je lui dois écrire touchant nos affaires. C'est l'année mil cinq cens soixante-neuf.

Votre Servante,

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. Cette Lettre fut écrite apres le rétablissement que l'on fit de la Mere Marie de S. Joseph en sa Charge de Prieure, par l'ordre du Pere Ange de Salazar Vicaire General des Carmes Déchaussez qui en receut la Commission du Nonce du Pape, apres que la verité de toutes choses fut découverte, comme l'on peut voir dans la Patente, donnée à Madrid le vingt-huitième Juin mil cinq cens soixante & dix-neuf.

2. La Sainte dans le premier nombre dit à cette Prieure qu'elle souhaitoit beaucoup de la voir, & de l'embrasser apres une victoire si glorieuse, c'est ainsi que les Soldats s'embrassent apres avoir remporté par leur valeur, & leur sang, une grande victoire, c'est de la même sorte sans doute que la Reine des Anges embrassa son Fils bien-aimé, apres la Resurrection & qu'apres elle la Magdelaine se jeta dans le Jardin à ses pieds,
pour

pour les embrasser, & les baifer, & c'est de la même façon que Dieu embrassera les ames dans la gloire, apres qu'elles auront triomphé des persecutions, & souffrances de ce lieu de bannissement.

3. Dans le deuxieme nombre elle lui dit *qu'elle a tres-bien fait de recevoir la Charge de Prieure*; apres elle l'exhorte de porter cette Croix avec joie, & de se conformer en tout à la volonté de Dieu, il n'y a que cette seule conformité qui puisse rendre legere la Croix de nôtre Sauveur, parce que la Croix la plus pesante del'ame est de n'être pas bien resignée à sa sainte volonté; c'est pourquoi selon ce que j'ai entendu dire, la Sainte repetoit si sagement ces paroles à ses Filles, *prenez garde, mes Filles, faisons en tout la volonté de Dieu, car de quelque façon que ce soit, il faut toujours que sa volonté se fasse.*

C'est là une excellente maxime, & c'est comme si elle disoit: si nous sommes contraintes de souffrir par necessité, endurons par un principe de Vertu, si nous devons souffrir comme des Servantes, souffrons comme étans les Filles de nôtre Pere celeste, si nous devons endurer par un mouvement de crainte, endurons par un sentiment d'amour. Si Dieu doit faire infailliblement ce qu'il voudra de moi; pourquoi ne ferai-je pas pour l'amour de Dieu, ce qu'il veut que je fasse? s'il doit faire en moi tout ce qu'il voudra, pourquoi ne ferai-je pas en moi conformément à ce qu'il ordonnera.

4. Saint Bernard dit fort bien, que quand on porte la Croix avec un parfait amour, & une veritable resignation à la volonté de Dieu, elle ne pese point de tout: bien loin de là, elle porte celui qui la porte; c'est un fardeau si miraculeux qu'il porte sur soi celui qui le charge dans son cœur; c'est comme la plume des oiseaux, dont le poids n'empêche pas qu'ils ne volent, au contraire ils ne scauroient voler sans ce poids. Voici D. Bernard. *Num verè leve est quod portantem non gravat sed levat? occurrit mihi de* ep. 72. *pen-1. ad*

Ramal-
dum.
Fufcin.
Ab.

pennis avium, quæ & corpulentiores reddunt substantiam, & agiliorem: hoc planè in pennis, CHRISTI oneris exprimit similitudinem, quod & iſæ ferunt à quibus feruntur. Et ainſi cheres Ames, il faut avoir du plaifir, de la joie, & de l'allegreſſe dans les ſouffrances, car par ce moien les travaux ſont plutôt des couronnes que des peines.

5. Dans le nombre 3. la Sainte lui dit, je vous prie que vous ne permettiez que le moins qu'il ſe pourra, qu'on traite avec d'autres qu'avec nos Déchauffez: j'entends que ce ſoit pour l'interieur des Ames de vôtre Reverence & de ſes Religieuſes: & elle ajoûte, que ſi quelquefois elles veulent changer, & veulent communiquer à quelque autre de nos Religieux, permettez leur. C'étoit le ſoin qu'elle avoit de la conſolation de ſes Religieuſes: en quoi nous reconnoiſſons deux maximes ſaintes, dont la ſeconde ne doit rien à la premiere: les Sages & les prudens ſe font par l'experience, parce que bien qu'on ſouffre quelque dommage, l'experience apporte toujours beaucoup de profit.

6. Les Religieuſes parloient un langage ſpirituel & operoient comme elles parloient; ceux qui n'entendoient le langage, le prenoient pour de l'Arabe, & ainſi ils les accuſoient de ce, dont ils devoient les louer, & prenoient les corrections des coulpes, & les accuſations qu'elles faiſoient d'elles-mêmes au Chapitre, pour des Confeſſions Sacramentales: c'eſt pourquoi la Sainte ne veut pas qu'elles ſe confeſſent à d'autres qu'à des Peres Déchauffez qui entendent le langage ſpirituel.

7. Elle ajoûte puis apres qu'entre les Déchauffez, on ne les lie pas à un ſeul Confeſſeur, d'autant qu'il n'y a Regle ſi étroite qui ne reçoive ſa limitation eu égard à la liberté de l'homme, laquelle eſt ſi libre, qu'elle ſe plaint & ſe deſeſpere quand elle ſe voit preſſée entre des montagnes. C'eſt pourquoi il faut élargir le chemin, voire aux endroits les plus étroits, ſi on ne veut que la volonté regimbe; pour cette raiſon Clement VIII. & d'autres ſouverains Pontifes ont ordonné, que de 4.

en

en 4. mois on leur donne de nouveaux Confefſeurs , parce que depuis que Dieu a laiſſé l'homme avec ſon libre arbitre , *Reliquit Deus hominem in manu conſilij ſui*, il ſe cabre ſi on lui veut ôter ſa liberté ; partant il faut laiſſer quelque liberté à l'obeiſſance , voire la plus ſoumiſſe. & plus ſubordonnée ; & puis que je dois confeſſer aux Religieux de l'Ordre, qu'on change comme dit Sainte Tereſe quelquefois même les Confeſſeurs de la Religion.

Ecc1.
15. v.
14.

Dans le quatrième nombre elle avance une autre maxime tres utile pour le gouvernement , quand elle dit *qu'elle reçoit l'une des Filles de Henri Freile pour être Religieuſe, mais non pas ſon autre Sœur*, d'autant qu'il y en avoit déjà une Carmelite dans le même Convent, & ſi outre l'aîné qu'elle conſeille de recevoir, elle eût encore reçu la cadette; il y en auroit eu trois, & il n'eſt pas convenable qu'il y ait trois Sœurs dans un même Convent de Carmelites: mais pour quoi? parce que cela eſt fort dangereux au temps des Elections, & pour la conduite de la Maiſon: c'eſt une choſe bien étrange que l'on puiſſe preſumer qu'il y peut avoir des différends parmi des Saintes Religieuſes: ce n'eſt pas une choſe étrange, mais au contraire, c'eſt tres-ſagement fait de ſe precautionner dans ces choſes, encore que les Religieuſes ſoient de ſaintes ames.

8. Dans le College des Apôtres, il n'y avoit que deux Freres, à ſçavoir Saint Jacques & S. Jean, qui étoient de grands Saints, & toutefois ils briguerent les deux places les plus honorables du Roiaume de Dieu, tellement que leur Mere ne vouloit pas même, que S. Pierre fut aſſis au côté de nôtre Seigneur, & que ne feroient pas trois Sœurs dans un petit Convent qui n'étoit pas ſi ſaint comme le College des Apôtres: ô que la Sainte raisonne bien en toutes choſes.

9. Cet Henri Freile dont la Sainte parle étoit un tres-riche Portugais qui demouroit à Seville, & qui étoit marié avec Madame Leonor Valere, les Religieuſes Carmelites de ce Convent receurent de lui tant d'aſ-

ſiſtan-

distances, dans le temps de leurs plus grandes necessitez, que la Sainte a bien raison de les faire valoir dans cette Lettre à la Mere Pieuze. Dieu le recompensa de cette si bonne œuvre si charitable, appellant ses Filles à la Religion de Sainte Tereze, dont l'une s'appella Blanche de J E S U S, de laquelle la Sainte fait mention dans la Lettre precedente, nombre troisieme, & qui fut une de celles qui allerent commencer l'établissement de cette Sainte Reforme dans le Roiaume de Portugal.

LET TRE LXII.

A la même.

J E S U S.

LA Grace du Saint Esprit soit avec vôtre Reuerence.

1. Ma Fille, dans la Lettre du Pere Nicolas je me suis étendue sur certaines choses que je ne toucherai point ici, parce que vous les verrez-là : celle que vous m'écrivez est si bonne, & si humble qu'elle meriteroit une longue réponse, mais vous avez voulu que j'écrivisse par cet ordinaire au bon Rodrigue Alvarez, je le fais ainsi & ma teste ne souffre pas que j'écrive beaucoup davantage. Estienne me promet de donner les Lettres qui sont ci-jointes, à une personne assurée qui les portera, & les rendra soigneusement, Dieu le veuille : je me suis fort réjoui de le voir, mais j'ai du regret de ce qu'il est sorti de Seville ; je me sens si obligée des choses qu'il fit pour nous dans le temps de nôtre plus grande necessité, qu'il n'étoit pas besoin de m'en faire ressouvenir, je tâcherai de le faire retourner à Seville, car c'est beaucoup que d'avoir dans ce Pais une personne en laquelle on se puisse fier.

2. Je ne me trouve pas si mal ici, comme ailleurs : j'ai été bien affligée de la nouvelle que la Sœur Gabrielle m'a écrite touchant vôtre peu de santé ; vous avez tant souffert qu'encore que vous eussiez en un cœur de pierre,

ces

ets afflictions l'auroient mal-traité; je voudrois bien n'y avoir pas contribué, mais vous me pouvez bien pardonner, car je ſuis inſupportable à l'endroit de ceux que j'aime le plus, à cauſe que je voudrois qu'ils ne fiſſent aucune faute, la même choſe m'eſt arrivée avec la Mere Briande, à qui j'écrivois d'étranges Lettres, quoi qu'elles me profitaffent peu; certainement je crois preſque que ce que le Demon avoit ourdi dans cette Maiſon où je ſuis, étoit plus dangereux que ce qui eſt arrivée dans la vôtre, d'un côté parce qu'il a duré davantage, & d'autre part parce que le ſcandale de ceux de dehors nous a cauſé un grand prejudice, & je ne ſçai pas ſi ce dommage ſe pourra ſi bien reparer comme le vôtre, je penſe que non, bien que pour ce qui eſt du dedans de la Maiſon tout ſoit apaiſé, & en bon ordre, & nôtre Seigneur a fait diſſiper tous les troubles & les mes-intelligences qu'il y avoit; qu'il ſoit à jamais beni: les Religieuſes étoient peu coupables, & celle qui m'a le plus fâchée a été Beatrix de JESUS, qui n'a jamais voulu me dire un ſeul mot de ce qui s'eſt paſſé, & même à cette heure elle ſe cache de moi, encore qu'elle voie que toutes les autres me découvrent tout, & que je n'ignore rien; j'ai jugé par là qu'elle avoit fort peu de vertu, ou peu de ſageſſe, mais à parler ſainement, ce n'eſt qu'une trop grande attache de ſon amour propre, & une dangereuſe opiniâſtreté, car la véritable amitié ne conſiſte pas à cacher ce qui auroit pû recevoir du remede ſans cauſer aucun dommage notable.

3. Prenez garde pour l'amour de Dieu de ne faire aucune choſe qui puiſſe rapporter du ſcandale ſi elle venoit à être connue, dépoſitions-nous de ces bonnes intentions qui nous coûtent ſi cher; ne croiez pas que j'aie peu travaillé pour adoucir l'eſprit du Recteur, & de tous les autres, ils ſont maintenant de déjà au même point; je n'y ai rien oublié, juſques-là même que j'ai écrit à Rome, d'où à ce que je crois nôtre remede eſt venu. Dans la Lettre que j'écris à ce Saint homme Rodrigue Alvarez je lui témoigne une tres-grande reconnoiſſance des obligations

gations que je lui ai, & au Pere Soto aussi, que vous sa-
luerez de ma part, & lui direz qu'il me semble qu'il
fait bien mieux paroître qu'il est un veritable ami par
ses actions, que dans les paroles, puis qu'il ne m'a ja-
mais écrit, ni même envoié de simples recommanda-
tions.

4. Je ne sçai pas comment vous pouvez dire que le
Pere Nicolas vous a mise mal avec moi, puis que vous
n'avez pas un plus grand defenseur sur la Terre ; il ne
m'a jamais dit que la pure verité, afin que venant à
connoître le mal qui pouvoit arriver à votre Maison, je
n'y fusse pas trompée ; hélas ! ma Fille, qu'il est peu ne-
cessaire d'apporter tant de temps pour ce qui me regar-
de, car je vous dis en verité qu'il m'est tout à fait indif-
ferent qu'on me considere ou non, où que l'on fasse cas de
mes avis ou non, pourveu que je sçache que les Religi-
euses s'aquittent bien de leurs obligations. Or je me puis
tromper en ce que prenant, selon mon sentiment, un si
grand interêt en tout ce qui touche mes Filles, & pro-
curant leur bien avec tout le soin & l'amour que je
puis ; il me semble qu'elles ne font pas leur devoir, &
que je me fatigue en vain, si elles n'ajoutent foi à ce
que je leur dis, & ce fut cela qui me causa à Seville un
si grand ennui que j'aurois voulu abandonner toutes
vos affaires, considerant que puis qu'on ne me croioit
point, j'étois tout à fait inutile, & en effet c'étoit la ve-
rité ; mais l'amour que j'ai pour mes Filles est si grand
que si je crois être utile à quelque chose de leur service,
je ne scaurois demeurer contente que de m'y employer,
par effet, & ainsi si j'en ai usé à Seville de cette sorte il
n'en faut plus parler.

C'est un
grand
don-
mage
pour les
Con-
vents
que d'y
avoir
beau-
coup de
Religi-
euses

5. Serrane m'a dit que vous avez reçu depuis peu
une Novice, & comme il croit que vous êtes maintenant
vingt Religieuses dans ce Convent, le nombre doit être
accompli ; & si cela est personne ne peut donner permis-
sion d'en recevoir davantage, non pas même le Pere Vi-
caire, car il ne peut rien faire contre les Ordonnances.
& les Brefs Apostoliques, que l'on fasse bien reflection
sur

sur cela pour l'amour de Dieu ; car vous seriez étonnée si vous saviez le danger qu'il y a d'être beaucoup de Religieuses dans nos Maisons, encore qu'elles soient bien rentées, & qu'elles aient de quoi vivre. Je ne sçai pas pourquoi vous paieez tant de rentes toutes les années, puis que vous les pouvez rachapter, j'ai été fort réjoüie que vous aiez reçu cet argent qui est venu des Indes, nôtre Seigneur en soit loué.

6. Touchant ce que vous me dites de la Soupprieure, je vous avertis, que comme vous êtes si indisposée vous ne pourrez pas assister au Chœur, & ainsi il faut une personne qui l'entende bien ; il importe peu que Gabrielle paroisse encore jeune, il y a long-temps qu'elle est Religieuse, & il faut avoir égard aux vertus qu'elle a, & non pas à son âge ; si elle fait quelque manquement, quand elle parlera avec ceux de dehors, la Sœur de S. François pourra l'accompagner au Parloir, du moins elle est fort obeissante & ne fera que ce que vous voudrez, d'ailleurs elle a beaucoup de santé, ce qui est grandement nécessaire pour ne pas manquer au Chœur, & la Sœur de S. Hierôme n'en a pas tant ; en conscience on ne peut donner cette Charge à autre qu'à elle, & puis qu'elle a déjà gouverné le Chœur durant la vie de la pauvre Vicairé, on aura bien veu si elle s'en acquittoit bien ; ce qui fera que les Religieuses se porteront plus aisément à lui donner leurs suffrages ; outre que pour faire une Soupprieure, l'on regarde plus si la Religieuse est habile que non pas si elle est âgée.

7. Pour ce que vous me marquez de la Maitresse des Novices, j'en écris au Pere Prieur de Pastrane. O que je trouve vôtre sentiment bon quand vous me dites que vous voudriez qu'il y en eût peu, car enfin comme je viens de dire, c'est un grand inconvenient pour tout, & les Maisons ne se perdent jamais si-tôt par aucun autre endroit que par le trop grand nombre des Religieuses.

8. L'aumône du pain que le saint Prieur des Grottes fait, est fort considerable, pourveu que vôtre Maison en eût toûjours autant, encore pourriez-vous vivre ; car

autrement je ne sçai pas ce que vous deviendrez, n'ayant fait que prendre des Religieuses qui ne vous ont rien apporté. Touchant la Fondation de Portugal dont vous me parlez; l'Archevêque nous presse fort. & je suis dans le dessein de ne me pas bâter beaucoup pour y aller, si j'en ai le temps je lui écrirai, & vous aurez soin de lui faire tenir la Lettre au plutôt, & avec secreté.

9. Je voudrois que Beatrix reconnût sa faute afin que par ce moien elle pût se dédire de ce qu'elle a dit à Garcie Alvarez touchant l'état de son ame : mais j'apprehende beaucoup qu'elle ne sçache pas ce qu'elle fait, tellement qu'il n'y a que Dieu seul qui la puisse éclairer pour lui faire voir son erreur, je prie sa divine Majesté de vous faire une aussi grande Sainte comme je l'en supplie tous les jours, comme aussi de vous conserver longues années; car toute mauvaise que vous êtes, j'en voudrois avoir plusieurs autres semblables à vous, sur tout si nous faisons maintenant quelque Fondation, d'autant que je ne sçai où donner de la teste & je ne trouve aucune Religieuse qui soit propre pour être Priore; il y en a pourtant, mais comme elles ne sont pas encore bien experimentées, & que je vois ce qui s'est passé dans ce Convent ici; je crains beaucoup de me tromper dans mon choix. & c'est que le Demon se sert de nos bonnes intentions, & nous surprend pour faire ses affaires; pour ce sujet, il faut vivre toujours avec crainte & être attachées à Dieu, ne nous fians que tres-peu à notre esprit; car encore que l'on ait du Jugement, si l'on n'a recours à Dieu il nous abandonnera, & nous laissera manquer où même nous croions reüssir le mieux.

10. Vous pouvez le voir par experience en ce qui est arrivée en cette Maison où se suis, je crois que vous l'avez déjà sçeu. En verité je vous assure que le Demon avoit dessein d'y faire un grand larcin, & que je demourois toute étonnée de certaines choses que vous me manliez sur ce qui se passoit ici, dont vous faisiez un grand cas, où étoit notre esprit? mais que dirai-je de la

Sœur

Sœur de Saint François ? hélas mon Dieu que de ſadaiſes il y avoit dans cette Lettre, & le tout pour arriver à ſes fins ; ie prie Dieu de nous donner ſa lumière, car ſi l'on en eſt privé, il n'y a point de force, n'y d'habilité que pour le mal.

*11. Je ſuis bien aiſe que vous ſoiez à preſent ſi dé-
trompée, cela vous ſervira pour pluſieurs choſes, il vous
ſera utile d'avoir manqué pour apres reüſſir, car c'eſt de
cette ſorte que l'on acquiert l'expérience ; Dieu vous
garde, je ne penſois pas pouvoir écrire ſi au long. La Pri-
eure & les Sœurs ſe recommandent beaucoup à vous.*

Vôtre Servante,

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre au commence-
ment de l'année 1580. comme l'on peut infe-
rer du texte, elle étoit à Malagon où elle avoit été eleuë
Prieure par l'ordre du Pere Ange de Salazar Vicair
General des Carmes Déchauffez, c'eſt ce que la Sainte
donne à entendre dans la Lettre vingt-cinquième dans
letroisième nombre, & qui eſt plus amplement déclaré
dans les Remarques dans le nombre ſix, l'on ne ſçait pas
toutefois ſi elle exerça la Charge, du moins l'on n'en a
point de preuve.

2. Or il ſemble par la ſuppoſition que la Sainte fait
dans cette Lettre que le Demon devoit tenter une au-
tre voie pour trainer une nouvelle perſécution contre
le Convent des Carmelites Déchauffées de Seville, ſe
ſervant de la mauvaiſe conduite de quelqu'une des Re-
ligieuſes, en ce qui touchoit leurs Oraifons, & leurs ex-
ercices de devotion; même il ſemble par le contenu de
cette Lettre, que ce devoit être une matiere de revela-
tion qui ſont tres-dangereuſes, parce que ſi l'on s'at-
tache à les croire pour veritables, elles ne profitent pas
toujours, au contraire elles font plutôt du mal que du
bien ; & ſi l'on reconnoît qu'elles ſont fauſſes, elles
des-honorent & font perdre la reputation de la Reli-

gieuse, & du Convent. Il faut avoüer que Dieu devoit avoir bien de l'amour pour ce Convent de Seville, puis que le demon l'a eu dans une si grande averfion, & les Religieuses de cette Maison sont obligées d'avoir un grand foin de s'avancer dans la perfection puis que la Sainte eût tant d'affection, & souffrit tant de peines pour leur Maison, & l'on peut dire que si tous les autres Monasteres de son Ordre ont été les antes de son amour, celui de Seville l'a été de son amour & de sa douleur.

3. Cette Lettre est remplie de diverses expressions, étant mêlée de rigueur, & de douceur comme la Sainte avoit accoutumé de faire dans ses reprimandes, & sans rien déguiser elle découvre fort nettement son sentiment à la Mere Prieure de Seville.

4. Dans le premier nombre elle ouvre le chemin à la reprimande, gagnant adroitement la volonté de celle qu'elle veut reprendre; car pour quereller tout de bon une personne, il n'est pas nécessaire d'user de cette precaution; mais pour persuader celui que l'on veut corriger, afin qu'il s'abstienne de quelque mal, il faut auparavant lui gagner le cœur, & le ramener dans son devoir, premierement par la douceur, & apres par la rigueur, afin qu'il ne puisse pas s'imaginer que le zele de celui qui le reprimande est un effet de son inimitié, & de sa passion, de crainte qu'il vienne à croire qu'on le reprend plutôt par mauvaise humeur que par Charité.

En suite, elle s'accuse elle-même avec grande prudence, de ce qu'elle use souvent de reprimandes, disant *qu'elle est insupportable à l'endroit de ceux qu'elle aime le plus*, & par ce moien elle eleve l'edifice de la sainte discipline sur les fondemens de l'amour, & elle attribue la correction qu'elle fait à l'excez de son affection.

Apres cela elle lui remontre par des paroles energiques le peril dans lequel son Convent s'est veu, afin qu'elle conceut le dommage par le peril, & qu'elle retirât par le dommage, le profit que l'experience de ces maux lui devoit apporter; car tous les biens que
nous

nous pouvons retirer de nos malheurs, c'eſt d'apprendre à nos dépens à ne plus retomber en ce qui nous les avoit cauſez.

5. Apreſ toutes ces remonſtrances elle ajoute dans le troiſième nombre, ces paroles, *dépoüillons-nous à preſent de ces bonnes intentions, qui nous ont tant coûté.* Elle dit ceci parce que nous ſommes faits de telle ſorte, qu'encore que la bonne intention ſoit tout le principe de nôtre bonheur, touteſois ſi nous la faiſons tant ſoit peu; elle a accoûtumé d'être la ſource de nôtre malheur, & de nôtre perte. La Sainte par ce mot de *bonnes intentions*, entend parler de certaines intentions imprudentes, & inconfidérées, qui ſont produites par une fauſſe Charité laquelle fait naître des antes, & des fruits de malediction, & c'eſt quand on croit que tout ce que l'on fait eſt innocent, encore qu'il ſoit fort criminel; c'eſt une complaiſſance que l'on a, qui fait que tout le monde ſe perd par l'intention que les Superieurs ont que ſes Inferieurs ne foyent point de mal, tellement qu'ils viennent à être bons, parce qu'on leur permet d'être méchans; ô la maudite intention, ô tentation infernale.

6. J'ai entendu dire d'une certaine Superieure d'un Convent de Religieuſes qu'elle étoit ſi bonne, & d'une ſi ſainte & naïve intention, que quand ceux qui han-toient ſes Religieuſes & que l'on nommoit leurs devots, étoient broüillez avec elles, elle les envoioit chercher, les mettoit en bonne intelligence, & faiſoit en ſorte qu'ils retournaſſent à leur première familiarité, ô la bonne intention; certainement elle eſt telle que ſi le demon pouvoit faire naître des intentions dans les ames, il n'en ſçauroit produire une plus mauvaiſe dans celle d'une Superieure, puis que ces ſortes de viſites & d'attachemens ſont la peſte des Convents, la ruine des ames, le deſhonneur des Epouſes de J E S U S-C H R I S T, des flèches que l'on tire droit à la prunelle de ſes yeux, il eſt certain que la Superieure eſt obligée à les empêcher, à les détruire, & à être zelée pour ne les pas ſouf-

frir : toute fois celle-ci étoit assez aveuglée pour les former, & se rendre pour ainsi dire le Curé de ces Mariages Diaboliques, & ainsi l'on voit que ces intentions qui paroissent bonnes, sont tres-mauvaises, & si elles semblent naître de la Charité, elles sont effectivement pleines de venin, principalement quand elles se rencontrent dans une Supérieure.

7. Il est bien certain que la plainte de Sainte Tereſe ne venoit pas d'aucune de ces choses, d'autant que la Mere Marie de S. Joseph étoit une Supérieure fort Religieuse, tres-acte, & fort spirituelle, en sorte qu'elle éclata par des Vertus singulieres; outre que dans les Convents des Carmelites on n'y voit point de commerce si scandaleux, ils sont bien éloignés d'expérimenter de semblables miseres, & des malheurs si prejudiciables, mais puis que la Sainte se plaignoit de la bonne intention de cette Priere, ce n'étoit pas sans sujet; sans doute que la Mere Marie de S. Joseph devoit souffrir quelque petit manquement en quelque une de ses Religieuses, & comme apparemment ce n'étoit pas grand chose, elle y fermoit les yeux, mais les ames qui sont dans un haut degré de perfection, ne trouvent point d'imperfection qui leur semble petite, & ainsi Sainte Tereſe la reprend de cette complaisance, d'autant que, comme dit S. Gregoire, le Prelat doit être un Argus plein d'yeux, tant au dedans qu'au dehors, il doit avoir plusieurs yeux au dedans pour se regarder soi-même, & pour examiner bien son intention, & par les yeux de dehors, il doit prendre garde aux autres, & avoir soin de ses Brebis, tâchant par ce moyen d'imiter les animaux d'Ezechiel. *Admonendi sunt qui præsunt* (dit-il) *ut per circumspectionis studium oculos pervigiles intus, & in circuitu habeant, & celi animalia fieri contentant; dignum quippe est ut cuncti qui præsunt intus atque in circuitu oculos habeant quatenus & interno judicii in semetipsis placere studeant, & exempla vitæ exterius præbentes ea etiam quam quæ in aliis sunt corrigenda deprehendant.*

D. Gregor. in
Pasto-
rali 3.
parte
cap. 1.

8. Il y a trois choses qui semblent être bonnes en apparence, & que je voudrois bannir pour toujours des Convens des Religieuses, en sorte que les Superieurs & les Superieures eussent un soin particulier d'en delivrer leurs Maisons; la premiere est ce que l'on appelle dans l'Espagne *Devotion*, qui est une espece de galanterie; d'autant que la devotion que l'on a envers Dieu étant tres-sainte, celle que les Religieuses ont avec ceux de dehors, soit Religieux ou Seculiers, est tres-mauvaise, & si cette fausse devotion vient à être bannie du Convent il n'y demeurera que celle qui est veritable & sainte.

La seconde chose est le *point d'honneur*; car encore qu'il y ait un honneur qu'il est bon de conserver pour l'amour de Dieu, toutefois il y en a un autre qui est faux & mondain, & c'est quand une Religieuse ne veut pas obeir, ni se mortifier, ni être corrigée, ni dire sa coupe, ni même qu'on lui commande, parce qu'elle est de bonne Maison, ou parce qu'elle est ancienne dans la Religion, ou parce qu'elle est âgée, de sorte qu'à tout moment elle fait un point de reputation sur tout ce qu'on lui dit, parlant de cette sorte, *quoi à une personne comme moi! à une personne de ma condition! à une personne de mon ancienneté dans l'Ordre! à une personne de mon âge!* & ces mauvais raisonnemens font qu'on n'en peut rien faire, & qu'on ne la sçaurait gouverner.

9. La troisieme est *l'amitié*, car bien qu'il soit veritable qu'une sincere & naturelle correspondance est sainte, & necessaire dans un Convent: toutefois, quand les Religieuses ont des amitez étroites & particulieres, elles ne peuvent jamais vivre en paix, d'autant que les unes ne peuvent pas vivre sans les autres, & on ne les peut separer, tellement qu'il n'y a pas moyen de les gouverner à cause des parties qu'elles font, d'où naît l'inimitié, qui se nourrit, & se foment par l'amitié même, en sorte que le Convent est rempli d'amitez & d'inimitiez. Si l'on doit élire une Prieure chacune

dit, *j'entens que mon amie le soit*, si l'on fait quelque correction à une Religieuse, l'autre dira, *on ne doit pas traiter de la sorte mon amie*, si la Maison se ruine, & si l'honneur du Convent se perd par les mauvais deportemens de quelque Religieuse, l'amie cachera, & tiendra tout secret, & quand on le découvrira elle defendra son amie & formera un parti, d'où il arrive que pour être grande amie de son amie, elle est ennemie de Dieu, d'elle-même, & de son Convent.

Bien que ces trois avis, ou maximes ne regardent pas nos Meres Carmelites qui servent d'exemple à tout le monde de la veritable devotion, de la recherche du seul honneur de Dieu, sans se soucier de celui des hommes, & de la veritable amitié qu'elles se portent comme Sœurs, avec Charité tres-pure, sans aucune partialité qui soit prejudiciable : toute-fois j'ai trouvé bon de les inferer en cet endroit pour deux raisons : la premiere afin que s'il y a quelque Convent infecté de ces trois vices, il puisse profiter du conseil que je lui donne de les bannir : la seconde afin que les Convens les plus saints, & Reformez se puissent precautionner par ces avis que je leur donne, car il se peut faire que ce qui n'arrive pas a present pourroit arriver dans un autre temps, par la complaisance, & la negligence des Superieurs.

10. Dans le quatrième nombre la Sainte répond à ce que cette Prieure lui avoit mandé, sçavoir que le Pere Nicolas l'avoit mise mal avec elle, la Sainte defend ce Religieux, & lui dit, *qu'il l'a toujours defendue plus qu'aucun autre*. Les fautes mettent toujours l'esprit en méfiance, & bien qu'elles ne soient pas grandes, il demeure dans l'imagination de celui qui les a commises, que tout le monde l'accuse ; celle que cette Prieure avoit faite devoit être de cette nature, c'étoit sans doute, quelque peché d'omission qui étoit fort leger, & il ne faut pas s'étonner que cette Sainte Religieuse y fut tombée, puis que c'est là le foible de nôtre fragile, & si Dieu n'excite en nous un grand zele pour le bien, & une exacte Censure du mal nous y tomberons à chaque moment.

En

11. En ſuite la Sainte lui témoigne le peu de reſſentiment qu'elle a de ce qu'elles ne ſuivent point ſes conſeils, & qu'elles ne l'aiment point, pourveu qu'elles ſoient les vraies amies de Dieu, & qu'elles faſſent leur devoir. Cette grande Sainte ne veut pas que l'amour de ſes Filles ſoit pour elle, mais pour Dieu, parce que nous ne devons aimer nos enfans que pour Dieu.

L'on void dans la fin de ce nombre quels étoient les ſentimens que la Sainte témoigne dans cette Lettre, & comme elle ſe plaignoit que ſes Religieuſes ne vouloient pas ſuivre ſes avis, ſur quoi elle dit, *que voyant que l'on n'ajoûtoit pas foi à ce qu'elle leur conſeilloit, ſon déplaiſir fut ſi grand qu'elle auroit voulu tout abandonner*; Ô les grandes peines que les Saints ſouffrent pour remedier aux choſes dangereuſes! Ô quelle douleur ne reſſentent-ils pas, de voir que l'on mépriſe les conſeils qu'ils propoſent pour ſortir du danger; c'eſt pourquoy nôtre Sauveur ne reprit, & ne tança jamais ſi rudement ſes Diſciples que ſur le peu de Foi, qu'ils avoient donné à ſes paroles, *Oſtult* (leur dit-il une fois) *Et tardi corde ad credendum*; & Saint Marc dit que, *exprobrauit incredulitatem eorum*.

Luc 24
v. 25.
Marc.
16. v.
14.

12. Dans le cinquième nombre elle lui remontre l'importance qu'il y a que dans ces Convens il n'y ait pas plus de vingt-une Religieuſes, & elle ajoûte que le Pere Vicair General ne peut pas donner la diſpenſe pour excéder ce nombre, d'autant que le Pape a ordonné le contraire par ſon Bref. Nous pouvons ici remarquer trois choſes.

13. La premiere qu'encore que la premiere intention de la Sainte eût été qu'il n'y eût que treize Religieuſes dans chaque Convent: toutefois Dieu & l'experience lui ſuggererent apres qu'il y en falloir mettre vingt & une; de ſorte que la lumiere de Dieu croit dans les Saints, par le moi en de l'experience, comme la ſcience experimente-le crût dans le Dieu même fait homme, conformément à l'explication que les Interpretes de la S. Ecriture donnent à ce paſſage de l'Evangile,

LUC. 2. JESUS proficiebat sapientiâ, & etate, & gratiâ apud
V. 52. Deum, & homines.

14. La seconde, que l'on ne devoit jamais passer ce nombre dans aucun Convent de Carmelites, comme l'on pratique & c'est parce que la Sainte persista dans ce sentiment apres avoir passé par l'Oraison, & par l'experience.

Isai. 9. 15. La troisieme, le danger qu'il y a de recevoir dans
V. 3. les Convens une trop grande quantité de Religieuses, en sorte que l'on vienne à verifier cet Oracle du Prophete Isaie; *multiplicasti gentem, & non magnificasti letitiam*; Vous nous avez, Seigneur, augmenté le nombre de Religieuses, mais vous n'avez pas augmenté la joie, & il se pourra faire que je parlerai de ce point dans un autre endroit.

16. Dans le sixieme nombre elle approuve davantage l'Electiion d'une Souvriëure jeune, que celle d'une autre Religieuse plus âgée; peut-être que celle-là étoit plus éveillée & plus zelée, & celle ci plus pesante & moins avisée, or la Sainte appliquoit les remedes, suivant l'état du Convent, & se portoit directement à une Electiion qui fut soutenüe par les bonnes qualitez; & laissant l'âge à part elle éliëoit celle qui avoit de l'esprit, de la prudence & de la capacité.

Saint Charles Borromée n'avoit que vingt-trois ans quand il fut fait Archevêque de Milan, & cela n'empêcha pas qu'il ne fut un tres-reluisant flambeau de l'Eglise: Saint Louis Archevêque de Thoulouse, mourut avant cet âge-là & nous le voions canonisé par sa rare vertu: Sainte Agnes du Mont Politian, n'avoit pas encore vingt ans, & elle avoit déjà fondé trois Convens: l'autre Sainte Agnes triompha à l'âge de treize ans du demon & de tous les Paiens. Quand les Vertus devancent les années il ne faut point pour lors faire cas de l'âge, & il faut choisir les Vertus, sur tout quand il n'y a pas beaucoup à choisir.

17. A la fin du huitieme nombre elle dit comme le Seigneur Don Teuton de Bragance la pressoit pour aller fonder

fonder en Portugal, & elle ajoûte *qu'elle alloit lentement en cette affaire.*

Dans le neuvième la Sainte touche encore une fois la matiere des bonnes intentions, & les combat fortement; par où l'on connoît que cette ſainte Prieure pouvoit manquer ſans offenſer Dieu; mais il eſt neceſſaire que tous les Superieurs ſçaſſent qu'ils peuvent rarement faillir ſans être criminels, d'autant que comme ils ne ſont pas ſeulement obligez à remedier aux maux, mais encore à les prevenir; Dieu leur impute ce qu'ils doivent ſçavoir auſſi bien que ce qu'ils ſçavent, ſ'ils n'y remedient ou ſ'ils ne vont pas au devant; de ſorte que Dieu nous charge de ce que nous devons avoir averé ſi nous ne le faiſons pas, & nous traite comme ſi nous ne l'euffions pas réparé ni corrigé, même en le ſçaſſant.

18. En même temps elle lui dit, *qu'elle tremble, qu'elle prie, qu'elle ſe jette aux pieds du Seigneur, qu'elle remette toutes choſes entre ſes mains & qu'elle ne ſe ſoit point à ſon propre ſans*: c'eſt ici une Exhortation que tous les Prelats de l'Egliſe devroient entendre debout, parce que c'eſt le même Evangile, du moins eſt-elle tirée de la doctrine de l'Evangile; & apres cela elle la mortifie, & elle lui fait une reprimande & à une autre Religieuſe, qui s'appelloit Iſabelle de S. François, ſi ſage & ſi forte, que S. François même auroit eu peine à en faire une meilleure.

19. Enfin dans le onzième nombre la Sainte ſuivant ſa methode accoutumée, & voulant la laiſſer moitié triſte & moitié joieuſe, entre le contentement & l'affliction, lui dit, *qu'elle ſe réjoût de ce que ſes propres dommages l'ont détrompée, & lui ont ſervi d'experience, pour apprendre à ſes dépens comme elle ſe devoit comporter à l'avenir, ce qui eſt le plus grand fruit que l'on retire du mal comme nous l'avons remarqué.*

L E T T R E L X I I I .

A la même.

J E S U S .

LA Grace du S. Esprit soit avec v^otre Reverence.
 1. Ma Fille, j'ai receu aujourd'hui, veille de la Presentation de nôtre Sauveur, v^otre Lettre, & celles de mes Sœurs qui sont dans v^otre Convent. J'en ai été tout à fait consolée, & je n'en puis pas deviner la cause; car bien que vous me donniez beaucoup de fâcheries, toutefois je ne puis m'empêcher de vous beaucoup aimer, d'autant que j'oublie facilement tout ce que vous m'avez fait, sur tout à présent que je vois que v^otre maison s'est accruë en vertu par les souffrances durant les troubles qui se sont passez, je l'en aime davantage: Dieu soit loué de ce que toutes choses ont si bien réussi; je pense que vous vous devez trouver un peu mieux, puis que vos Religieuses ne vous plaignent pas comme elles ont accoutumé.

2. Quand à ce qui regarde la Tunique que vous portez durant l'été, si vous me voulez faire plaisir, aussitôt que vous aurez receu la presente, vous la quitterez, quelque repugnance & quelque mortification que vous en puissiez recevoir; & puis que toutes vos Religieuses savent v^otre incommodité & la nécessité que vous avez de porter du linge; elles n'en seront pas mal edifiées: Vous agréerez à Dieu en faisant cela, puis que vous le ferez pour moi, & ne vous opiniâtrez point à vouloir faire le contraire de ce que je vous ordonne. Car je sçai par experience les grandes chaleurs du lieu. Il vaut mieux que vos filles aillent le train de la communauté, que de les avoir toutes malades. Vous pourrez aussi vous servir de ce que je dis ici pour celles que vous voirez avoir nécessité.

3. J'ai remercié N. Seigneur de ce que l'élection s'est si bien faite, il est certain que le S. Esprit y preside quand elle se fait de cette sorte: Rejoüissez vous des peines
 que

que cet Office vous fournit, & ne permettez pas que le demon entreprenne de vous inquieter en vous donnant du dégoût pour cette Charge. Vraiment c'est une choſe plaiſante de me mander que vous ſeriez ravie d'apprendre que je vous recommandaſſe à Dieu, comme il n'y avoit pas plus d'un an que j'en ai un ſoin tout particulier, & que même j'ai donné ordre que toutes nos Religieuſes de ces Convens ne vous oubliâſſent point dans leurs Oraisons; en ſorte que je crois que la bonne iſſuë de vos affaires eſt un effet de leurs Prieres. Je prie ſa divine Majeſté de les acheminer ſans ceſſe à une heureuſe fin.

4. J'étois fort aſſeurée qu'aſſi-tôt que le P. Nicolas ſeroit arrivé à Seville tout iroit bien, mais un peu auparavant que vous l'euffiez demandé, & qu'on vous eût commandé d'accepter la Charge de Prieur, vous nous ruiniez toutes, d'autant que vous ne regardiez que vôtre ſeul intereſt, mais le Pere Nicolas regardoit ceux de tout l'Ordre, l'honneur duquel dépendoit de vôtre acceptation; Dieu a fait en cela un coup de ſa bonté & de ſa Tout-puiſſance. Je ſouhaiterois que ce bon Pere pût être à Seville, & même en ce Pais juſques à ce qu'il eût terminé une affaire de ſi grande importance, & j'aurois encore beaucoup plus ſouhaité qu'il fût arrivé en un temps que nous euſſions eu le moien de nous parler: maintenant il n'y a pas apparence que cela ſe puiſſe faire.

5. Je vous donne avis comme il y a cinq jours que le Pere Vicairé m'envoia une Patente pour aller fonder un Monaſtere à Villeneuve de la Fare, qui eſt proche de la Hode; il y a près de quatre ans que nous ſommes importunées d'aller faire cette Fondation par le Conſeil de cette Ville, & par d'autres perſonnes, nommément par l'Inquiſiteur de Coïenque, qui eſt le même qui étoit Procureur Fiſcal: je trouvois pluſieurs inconveniens pour ne la pas faire; mais le Pere Antoine de JESUS & le Pere Prieur de la Rode y ont été, & ont fait en ſorte qu'ils m'ont obligée de condeſcendre à y aller, il y a vingt-huit lieues d'ici: Je tien-drois à un grand bonheur que ce pût être le chemin de paſſer à Seville, pour avoir

le moi en de vous voir & de vous bien quereller, ou pour mieux dire pour vous entretenir bien au long; car je m'imagine que vos travaux vous ont maintenant rendu une personne tout à fait achevée.

6. Je dois être de retour ici devant Pasques, s'il plaît à Dieu; car je n'ai licence de m'y arrêter que jusques au jour de S. Joseph. Dites au P. Prieur que s'il fait voiage de ce côté-là qu'il ait agreable de me donner une visite. Je lui ai écrit par la voie de Madrid, & je lui aurois écrit plus souvent de cette Ville; comme à vous, mais je n'ai pas osé, parce que je croiois que les Lettres se perdoient.

6. Je me suis beaucoup réjoüie de ce qu'elles ne se sont pas perduës, d'autant que je vous écrivois mon sentiment touchant l'Election de la Soupprieure; mais vous sçavez mieux que moi ce qui est propre à votre Maison: Je me contente de vous dire que c'est un grand inconvenient que la Prieure & la Soupprieure d'un même Convent aient peu de santé, comme c'en est un autre; qu'une Soupprieure ne sçache pas bien lire, ni gouverner le Chœur, & cela va contre la Constitution. Qui vous empêchera d'envoyer au Parloir celle que vous voudrez quand il faudra traiter de quelque affaire avec les Externes? Et que seroit-ce si vous étiez bien malade? Je suis persuadée que Gabrielle ne fera que ce que vous lui ordonnerez, & pourveu que vous lui donniez du pouvoir, & que vous la mettiez en estime auprès de vos Religieuses, elle a assez de vertu pour ne pas donner mauvais exemple; & ainsi je fus bien aise de voir que vous étiez portée pour elle. Je prie Dieu d'ordonner ce qu'il jugera le mieux.

7. Vous me faites rire quand vous me dites qu'il ne faut pas croire tout ce que la Sœur de S. Hierôme dit. Ne vous ai-je pas écrit si souventefois que je n'y ajoûtois point de foi? Vous sçavez bien que dans une Lettre que j'écrivois à Garcie Alvarez, & que vous déchirâtes, je disois bien des choses, afin que l'on ne creût pas les extravagances de son esprit; nonobstant cela je vous assure

affeure que c'eſt une bonne ame, & que ſi elle n'eſt entie-
rement perduë d'eſprit, vous avez tort de la comparer defend qu'elles ne ſe confeſſent qu'aux Carmes Deſchauf- ſez,
à Beatrix ; car elle ne peche que par faute de juge-
ment, & non pas par malice, il ſe peut bien faire que je
me trompe : Pourveu que vous ne permettiez pas qu'elle
ſe confeſſe à d'autres qu'à nos Religieux Déchauf-
ſez, elle ſe remettra ; que ſi elle ſe confeſſe par fois à
Rodrigue Alvares avertiſſez-le de l'opinion que j'ai
de cette Fille, & faites-lui mes affectueuſes recomman-
dations.

8. J'ai été toute conſolée de voir dans les Lettres que
nos Religieuſes m'écrivent, le grand amour qu'elles
vous portent, & j'ai fort approuvé leurs ſentimens ;
mais la vôtre m'a beaucoup divertië, & j'en ai reçu
une joie n'ompareille : pleür à Dieu que je peuſſe auſſi
bien me conſoler de l'affliction que j'ai eüe de celle que la
Sœur de S. François m'a écrite : C'eſt que tout le contenu
de cette Lettre m'a fait connoître qu'elle a fort peu
d'humilité & d'obeiſſance ; aiez bien ſoin de ſon avan-
cement dans la Vertu, car il eſt certain qu'elle a appris
quelque choſe de mauvais dans le Convent de Paterne ;
defendez-lui d'uſer de tant d'exageration dans ſes Let-
tres, car bien qu'elle croie de ne point mentir avec tous
ſes détours, toutefois ce ſtile eſt oppoſé à la perfection d'une
Religieuſe quand elle écrit à des perſonnes auſquelles
il faut parler clairement & naïvement, car autrement
un Supérieur tomberoit dans mille manquemens ; dites-
lui ceci de ma part pour réponſe à la dernière qu'elle m'a
écrite ; & vous lui pouvez auſſi dire que quand elle ſe
ſera corrigée je ſerai contente d'elle.

9. Mais ſur tout j'aimerois bien mieux qu'elle con-
tentât nôtre Seigneur, car pour moi c'eſt peu de choſe :
helas ! ma Fille, plüt à Dieu que j'eüſſe du temps, & la
tête aſſez forte pour m'étendre dans la preſente ſur les
choſes qui ſe ſont paſſées dans la Maiſon où je ſuis, pour
vous inſtruire par des exemples ſi aſſeurez, & même
pour demander pardon à Dieu de ne m'avoir pas donné
avis de tout, car j'ai ſeu que vous y étiez preſente ;
pent-

Les Loix
doivent
estre le
Nord de
ceux qui
gouver-
nent.

peut - être que l'intention sauvera quelques Religieuses de crime , mais elle ne suffira pas pour d'autres qui étoient coupables ; devenez sage par l'experience , ma Fille , & puis que vous avez tant de zele & d'amour pour les Constitutions attachez - vous y , & suivez - les toujours , à moins que vous ne vouliez gagner peu avec le monde & perdre tout avec Dieu.

10. Il n'y a presentement aucune des Religieuses , qui ne reconnoisse le mauvais état dans lequel elles étoient , & qui ne confesse qu'elles suivoient le chemin de perdition ; il n'y a que Beatrix de JESUS qui est tellement attachée à soutenir par un faux amour ses Sœurs , qu'encore qu'elle voie la chose découverte elle ne m'en a jamais donné avis , & même à cette heure elle ne veut rien declarer , demeurant toujours dans son opiniâtreté , & par ce moien elle a perdu toute la bonne estime que j'en avois ; depuis mon arrivée le Confesseur qui confessoit toutes les Sœurs , ne les a point confessées , & même je crois qu'il ne les confessera plus du tout , d'autant qu'il a fallu faire cela pour appaiser la Ville qui étoit toute émue contre le Convent , & certainement c'est un homme fort propre pour cet emploi , s'il avoit affaire à des personnes plus raisonnables ; Dieu veuille pardonner à celui qui l'a separé de cette Maison , il s'y seroit avancé lui-même , & auroit été fort utile aux autres.

11. Il connoit fort bien que nous avons raison de faire ce que nous faisons , il me vient voir quelquefois , & je lui témoigne beaucoup de gratitude , car cela importe pour le present , & certainement sa franchise me plait fort ; le peu d'âge & le peu d'experience font beaucoup de mal : hélas ! ma Mere , le monde est rempli de tant de malice que l'on n'interprete rien en bien ; si nous ne prenons garde à nous , profitant par l'experience que nous avons , tout ira de mal en pire , tâchez dès maintenant de devenir vieille , en prenant garde à tout , puis qu'il vous est échue une si considerable partie du Gouvernement de nôtre Ordre : je vous en conjure pour l'amour de N. Seigneur , & j'en ferai de même.

12. J'ai fait reflexion sur ce que vous ne m'avez point envoie des Chanfons spirituelles, car sans doute on en aura fait plusieurs à votre Election, & je suis bien aise que l'on se réjoüiffe dans votre Convent, pourveu que ce soit avec moderation, & si j'ai dit quelque chose contre cela, ç'a été pour quelque sujet, ma chere Gabrielle en est la cause, faites-lui mes recommandations, je souhaiterois fort de lui écrire.

13. Je mene pour Soupprieure de la nouvelle Fondation la Sœur de S. Ange, & je prendrai la Prieure à Toledé, mais je ne suis pas encore resoluë touchant le choix que j'en dois faire, & je ne sçai pas encore deternement qui ce sera ; priez Dieu avec ferveur à ce qu'il veuille avoir agreable cette Fondation ; je vous recommande aussi Beatrix, ne l'oubliez pas dans vos Oraison, car l'on en doit avoir grande pitié.

Je suis satisfaite de ce que Marguerite me mande, pourveu que ce qu'elle fait de delà soit conforme à ce qu'elle me dit, enfin si les Religieuses voient que vous les aimiez, toutes choses s'ajusteront avec le temps.

14. Je suis surprise des grandes Charitez que le bon Pere Prieur des Grottes nous fait, envoie-lui faire mes recommandations, en lui témoignant ma reconnaissance : commandez à toutes vos Religieuses de prier Dieu pour moi, & n'oubliez pas d'en faire de même, car je suis toute abbatuë & fort vieille ; ce n'est pas une chose fort extraordinaire que le Pere Prieur ait de l'affection pour moi, car il ne fait en cela que paier celle que je lui porte, je prie Dieu de le conserver, car nous avons un grand thresor en sa personne, & vous êtes bien obligées de vous en souvenir dans vos Prieres ; je prie encore sa Majesté divine d'être avec vous & de vous conserver. Ainsi soit-il.

Votre indigne Servante,
TERESE DE JESUS.

15. Vous jugerez par la longueur de ma Lettre de l'en-
vie

L'envie que j'avois de vous écrire, la presente en vant bien quatre de celles que j'écris aux Prieures des autres Convens, auxquelles j'écris fort peu souvent de ma main: J'ai été tres-aise du bon ordre que le P. Prieur a donné pour ce qui regarde le bien de votre maison, afin que ce qui est dû à mon Frere ne se perde point, quelque nécessité que vous en aiez. Toutes nos Religieuses de ce Convent sont fort contentes, la Prieure est telle qu'elle est plus que raisonnable; Je vous assure qu'elle est des meilleures que nous aions, & ce qui est le plus important, c'est qu'elle jouit d'une parfaite santé, la maison est comme un Paradis. Mille recommandations au Pere Gregoire, demandez-lui pourquoi il m'a oublié. N'oubliez pas de faire mes saluts au Pere Soto, son amitié vous a servi de beaucoup.

R E M A R Q U E S.

1. **P**our peu d'attention que l'on apporte à lire cette Lettre qui est pour la Mere Marie de S. Joseph, on la trouvera fort belle & pleine de grand jugement, & quand on la liroit sans attention, pourveu que l'on soit mediocrement spirituel, elle paroîtra toujours belle, & aussi bien écrite.

2. Dans le nombre premier, la Sainte declare à cette Prieure le grand amour qu'elle lui porte, & lui dit avec beaucoup de grace qu'elle ne peut s'empêcher de l'aimer, encore qu'elle lui donne tous les jours des fâcheries, & par ce moien elle modere les ressentimens par l'amour, & de ses ressentimens elle fait naître de l'amour.

3. Elle lui commande dans le second qu'elle prenne une chemise de toile, & qu'elle la porte d'autant (dit la Sainte) que toutes les Sœurs connoissent assez qu'elle en a besoin, veu qu'il est plus important, qu'elle se tienne à la communauté avec du linge, qu'en portant de l'estamine être obligée de garder la Cellule. La presence de la Prieure est le remede, & la correction de la Communauté, & manquer au cœur est une faute publique,

Sainte Tereſe de JESUS. Lettre LXIII. 523
blique, & ne porter de l'eſtamine n'eſt qu'une faute ſecrete.

4. Dans le troiſième nombre elle la prie de la recommander à Dieu, & loüe le bon ſucces de ſon election, l'attribuant au Pere Nicolas, duquel nous avons parlé dans les Remarques ſur la Lettre ſoixante, nombre trois. En ſuite elle approuve ſa ſoumiſſion à recevoir cette Charge, & c'eſt là où l'humilité demeure aſſeuré & en repos.

5. Dans le cinquième nombre la Sainte parle de la Fondation de Ville neuve de la Jare, qui fut fort remarquable, comme l'on peut voir dans ſes Fondations: Elle dit apres à la Mere Marie de S. Joſeph, *qu'elle ſouhaiteroit beaucoup d'aller à Seville, & de la bien queſſer, & qu'elle doit être déjà une perſonne d'importance depuis qu'elle à ſouffert pour Dieu.* O combien de lumieres ne decouvre t'elle pas dans ſes belles raileries? Elle en decouvre autant comme les plus ſages dans le ſerieux: Vous ſerez, dit-elle, devenue une perſonne achevée par vos ſouffrances. Les perſonnes ſe rendent conſiderables par les peines, la Palme plus elle eſt chargée plus elle croit & s'élève, & les ames s'avancent par le moien des travaux.

6. Dans le nombre ſixième elle ne peut conſentir que la Prieure & la Sous-prieure d'un Convent ſoient incommodées, comme ſi elle diſoit; Si celles qui gouvernent la maiſon ſont malades, le moien que la maiſon ne le ſoit pas. Quand la Sous-prieure ſe porte bien, & que la Prieure eſt malade, alors l'une ſupplée au défaut de l'autre; mais ſi les deux Superieures ſont malades, toute la conduite de la maiſon demeure au lit.

Tous ces Offices de Prieure & de Sous-prieure, de Gardien & de Vicair, d'Evêque & d'Official, doivent être oppoſez en certaines choſes; Si la Prieure eſt lente, il faut que la Sous-prieure ſoit un peu prompte: ſi la Prieure eſt prompte, il faut que la Sous-prieure ſoit un peu lente: d'autant que ſi elles ſont toutes deux lentes le gouvernement ſera endormi; & ſi elles ſont toutes deux promptes, il ſera inquiet.

La

7. La même chose se doit observer parmi les Seculiers, & dans toutes les autres occurences où il est neces. faire de moderer & de peler les temperamens ; en sorte qu'il n'y ait point de mauvaife humeur qui predomine, & qui puisse causer quelques malheurs dans le gouver. nement.

8. Dans le septième nombre elle parle d'une Reli. gieuse à qui l'on ne devoit point ajoûter foi en tout, comme la Sainte le dit & apporte aussi-tôt le remede à son mal, commandant à la Prieure de ne pas permet. tre qu'elle se confesse à d'autres qu'aux Carmes Dé. chauffez.

9. Apres elle parle d'une autre Religieuse, laquelle avec des grands contours, disoit ce qui n'étoit point vrai. La Sainte se fâche de ce que le mentir coûtoit un si grand travail à cette Religieuse, & qu'apres tout il ne reſtoit rien qu'un mensonge qui étoit sa plus grande peine.

La Sainte étoit non seulement sage, mais la même Sageſſe, & principalement quand elle enseigne une si excellente maxime, qui est, qu'il n'y a rien de plus ai. sé que de dire la verité & parler clairement, & agir avec sincerité ; parce que d'aller par des détours, deguisant la fausseté & la revêtant de l'habit de la verité ; ce n'est pas seulement mentir, mais c'est encore vouloir trom. per avec la menterie, outre que ces gens là se trouvent embarrassez dans mille difficultez, & sont toujours en crainte ; d'autant qu'on les attrape à tous momens dans leurs mensonges : C'est pourquoi nôtre Seigneur disoit à ses Disciples, *Sit sermo vester est, est, non, non,* dans toutes vos réponses, dites clairement oui oui, non, non, parce que de dire non pour oui, & oui pour non, est une tres-mauvaife façon de parler, de répondre & de mentir.

Matth.
5. 37.

10. Apres avoir instruit dans ces septième nombre une Religieuse de ce qu'elle devoit pratiquer dans ses paroles, elle passe au dixième nombre, où elle parle de la persecution de Malagon, & reprend une Religieuse de

de ce qu'elle parloit peu, l'autre parloit trop, celle-ci ne parloit pas aſſez; parce qu'elle ne declaroit pas des choſes auſquelles la Sainte auroit pû apporter du remede, ſi elles les lui eût dites, mais cette pauvre fille n'oſoit pas les lui decouvrir à cauſe de la Charité qu'elle avoit pour ſes Sœurs, pour ne les pas accuſer, ou pour ne les point deſobliger.

O la mauvaiſe Charité qu'avoit ce petit Ange, *va* ^{1ſa. 6.}
mihi quia tacui; diſoit le Saint Prophete; *Malheur à* ^{15.}
moi pour m'être tenu quand je devois remonter & prêcher: Et il ajoûte, *quia vir pollutus labiis ego ſum. J'ai*
toutes mes levres gâtées & corrompues. Mais comment ſe peut-il faire que ce Prophete eût ſes levres polluës, ſ'il ne diſoit mot? C'eſt que de ne pas dire ce qui convient au prochain, ſait autant les levres comme de dire ce qui le ſcandalife: Un mauvais ſilence tache autant nôtre bouche qu'une médifance.

11. Dieu appelle des chiens muets ceux qui ſont obligez de parler, & qui ſetaiſent, *Canes muti non valentes latrare*. Remarquez qu'il ne dit pas qu'ils ne parlent pas, mais qui ne peuvent parler, *non valentes*: Car comme un chien qui a un morceau dans la gorge, ou qui mange, ne peut abboier; de même celui qui eſt pre-occupé de la même complaiſance, de l'ambition, de l'amour, ou des autres paſſions déreglées; enſorte que ſon zele & ſes ſoins ſoient interdits, ne peut, quand même il voudroit parler, donner l'épouvente, chaſſer, mordre, ni mettre en pieces ce qui eſt mauvais.

13. Le ſilence de cette Religieuſe ſi charitable fut cauſe des imperfections qui mirent en hazard l'honneur de ſa Mere & de ſon Convent, & ce qui eſt plus conſiderable, elle mit en hazard l'établifſement & les progres de la Sainte Reforme, qui fut ébranlée par cette perſecution & par celle de Seville. Voiez, ſ'il vous plaît, quel charitable ſilence? Il faut que les inferieurs apprennent & ſe rendent ſages par l'experience de ceci. Il faut qu'ils ſoient zelez, & ſoigneux d'avertir les Supérieurs par un mouvement de charité de ce qui a be-
ſoin

soin de remede, & qu'ils tiennent pour une chose merveilleuse, comme dit la Sainte, d'avertir par leur zele les Chefs de ce qui se passe de mauvais dans le Convent, que non pas d'en murmurer, & de le censurer en particulier, sans aucun profit.

13. A la fin du onzième nombre, la Sainte lui dit qu'elle devienne vieille, comme si elle lui disoit, il faut que vous soiez zelée & d'une humeur grondeuse, parce que le monde est tres-méchant; & il ne suffit pas de contenter à Dieu pour la verité & la sainteté, mais il faut encore satisfaire & contenter le monde par la retenue; ce qu'elle dit avec beaucoup de grace, & avec un esprit devot, prudent & saint.

14. L'ayant instruite jusques-là par ses maximes serieuse, elle divertit encore une fois son esprit par un entretien agreable, lui demandant des Chançons & des Motets, *Dulcis & rectus Dominus*, comme nous avons dit autrefois. S. Terese étoit comme cela; car l'on voit que dans chaque Lettre & dans chaque periode, & même dans chaque raisonnement elle mêle le severe avec l'agreable; elle a fait à sa Fille une rude reprimende, & aussi-tôt elle lui chante une Chançon & lui en demande, & c'est qu'elle veut corriger & guerir les ames, non pas les affliger ni les attrister.

15. Enfin elle fait de grandes recommandations au Pere Prieur de la Chartreuse, c'étoit le Pere Pantoja, l'un des meilleurs amis que la Sainte eût dans ses perlecutions, & dans le temps qu'elle étoit abandonnée de tout le monde, ce qui fait voir que l'on doit remercier & aimer davantage ceux qui ont témoigné plus d'amitié dans le temps de la douleur. Ainsi nous voions dans l'Evangile, que nôtre Seigneur apres sa Resurrection s'apparut aux Maries avant que de se faire voir à ses Disciples, parce qu'elles se firent voir les vraies amies durant les plus cruelles rigueurs de sa passion, & pour ce sujet il étoit juste qu'elles fussent les premieres éclairées des raions & des lumieres de la glorieuse Resurrection.

LE T T R E L X I V.

A la même.

J E S U S.

LE Saint Eſprit ſoit avec vôtre Reverence.

1. Ma Mere, il ſemble que nôtre Seigneur ne veut pas que je demeure long-temps ſans afflictions : Vous ſçauvez qu'il a voulu appeller à ſoi ſon bon ami & ſerviteur Laurens de Cepede, il lui prit un flux de ſang ſi violent qu'il l'étouffa en moins de ſix heures, il y avoit deux jours qu'il avoit communiqué, & il eſt mort aiant le ſens bon, & ſe recommandant fort devotement à Dieu. J'eſpere en ſa divine Miſericorde qu'il ſera allé jouir de ſa preſence dans le Ciel, parce qu'il vivoit d'une telle maniere qu'il n'avoit autre ſoin que de le ſervir, & toutes les autres affaires l'ennuioient, ce qui l'avoit fait retirer dans ſa maiſon des champs qui eſt à une lieuë d'Avila ; car il diſoit qu'il avoit honte d'être toujours dans les compliments du monde.

2. Il faiſoit toujours Oraïſon, parce qu'il étoit toujours en la preſence de Dieu, & ainſi ſa Majeſté le combloit de tant de grâces que j'en étois quelquefois étonnée : Il étoit fort porté à la Penitence, & il en faiſoit plus que je n'aurois voulu : Il me communiquoit tout ſon interieur, & c'étoit une choſe merveilleuſe de voir le cas qu'il faiſoit de tout ce que je lui diſois, ce qui venoit du grand amour qu'il me portoit, je lui rends la pareille de cet amour en me réjouïſſant de ce qu'il eſt ſorti de cette vie qui eſt ſi miſerable, & de ce qu'il eſt maintenant en lieu de ſeureté. Ne croiez pas que j'avance cela par maniere de dire, car je vous aſſure que je ſens une certaine joie quand je penſe à ſon bonheur ; Ses enfans m'ont fait grand pieté, mais j'eſpere que Dieu les aſſiſtera par l'interceſſion de leur Pere.

3. Je vous rends un compte ſi exact de ſa mort, parce que je ſçai que vous en ſerez affligée, & cela pourra ſervir à vôtre conſolation : Certainement il merite bien d'être

d'être regretté & de vous & de toutes vos Religieuses, car c'étoit une chose merveilleuse de voir la peine & les ressentimens qu'il avoit de vous voir souffrir, & le grand amour qu'il avoit pour toutes les Sœurs : c'est maintenant le temps de lui rendre le reciproque, en recommandant son ame à Dieu, mais à condition que si elle n'en a pas besoin, comme je le crois & selon qu'il nous est permis d'en juger par les circonstances de sa vie, ces Oraison^s seront appliquées pour les ames qui en auront plus de necessité, afin qu'elles servent à leur soulagement.

4. Vous sçavez qu'avant sa mort il m'avoit écrit une Lettre à Saint Joseph de Segovie, où je suis à present, & qui est à onze lieues d'Avila, il me marquoit dans cette Lettre certaines particularitez touchant la brièveté de sa vie; en sorte qu'il sembloit qu'il sçavoit le peu de temps qu'il avoit à demeurer au monde, cela m'a fort étonnée : Je vois, ma Fille que tout passe si promptement que nous devrions bien plutôt avoir dans la pensée la maniere comme nous devons mourir, que non pas de songer aux moïens de vivre; Dieu veuille, puis que je demeure encore ici, que ce soit pour rendre quelque service à sa divine Majesté : J'avois quatre ans plus que lui, & je ne puis mourir; au contraire je suis maintenant guerrie de la maladie que j'ai eue, il est vrai que j'ai encore mes indispositions ordinaires, & sur tout je suis toujours sujette à mon mal de tête.

5. Euvoiez dire à mon Pere Rodrigue Alvarez que sa Lettre arriva fort à propos, puis qu'elle ne parloit que du bien que les afflictions nous apportent : Faites-lui dire aussi qu'il semble que Dieu fasse durant sa vie des miracles par son moien; Et que seroit-ce donc apres sa mort?

6. L'on me vient de dire que les Maurisques de Seville avoient concerté de se revolter contre le Roi, & de se rendre maitres de la Ville; vous aviez la une belle occasion pour être martires; informez-vous si cela est veritable, & ordonnez à la Mere Sous-prieure de m'é-

crire

crire au vrai comme la choſe s'eſt paſſée ; j'ay receu au-
tant de joie d'apprendre le bon état de ſa ſanté , comme
j'ai été fâchée de ſçavoir le peu que vous en avez. Je
vous conjure , pour l'amour de Dieu , de prendre bien
garde à vous , l'on m'a dit un remede qui eſt bon pour ce
mal d'urine que vous ſouffrez ; il faut cueïllir des grat-
te-culs quand ils ſont bien meurs & bien ſecs , apres il
les faut mettre en poudre , & en prendre tous les ma-
tins le poids d'un demi écu , informez vous du Medec-
cin pour ſçavoir ſi ce remede ſera bon , & ne demeu-
rez pas ſi long-temps , pour l'amour de Dieu , ſans m'é-
crire.

7. Je ſaluë toutes vos Religieuſes , ſans oublier la
Sœur de Saint François. La Mere Prieure & toute nô-
tre Communauté ſe recommandent à vous : Vous devez
trouver une belle choſe d'être parmi ces étendars & ces
tûmûltes , ſi vous ſçavez en profiter , & tirer avanta-
ge de tant de nouveautéz comme vous en voiez dans
cette Ville : vous avez grand beſoin de vous tenir bien
ſur vos gardes , de peur d'être diſtraites de vos devo-
tions ; j'ai bien grande envie que vous ſoiez toutes des
Saintes.

8. Que diriez vous ſi la Fondation de Portugal ſe
fait ; Don Teuton qui eſt Archevêque d'Eborâ m'écrit
qu'il n'y a pas plus de quarante lieux d'ici juſques-là :
certainement ce me ſeroit une grande conſolation. Sça-
chez que puis que Dieu me laiſſe dans ce monde , je de-
ſire plus que jamais de faire quelque choſe pour ſon ſer-
vice , & puis que je n'ai pas à vivre long-temps , je ne
veux pas employer ce peu qui me reſte ſi mal comme j'ai
fait ces dernieres années , pendant leſquelles je n'ai
travaillé à autre choſe qu'à ſouffrir dans mon intre-
rieur ; & pour ce qui eſt du dehors je n'ai rien fait qui
merite d'en parler : Priez nôtre Seigneur qu'il me don-
ne des forces pour m'employer en quelque choſe de ſon
ſervice.

Je vous ai déjà dit que vous fiſſiez voir la préſente
à mon Pere Gregoire : Je le prie de la recevoir com-

me si elle lui étoit adressée; car en verité je l'aime beaucoup en JESUS-CHRIST, & j'ai une grande envie de le voir. Mon Frere mourut le Dimanche apres la S. Jean: Je supplie sa Majesté divine de vous conserver, & de vous rendre telle que je le souhaite. C'est aujourd'hui le 4. de Juillet de l'année 1579.

Vôtre Servante,

TERESE DE JESUS.

REMARQUES.

1. **L**A Sainte rend un compte exact de la mort du Sieur Laurens de Cepede son Frere à la Prieure de Seville; ce qu'elle fait d'un grand courage, avec une grande pieté & une sincerité merveilleuse; la Sainte n'eut rien de petit ni de mediocre, elle fut grande en tout.

2. Elle dit dans le premier nombre qu'il mourut soudainement d'un flux de sang qui l'étouffa; mais elle ajoute qu'il s'étoit dès long-temps préparé à la mort; ce qui n'est pas une morte soudaine, mais une mort bien preveuë & premeditée: C'est pourquoi quand l'Eglise demande à Dieu qu'il nous delivre d'une mauvaise mort, à *subitanea morte liberâ nos Domine*, Seigneur delivrez-nous de la mort soudaine; mais elle ajoute. & *improvisa morte: subitanea & improvisa*, parce que la mort qui est soudaine à l'égard du corps, mais qui est preveuë & premeditée à l'égard de l'ame, n'est pas désapprouvée de l'Eglise, d'autant qu'il se peut faire que dans certaine occasion ce genre de mort seroit meilleur & plus assuré pour l'ame, qu'une mort lente & traînante, à cause des dangers qu'il y a dans les tentations effroyables que le demon lui suggere au temps de la mort.

3. L'un des Saints Simeons Stylites fut frappé de la foudre, dont il mourut sur le champ, étant sur la colonne où il avoit fait si long-temps penitence. Le venerable Frere Jordain premier General de l'Ordre des Freres Prêcheurs, se noia dans une Riviere, & il s'appa-

s'apparut apres rempli de la gloire immortelle.

4. Un autre ſaint Patriarche d'une Religion tres-grave, mourut preſque ſoudainement dans nôtre ſiecle. La même choſe eſt arrivée au venerable Pere Maître Rojas Religieux de l'Ordre de la Tres-ſainte Trinite, & Confeſſeur d'Iſabelle de Bourbon Reine d'Eſpagne ; car bien que ce grand perſonnage fût le ſecond Bernard & le mignon de la tres-ſainte Vierge, dont il fût tres-devot & grandement zelé, pour augmenter ſa devotion dans le cœur des Fideles, aiant établi & fondé à Madrid dans le celebre Convent de ſon Ordre illuſtre, l'excellente, devote & charitable Confrerie de *l'Ave Maria*, où tous les Grands de la Cour d'Eſpagne ſe font enrooller ; toutefois ce bien-heureux Pere, ce grand homme, qui a été l'honneur de ſon Ordre & de ſa Nation, mourut ſi ſoudainement que l'on ſçeut plutôt ſa mort que ſa maladie. Je pourrois apporter pluſieurs exemples de cette nature ; & partant il faut que les Chreſtiens aient beſoin de ſe preparer à bien mourir à l'exemple de ce ſaint perſonnage Frere de Sainte Tereſe, & laiſſer à Dieu le temps & le genre de mort qu'il nous voudra donner, pourveu qu'il nous accorde le don de mourir pour vivre éternellement.

5. Dans le nombre troiſieme la Sainte dit qu'elle croit que ſon Frere n'a pas beſoin de prieres, & bien qu'elle ajoute que ſa croiance eſt conjecturale, d'autant que nous devons croire pieuſement que l'homme de bien ſe ſauvera, & que le méchant ſe damnera ſ'il ne fait penitence, & ſon Frere étoit un homme d'une probité reconnuë & d'une grande vertu ; toutefois eſt certain qu'elle eut revelation qu'il avoit été fort peu de temps dans le Purgatoire ; & de fait ſa vie, ſa penitence & ſon Oraïſon avoient été telles qu'on le peut bien croire ſans difficulté.

6. Dans le nombre quatrieme elle avance une maxime admirable, qu'il eſt bon que nous aïons jour & nuit devant les yeux, & qu'il eſt bon que nous nous endor-

mions avec elle : *Je vois, ma Fille*, dit la Sainte, *que tout passe si promptement, que nous devrions bien plutôt penser à la maniere dont nous devons mourir, qu'aux moyens de vivre.* O le beau raisonnement ! Qu'est-ce que le monde & que sa substance, s'il perit en un moment ? Qu'est-ce que tout ce qu'il y a dans le monde si toute la vie va courant à la mort ? Qu'est-ce que tout, si ce tout dépend d'un petit filet de la vie, que la mort rend chaque jour plus foible ? Qu'est-ce autre chose que mourir ce qu'on appelle vivre ? Qu'est-ce que tout ce monde, toutes ces Mitres, ces Couronnes & ces Thiares, si tout cela est pendu à un filet si delicat & si delié, qu'à peine est-il attaché, qu'il se rompt, s'évanouit & dispaît ? Qui seroit assez assuré pour penser de vivre toujours, si l'on court si vite à la mort ? La mort surprend la vie en volant, & la vie va volant à la mort, il est certain que celles qui recherchent en volant par une ligne droite se rencontrent bien-tôt.

7. Que les Pontifes de Rome font bien de faire brûler devant eux un flocon d'étoupe quand on les couronne, pour marquer que leur Thiare ne dure pas plus que la flamme de l'étoupe. O que la coutume que l'on observoit autrefois dans la Grece quand on couronnoit ses Empereurs, étoit belle ; on leur faisoit venir quatre ou cinq Lapidaires de divers endroits qui leur portoient montrer des pierres différentes de Jaspe, ou bien des metaux, afin qu'ils choisissent de ces pierres celles dont ils vouloient qu'on taillât leur Sepulchre ! O que Saint Jean l'Aumônier fit bien de faire commencer son Sepulchre & de le laisser imparfait & sans être achevé, afin qu'on lui vînt demander tous les jours, Quand desirez-vous que l'on acheve vôtre tombeau ? afin que par cette même demande on le fît ressouvenir de la mort !

8. Songeons, comme dit la Sainte, à la façon de mourir pour vivre ; Considerons comment nous devons vivre pour mourir : toute la gloire & le bonheur

heur de la mort conſiſte à l'avoir touſjours devant les yeux durant nôtre vie, ils conſiſtent non pas à marcher ſeulement, mais à s'arrêter avec attention ſur ſa fin : toute la gloire de la vie conſiſte à faire de la vie une mort, afin de faire de la mort une vie : enfin toute nôtre bien conſiſte à faire un tres-heureux paſſage de la mort, pour aller à une vie glorieuſe & eternelle.

9. Dans le nombre cinquième, la Sainte témoignant la force de ſon eſprit à ſouffrir cette affliction, fait ſes recommandations au Pere Rodrigue Alvarez, dont nous avons parlé, & dans le nombre ſix elle parle de la rebellion des Mauriſques de Seville, & convie ſes Filles au martire, ſachant bien qu'elles le deſiroient : Elle n'oublie de les avertir de lui écrire qu'il y'a de nouveau dans cette matiere, d'autant que les premiers Chefs de la Republique (comme c'eſt une illuſtre Fondatrice, & la premiere femme de ſon temps) doivent ſçavoir tout ce qui ſe paſſe, pour prier Dieu pour le public, & pour contribuer par leurs Oraisons, leurs conſeils & leurs forces au remede univerſel des Roiaumes & des Provinces.

10. Mais en ſuite elle leur conſeille de profiter de la conſideration de tant de miſeres auſquelles cette vie eſt ſujette, & les exhorte à rendre graces à Dieu de ce qu'elles voient la guerre d'un lieu de Paix, & aſſuré : enfin elle les excite à reconnoître leur bonheur, de ce qu'elles regardoient la tempête étans dans le port.

L E T T R E L X V.

*A la Mere Prieure, & aux Religieuſes du Convent
de S. Joſeph de Grenade.*

LE Saint Eſprit ſoit avec vos Reverences.

1. Je trouve fort plaiſant le bruit que vos Reverences font à former des plaintes contre nôtre Pere Provincial aiant eu ſi peu de ſoin de lui faire ſçavoir de vos nouvelles depuis la premiere Lettre ou vos RR. lui mandoient qu'elles avoient fait la fondation, & elles

en ont usé de même en mon endroit. Sa Reverence fût ici le jour de la Croix, & me témoigna ne sçavoir de vous autre chose que ce que je lui en dis, & que j'avois appris par une Lettre que la Prieure de Seville m'écrivit, ou elle me disoit que vous estiez en traité d'achepter une maison de douze mille ducats suivant ce que vous lui aviez mandé.

2. Je ne trouve pas étrange que vous receussiez, des patentes si justes dans le temps d'une si grande prospérité, mais apres tout on use de tant d'adresse pour ne pas obeir que les Ordres qui vous ont été envoieez ne m'ont pas donné peu de peine, à cause du mauvais exemple que cela pourra donner à tout l'Ordre, & même pour la coutume que les Prieures pourront introduire d'avoir la liberté de les refuser. Car elle ne manqueront pas d'excuse ni de pretexte.

3. S'il est vrai comme V. RR. disent que ces Messieurs chez qui vous demeurez, sont si chiches, & à été une grande indiscretion d'y avoir fait venir tant de Religieuses, & d'avoir renvoié si loin ces pauvres filles qui ne faisoient que d'arriver: je ne sçai comme on a eu le cœur de les obliger à faire tant de chemin, l'on falloit renvoyer à Veas celles qui en étoient venuës, & encore d'autres avec elles, car l'on a tres-mal fait de demeurer en cette maison en si grand nombre, ven principalement que vous voiez bien que ces Messieurs en recevoient de l'incomodité, & l'on a aussi manqué de faire venir ces Religieuses de Veas puis que vous sçaviez bien que vous n'aviez point de maison à vous ? certainement je m'étonne comme ces Messieurs ont eu tant de patience.

Enfin cette affaire à été fort mal ménagée des le commencement. & puis que vous n'avez point d'autre remede que celui que vous nous proposez, je trouve à propos que vous vous en serviez, car si vous vous precautionnez tant pour recevoir une Religieuse, il est bien plus necessaire que vous preniez vos mesures pour cette affaire dont vous nous parlez, il me semble toutesfois
que

Sainte Tereſe de JESUS. Lettre LXV. 535
que c'eſt une trop grande precaution pour une ſi grande
Ville.

4. J'ai bien ris de la peur que vous nous voulez faire, diſant que l'Archeveſque caſſera le Monaſtere, il n'y a rien à voir à preſent, & je ne ſçai pas pourquoi vous l'apprehendez comme ſi c'étoit nôtre plus forte partie, il mourra avant que d'en venir à bout, que ſe cela devoit introduire quelque manquement d'obeiſſance en l'Ordre, il vaudroit beaucoup mieux qu'il n'y eût point de Convent, d'autant que nôtre avantage n'eſt pas d'avoir beaucoup de Convents, mais d'y avoir de ſaintes Religieuſes.

5. Je ne ſçai pas quand eſt ce que l'on pourra rendre au Pere Provincial les Lettres que vous lui adreſſez, j'apprehende bien qu'il ne le puiſſe recevoir d'un mois & demi, & je ne ſçai pas encore ſi pour lors nous trouverons des voies aſſeurées pour les lui envoyer, parce qu'il s'en alla d'ici à Sorie, & de là il eſt allé faire ſa viſite en tant d'endroits que l'on ne ſçait rien d'aſſuré du lieu où il eſt, ni du temps que nous pourrons avoir de ſes nouvelles. Suivant le conte que j'ai fait je crois qu'il étoit à Ville-neuve quand les pauvres Sœurs y arrivèrent, & j'ai été en une tres-grande affliction conſiderant celle qu'il aura receuë, & la honte qu'il aura eue de les voir retourner de la ſorte, parce que la Ville eſt ſi petite qu'il n'y aura rien eu de ſecret, & ce ne ſera pas un petit dommage pour nous que le monde ſçache une telle extravagance, car on pouvoit les envoyer à Veas, & cependant l'avertir de ce qu'il falloit faire, puis qu'elles n'avoient pas même la permiſſion d'aller là où elles ſont retournées, niant été faites par ſon ordre conventuelles de cette maiſon. On auroit bien mieux fait, que de les renvoyer devant ſes yeux; il me ſemble qu'on ne manquoit pas de moiens; & partant on donne la faute à V. R. de ne l'avoir pas averti de celles que vous avez emmenées de Veas, & de ne lui avoir pas donné avis ſi vous aviez receu quelque Sœur laïe; enfin il ſemble qu'on ait fait auſſi peu de cas de lui comme ſ'il n'eût point été en charge.

6. A ce qu'il me dit en partant d'ici, & selon les affaires qu'il a, il est impossible qu'il vous aille voir avant l'hiver, Dieu veuille que le Pere Vicair Provincial soit en disposition de faire ce voiage parce que je viens de recevoir des Lettres de Seville d'où la Prieure me mande qu'il a la peste (car elle est en cette Ville encore qu'elle ne soit pas encore declarée) le Frere Barthelemi de JESUS en est aussi atteint ce qui m'a beaucoup affligée, si vous ne l'aviez pas encore appris vous le recommanderez à Dieu, car l'Ordre perdra beaucoup en les perdants, le Pere Vicair écrit au dessus de la Lettre qu'il se porte mieux bien qu'il ne soit pas encore hors de danger; ces pauvres Religieuses sont bien affligées, & avec raison d'autant qu'elles sont toutes martires dans cette maison & souffrent des travaux bien plus grands que ceux qu'on souffre dans la vôtre, quoi qu'elles ne se plaignent pas tant. Ce n'est pas un si grand tourment d'être logées un peu étroitement, & d'être pressées, si d'ailleurs l'on ne manque ni de santé, ni de nourriture, & si vous êtes en tres-bonne estime aupres de plusieurs Seigneurs, je ne sçai pas de quoi l'on se plaint, car enfin toutes choses ne doivent pas être à notre souhait.

7. La Mere Beatrix écrit au Pere Provincial qu'on attend le Pere Vicair pour renvoyer les Religieuses de Veas, & de Seville à leurs Convents, l'on n'est pas en état à Seville de les recevoir, outre que c'est un lieu fort éloigné, & qui n'est en aucune maniere convenable: quand il y aura de la nécessité nôtre Pere verra ce qu'il y aura à faire.

8. Pour ce qui est des Religieuses de Veas ce seroit aussi bien fait de les renvoyer. & si je n'apprehendois de contribuer à faire offenser Dieu par quelque desobeissance, j'enverrois un commandement expres à V. R. parce que je fai les mêmes fonctions que nôtre Pere Provincial pour ce qui regarde les Carmelites Déchaussées. & en vertu de cette autorité je dis & commande que toutes celles qui sont sorties de Veas, y retournent à la

premiere commodité, excepté la Mere Prieure Anne de JESUS, encore bien que l'on ſe ſoit mis en une maiſon propre, à moins qu'on ait des rentes ſuffiſantes pour ſe tirer de la neceſſité : parce qu'il n'eſt bon à rien de commencer des fondations avec une ſi grande communauté, & il convient pour pluſieurs autres raiſons que ces Religieuſes ſ'en retournent.

9. J'ai recommandé tous ces jours paſſez, cette affaire à N. Seigneur (car je n'ai pas voulu répondre d'abord aux Lettres) & j'ai trouvé que c'eſt la volonté de Dieu que cela ſe faſſe, & plus vous y aurez de la repugnance plus ſa Majeſté voudra que vous le faſſiez, car c'eſt une choſe fort éloignée de l'eſprit des Déchauffées que d'avoir aucune attache particuliere quand même ce ſeroit avec leur Prieure, & ce n'eſt pas le moien de s'avancer jamais dans la vertu. Dieu veut que ſes épouſes ſoient libres & attachées à lui ſeul ; Je ne veux pas que cette maiſon prenne dans ſon commencement le même chemin que celle de Veas, je n'ai jamais oublié une Lettre que l'on m'écrivit de ce Convent quand vous laiſſâtes l'Office : les partis naiſſent & commencent de cette ſorte & ſont accompagnez de pluſieurs malheurs aſſez grands, mais le mal eſt que l'on ne ſ'en apperçoit pas dans les commencements, c'eſt pourquoy pour cette fois ici je vous demande pour l'amour de Dieu de n'avoir point d'autre ſentiment que le mien, car quand vous ſerez une fois mieux établies & ces Religieuſes plus detachées elle pourroient retourner ſi on le trouvoit à propos.

10. Je ne ſçai pas véritablement qui ſont celles qui vous ont ſuivies, car vous vous êtes cachées de moi & de nôtre Pere, & je n'euffe jamais creu que vous en euſſiez emmené un ſi grand nombre, mais je m'imagine bien que ce ſont celles qui ſont les plus attachées à vôtre Reverence, ô véritable eſprit d'obeiſſance qui fait que l'on n'a aucune repugnance à aimer celle que l'on voit tenir la place de Dieu, je vous prie pour l'amour de ce même Dieu de conſiderer que vous élevez des ames pour

être les épouses du Crucifié, & que pour cet effet vous les devez mortifier & crucifier en sorte qu'elles n'aient point de propre volonté, & ne s'attachent point à des bagatelles : Faites réflexion que vous commencés dans un Roiaume tout nouveau & que vôtre Reverence, & les autres Religieuses sont d'autant plus obligées de se comporter en hommes vaillans & courageux & non comme des femmelettes.

11. A quoi prent-on garde ma Mere si le Pere Provincial vous traite de Présidente, ou de Prieure, ou d'Anne de JESUS ? l'on voit bien que si vous n'estiez pas Superieure l'on n'auroit pas à faire de vous nommer comme l'on ne nomme pas les autres, quoi qu'elles aient été Prieures on lui a fait si peu sçavoir de vos nouvelles que ce n'est pas merveille s'il ignore si vous avez fait l'election ou non. A vous dire le vrai, cela m'a touché sensiblement de voir que les Carmelites Déchaussées commencent si-tôt à s'attacher à ces bassesses, & non seulement s'y attachent mais les mettent sur le tapis, & en fassent bruit, & que la Mere Marie de CHRISTEN fasse tant de cas, où il faut que la peine leur ait changé l'Esprit, ou que le demon ait établi des malheureux principes en cet Ordre ; & apres cela elle loüe vôtre Reverence pour être courageuse, comme si ceci vous feroit perdre le courage. Dieu fasse que mes filles soient fort humbles, obeïssantes & soumises à mes Carmes Déchaussés, car toute autre valeur sans ces vertus n'est que le commencement de beaucoup d'imperfections.

12. Je me souviens à present que l'on m'écrivit dans l'une des Lettres que je receus ces jours passés, qu'une Religieuse qui étoit venue de Veas avoit des parents dans Grenade, & qu'il avoit beaucoup servi de l'avoir amenée, si c'est par cette raison que l'on la retient je laisse à la conscience de la Mere Prieure de la laisser si elle le juge à propos, mais non pas les autres.

13. Je veux bien croire que vôtre Reverence ne manquera pas de fatigue dans ces commencements, mais
ue

ne vous en étonnés point, car une ſi grande œuvre ne ſe ſçauroit faire ſans peine, & l'on dit la recompense en eſt grande, plaiſe à Dieu que les imperfections avec leſquelles ſe font de ſemblables œuvres ne méritent plutôt du châtiment que de la recompense, ce qui fait que je ſuis toujours dans cette crainte.

24. J'écris à la Prieure de Veas afin qu'elle contribue aux dépenses du voiage de ces Religieuſes, attendu que vous avez chez vous ſi peu de commodité, je lui dis que ſi Avila étoit ſi proche que Veas, je ſerois tres-ravie de reprendre mes Religieuſes, mais cela ſe pourra faire avec le temps moyennant la faveur de Dieu, & ainſi vous leur pouvez dire qu'aussi-tôt que la fondation ſera achevée, & que l'on aura reçu des Religieuſes en ſorte qu'elles n'y ſoient plus néceſſaires elles retourneront à leur Convents.

15. Il n'y a pas long-temps que j'ai écrit au long à votre Reverence, aux Meres qui ſont dans votre Convent & au Pere Jean, vous rendant compte de ce qui ſe paſſoit ici: c'eſt pourquoi il m'a ſemblé bon de n'écrire que cette ſeule Lettre pour toutes, Dieu veuille, ſelon que les affaires vont, qu'elles ne s'offenſent point, comme elles ont fait de ce que notre Pere vous avoit appelée Preſidente. Nous l'appellions comme cela ici, & non pas Prieure, juſques à ce que nous fiſmes l'élection à l'arrivée de notre Pere; après tout c'eſt la même choſe.

16. J'oublie toujours ce que je m'en vai vous dire, l'on m'a donné avis que les Religieuſes de Veas ſortoient du Convent pour parer l'Egliſe même après le Chapitre, je ne puis pas comprendre comment elles pouvoient faire cela, puis que le Provincial même ne peut donner cette licence, car c'eſt un motu proprio du Pape qui a jetté des grandes excommunications contre celles qui ne l'observeront point: outre que la Conſtitution le défend tres-expreſſement: dans le commencement, ces ſorties nous étoient ſi ſenſibles & à preſent nous en ſommes tres-aiſes, il ne nous eſt pas même permis de ſortir pour fermer la porte de la rue, les Sœurs d'Avila

sçavent bien que cela ne se doit pas faire : & je ne sçai pas pourquoi elle ne l'ont point dit, tenez la main à cela pour l'amour de Dieu, car sa Majesté pourvoira de quelque personne qui ornera l'Eglise, outre qu'il y a de remèdes pour tout.

17. Toutes les fois que je pense à l'incommodité que vous donnez à ces Messieurs qui vous logent, j'en ressens une douleur toute particuliere, je vous écris ces jours passés que vous fiffiez tous vos efforts pour trouver une maison, encore qu'elle ne fût pas des meilleurs ni des plus commodés, car quelque incommodité que vous receviez, vous n'y serez point si pressés. & quand vous le seriez, il est mieux que vous souffriez que non pas ceux qui vous font tant de bien, j'écris par cette voie à Madame Anne, & je voudrois avoir des paroles propres pour la remercier des biens qu'elle nous a fait, elle ne les perdra point auprès N^r Seigneur, ce qui est le tout en cette affaire.

18. Si vous souhaitez quelque chose de nôtre Pere, faites état que vous ne lui avez point écrit, parce que comme j'ai déjà dit je ne pourrai envoyer vos Lettres que fort tard, je tâcherai pourtant de le faire le plutôt qu'il me sera possible, il doit aller de Ville neuve à Daymiel pour accepter le Convent que l'on y veut fonder, de là il ira à Malagon & à Tolède, en suite à Salamanque, & à Alve, après il doit aller faire je ne sçai combien d'elections de Prieures : il me dit à son départ qu'il ne croit pas venir à Tolède avant le mois d'Août, je suis en une grande peine de lui voir faire tant de chemin dans des Pais si chauds, priez Dieu pour lui & tâchez par le moyen de vos amis ou comme vous pourrez de trouver une maison pour vous.

Ces Sœurs pouvoient bien la demeurer jusques à ce qu'on eût averti nôtre Pere ; qui auroit reconnu ce qu'il eût fallu faire, puis qu'on ne lui a rendu conte de rien, & que personne ne lui a écrit le sujet, pourquoi on ne pouvoit recevoir ces Religieuses. Dieu nous veuille donner sa lumiere sans laquelle l'on peut fort difficilement

lemerat reüſſir dans les affaires, je prie ſa divine Majeſté d'être vôtre guide ainſi ſoit-il. C'eſt aujourd'hui le trentième de Mai.

Vôtre Servante,

TERESE DE JESUS.

19. J'écris à la Mere Prieure de Veas ſur le ſujet du retour de ces Religieuſes, & je la charge de les recevoir le plus ſecretement qu'elle pourra, & quand on le ſau-
roit, cela n'importe de rien, donnez à l'ing cette Lettre à la Mere Sous-prieure, à ſes deux compagnes & au Pere Jean de la Croix car ma tête ne me permet pas d'écrire d'avantage.

R E M A R Q U E S.

1. Cette Lettre eſt merveilleuſe, & contient en ſoi un admirable aſſaiſonnement de doctrine, car tout ce que la Sainte a écrit, ſoit en colere, ſoit dans la douceur, & dans l'amour, eſt du fin & du plus fin de l'Egliſe.

Elle l'écrivit étant fâchée contre les Religieuſes de Grenade qui avoient pour Superieure la Mere Anne de JESUS ſa pluſchere fille, qui fut un modele de perfection dans le monde, comme l'on peut voir dans ſa vie doctement & ſubtilement écrite par le Reverendiſſime Pere Maître Frere Ange Manrique, qui fut Evêque de Badajos, & auparavant premier Professeur de Theologie en l'Univerſité de Salamanque, Religieux & Abbé de l'Illuſtre & Roiale Abbaie de Huerte de l'Ordre de Cîteaux, dont la communauté eſt ſi vertueuſe que je ſerois ravi d'en copier l'Obſervance & les vertus.

2. Voici le ſujet de cette Lettre, Sainte Tereſe étant ſur ſon départ pour aller faire la Fondation de Burgos l'on lui vint parler de celle de Grenade, que la Sainte recommanda à la Mere Anne de JESUS, qui étoit pour lors à Veas, & lui envoya deux Religieuſes

d'Avila

d'Avila pour l'assister en cette Fondation, l'une desquelles s'appelloit Marie de Christ, dont il est parlé en cette Lettre, & qui sortoit d'être Prieure, & l'autre s'appelloit Antoinette du Saint Esprit, l'une des quatre premières de l'Ordre; le Pere Provincial d'un autre côté lui commanda de prendre les autres Religieuses du Convent de Veas, & suivant cet Ordre il se peut faire qu'il en sortit quelques-unes plus qu'il ne falloit, ce qui fit croire à la Sainte, que c'étoit un effet de l'amour propre des Religieuses de Veas qui aimoient fort la Mere Anne de JESUS, comme celle qui les avoit élevés & nourries depuis la Fondation de ce Convent.

3. Outre cela, ces Religieuses ne donnerent point avis à la Sainte, ni au Pere Provincial de ce qu'elles avoient fait à Grenade, d'ailleurs ces Religieuses remarquerent que le Pere Provincial écrivant à la Mere Anne de JESUS, il ne la traittoit pas de Prieure, voila les fautes que ces pauvres Religieuses commirent, qui nous paroissent veritablement legeres, mais qui meritent pourtant une si rude reprimande comme celle que la Sainte leur fit en cette Lettre quatre mois & quatre jours avant son heureux trépas, où elle laissa comme par testament à la Sainte Réforme le precieux or des Vertus, principalement de l'humilité & de l'Obeissance, imitant en cela nôtre Redempteur JESUS-CHRIST, qui à l'heure de sa mort laissa ces Vertus imprimées dans les cœurs des fideles par sa doctrine & par son exemple; car voulant prendre congé de ses Disciples apres sa Resurrection il leur fit une rude reprimande qui a rempli l'Eglise de Martirs, comme Saint Hierôme l'a fort bien remarqué : *Et exprobravit incredulitatem eorum & duritiam cordis : ut succedat cor carneum charitate plenum : hinc quod caterva Martirum mortem hujus saculi libenter affectant* ? Cette reprimande (dit S. Hierôme) que JESUS fit à ses Disciples avant que de disparoitre à leurs yeux, combien de Martirs n'a-t'elle pas donné à l'Eglise, & de couronnes au Ciel, & pour moi je dirai, cette correction que Sainte Terefe fit

Marc.

16. v.

14. D.

Hieron.

ib.

fit à fes filles en prenant congé d'elles, combien de saintes ames n'a-t'elle pas donné & ne donnera-t'elle pas à grace, & combien de Saints à la gloire?

4. Bien que ces fautes fussent si legeres, je me persuade que si nous entendions les excuses de ces Religieuses nous n'y en trouverions point du tout, mais la Sainte comme celle qui étoit une grande Maîtresse les mortifie, les enseigne, & les instruit d'une maniere tres-excellente, de sorte qu'elle laissa cette Maison de Grenade si bien instruite pour toujours; que passant par là l'année 1649. je reconnus tant de Vertu & tant de perfection en ces Religieuses, veritables Filles de la Venerable Mere Anne de JESUS, qu'elles pouvoient donner les conseils que leurs premieres Fondatrices avoient receu de S. Terefe.

5. Dans le premier nombre la Sainte dit ces paroles: *J'ai trouvé fort plaisant le bruit que vous faites à former des plaintes contre nôtre Pere Provincial.* Elle a fort bonneraison de parler de la sorte: car les plaintes des communautez, & surtout contre leurs Prelats sont ordinairement suivies de grand bruit, car l'on n'y entend le plus souvent que des cris, que de la confusion, du desordre, & enfin beaucoup de bruit & peu de raison.

6. Elle ajoûte en suite: *Et le peu de soin qu'elles ont eu de lui écrire, en ayant usé de même en mon endroit.* Comme si elle disoit: Elles se plaignent quand c'est à nous à nous plaindre, le crime se plaint, quand la jurisdiction a sujet de se plaindre. Les inferieurs forment des plaintes, quand les Superieurs ont droit d'en former, ils ne se souviennent point, ni du Pere, ni de la Mere, & ils veüillent apres cela reüssir dans leurs affaires: & apres tout on se plaint, si on n'y reüssit pas.

Ah que le monde est rempli de semblables abus! une communauté s'addonnera à toute sorte de relachement, & si le Prelat prend la discipline pour la Reformier, vous n'entendez d'abord que des plaintes & des ressentimens, quand c'est au Prelat de se plaindre,
voiant

voiant que le mal prend la place du bien, & on empêche de le corriger; pour lors le méchant se plaint de l'homme de bien; mais les Meres n'étoient pas des plus simples, ni des plus niaises, car elles prevenoient les plaintes d'autrui par leurs propres, pour adoucir le courroux qu'elles apprehendoient, elles témoignent d'être fâchées, mais elles avoient à faire à Sainte Terefe, qui les connoissoit mieux qu'elles ne se connoissoient soi-même, c'est pourquoi elle leur fait voir leurs fautes dans leur peu de soin, & dans le bruit qu'elles firent à se plaindre.

7. Dans le second nombre, elle les reprend de ce qu'elles avoient achepté une maison si cherement, à sçavoir, douze mille ducats, & dit à ce subject *que les Patentes que le Pere Provincial leur enviait avec tant de raison furent justes. C'est à dire, rudes, & severes, comme si elle disoit, il faut affliger & mortifier les personnes heureuses & qui sont dans la prosperité, car pour ce qui est des malheureux, & des pauvres leur propre misere les afflige assez.*

Deut.
32. V.
26.

Le peuple de Dieu ne fut jamais si revêche, que dans son bonheur, & dans sa prosperité: Moïse qui en étoit le Capitaine le dit ainsi: *Incrassatus est dilectus, & recalcitravit: incrassatus, impinguatus, dilatatus, dereliquit Deum factorem suum, & recessit à Deo salutari suo.* C'étoit seulement dans les averfitez qu'il avoit recours à Dieu: La même chose arrive à l'ame quand elle jouit des richesses temporelles, elle est toujours dans le hazard de se perdre, & ce qui est bien davantage quand elle possède beaucoup de biens spirituels, elle a accoutumé de s'enorgueillir, & de presumer trop de soi. Ah mon Dieu, combien nous vous sommes redevables de nous avoir enseigné le chemin de la Croix, & des peines dans la pauvreté, & dans l'humilité.

8. La Sainte ajoute d'une maniere tout à fait agreable. *Mais on use par là de tant d'adresse, pour ne pas obeir, que ce qui est dernièrement arrivé ne m'a pas donné peu de peine à cause qu'il paroitra mauvais aux yeux.*

yeux de tout l'Ordre. Cette phraſe eſt couchée avec beaucoup d'eſprit: *Uſer d'adreſſe pour ne pas obeir.* C'eſt ſans doute que ces Religieuſes devoient reſuſer les Ordres du Provincial avec adreſſe ; il n'appartient pas à des Carmelites Déchauffées de deſobeir ouvertement , mais ſçavez - vous ce qui peut arriver à des Carmes & Carmelites Déchauffées & à toutes les perſonnes ſpirituellenes, & avancées dans la perfection , c'eſt de deſobeir avec adreſſe , faiſant entendre que ce n'eſt pas en ce cas qu'il faut obeir , & qu'il eſt beaucoup mieux de ne pas obeir que d'obeir, apportant une infinité de raiſons pour ne pas obeir , & ſe ſervant adroitement de la deſobeiſſance pour ne pas obeir, toute fois bien que cette adreſſe puiſſe être en de certains rencontres tolerables , & même bonne, généralement parlant, elle eſt ordinairement meſlée de quelque imperfection.

Il faut former un bon jugement des Superieurs , & croire qu'ils ſçavent plus que nous, il eſt plus à propos de raiſonner ſur les moiens qu'il faut tenir pour obeir, que ſur les moiens de ne pas obeir. Car ſi l'on n'en uſe de la forte, il eſt tres - aſſeuré que l'on ne manquera jamais de raiſon par tout, & attendu notre preſumption nous en aurons beaucoup plus pour ne pas obeir que pour obeir.

9. La Sainte ajoute qu'elle en eut de la peine , à cauſe que cela pourroit paroître mauvais à tout l'Ordre. Comme ſi elle eût dit, il ni peut rien avoir de plus deſordonné que d'établir le deſordre par la deſobeiſſance, quand l'Ordre ne ſe peut affermir que par l'obeiſſance, l'Ordre n'a point d'autres fondemens que l'obeiſſance, & ſi nous mettons à ſa place la deſobeiſſance, l'Ordre tombera par terre, & ce ne ſera qu'un deſordre.

10. La Sainte joint auſſi - tôt l'inconvenient de la mauvaiſe conſequence, & de l'exemple à celui du ſcandale, diſant : *Et même pour la coûtume que les Prieures pourront introduire d'avoir la liberté de ne pas obeir, car elles ne manquerent pas auſſi d'excuses.* Comme ſi elle diſoit comment voulez - vous que les Meres Prieures

man-

manquent d'excuse, si elles sont Filles de nôtre Mere Eve qui a été la Mere des excuses dans sa propre faute. Il faut que les Meres Prieures du Mont Carmel, & encore les Peres Prieurs prennent patience en cette occasion, & puis qu'ils commandent les 3. années entieres qu'ils exercent leurs charges, il est juste qu'ils se mortifient dans cette rencontre, & qu'ils entendent cette rude sentence de leur Mere, les Prieurs ni les Prieures du Mont-Carmel ne doivent point avoir de liberté dans l'Ordre, ils doivent être plus Serviteurs que Prieurs, plus inferieurs que Superieurs, il faut qu'ils gouvernent, & qu'ils commandent sans liberté, voila une chose bien étrange ! quoi celui qui commande ne doit point avoir de liberté ? & que sera-ce de celui qui obeit ? cela est bien rude, mais pourtant c'est une chose necessaire, & Sainte.

11. Celui qui commande ne doit pas commander comme un homme qui commande, mais un homme qui obeit, mais à qui ? à Dieu, à ses Regles, à ses Constitutions, & à ses Superieurs, & par ce moien il commandera avec humilité, & non pas avec fierté, & presumption ; c'est une chose bien differente que je commande parce que je suis obligé, ou seulement parce que je le veux ainsi, parce que Dieu le veut, ou parce que tel est mon plaisir, car cette dernière façon de commander gâte & infecte tout, parce qu'elle vient de la propre volonté du Superieur, mais la première est tres-excellente, d'autant qu'elle prend la force de la volonté de Dieu, si je commande une chose parce que je veux qu'elle soit, l'on m'obeira avec peine & avec chagrin, mais si je commande une chose parce que Dieu veut qu'elle se fasse, l'on m'obeira avec plaisir & avec joie, & si l'on se plaint, je dis ce n'est pas moi qui le commande, c'est la Constitution, ce n'est pas moi qui le commande c'est Dieu, & par ce moien il n'y sçauroit avoir de plaintes, ni de mécontentemens.

Elle les reprend en suite de ce qu'elles se plaignent de ceux qui les logeoient chez eux, & de ce qu'elles
paient

paient un bien-fait par une plainte ; mais à la verité ces Religieuſes ne s'écartoient pas beaucoup de l'orde de nôtre nature miſerable, d'autant qu'il n'y a rien de ſi familier ni de ſi ordinaire que de paier un plaisir, par un déplaiſir, & donner de l'affliction pour un bien-fait reçu.

L'on peut trouver ſeulement étrange que cela ſoit arrivé à des Carmelites Déchauffées, car je n'ai jamais veu en ma vie des perſonnes ſi reconnoiſſantes, il eſt vrai que l'on ne leur eſt pas beaucoup obligé quand elles le ſont, d'autant qu'elles ont hérité cette belle qualité de leur Mere qui leur feroit du Ciel une ſevere reprimende ſi elles n'en uſoient pas de la ſorte.

13. C'eſt pour cela que la Sainte qui étoit extrêmement reconnoiſſante étoit tres-fâchée du procédé de ſes Filles, & prenant la deſſenſe de leur Bien-faïcteur, elle leur dit : *que ſ'il étoit vrai que leur hôte ne fût pas ſi liberal comme elles auroient pu ſouhaiter, ç'avoit été une grande indiſcretion de lui donner un fardeau plus grand qu'il ne pouvoit porter, chargeant la Maiſon de plus de Religieuſes qu'il ne falloir.*

C'eſt une des injuſtices du monde que les neceſſiteux veulent ſans conſideration ſurcharger leurs Bien-faïcteurs, de ſorte que plus ils en reçoivent, plus ils leur demandent, les chargent, & les ſurchargent: que ſi apres leur avoir accordé cinquante choſes, on leur en reſuſe une, l'on perd par ce reſus tout ce que l'on leur avoit donné: nous ſommes foibles dans la reconnoiſſance des bien-faits, & nous avons beaucoup de force pour les oublier.

14. Et par ce que les Religieuſes voulans s'excuser de ce qu'elles avoient fait, avoient avancé que l'Archevêque caſſeroit la Fondation, la Sainte dit en ſuite dans le nombre quatrième avec une grande fermeté, *J'ai bien ri de la peur qu'on nous veut faire, diſant que l'Archevêque caſſera le Monaftere, il n'y a rien à voir à preſent, & je ne ſçai pas pourquoi on l'apprehende, comme ſi c'étoit nôtre partie, il mourra avant que d'en venir à bout.*

bout. Ces paroles découvrent en la Sainte trois excellentes Vertus, la premiere est la prudence, & la connoissance que la Sainte avoit de voir que tous ces discours que ses Filles avançaient touchant le soupçon de l'Archevêque n'étoient que des pretextes, & des vaines apprehensions; elles se servoient de ce Prelat pour couvrir leurs fautes, & pour venir à bout de leur dessein, qui étoit de trouver quelque excuse aupres de la Sainte.

Ah! pauvres Evêques & Archevêques: faut-il qu'on leur impute la faute de tout: s'ils châtient, parce qu'ils châtient, s'ils ne disent mot, parce qu'ils dissimulent, s'ils deffendent la juridiction de leur Dignité, ils passent pour inquiets, s'ils ne la deffendent point, on les tient pour des negligens.

15. En second lieu la Sainte fait paroître son courage dans ces paroles, *l'Archevêque n'a rien à voir à present dans le Convent, je ne sçai pas pourquoi l'on en fait une si grande partie*, comme si elle eût dit, l'Archevêque nous a déjà donné la permission de fonder, & nous sommes exemptes de sa juridiction, à quel propos l'embarrassez-vous dans vos affaires! Quoi est-il aussi la cause que vos Reverences n'obeissent point? vos Reverences faillent, & l'Archevêque le paie pour vous.

16. En troisième lieu; la Sainte fait paroître en ces paroles un zele semblable à celui de son Pere Elie, & une tres-vive confiance en Dieu, car comme il se pouvoit faire, que ce Prelat se fut engagé à empêcher cette Fondation, ce qui est le plus certain, d'autant que le Seigneur Don Jean Mendez de Sauveterre, qui étoit en ce temps là Archevêque de Grenade, s'opposa chaudement à l'établissement de ce Convent, à cause de la quantité des Convents de Religieuses qu'il y avoit à Grenade, & des années steriles qui avoient réduit tout le monde en une extreme misere, la Sainte pour ce sujet ajoûte, *s'il vient à l'entreprendre il mourra avant que d'en venir à bout*; O que les saints Patriarches ont les racines profondement enterrées en la Providence divine!

divine ! ô que leur confiance en Dieu eſt inébranlable ! il tiennent pour impoſſible ce qui eſt contingent , parlent des choſes à venir comme ſi elle étoient arrivées.

Il ſe peut faire auſſi que ce Prelat fût fort âgé ou maladiſ, & ainſi il lui auroit été plus facile de ſe laiſſer mourir, que de détruire certe Fondation, ceci à quelque choſe de ſemblable à ce que le docte, eloquent, & Reverend Pere Pierre de Ribadeneira rapporte dans la Vie de S. Ignace, ce Saint aiant appris à Rome que le Venerable, & Docte Cardinal Siliceus Archevêque de Tolede étoit oppoſé & contraire à ſa Religion dans ſes commencemens, & qu'il la perſecutoit, il dit ces paroles, *l'Archevêque eſt âgé, la Compagnie eſt encore jeune, ſelon le cours de la nature elle doit vivre plus que lui.*

17. En ſuite la Sainte fait éclater pour une ſeconde fois ſon zele inimitable, diſant, *que ſi cela devoit introduire quelque manquement d'obeiſſance en l'Ordre, il voudroit beaucoup mieux qu'il n'y eût point de Convent : comme ſi elle eût dit, que l'Archevêque meure, & que le Convent periſſe, ſ'il n'y doit point avoir d'obeiſſance, parce qu'un Convent ſans obeiſſance n'eſt pas un Convent, mais c'eſt la ruine & la perte des Ames.*

O que c'eſt à bon droit que ſaint Auguſtin réduit toutes les Vertus à l'obeiſſance, & tous les vices à la deſobeiſſance, lors que parlant du commandement que Dieu fit à nos premiers Peres, conſiderant qu'il leur deſſendit une choſe qui leur étoit auparavant permise, il releve l'excellence de cette Vertu, diſant que Dieu fit ce commandement ſeulement pour la rendre recomman-dable: *Non potuit Deus perfectius demonſtrare quantum ſit bonum obedientia, niſi cum prohibuit ab ea re que non erat mala, ſola ibi obedientia tenet palmam, ſola ibi inobedientia invenit poenam.*

S. Au-
guſt. in
Pſalm.
70. v,
19.

18. La Sainte ajoute apres cette raiſon, d'autant que nôtre avantage n'eſt pas d'avoir beaucoup de Convents, mais d'y avoir des ſaintes Religieuſes ; C'eſt ici une maxime ſi claire qu'il ſemble que la Remarque eſt ſuperflue, toutefois il eſt bon de remarquer, que la Sainte
modere

modere ici avec prudence une passion qui brûle ordinairement dans le cœur de l'homme, non seulement pour les choses temporelles, mais encore pour les spirituelles, qui est l'empressement que l'on a de multiplier son semblable.

Car si un homme est soldat, il voudroit que tout le monde fut soldat; un homme de Lettres voudroit que tous fussent sçavants, un Religieux voudroit que tout le monde entra dans la Religion, de même un méchant homme voudroit que tous les hommes fussent méchants, Sainte Tereſe étoit Fondatrice, & de plus elle étoit Sainte: en qualité de Sainte elle vouloit rendre tout le monde Saint, & en qualité de Fondatrice se laissant emporter à son zele, elle auroit voulu fonder continuellement des Convents, pour la premiere chose il n'y peut point avoir d'inconvenient, car c'est une chose bonne & sainte de rendre tout les hommes saints, mais de vouloir qu'ils soient tous Religieux qu'ils soient tous Carmes, & que toutes les femmes soient Carmelites il y peut avoir de l'inconvenient.

19. C'est pourquoi la Sainte parlant à ses enfans, & moderant cet empressement qu'ils avoient de fonder des Convents, leur dit, faisant triompher sa raison de ses souhaits *qu'ils aient plus de soin de prendre garde à la qualité des Convents qui soient bons & observants, plutôt qu'à en fonder beaucoup*, d'autant que le grand nombre des Convents sans obſervance n'étoient point agreables ni selon le cœur de la Sainte.

20. La Theologie Mistique enseigne avec subtilité que la perfection de la vie spirituelle ne consiste pas dans les verbes, mais dans les adverbess, le bien, & la perfection de l'Evêque ne consiste pas à être Evêque, mais à faire bien la charge d'Evêque, ni du Pape, à être Pape, mais à faire bien le Pape, ni de la Religieuse à être Epouse du Seigneur, mais à s'acquitter bien de l'obligation & de la profession d'une Epouse du Seigneur, de sorte que cette parole bien & mal rend les charges aimables, ou haïssables, dignes d'estime, ou de censure.

ſoit

ſoit qu'elles ſoient grandes, moiennes, ou petites, car dans la vie eternelle l'on nous fera rendre conte par l'adverbe *bien* ou *mal* pour averer & ſçavoir comme nous avons ſervi Dieu en ce monde.

La Sainte railonne de la même ſorte en cet endroit, diſant : avoir beaucoup de Fondations bien Regulieres, & Obſervantes, cela eſt bon en avoir beaucoup ; & qui ſoient mal gouvernées, cela ne vaut rien. Comme ſi elle diſoit, il faut choſir ce qui eſt meilleur, & non pas ce qui eſt en plus grand nombre, d'autant qu'en ce monde la multitude eſt le plus ſouvent oppoſée à ce qui eſt meilleur.

21. Ceci m'oblige d'avancer encore une autre maxime que l'on a accoutumé de propoſer pour le gouvernement, & que je ne voudrois pas dire parce qu'elle eſt ſeulement bonne quand elle eſt bien entendue, mais elle eſt mauvaiſe ſi l'on la prend d'un mauvais biais, la voici, *ce qui eſt meilleur eſt oppoſé à ce qui eſt bon*, cette maxime ſe doit entendre avec beaucoup, & des grandes limitations.

On la peut ſouffrir dans la politique quand celui qui gouverne émeut & trouble le bon état des choſes pour les vouloir remettre en un meilleur état, cela eſt toujours mauvais, le même ſe trouve veritable dans le gouvernement ſpirituel, mais dans le gouvernement miſtique ce qui eſt meilleur n'eſt pas contraire à ce qui eſt bon, mais ce qui eſt bon s'établit & s'affermiſt parce qu'il eſt meilleur ; que cela ne ſoit ainſi, n'eſt-il pas vrai ? que ſi nous ne tendons à ce qui eſt meilleur, nous ne pourrons jamais nous conſerver dans le bien, & ainſi, il eſt neceſſaire comme dit le Prophete Roi de cheminer de Vertu Pſalm. 83. v. 8. en Vertu, s'avancant toujours d'un bien, à un plus grand bien, en nous exerçant en ce qui eſt meilleur, pour ne pas perdre ce qui eſt bon : car comme dit le S. Eſprit, Eccleſ. 19. v. 8. *qui ſpernit modica paulatim decider.*

22. Outre que je ne diſpoint ici que ce qui eſt meilleur ſoit contraire à ce qui eſt bon, & la Sainte ne l'a point dit, mais je diſ ſeulement que la multitude eſt ordinairement

dinairement opposée à la plus grande perfection, parce que en cette vie, la meilleure chose n'est pas ordinairement celle qui est la plus nombreuse, au contraire, la moindre a accoutumé d'être la meilleure : car ce n'est pas sans sujet que les Religieux de l'Ordre Seraphique de S. François s'appellent *Freres Mineurs*, & ceux de S. François de Paule *Minimes*, ces deux François qui furent la lumière, & la joie de l'Eglise connurent bien que la perfection consistoit dans l'humilité, & dans la petitesse.

Seneq. - *Pars pessima in orbe major* dit le Philosophe Moral, la plus grande partie du monde est la pire, doncques la moindre est la meilleure, *Multi sunt vocati, pauci verò electi*, les appelez sont en grand nombre, mais il y en a fort peu d'élus : Seigneur faites que nous soions de ce petit nombre des élus, & non pas du grand nombre des appelez, & qui ne sont point élus, c'est de cette façon & de plusieurs autres qu'il faut entendre que la multitude est ennemie de ce qui est bon, & de ce qui est meilleur.

Matth.
20. v.
16.

23. La Sainte dans le cinquième nombre exagere la douleur que le Reverend Pere Hierôme Gratian recevoit d'apprendre que cette affaire avoit été mal ménagée, sur quoi elle dit que le *Provincial* aura honte & sera fâché, comme si elle disoit, il aura honte de voir que des Vierges dédiées à Dieu, & qui pour cet effet devroient être prudentes (car la porte du Ciel est fermée aux folles) n'agissent pas avec prudence dans leurs desseins, apres elle ajoute, *mais l'on a fait aussi peu de cas de lui comme s'il n'eut pas été en charge* : La Sainte ne leur dit pas des choses bien fâcheuses, mais elle se contente de leur représenter leur faute, sachant bien que le plus grand affront & la plus grande injure que l'on pourroit faire à ses Filles, attendu leur Vertu & leur perfection, est de leur mettre devant les yeux leurs fautes.

24. Dans le sixieme nombre elle appelle les Religieuses de Seville Martires, parce qu'elles souffrirent le martyre spirituel des Saints Confesseurs, qui consiste à en-

endurer les calamitez, les persecutions, & les affronts pour la vertu : elle retourne auffi-tôt à celles de Grenade leur reprochant qu'elles fe plaignent plus fans fujet que celles de Seville avec raifon : & dans mon fentiment ; ce fut ici la plus grande correction & mortification, d'autant que c'est un déplair le plus fenfible du monde, de voir qu'une Mere fi fainte declaroit les Religieufes de Seville plus parfaites que celles de Grenade, veu principalement que celles-ci fçavoient tres-bien, que l'amour de leur Mere panchoit là où il y avoit une plus grande perfection.

25. En fuitte elle les reprend d'être fort plaintives & chagrines, leur difant avec beaucoup de grace ; *De quoi fe plaignent elles ? ce n'est pas une chofe fi fâcheufe, la où il ne manque point de fanté & de nourriture, d'être logées un peu étroitement étant en fort bonne efime apres de plusieurs Seigneurs, je ne fçai pas de quoi l'on fe plaint, car apres tout, toutes chofes ne doivent pas être à votre fouhait.*

La reprimende de la Sainte eft accompagnée de beaucoup de difcretion ; car elle leur dit, vous avez de quoi manger dans la maifon, & vous êtes eftimées dans la Ville, la nourriture ne vous manque point dans le Convent, ni la reputation au dehors, fouffres donc le refte pour l'amour de Dieu : c'est comme fi elle difoit, fi vous ne manqués point de nourriture au dedans, ni d'honneur au dehors, & qu'aprez cela vous foiez bien logées vous n'aurez rien à fouffrir, & fi vous avez toutes chofes à votre fouhait, votre vertu ne fera pas folide, mais feulement apparente : car il y a une auffi grande difference entre la vertu qui jouit des prosperités & celle qui fouffre, comme entre ce qui eft peint & ce qui eft naturel.

26 Dans le huitième nombre la Sainte renforce la reprimende, difant : *Si je n'apprehendois de contribuer à faire offenser Dieu par quelque manquement d'obeiffance, j'enveroies un commandement exprès à V. R. parce que je fais les mêmes fonctions que notre Pere Provincial pour ce qui regarde les Carmelites Déchauffé. C'est affez*

que la Sainte prenne la verge de la Jurisdiction en main pour faire ressentir le grand pois de la reprimende : en effet ce fut un coups bien cruel de dire à sa plus chere Fille, qu'elle apprehendoit de lui faire un commandement, de peur qu'elle n'y obeit point, & qu'elle la croioit si foible, qu'elle n'osoit point lui mettre l'obeissance sur les épaules, de peur que le pois ne la fit tomber.

Elle a recommandé en cela aux Superieurs du Mont-Carmel, & même à tout ceux des autres Ordres, de pratiquer un Conseil tres-sage, & plein de charité, qui est de n'imposer point le commandement à celui qui n'a pas assés de force d'esprit pour le supporter, de mesurer toujours, & peser bien le fardeau avant que d'en charger personne : car si Dieu ne nous envoie les tentations que selon nos forces, *qui non patitur vos tentari supra id*
 1. Cor. 10. v. 13 *quod potestis*, pourquoi voudrons nous faire à l'endroit de nos interieurs, ce que Dieu ne fait point en nôtre endroit ?

27. Mais la Sainte avança ces paroles pour un motif de correction, & non de méfiance: car elle sçavoit bien que sa fille Anne de Jesus avoit dans la devotion & dans son humilité des forces suffisantes pour recevoir des commandements plus difficiles, ce qui se voit en ce qu'aussi-tôt dans le même nombre, elle lui fait ouvertement le commandement, lui ordonnant de renvoyer à l'heure même les Religieuses qu'elle avoit amenées de Veas, & qui étoient celles qu'elle aimoit le plus.

La Sainte connût bien en cela la haute vertu d'Anne de Jesus (comme elle l'a fait apres paroître) car la voyant quelque peu attachée aux creatures, quoi que ce fut par un si saint motif, elle voulut couper les branches de cet arbre, afin qu'il surpassa en hauteur tous ceux du Mont Carmel.

28. Elle ajoute dans le même nombre, *par ce qu'il n'est bon à rien de commencer des fondations avec une si grande communauté. Et il convient pour plusieurs autres raisons que ces Religieuses s'en retournent*, c'est ici une maxime tres-excellente : l'on traitoit de la fondation
 tion

tion de Grenade dont nous avons parlé, & l'on avoit bien connu qu'il ne la falloit pas commencer avec un grand nombre de Religieufes, & ſur ce ſujet les Religieufes faiſoient diverſes aſſemblées & conſultations: la Sainte ſ'ennuia de cela & leur écrivit que quand c'étoit temps d'exécuter une choſe qu'il ne falloit pas tant ſe tourmenter n'iſ'arrêter à prendre conſeil, *tempus faciendi Domine*, il eſt maintenant temps d'agir, laiſſons les conſultations; Il n'eſt rien de plus certain, parce que le doute me doit porter à prendre conſeil, & le conſeil me doit engager dans l'exécution: c'eſt pourquoi les ſages politiques diſent, que l'exécution doit être en la main du conſeil: *conſilium ſub manu*, d'autant qu'il faut qu'en un même temps l'entendement conſeille, & la main agiſſe ce qui eſt utile, non ſeulement pour les affaires du monde, mais encore pour les choſes de Dieu qui requièrent encore d'avantage cette promptitude, les dilais n'ê-
tans point agréables à ſa divine Majeſté, *neſcit tarda*
molimina Spiritus ſancti gratia.

S. Am-
broſ. in
cap. 2.
Luc.

Dieu ne voulut pas même que celui qu'il appella dans l'Evangile différât ſa vocation ſous pretexte d'aller enſevelir ſon Pere, *dimitte mortuos ſepelire mortuos ſuos* lui dit-il, laiſſe les morts enſevelir leurs morts, comme ſ'il eût dit, ceux qui m'abandonnent ſont morts, ceux qui me ſuivent ſont vivans, ne t'arrêtes point avec les morts, ſuis avec une promptitude vive, ardente & efficace, ceux qui ſont vivans, & celui qui eſt la vie, le chemin & la vérité, qui couronne les vivans.

Matth.
s. v. 88.

29. La Sainte ajoute dans le nombre neuſième deux autres maximes tres neceſſaires: la première eſt où elle dit, *J'ai recommandé tous ces jours paſſez cette affaire à notre Seigneur, car je n'ai pas voulu répondre d'abord aux Lettres*. C'eſt ici un excellent & tres-utile enſeignement, parce que dans une matiere d'importance, comme eſt la Fondation d'un Convent, il faut avoir recours à l'Oraiſon, & quand ce ſeroit même une choſe de peu d'importance, l'Oraiſon n'y peut être qu'utile, mais c'eſt une choſe bien remarquable de voir, que la Sainte

étant si portée à faire cette Fondation, qu'elle croioit si faisable qu'il n'y avoit rien à consulter, ni à considérer comme elle l'avoit écrit, vouloit toutefois avant que de répondre avoir recours à Dieu par le moien de l'Oraison, & la lui recommander.

30. Mais ceci me semble un peu obscur, car la Sainte ne reprend-elle pas ses Religieuses de ce qu'elles retardent cette Fondation par leurs assemblées & leurs consultations? il est vrai: mais tous ces conseils étoient des conseils des creatures, & toutes ces consultations se faisoient avec des creatures, mais pour ce qui est d'aller prendre conseil du Createur, & de consulter l'Oraison, elle ne le deffend point dans ses écrits, bien loin de cela, elle l'autorise par l'exemple qu'elle nous en donne: car l'Oraison ne doit pas seulement preceder la resolution, mais elle doit toujours l'accompagner, d'autant que sans l'Oraison il y a du danger dans le commencement, dans la suite, dans l'exécution, dans la poursuite & dans la fin.

Mais par la raison même que la Sainte se plaisoit & avoit une grande inclination pour fonder des Convents, elle alla consulter cette fondation dans l'Oraison, parce que dans les choses que nous devons entreprendre, & qui sont de nôtre goût, nous devons nous comporter avec plus de retenuë, & de precaution, & les examiner comme il faut dans l'Oraison, de peur que mon inclination ne soit celle qui se determine à faire une chose quand je crois que c'est Dieu, cette maxime est tres-utile, & si nous la pratiquons, nous en retirerons des avantages tres-considerables.

31. Elle nous enseigne merveilleusement la seconde maxime dans ces paroles, *parce que c'est une chose fort éloignée de l'esprit des Déchauffées, que d'avoir aucune attache particuliere, quand même ce seroit avec leur Prieure, & ce n'est pas le moien de s'avancer jamais dans la vertu, Dieu veut que ses Esouses soient libres & attachées à lui seul*: la Sainte comme une si grande Maîtresse qu'elle étoit, découvrit quelque espece d'attache, que

que les Religieuſes de Veas qui étoient venuës à la Fondation de Grenade, avoient à la Venerable Mere Anne de JESUS, c'eſt pourquoy elle leur dit qu'elle veut que ſes Filles ſoient libres, dépoüillées de toute affection & attachées à Dieu ſeul, parce que ſa divine Maieſté veut que ſes Eſpouſes ſoient attachées de la ſorte, les Eſpouſes de Dieu ne doivent aimer autre choſe que Dieu, Dieu eſt fort jaloux de ſes Eſpouſes, & l'amour qu'elles ont pour leur Superieure, pour leur retraite & pour leur recollection, ſi c'eſt avec attache lui donne de la jaloſie.

L'on dérobe à Dieu tout l'amour que l'on donne à la creature avec attache: la raiſon en eſt claire, car comme Dieu eſt le Maître legitime de l'amour de toutes ces creatures, il eſt certain, que c'eſt lui ravir cet amour quand on le donne aux creatures, & il eſt auſſi certain que nous avons le goût bien dépravé, & bien mauvais de dérober cet amour à Dieu, pour le donner à un peu de fumier & de vilainie.

32. C'eſt pourquoy l'Eſpouſe demanda à ſon Eſpoux qu'il lui réglât la charité, ce qu'il fit en augmentant en ſon cœur la charité divine, par le moien de laquelle elle obtint l'humaine, & la reduiſit à de bons termes.

Il faut aimer tout le monde pour Dieu, mais il ne faut aimer perſonne ſans Dieu, je dois aimer mon pere plus que celui qui ne m'eſt rien, mais je dois aimer l'un & l'autre en tout, & ſeulement pour Dieu; le mari doit aimer ſa femme, mais il la doit aimer autant que Dieu veut, & en preſerant l'amour de Dieu à celui de ſa femme; la Paſteur doit aimer ſes oûailles mais ce doit être pour les mener à Dieu; les oûailles doivent aimer leur Paſteur, mais c'eſt pour obeir à Dieu, le ſervir & lui plaire.

Finalement toute ſorte d'amour, & en particulier celui des eſpouſes du Seigneur doit venir de Dieu, ſ'attacher à Dieu, & ſe conſerver en Dieu, & être ſacrifié à Dieu, & de cette maniere les ames vivront detachées des creatures, & ſeulement attachées à leur Createur qui eſt Dieu.

33. La Sainte dit ensuite dans le même nombre, *qu'elle ne veut pas que cette maison prenne dans son commencement le même chemin que celle de Veas*. Néanmoins il est certain que la Fondation de Veas fut très-sainte, mais qu'importe si la Sainte veut que celle de Grenade soit encore plus sainte ? une sainteté modérée suffit pour Veas qui est un petit lieu, mais pour Grenade qui est la Capitale Ville d'un Roiaume, il faut que la sainteté soit très-grande, il faut une grande lumière à un grand chandelier, mais pour un petit, une moindre lumière suffit.

34. Elle leur dit aussi *que l'attache des Religieuses à ses Supérieures ou à d'autres particuliers a accoutumé d'être la source des partis & des dissensions*, mais l'on ne s'en apperçoit pas dans les commencements. Hélas mon Dieu ! ce cœur humain est bien foible, nous ne saurions aimer sans haïr, ni haïr sans aimer. Si nous nous aimons les uns & les autres, nous haïssons ceux qui ne nous aiment point, & si nous les haïssons, nous aimons avec dérèglement ceux qui nous aident à les haïr, & à les persécuter, ce qui nous fait voir que l'amour est bien trompeur, puis qu'au lieu d'être rempli de douceur, on le trouve ordinairement déguisé, & ce qui est le pis, revêtu de rigueur, & de cruauté ; c'est pourquoi chères ames il n'y a point d'amour semblable à l'amour de Dieu.

35. Elle dit prudemment & par un instinct souverain *que l'on ne s'apperçoit dans les commencemens de ces attaches* : ce qui est très-véritable, parce que le cœur s'engage si insensiblement à celle que nous aimons, que l'on ne s'avise jamais que cette amitié puisse apporter aucun dommage, bien au contraire l'on croit qu'elle est très-avantageuse, l'on y trouve une infinité d'avantages, & plusieurs vertus dans la personne aimée, de sorte qu'une Religieuse qui aime sa compagne justifie son amitié disant, qu'elle ne l'aime pas pour soi, mais pour Dieu, & qu'elle l'aime non pas pour son humeur, ou pour sa personne, ou parce qu'elle lui revient mieux que les autres, mais seulement parce qu'elle est plus sainte que les autres ;

tres ; mais comment ne feroit-elle pas plus sainte à ses yeux si elle l'aime plus que les autres ? & c'est de cette façon qu'elle se rend esclave dans la fuite de son amitié, encore qu'elle fut entierement libre quand elle y entra dans les commencemens.

Je donneroïs un remede pour ceci qui feroit de ne rien aimer ni haïr en cette vie , n'aimons que Dieu , n'haïffons que le mal , il y a , cheres Ames , en cela de l'utilité , & c'est une chose fort commode , *il y a de l'utilité* , parce que l'ame étant détachée de l'amour des creatures , brûle toute en l'amour de son Createur , & ainfi il est necessaire de prendre toujours garde à nous , d'être jaloux de nous-mêmes , & d'être continuellement dans les craintes gardant sous mille clefs nôtre cœur pour Dieu seul.

C'est cette crainte , & ce soin de soi-même qu'avoit dans son interieur la Venerable Mere Louïse de Caravajal pour laquelle je suis obligé d'avoir une particuliere affection , à cause de la parentée & de sa vertu , quand elle disoit avec tant d'esprit dans des Vers qui sont imprimés dans sa Vie.

De mi muy mas recatada

Ando que de un bravo Toro ,

Y como sobe enterrada ,

Sobre mi viendemo lloro

Sin hallar descanso en nada.

Je m'apprehende plus qu'un furieux Taureau ,

Rien ne peut soulager cette douleur extrême ,

Et voiant mon malheur , je pleure sur moi-même ,

Comme sur qui seroit dans un triste Tombeau.

Cette sainte ame vivoit dans l'apprehension d'elle-même , redoutant dans son interieur sa propre volonté , elle ne trouvoit du repos en rien , elle pleuroit sur soi comme si elle étoit morte , & comme vivante , elle ne se rejouïssoit qu'en Dieu seul.

37. J'ai dit que c'étoit une chose profitable & commode , nous avons déjà veu le profit spirituel que nous en retirons , & pour la commodité qu'il y a de n'aimer

perſonne avec attache, nous l'experimentonſtous les jours, car celui qui n'aime que Dieu ſeul, ne s'oblige qu'à ſouffrir ſes propres peines, & ne prend point de part à celles d'autrui, qui ne s'affligent point, & ne lui font aucun mal, mais le cœur qui eſt attaché aux creatures eſt ſubject à toutes les miſeres, peines, & afflictions que les perſonnes qu'il aime ſouffrent, ſ'il eſt attachée aux enfans, il ſouffre à meſure qu'ils ſouffrent, ſ'il a des amis il eſt affligée dans leurs déplaiſirs, de ſorte que n'étant qu'une ſeule perſonne dans ſon eſſence, il fait le perſonage de pluſieurs dans ſes ſouffrances.

Cela étant ainſi, l'homme prudent & ſpirituel devroit faire ce raifonnement, pourquoi engagerai-je mon cœur aux creatures, ſi dans un entier détachement de toutes les choſes créées, je puis aimer Dieu, n'aimant les creatures qu'en lui & pour lui? pourquoi me rendrai-je eſclave des choſes de la terre?

Je les aime toutes pour Dieu, & je n'en aime aucune ſans Dieu, que ſa divine Maieſté diſpoſe des creatures & de moi comme il lui plaira, car je veux ſeulement vivre dans l'amour de la volonté & du bon plaiſir de mon Dieu & de mon Createur.

38. La Sainte finit le nombre neuſième, diſant, *pour cette fois je vous demande pour l'amour de Dieu de n'avoir point d'autre ſentiment que le mien.* Et pour moi je crois fermement que la Venerable Mere Anne de Jeſus, & les autres Religieuſes n'eurent point d'autre ſentiment que celui de leur Sainte Mere, non ſeulement pour cette fois-là, mais tout le temps qu'elles vécurent, & je crois auſſi que cette reprimende fut immédiatement ſuivie de l'amendement.

39. Ce que la Sainte ajoûte dans les nombres ſuivants meritoit d'être imprimé non ſeulement ſur le papier, mais encore dans les cœurs de tout le monde, & principalement des Religieux: car étant fachée de voir que ſes Religieuſes pratiquoient la vertu de l'obeiſſance avec quelque ſorte d'attache à leur Superieure, elle s'écrie dans le nombre dixième en faveur de cette ver-

tu celeſte. O veritable eſprit d'obeiſſance qui fait que l'on n'a aucune repugnance à aimer celle que l'on voit tenir la place de Dieu.

La Sainte commence cette exclamation ſ'adreſſant à l'obeiſſance, qui eſt la mere de toute perfection Religieuſe, qui eſt le remede contre l'amour propre, le repos de la divine volonté, & le Palais des vertus, ou la volonté humaine ſe perd, & ou la volonté de Dieu ſe nourrit, ſe plaît, ſ'augmente, & eſclate admirablement. C'eſt par cette vertu que je ceſſe d'être à moi qui eſt la plus mauvaiſe choſe du monde, & c'eſt par elle que je commence d'être à mon Dieu, qui eſt le meilleur état que l'on ſçauroit ſouhaiter : c'eſt par la force de cette vertu que S. Paul à peu dire, je vis mais non pas moi c'eſt JESUS-CHRIST qui vit en moi, *vivo ego jam non ego vivit vero in me Chriſtus* : d'autant que ſi j'obeis en tout Galat. 24, à la volonté de Dieu je fais les choſes comme ſi Dieu les faiſoit en moi & par moi, parce que je lui ai donné ma volonté, & c'eſt lui qui commande en moi, & qui vit en moi, & ce n'eſt pas moi qui vis en moi, ni ma propre volonté qui commande en moi.

40. Elle ajoſte *que l'on n'a nulle repugnance à aimer celle que l'on voit à la place de Dieu.* La Sainte enſeigne dans ces paroles que ceux qui obeiſſent doivent vivre non pas ſelon ce qu'ils voient, mais conformément à ce qu'ils croient, ils voient un homme & ils croient que cet homme tient la place de Dieu, il faut donc qu'ils obeiſſent par la croiance qu'ils ont, que cet homme qui les commande, eſt à la place de Dieu, & ils ne doivent point reſiſter à celui qu'ils voient homme comme eux; mais qui repreſente un Dieu qu'ils ne voient pas.

41. Elle dit *qu'il n'y a point de forces pour reſiſter à Dieu quand on le conſidere en la perſonne du Prelat,* parce que la ſoumiſſion, l'obeiſſance & la reſignation dépouillent l'ame de ſa propre volonté qui eſt ce qui eſt mauvais, & donnent des forces à l'humilité, & c'eſt, ce qui eſt bon, & parfait.

Elle ajoſte dans le même nombre, *que puis que la*

Mere Anne de JESUS élève les ames pour être les Espouses du Crucifié, elle les doit mortifier & crucifier, en sorte qu'elles n'aient point de propre volonté, & qu'elles ne s'arrêtent point à des bagatelles, afin qu'elles paroissent les Espouses du Crucifié: si un mari étoit tout mal habillé, & pauvre, & que sa femme fût riche, & bien parée, ne seroit-ce pas une grande folie? si la femme dançoit quand le mari est dans les souffrances, & dans les afflictions, ne seroit-ce pas une chose étrange & ridicule?

Or c'est une plus grande folie, & extravagance, que l'Espouse du Crucifié soit bien ajustée, vaine & richement ornée, lors que son Espoux est en prison, qu'il est mal traité, & qu'il est Crucifié pour elle, c'est une chose bien ridicule que cette Espouse voie son Espoux avec une couronne d'épines, & qu'elle s'amuse à rechercher des façons de se coiffer toutes extraordinaires, & qui mettent des nouvelles épines sur la tête de son Espoux, c'est une chose bien étrange qu'elle ne songe qu'à des vanitez, & des honneurs mondains, lors qu'elle voit son Espoux deshonoré, est-il possible qu'ayant reçu les enseignements que nôtre Sauveur nous a laissé en sa Passion, pour vivre en ce monde avec des peines & travaux, nous veuillons vivre en cette vie avec les gloires de la Resurrection, qu'il nous a réservé pour l'autre monde: faut-il que nous aspirions à la gloire non par le moien du mystere de la Passion de JESUS-CHRIST, mais par les plaisirs, & les gloires qui sont tout à fait opposées au Mystere de la Passion.

42. Pourquoi pensez-vous que les Religieuses portent sur leur tête un voile noir; si ce n'est pour signifier la couronne & les douleurs de la Passion de nôtre Sauveur; & afin que l'ayant porté noir en cette vie, elles soient couronnées d'un blanc dans l'Eternelle; or que seroit-ce de porter un voile noir sur la tête, & d'avoir le cœur verd & sans affliction? que seroit-ce de voir nôtre Sauveur attaché à un Croix, & de voir l'Espouse éloignée de la Croix, dans les plaisirs, & dans la liberté? C'est pourquoi sainte Terese ordonne à la Mere Anne de J E-